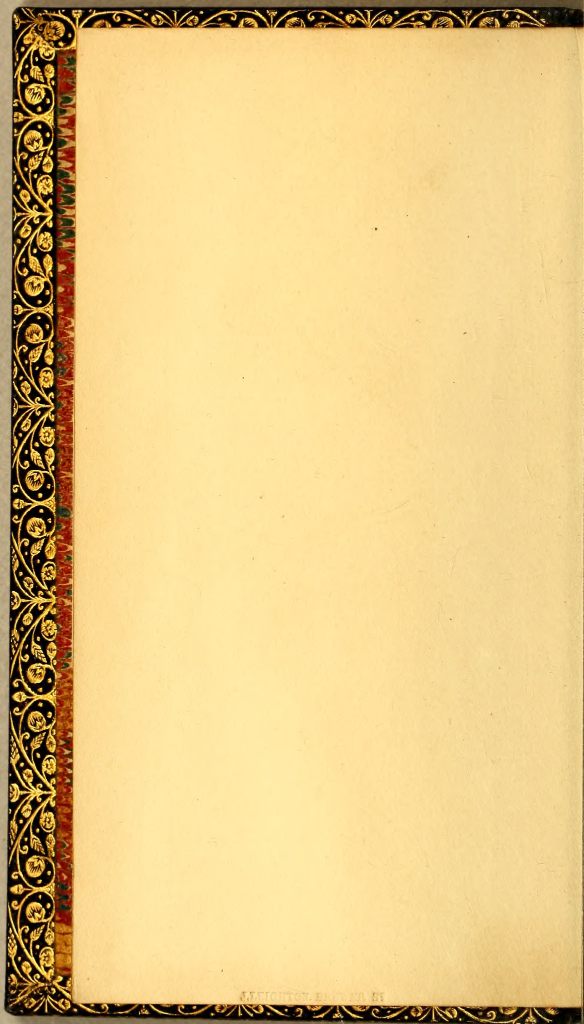




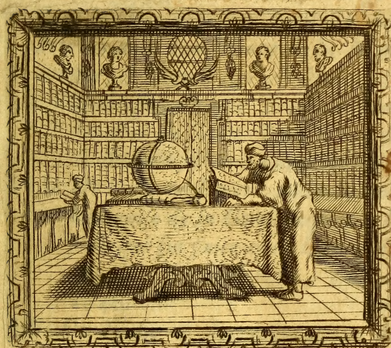
John Carter Brown




J. LEIGHTON. BREWER ST

HISTOIRE MORALE DES ILES ANTILLES DE L'AMERIQVE.

Tome Second.



A LYON,
Chez CHRISTOFLE FOVRMY,
ruë Merciere, à la Bibliotheque.
M. DC. LXVII.



TABLE

Des Chapitres, & des Articles du second Livre de l'Histoire Morale des Antilles.

9. Des

XV. *Des*

Fin de la Table de l'Histoire Morale.

Paysage d'une partie de l'Ile de S. Christofle, auec un Crayon du Chasteau de M.r le General Fol. 1.



1 Le Chasteau. 2 Le Iardin. 3 La Basse cour 4 La Chapelle et les Offices. 5 les Escuries. 6 La Tour des munitions. 7 La Ville d'Angole.



HISTOIRE MORALE DES ILES ANTILLES DE L'AMERIQVE.

LIVRE SECOND,

Chapitre Premier.

De l'établiſſement des Habitans Etrangers dans les Iles de Saint Chriſtofle, de Nieves, de la Gardeloupe, de la Martinique, & autres Iles Antilles.

Aprés avoir achevé tout ce qui pouvoit eſtre de l'Hiſtoire Naturelle des Antilles, il faut venir à

l'Hiſtoire, que nous appellons Morale, & traiter doreſenavant en toute la ſuite de ce Livre, des Habitans de ces Iles, dont nous avons déja fait quelque mention, ſelon qu'il eſt venu à propos, en la deſcription que nous avons donnée au Livre precedent, de chacune de ces Iles en particulier. Nous parlerons premierement des Etrangers, ou des Européens, autãt qu'il ſera neceſſaire à nôtre deſſein. Et puis nous deſcendrons, à vne ample & particuliere conſideration des Indiés, Habitans naturels du Païs, dont le ſujet peu connu, demande vne deduction de plus longue haleine, & vne recherche plus exacte & plus curieuſe.

Les Eſpagnols ſe fondans ſur la Donation du Pape Alexandre ſiziéme, & ſur quelques autres raiſons apparentes, pretendent que le droit de naviger en l'Amerique, & d'y établir des Colonies, ſoit au Continent, ſoit aus Iles, leur appartient privativement à tous autres. Mais outre que la vanité de cette arrogante preſomption, ſe découvre

découvre aſſez d'elle-même, & que ce ſeroit interrompre le fil de nôtre Hiſtoire, que de nous arréter icy à vne telle controverſe : le Docte & curieus Bergeron a ſi exactément traitté cette queſtion, & ſi clairement montré l'abſurdité de cette chimere, en ſon *Traitté des Navigations*, que ce ſeroit péne perduë de s'y étendre davantage, & d'y vouloir apporter de nouveaus éclairciſſemens. Auſſi tous les Rois & Princes Chrétiens ont touſiours conteſté au Roy d'Eſpagne, ce pretendu droit qu'il s'attribuë. Et ils ne l'ont pas ſeulement combattu par paroles & par écrits : mais encore par les effets, ayant envoyé de tems en tems des flottes en l'Amerique, pour y faire des Peuplades, & ſe mettre en poſſeſſion de pluſieurs terres de ce nouveau Monde ; où particulierement ſe ſont ſignalez les Frãçois, les Anglois, & les Hollandois.

Mais les plus renommées de toutes les Colonies que ces trois Nations poſſedent en Amerique, & celles qui ſont les plus frequentées des Mar-

chands, comme étant les plus avantageuſes pour le commerce, ce ſont celles des Antilles. Les François & les Anglois, comme on le peut remarquer au premier Livre de cette Hiſtoire, y ſont les plus avancez; & ont en partage les plus grandes, les plus riches, & les plus peuplées de toutes ces Iles.

Il eſt auſſi conſtant, que ces Natiõs en leur établiſſement, n'ont pas ſuivy les cruelles & barbares Maximes des Eſpagnols, & n'ont pas impitoyablement exterminé comme eus, les Peuples originaires du païs. Car ſi elles les ont trouvez dans les terres qu'elles poſſedent, elles les y ont conſervez pour la plûpart, & ont contracté alliance avec eus. Il eſt bien vray, que les Caraïbes ont depuis vn long tems de grands differens avec les Anglois: mais l'origine de leurs querelles vient de quelques ſujets de mécontentement, qu'ils ont receu de quelques particuliers de cette Nation, qui en corps a deſapprouvé leur procedé: & en toutes rencontres a témoigé qu'elle deſiroit, qu'ils fuſſent traittez avec

la

la même humanité, moderation, & douceur Chrétienne, dont les amples & florissantes Colonies de la Virgine & de la Neuve Angleterre, qui relevent de sa Iurisdiction, ont vsé iusques à present, à l'endroit des Habitans naturels de l'Amerique Septentrionale, où elles sont établies : avec léquels elles entretiennent vne si sainte, & si parfaite correspõdance, qu'elle leur a facilité les moyens, de les instruire avec vn heureus succés, és mysteres de la Religion Chrétiene, & de fonder vn grand nõbre de belles Eglises, au milieu de ces pauvres Peuples.

Sur tout, il est tres-averé, que lors que les François se sont établis à la Martinique, à la Gardeloupe, & à la Grenade, ils l'ont fait par l'agréement des Caciques, & des principaus d'entre les Caraïbes, qui ont désavoüé ceus des leurs, qui ont voulu aller au cõtraire; & qui ont employé leurs forces & leurs bons avis pour reprimer leurs desseins, & faire entrer les nôtres en la paisible possession, de ce qu'ils leur avoyent auparavant accordé.

Ce qui iustifie, que nous ne sommes pas coupables des mêmes violences que les Espagnols, & que nôtre procedé en l'établissement de nos Colonies aus Iles, n'a pas esté semblable au leur. Que s'y on nous objecte que nous les avons chassez de Saint Christofle, & de la Gardeloupe, & qu'encore à present, nous avons guerre avec ceus de la Martinique. Nous répondons, que lors que nous avons peuplé ces Iles, nous n'avions autre but, que l'edification & l'instruction de ces pauvres Barbares, & que si contre nôtre premiere intention, nous auons été obligez d'vser de severité à l'endroit de quelques-vns, & de les traitter comme ennemis, ils ont attiré ce malheur sur eus, en violant les premiers, les sacrées loix de l'aliance qu'ils avoyent contractée avec nous, & en prenant des conseils sanguinaires, qui eussent étouffé nos Colonies dans leur berceau, s'ils n'eussent esté découverts.

Les Colonies Françoises & Angloises ont eu leur commencement en même

même tems ; c'eſt à dire , en l'an mil ſix cens vint-cinq. Monſieur DESNAMBVC , Gentil-homme François, de l'Ancienne Maiſon de Vauderop, & Capitaine entretenu par ſa Majeſté en la mer du Ponant , & Monſieur WAERNAER , Gentil - homme Anglois) lequel nos François nommoyent Monſieur Oüarnard, pour faciliter la pronontiation du double W,que nôtre langue ignore) ont en vn même jour pris poſſeſſion de l'Ile de S. Chriſtofle, au nom des Rois de France,& de la Grand'Bretagne leurs Maîtres, pour avoir vn lieu de retraite aſſurée,& vne bonne rade pour les Navires de l'vne & de l'autre Nation, qui frequentoient en l'Amerique. Cette Ile, ayant tous les rares avantages que nous avons amplement déduits au Chapitre qui en contient la deſcription , étoit fort viſitée des Eſpagnols, qui y prenoient ſouvét leurs rafraichiſſemens , en allant & en retournant de leurs longs voyages.Ils y laiſſoient auſſi quelquéfois leurs malades , qui étoient traittez par les In-

diens Caraïbes, avec léquels ils avoient fait la paix à cette condition.

Ces Messieurs donc considerant, que s'ils possedoient cette terre, ils incommoderoient l'Espagnol leur ennemy commun en l'Amerique, & qu'ils auroient vne bonne & seure demeure, pour jetter les fondemens des Colonies, qu'ils se proposoient de dresser en ces Iles, ils s'en rendirent maitres; & y laisserent des hommes pour la garder. Mais avant que d'en partir, craignant que les Indiens ne fomentassent quelque secrette intelligence avec les Espagnols, ou qu'en leur absence, ils n'executassent la resolution, que certains Sorciers, qui sont en haute estime parmy ce Peuple, leur avoient fait prendre dépuis peu, de mettre à mort tous les Etrangers, qui étoient en leur terre : ils se défirent en vne nuit de tous les plus factieus de cete Nation; & peu aprés ils contraignirent tous les autres qui s'étoient cantonnez & mis en defense, à se retirer ailleurs, & à leur laisser la place libre.

Aprés quoy, Monsieur Desnambuc, s'en

s'en retourna en France, & Monſieur Oüarnard en Angleterre,où leur conqueſte, & tout leur procedé furent agréez des Rois; & la permiſſion leur ayant été donnée d'y faire paſſer des hommes,ils y retournerent en bonne compagnie, en qualité de Gouverneurs,& de Lieutenans pour les Rois de France, & de la Grand'Bretagne, leurs Maitres.

Mais avant que Monſieur Deſnambuc vint cultiver & pourſuivre ſa cóqueſte, il creut que pour avoir vn puiſſant appuy en France,qui prit intereſt en la conſervation de cette Ile, ſous la Souveraineté du Roy, & pour aſſurer & avancer ainſi ſes deſſeins, il feroit bien de dreſſer vne Compagnie de perſonnes d'authorité, qui euſſent la direction & la Seignéurie de cette Ile, & des autres qu'il pourroit conquerir & ſoûmettre à l'obeiſſance du Roy:à condition que cette compagnie eut ſoin, & prit à cœur d'y faire paſſer des hommes pour conſerver la terre, & la cultiver : d'y envoyer des Eccleſiaſtiques, & de pourvoir à leur

entretenement : d'y faire bâtir des Forts pour la ſeureté des Habitans, & de les munir de Canons, de poudre, de boulets, de mouſquets, de meſche & de balles: en vn mot d'y entretenir vn bon arſenal, pour avoir toûjours en main, déquoy faire teſte à l'ennemy.

Cette Compagnie ou Societé, fut établie au moys d'Octobre de l'an mil ſix cens vint-ſix tant pour l'Ile de Saint Chriſtofle, que pour les adjacentes, & fut approuvée par le Roy: & dépuis elle fut confirmée & favoriſée de nouvelles conceſſions, & de tres-beaus Privileges obtenus de ſa Majeſté, le huitiéme de Mars mil ſix cens quarante deus pour toutes les Iles de l'Amerique, ſituées dépuis le dixiéme, juſques au trentiéme degré au deçà de l'Equateur.

Monſieur Deſnambuc ayant ainſi mis ordre à ſes affaires en France, retourna à Saint Chriſtofle avec trois cens hommes, que les Seigneurs de la Compagnie nouvellement erigée avoient levez, pour jetter les fondemẽs de cette Colonie: il amena auſſi plu-

ſieurs

ſieurs braves Volontaires, qui tenoient à gloire de ſuivre vn ſi celebre Avanturier, & de prendre part dans ſes honorables fatigues, ſous l'eſperance, de recueillir auſſi en ſon tems, le fruit de ſes conqueſtes. Ils arriverent tous à Saint Chriſtofle au commencement du Printems de l'année mil ſix cens vint-ſét : & bien qu'ils euſſent beaucoup ſouffert durant leur voyage, & qu'ils fuſſent malades pour la plûpart ou affoiblis, ils ne ſe laiſſerent point abbatre à ces rudes épreuves : mais ſe ſouvenans, que les belles entrepriſes ſont toûjours accompagnées de grandes difficultez, & que les roſes ne ſe cueillent que parmy les épines, ils commencerent des-lors à mettre la main à l'œuvre, & ayans appris dans peu de jours de ceus qu'ils avoient trouvé dans l'Ile, tout l'ordre qu'il faut tenir pour défricher les bois, dreſſer les habitations, cultiver la terre, planter les vignes & le Tabac, & pour faire tous les dévoirs, qui ſont requis dans les nouveaus établiſſemens, ils ſeconderent les gene-

reus desseins de leur Capitaine, qui les animoit puissamment par ses paroles, & par son bon exemple.

Les partages de l'Ile entre les deus Nations, avoient été projettez avant ce voyage : mais ils furent conclus & arrétez solennellement, le treiziéme du mois de May en la même année. Car afin qu'vn chacun put travailler avec assurance sur son propre fonds, & que les nôtres n'eussent rien à démesler avec les Anglois : Monsieur Oüarnard étant aussi retourné d'Angleterre, quelque tems avant Monsieur Desnambuc, où il s'étoit aussi appuyé d'vne Compagnie, qui prenoit la protection de ses entreprises : ils diviserent entre eus toute la terre de l'Ile, & y poserent les limites, telles qu'elles se voient encore aujourduy, à condition toutefois, que la chasse & la pesche seroient par tout libres aus Habitans des deus Nations, & que les Salines, les bois de prix, qui sont propres à la teinture, ou à la menuyserie, les rades, & les mines demeureroient aussi communes. Ils convinrent encore de

certains articles, qui furent agréez & arrétez de part & d'autre, pour entretenir vne bonne correſpondance, prevenir toutes jalouſies, & éviter tous les ſujets de diſputes & de conteſtations, qui peuvent aiſément naiſtre, entre des Peuples de differentes humeurs. Ils firent auſſi enſemble vne ligue defenſive, pour s'entre-ſecourir au beſoin, & ſe preſter main forte, pour repouſſer l'ennemy commun, & quiconque voudroit troubler la paix & le repos, dont ils eſperoient de joüir par enſemble, en cette aimable terre, qui leur étoit écheuë en partage.

Aprés ces choſes, les deus Gouverneurs travaillerent à l'envy, à l'affermiſſement & à l'ornement de leur Colonie. Mais il faut avoüer, que les Anglois eurent de tres-grands avantages par deſſus les François, pour faciliter & cōduire à chef leurs deſſeins. Car outre que cette Nation-là, qui eſt née au ſein de la Mer, ſupporte plus facilemēt que nous, les fatigues des voyages de long cours, & qu'elle s'entēd mieux à faire de nouvelles Peuplades:

La

La Compagnie qui fut établie à Londres, pour la direction de celle de Saint Christofle, pourveut si genereusement à ce qu'elle fut assistée dés sa naissance, d'hommes, & de vivres, qui étoient necessaires pour leur subsistance, jusques à ce que la terre leur en eut produit, & elle eut tant de soins, que de tems en tems elle fut rafraichie de nouveau secours, & de toutes les choses dont elle pouvoit avoir besoin dãs ces commencemens, qu'elle prosperoit & s'avançoit à veuë d'œil, pendant que la nôtre, qui étoit dépourveuë de toutes ces assistances, ne faisoit que languir, & même se fut facilement écoulée, si l'affection qu'elle avoit pour son chef, & la haute estime qu'elle avoit conceuë de sa valeur, ne l'eussent entretenuë à sa devotion, & liée tres-étroitement à son service.

Pendant donc que nôtre Colonie souffroit toutes ces foiblesses, & qu'elle ne subsistoit que par son courage; celle des Anglois profitant de ses forces, en poussa vne nouvelle dans

l'Ile

l'Ile de Niéves, qui n'eſt ſeparée de Saint Chriſtofle, que par vn petit bras de mer, comme nous l'avons dit en ſon lieu. Mais ſi ce petit nombre auquel nos gens étoient reduits, ne leur permettoit pas de faire de pareils progrez, Monſieur Deſnambuc s'étudioit en recompenſe de les affermir, & de les policer par pluſieurs beaus Reglemens, dont nous coucherons icy quelques-vns des principaus articles, afin que la memoire en ſoit precieuſement conſervée, pour l'inſtruction de la poſterité.

En premier lieu, par ce que par la paix & la concorde, les plus petites choſes s'accroiſſent, & que la diviſion fait écouler, & evanoüir les plus grandes: Il vouloit que tous les Habitans de l'Ile, qui reconnoiſſoient ſon autorité, conſervaſſent entre-eus vne tres-parfaite vnion, laquelle il leur recommandoit en toutes occurrences, comme la colomne de leur petit Eſtat, & le ſacré Canal d'où toutes ſortes de benedictions du Ciel & de la Terre, decouleroient abondamment ſur eus. Et d'autant

d'autant qu'il eſt impoſſible, que dans la converſation mutuelle il ne ſurvienne beaucoup de choſes, qui ſeroient capables d'alterer ſouvent cette aimable correſpondance, s'il n'y étoit promptément pourveu:il deſiroit que ſemblables differens fuſſent au plûtoſt terminez avec douceur, & même avant le coucher du Soleil, s'il étoit poſſible.

Il leur ordonnoit d'eſtre loyaus, ronds, & ſinceres dans toutes leurs affaires; d'eſtre courtois & ſecourables envers leurs voiſins, & de tenir auſſi religieuſement la parole qu'ils avoient donnée, que ſi elle eut eſté redigée par écrit, & receuë pardevant des Notaires.

Afin que le travail trop affidu de leurs habitations, ne leur fit oublier le métier de la guerre, ou que leur courage ne ſe ramollit dans le profond repos, & qu'au beſoin ils ſçeuſſent manier les armes & s'en ſervir avec dexterité, il vouloit qu'ils en fiſſent ſouvent les exercices, qu'ils s'y faſſonnaſſent ſelon les regles de la

discipline militaire, & bien qu'ils fissent tous profession de cultiver la terre, qu'ils eussent la grace & l'air genereus des Soldats, & qu'ils en portassent en tous tems les marques & les livrées, ne sortant jamais de leur quartiers sans arme à feu, ou du moins sans avoir l'épée.

Que s'il les formoit en cette sorte, afin qu'aus occasions ils fissent paroître leur valeur, & leur courage à l'endroit des ennemis ; il les obligeoit d'ailleurs, d'estre dous & humains les vns envers les autres ; Et il ne pouvoit souffrir, que les plus forts foulassent les plus foibles. C'est pourquoy il fit cette belle ordonnance, laquelle est encore en vigueur dans toutes ces Iles, assavoir, que les maitres ne pourroient engager leurs serviteurs que pour 3. ans, durant léquels ils seroyent tenus de les traitter avec toute moderatiō & douceur, & de n'exiger d'eux qu'vn service raisonnable, & proportioné à leurs forces.

Ses soins s'étendoient notamment à l'endroit des nouveaus venus,

&

& afin que dés leur arrivée ils eussent dequoy se mettre à couvert des iniures de l'air, & que leur travail ne fut point retardé à faute de logemens, il desiroit, qu'aussi tost que la place qu'ils avoient destinée pour faire leur bâtiment étoit découverte, tout le Voisinage les aidast à l'élever. Cette loüable Institution fut si bien receuë, & si soigneusement prattiquée, qu'il n'y avoit aucun des Habitans qui n'en reconnut l'equité, & qui ne tint à bonheur dans ces occasions, d'y cõtribuer volontairément ses pénes & ses soins. Les vns alloient couper les bois qui étoient necessaires, les autres couroyent aus roseaus, & aus feüilles de palmes, pour faire les palissades & le couvert, les meilleurs Architectes plantoyent les fourches, élevoyent les chevrons, & attachoient la couverture, & ils étoient tous dans vn si aimable empressement, que le petit edifice se trouvoit logeable dans peu de jours, sans que le proprietaire eut besoin de se mettre en aucun fraiz, qu'à pourvoir tant seulemẽt, à ce que la boisson ordinaire

ordinaire du pais, ne manquaſt point durant ce travail, à ces charitables ouvriers.

Enfin il avoit en horreur les pareſſeus, qui vivent de la ſueur & du travail d'autruy, comme les Bourdons du miel des Abeilles; mais pour ramener en nos jours, vne petite image du ſiecle d'or, qui eſt tant priſé des Anciens, il incitoit tous les Habitans à eſtre liberaus, communicatifs des biens que Dieu leur avoit departy, & à témoigner leur charité & leur Hoſpitalité envers tous ceus qui les venoient viſiter, afin qu'à l'avenir, on ne fut pas obligé d'établir parmy eus des Hoſteleries, des Cabarets & de ſemblables lieus de débauches, qui ſerviroient de retraite aus oiſeus & aus diſſolus, & qui attireroient la deſolation & l'entiere ruine de la Colonie.

Cependant que Monſieur Deſnambuc regloit ſi ſagement ſa petite Republique, & qu'il l'entretenoit de l'eſperance d'vn prompt ſecours; les Seigneurs de la Compagnie, imitans le naturel de pluſieurs de nôtre Nation, qui

qui voudroient moiſſonner inconti-
nent apres les ſémailles, étoyẽt de leur
part, dans vne continuelle attente de
quelques Navires chargez de tout ce
qu'il y a de plus riche, & de plus pre-
cieus dãs l'Amerique, pour remplacer
avec vſure, ce qu'ils avoient deboursé,
pour faire le premier embarquement;
& juſques à ce que ce retour fut arri-
vé, ils ne penſoient à rien moins, qu'à
ſe mettre en de nouveaus fraiz. Mon-
ſieur le Gouverneur, ayant remarqué
que toutes les Lettres qu'il avoit en-
voyées à ces Meſſieurs ſur ce ſujet,
n'avoyent point obtenu de réponces
favorables, ſe reſolut avãt que la Co-
lonie fut reduite à vne plus grande ex-
tremité, de les aller trouver en perſon-
ne, & d'entreprẽdre vn ſecõd voyage,
pour ſolliciter ce ſecours, duquel dépẽ-
doit la ſeureté de leurs premieres avã-
ces, & la ſubſiſtance des François en
cette Ile. Ce bon deſſein, que le zele
qu'il avoit pour la gloire de nôtre Na-
tion luy avoit inſpiré, reuſſit ſelon ſon
cœur; Car étant arrivé à Paris, il ſçeut
ſi bien repreſenter l'importance & la
neceſſité

necessité de ce secours à Messieurs de la Compagnie, qu'ils luy accorderent 300. hommes, & des vaisseaus munis de toutes les provisions necessaires, pour les rendre à Saint Christofle.

Ce renfort tant attendu de nôtre Colonie, luy arriva heureusement au commencement du mois d'Aoust, de l'an 1629. & elle le reçeut avec tant de joye & de satisfactiō, qu'elle s'imaginoit d'estre parvenuë au comble de ses souhaits, & que dez lors elle pouvoit surmonter aisément, tout ce qui voudroit traverser l'execution de ses projets. Mais comme les prosperitez de cette vie sont de courte durée, à péne s'étoit elle égayée deus mois en la possession de ce bonheur, qu'vne puissante Flotte d'Espagne vint fondre sur elle. Dom Federic de Tolede qui la cōmandoit, avoit ordre exprés avant que de descendre à la Havanne, à Cartagene, & aus autres plus celebres ports du sein de l'Amerique, de s'arréter à Saint Christofle, & d'en chasser les François & les Anglois, qui s'y étoient établis dépuis peu d'années.

Cette

Cette armée navale, qui étoit composée de vint-quatre grands Navires de charge, & de quinze Fregates, se saisit pour premier acte d'hostilité de quelques Navires Anglois qui étoyent à l'ancre prés de l'Ile de Niéves, puis elle vint moüiller à la rade de S. Christofle, à la portée du Canon de la Basse-Terre, où Monsieur de Rossey commandoit. Les forts des deus Colonies, n'étoyent pas encore en état pour soûtenir vn siege, ils étoyent dépourveus de vivres, toutes les munitions de poudre & de bales, qui se trouvoyent dans l'Ile, ne pouvoient pas faire de grands effets, & quand les deus Nations eussent vny toutes leurs forces, elles n'eussent pas pu resister à vne si redoutable armée : mais leur courage suppleoit à tous ces défauts; car afin que l'ennemy n'eut pas sujet de se glorifier d'estre venu à bout de ses desseins, sans quelque opposition ; Monsieur Desnambuc, détacha du quartier de la Cabes-terre où il commençoit de se fortifier, tous ses meilleurs soldats, pour aller au secours

de

de celuy qui étoit menacé,& les Anglois y firent passer quatre de leurs meilleures Compagnies.

Aussi tôt que ces troupes furent arrivées au rendez-vous, elles s'employerent d'vn cómun accord avec les Habitans du quartier, à se retrancher le long de la coste, pour repousser vigoureusement l'ennemy & luy contester la descente, & sans doute, elles luy eussent bié dóné de la péne, si elles eussét esté bien cómandées, & que cette premiere ardeur n'eut esté ralentie, par la frayeur qui saisit tellement le cœur de Mósieur de Rossey, qu'il l'eut laissé mettre pied à terre, & venir aus approches sans aucune resistance, si vn jeune Gentil-homme, Neveu de Monsieur Desnambuc, frere aisné de Monsieur du Parquet, qui est à present Seigneur & Gouverneur de la Martinique, n'eut obtenu la liberté de passer les retranchemens, & de donner sur la premiere Compagnie des ennemis qui parut sur le sable. Il fut soutenu de quelques Volontaires, qui voulurent avoir part à sa gloire, mais il les

devança

devança tous de beaucoup en courage & en resolution, car il attaqua avec tant de vigueur celuy qui conduisoit la troupe, qu'il le tua & plusieurs autres des plus vaillans de sa Compagnie, qui eurent l'assurance de vouloir éprouver sa valeur; mais étant abandóné de ceus qui l'avoient suivy en cette meslée, il fut tellement investy de la multitude, qui venoit fondre sur luy, qu'enfin il fut abbatu & emporté dãs l'vn des navires des ennemys, où aprés tous les devoirs qu'on fit pour le guerir de ses blessures, il mourut au grand régret de l'vn & de l'autre party, qui avoit été témoin de sa generosité, & qui ne pouvoit se lasser de luy donner tous les plus beaus éloges, que sa vertu avoit merités.

Durant ce choc, qui devoit estre soutenu vn peu plus vigoureusement des nôtres, le General de la Flotte, fit détacher en vn même tems, de tous les Navires de grandes Chaloupes remplies de Soldats bien armez, qui descendirent en fort bon ordre, & couvrirent la rade. C'est ce qui redoubla

bla l'epouvantement de Monſieur de Roſſey, qui de peur d'eſtre opprimé de cette multitude, fut d'avis de ceder à la force, & de faire vne honorable retraite, avant que les nôtres fuſſent inveſtis & envelopés de tous coſtez. Cette reſolution priſe tumultuairement, fût fort mal receuë de tous ceus qui étoyent jalous de la gloire de noſtre Nation, & qui euſſent deſiré que l'ennemy eut acheté vn peu plus cherément le degaſt de leur Colonie: mais les ſuffrages que l'épouvantemẽt ſuggeroit en cette fatale conjonćture ayans prevalu, il fut arrêté qu'à l'inſtant même, on prendroit le chemin de la Cabes-terre, & que là on aviſeroit plus amplement à tout ce qui ſeroit jugé neceſſaire, pour le ſalut commun.

L'Eſpagnol voyant que nos gens abandonnoyent leur Fort, & leur retranchement, ſans avoir fait beaucoup de reſiſtance, crut que cette retraite n'étoit qu'vne feinte, qui étoit menagée à deſſein de l'attirer dans quelque embuſcade, qu'on luy avoit

dreſſée dans les bois. Ce ſoupçon, qui étoit appuyé ſur quelques apparences, le retint de pourſuivre ſa victoire, & l'arréta au quartier de la Baſſe-terre, juſques à ce qu'il eut apris au vray l'état de toute l'Ile, & qu'il eut pourveu à tout ce qu'il trouveroit eſtre le plus expediét, pour executer promptement & fidellement tous les points de ſa commiſſion.

Pendant que l'ennemy prenoit ainſi ſes meſures, pour conduire à chef ſes deſſeins, ſans ſe mettre en danger: Monſieur Deſnambuc ſurpris d'vn ſi ſubit changement, & d'vn ſuccés ſi ineſperé, tâchoit de raſſurer les ſiens, & de les encourager à porter conſtamment cette diſgrace: leur remontrant qu'elle n'étoit pas irremediable: que l'ennemy ne s'opiniatreroit pas à demeurer dans l'Ile, juſques à ce qu'il en eut entierement chaſſé les Habitans: qu'il avoit des affaires de plus grand poids, qui l'appelloyent ailleurs: qu'il ne s'engageroit pas facilement dans les forets, qu'il luy faudroit traverſer de neceſſité, pour venir

à ſon Quartier : qu'ils pouvoyent s'y mettre en bonne défenſe, pour ſoutenir ſes efforts,& luy faire marquer de ſon ſang cette invaſion, s'il entreprenoit de paſſer outre; & qu'en ce cas,il y avoit méme en chemin des endroits ſi forts de nature, que peu d'hommes le pourroyent arrêter, & le contraindre de retourner ſur ſes briſées.

Ces avis étoient tres-judicieus:mais la terreur avoit tellement préoccupé les eſprits, & la conſternation étoit ſi generale, qu'ils ne furent point peſez ſelon leur merite. L'affaire étant donc miſe en deliberation, la concluſion fût, qu'on abandonneroit l'Ile, & que la Colonie ſe tranſporteroit en quelque autre,qui ne donneroit point tant d'ombrages à l'Eſpagnol, & qui ſeroit plus écartée de la route ordinaire de ſa Flotte. Monſieur Deſnambuc, qui prevoyoit que quelque couleur qu'on pût donner à cette reſolution, elle ſeroit notée de quelque lâcheté, qui flétriroit l'opinion qu'on avoit juſtemēt conceuë de la valeur des François, & étouferoit en vn inſtant

ces grandes eſperances, qu'on avoit euës de leur Colonie, ne pût point eſtre perſuadé d'y donner ſon approbation. Neantmoins, encore qu'il fut d'vn ſentiment tout contraire, pour ne point abandonner dans cette triſte rencontre, ceus qu'il avoit amenez de ſi loin, & avec qui il avoit paſſé tant de mers, & eſſuyé tant de perils; il s'accommoda à leur humeur, & s'embarqua avec eus dans quelques navires qui ſe trouverent à la rade; & ainſi pour éviter vn plus grand deſordre, en ſe ſurmontant ſoy même, il témoigna qu'il oublioit genereuſement le peu d'eſtime qu'ils faiſoyent de ſes remontrances.

Les Quartiers des Anglois étoient auſſi dans vn grand des-ordre, ils avoyent apris que l'ennemy étoit maitre de toute la Baſſe-terre: qu'il ruinoit la Fortereſſe des François, apres en avoir enlevé le Canon: qu'il avoit déja brulé toutes les caſes, & fait le dégaſt des habitations du quartier. Ils croyoient à châque moment, qu'il venoit fondre ſur eus avec toutes ſes forces, & dans

cette apprehension les vns essayoient de se sauver par mer ou de se retirer sur les montagnes, pendant que les autres, qui étoyent vn peu plus courageus, furent d'avis d'envoyer des Députez à Dom Federic, pour le prier de vouloir entendre à quelque accommodement : mais pour toute réponse, ils receurent vn commandement exprés de sortir promtement de l'Ile, ou qu'autrément ils seroyent traittez avec toute la rigueur, dont les armes permettent d'vser à l'endroit de ceus, qui s'emparent contre tout droit, du bien qui ne leur apartient pas.

Pour faciliter ce départ que Dom Federic leur ordonnoit, on leur rendit selon ses ordres les Navires, que sa Flotte avoit pris devant l'Ile de Nieves, & il voulut qu'ils s'y embarquassent sans aucun delay, & qu'en sa presence ils fissent voile vers l'Angleterre. Et parce que ces vaisseaus ne pouvoient pas contenir vne si grãde multitude, il permit à tous ceus qui n'y purent pas avoir place, de demeurer dans l'Ile, iusques à ce qu'il se

presentât vne occasion favorable, pour suivre leurs compagnons. Aprés cette expedition, Dom Federic fit lever l'ancre à ses Navires pour continuer leur voyage : mais incontinent que les Anglois qui étoyent restez eurent perdu de veuë cette flotte, ils cõmencerent à se rallier, & à former vne constante resolution, de relever courageusement les ruines de leur Colonie.

Pendant que ces choses ses passoyent à Saint Christofle, les François qui en étoyent sortis au commencement de cette déroute, avoyent tant enduré sur mer, à cause du manquement de vivres & des vents contraires, qu'ils avoyent été contrains de relâcher aux Iles de Saint Martin & de Mont-serrat, apres avoir visité en passant celle d'Antigoa. Ils eussent bien souhaitté de se pouvoir établir en quelcune de ces terres : mais elles ne sembloyent que des affreus deserts, en comparaison de celle qu'ils avoyent quittée. Sa douce idée repassoit incessammẽt devãt leurs yeus, ils la regret-

toient

toient à chaque moment,& l'aimable souvenir de cet agreable sejour, où la Providence Diuine les rappelloit par des voyes qui leur étoient inconnuës, leur fit naistre le desir de s'informer de l'état auquel l'Espagnol l'avoit laissé,puis qu'ils en étoyét si voisins.Pour contenter cette loüable curiosité, ils firent passer l'vn de leurs Navires,qui leur rapporta à son retour,que la Flotte ennemie s'étoit entierement retirée,& que les Anglois qui y étoient restez, travailloyent courageusement à rebatir leurs cases, à planter des vivres & à reparer leurs desolations.

Cette agreable nouvelle resuscita en vn instant toutes les esperances de nos François,& releva glorieusement le courage des plus abbatus : de sorte qu'il ne fallut pas employer beaucoup d'artifices,pour les animer au retour,& pour leur persuader de se rendre en toute diligence en cette delicieuse terre, qui possedoit déja leurs cœurs & toutes leurs plus tendres affections.

Aussi-tost qu'ils y furét arrivez,chacun reprit son poste & retourna sur sa

 place,

place, en bonne intention de s'y affermir, & d'en relever promtément le debris : Mais la famine qui les talonnoit, eut ſans doute interrompu le cours de tous ces beaus deſſeins, & ils fuſſent ſuccombez ſous le faiz des peſans travaus qu'il leur falloit entreprendre en vn même tems, pour rebâtir leurs maiſons, & planter des vivres, ſi dans ces extremitez ſi preſſantes, Dieu ne leur eut ſuſcité le ſecours de quelques Navires des Provinces-Vnies, qui les vinrent viſiter à la bonne heure, & ayant reconnu leur triſte état, les aſſiſterent genereuſement de vivres, d'habits, & de toutes les choſes qui leur étoient neceſſaires dans ce grand abandonnement où ils ſe trouvoient reduits : & même pour leur faire la faveur toute entiere, ils ſe contenterent de leur ſimple parole, pour aſſurance de toutes ces avances.

Nos gens s'étans tirez doucement à l'ayde de ce ſecours, hors du mauvais pas où ils ſe voyoient accrochez,

dez

dez l'entrée de leur retabliſſement, travaillerent en ſuite avec tãt d'ardeur en leurs habitations, que Dieu beniſſant l'œuvre de leurs mains, la terre leur produiſit des vivres, & du Tabac en ſi grande abondance, qu'ils contenterent avec honneur leurs charitables Creanciers, & en peu de tems ils ſe trouverent beaucoup mieus accommodez, qu'ils n'étoient avant leur deroute. Mais il leur falloit encore des hommes pour appuyer leurs entrepriſes, & entretenir le commerce, qui commençoit à s'établir parmy eus. Pour remedier à ce beſoin, Monſieur Deſnambuc, qui voyoit ſa conſtance couronnée d'vn ſi heureus ſuccés, ne trouva point de plus ſeur, ni de plus dous expedient, que de permettre aus principans Habitans de la Colonie d'aller en France, pour en lever, & les y amener à leur propres fraiz. Ce ſage conſeil ayant eſté ſuivy, l'Ile ſe peupla en peu d'années de pluſieurs braves hommes, qui la mirent en reputation.

La Colonie Angloise répara aussi en peu de tems toutes les bréches que le ravage de l'Espagnol luy avoit faites. Et la Compagnie de Londres qui s'étoit chargée de sa direction, ne se lassant point de luy envoyer des hommes & des raffraichissemens, les deus quartiers qu'elle occupoit dans l'Ile de Saint Christofle, se trouverent si étroits pour contenir vne si grande multitude, qu'outre l'Ile de Nieves qu'elle avoit peuplée avant la déroute, elle eut assés de force pour pousser en moins de 4. ans des nouvelles Peuplades dans celles de la Barboude, de Mōt-serrat, d'Antigoa, & de la Barbade, qui s'y sont merveilleusement accruës, & se sont renduës fameuses par le trafic des riches Marchādises qu'elles fournissent, & par le nombre de leurs habitans, comme il se peut voir, par les descriptions particulieres que nous avons données de ces Iles, au commencement du premier Livre de cette Histoire.

Pour ce qui est des Colonies Hollādoises aus Antilles, elles ne content leur

leur établissement qu'apres celles des Frãçois & des Anglois. Et ce n'est pas l'Etat qui a fourny aus frais, mais des Cõpagnies particulieres de Marchãds, qui ont desiré, pour faciliter le commerce qu'ils ont en toutes les Iles, que les François & les Anglois occupent, d'avoir des places de retraitte assurée pour raffraichir leurs Navires. La plus ancienne de ces Colonies, qui relevẽt de la Souveraineté de Messieurs les Etats Generaus des Provinces-Vnies, est celle de Saint Eustache. Elle fut établie environ le même tems, que Monsieur Oüarnard forma celle de Montserrat, c'est à dire en l'an 1632. Elle est considerable, pour estre en vne place tres-forte de nature; pour le nõbre & la qualité de ses Habitans: pour l'abõdance du bon Tabac qu'elle a produit jusques à present: & pour plusieurs autres rares avantages, dont nous avons déja parlé, au Chapitre cinquiéme du Livre precedent.

Monsieur Desnambuc n'avoit pas moins de passion, ni de generosité que les autres Nations pour étẽdre sa Co-

lonie : mais n'ayant pas esté secouru comme il eût esté requis dãs ces commencemens, & ses desseins ayans esté souventéfois traversez de plusieurs facheuses rencõtres, il eut ce déplaisir, de voir plusieurs belles Iles occupées par d'autres, avant qu'il fut en état d'y prédre part, & de pousser sa cõqueste hors des limites de Saint Christofle. Il avoit dépuis vn long-tems jetté les yeus sur l'Ile de la Gardeloupe, comme étant l'vne des plus belles & des plus grãdes de toutes les Antilles, mais au même instant qu'il se disposoit pour y envoyer des hõmes, il fut prevenu par Mõsieur de l'Olive, l'vn des principaus habitans de sa Colonie, qui pendãt vn voyage qu'il avoit fait en France pour ses affaires particulieres, s'associa avec Monsieur du Plessis, & quelque Marchands de Dieppe pour y établir vne Colonie, sous la commission des Seigneurs de la Compagnie des Iles de l'Amerique.

Ces deus Gentils-hommes, étans établis Gouverneurs de la Gardeloupe avec égale autorité, y arriverēt le vint-

huitiéme de Iuin, mil six cens trente cinq, avec vne Cõpagnie de cinq cens hommes, qui furent accüeillis dez leur arrivée de la famine, & de diverses maladies, qui en enleverent plusieurs. On tient, que le premier de ces maus leur survint, pour s'estre placez d'abord en des endroits, où la terre étoit la plus ingrate & la plus mal-propre au labourage, qui fût en toute l'Ile; & pour avoir entrepris trop legerement la guerre cõtre les Caraïbes Originaires du lieu, qui leur eussent pû fournir en toute abõdãce la plûpart des vivres, qui étoient necessaires pour leur subsistance dans ces commencemens, jusques à ce que la terre leur en eût produit. Les maladies suivirent les mauvaises nourritures, que la faim les cõtraignoit de prendre, à faute de choses meilleures: à quoy on peut aussi ajouster, que la terre n'étãt pas encore défrichée, l'air y étoit facilemẽt corrõpu.

Monsieur du Plessis voyant les malheurs qui de jour en jour fondoient sur cette nouvelle Colonie, & ayant tout sujet d'en apprehender

encore de plus grands à l'avenir, en conceut vn tel déplaiſir, qu'il mourut dans le ſettiéme mois aprés ſon arrivée. Il fut regretté de tous les François, & même des Indiens, qui avoyent toûjours témoigné beaucoup de déference à ſes ſentimens, & d'amour & de reſpect pour ſa perſonne. Il étoit d'vne grande prudence, & d'vne humeur ſi affable & ſi obligeante, qu'il attiroit les cœurs de tous ceus qui traitoient avec luy.

Aprés le decés de Monſieur du Pleſſis, Monſieur de l'Olive s'empara de tout le Gouvernement, & comme il étoit autant remuant, que ſon Collegue avoit eſté dous & moderé, il defera tant aus conſeils violens de quelques broüillons, qui l'obſedoient continuellement; qu'il fit bien tôt aprés entreprendre cette guerre funeſte contre les Caraïbes, qui penſa ruiner cette Colonie naiſſante. Il eſt vray, qu'il les preſſa d'abord ſi vivemẽt, qu'il les obligea de luy quitter l'entiere poſſeſſion de la Gardeloupe. Mais d'autãt, que pour venir à bout de ce deſſein

qu'il

qu'il avoit formé dés ſon arrivée, il ſe ſoüilla de pluſieurs cruautez, que les Barbares n'euſſent pas voulu exercer à l'endroit de leurs plus grands ennemis, il flétrit tellement ſa gloire & ſa reputatiõ, qu'il n'y avoit que des gens de ſang, & des deſeſpérez, qui aprouvaſſent ſa conduite.

Les Caraïbes, que Monſieur de l'Olive avoit chaſſez de cette Ile, ſe retirerent en celle de la Dominique. Ceus de la même Nation qui la poſſedent les receurent fort volontiers, & pour leur témoigner, qu'ils étoient ſenſiblement touchez de leur diſgrace, ils leur preſenterent de ſe joindre avec eus, pour vanger par les armes l'injure qui leur avoit eſté faite, cette offre étoit trop avantageuſe, pour eſtre refuſée. Leurs forces étant donc ainſi vnies, ils firent pluſieurs deſcentes à la Gardeloupe, & s'opiniâtrerent tellement à harceler les nôtres, par les frequentes incurſions qu'ils faiſoient ſur eus, qu'ils étoient contrains d'abandonner la culture du Tabac, & même des vivres qui étoiẽt neceſſaires

pour

pour leur ſubſiſtance, afin d'eſtre toujours ſous les armes, pour repouſſer les efforts, prevenir les ruſes, & éventer les deſſeins de ces ennemis, qu'ils avoient attirés ſur eus par leur imprudence.

Cette cruelle guerre, qui dura environ quatre années, reduiſit cette Colonie en vn ſi deplorable état, qu'elle étoit décriée par tout, & à cauſe qu'elle avoit ſi ſouvent les Caraïbes ſur le bras, on la croyoit à la veille de ſa ruine, mais comme elle étoit reduite à ces extremitez, Monſieur de l'Olive perdit la veuë, & Meſſieurs de la Compagnie y envoyerent Monſieur Auber pour Gouverneur, qui remedia à tous ces deſordres, appaiſa tous les troubles, & y apporta cette bonne paix, qui y attira puis apres le commerce, & l'abondance de toutes choſes, comme nous le dirõs au Chapitre troiziéme de cette Hiſtoire Morale.

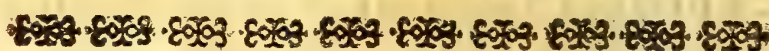
Incontinent que Monſieur Deſnambuc eut ſçeu, que la Gardeloupe étoit habitée, il reſolut de ne pas differer davantage à ſe placer dans quelqu'vne

ne des meilleures Iles, qui étoient encore à ſon choix, & de peur d'eſtre encore vne fois ſupplanté, ſe voyant aſſiſté d'aſſez bon nombre de vaillans hommes, & pourveu de toutes les munitions de guerre, & de bouche, qui ſont neceſſaires en ces entrepriſes, il alla luy même prendre poſſeſſion de l'Ile de la Martinique, en laquelle il mit pour ſon Lieutenant Monſieur du Pont, & pour premier Capitaine, Mõſieur de la Vallée. Puis mourant à Saint Chriſtofle, il donna par ſon teſtament tous les biens, & tous les droits, qu'il avoit à la Martinique, laquelle il avoit fait peupler à ſes fraiz, à Monſieur du Parquet ſon Neveu, qui en eſt encore à preſent Seigneur & Gouverneur, comme nous l'avons déja dit.

Ce Gentil-homme étoit vaillant, digne de commander, accoſtable, familier à tous & doüé d'vne grande adreſſe à ſe faire aimer & obeir tout enſemble. Les Anglois mêmes le reſpectoient & le craignoient également. On recite de luy, que ces Anglois, ayans outrepaſſé tant ſoit peu les limi-

tes,

tes, qui par vn commun accord avoyent esté posées entre les deus Natiõs, il alla avec bien peu de ses gens au quartier des Anglois,& parla au Gouverneur, qui l'attendoit avec vne grosse Compagnie de Soldats : Mais il se comporta avec tant de courage & de resolution, mit en avant de si bonnes raisons,& fit de si puissantes menaces de venir à bout par la force, de ce qu'il ne pourroit obtenir par la douceur,que le Gouverneur Anglois, luy accorda ce qu'il demandoit. Cette rencontre prouve combien il étoit jalous de conserver les droits de sa Nation.Depuis ces deus Gouverneurs furent toûjours bons amys.



CHAPITRE II.

De l'Establissement des François dans les Iles de Saint Bartelemy, de S. Martin, & de Sainte Croix.

APrés le decés de Monsieur Desnambuc, duquel la memoire est en

en benediction dans les Iles, Monſieurs du Halde, qui étoit ſon Lieutenant au Gouvernement, fut fait Gouverneur en chef par Meſſieurs de la Compagnie des Antilles. Mais comme peu de tems aprés il ſe fût retiré en France, Monſieur le Cardinal de Richelieu, premier Miniſtre d'Etat, duquel la prevoyance s'éténdoit aus lieus les plus éloignez, iugea que c'étoit vne choſe digne de ſes ſoins, de prendre à cœur la cõſervation, & l'accroiſſement de cette Colonie en l'Amerique, & que de là, la gloire du nom François, & les armes victorieuſes de nôtre invincible Monarque, pourroient s'étendre par tout ce nouveau Monde, comme elles éclatoient magnifiquement en celuy-cy. Il deſira pour cet effet que les Iles fuſſent pourveuës d'vn Gouverneur, qui pût ſeconder & executer ſes genereus deſſeins. Et aprés avoir cherché par tout, vn Seigneur capable de cet employ, & doüé de la conduite, de la ſageſſe, de la generoſité, & de l'experience neceſſaire à vne ſi grande charge : En vn
mot,

mot, qui eut tous les avantages de l'vne & de l'autre Noblesse, pour representer dignement la Majesté du nom François en vn païs si éloigné, son Eminence n'en trouva point qui eût toutes ces rares qualitez, en vn plus haut degré, que MONSIEVR LE CHEVALIER DE LONVILLIERS POINCY, BAILLY ET GRAND CROIX DE L'ORDRE DE S. IEAN DE IERVSALEM. Commandeur d'Oysemont, & de Coulours & Chef d'Escadre des Vaisseaus de sa Majesté en Bretagne, Gentil-homme de fort ancienne Maison, qui porte le nom de POINCY, & dont l'aisné fait sa demeure en l'vne de ses terres, proche la Ville de Meaus.

Monsieur le Cardinal presenta cet excellent Gentil-hóme au Roy Loüis treiziéme de glorieuse memoire, qui loüant & approuvant ce bon choix, l'investit de la charge de Gouverneur, & Lieutenant General pour sa Majesté aus Iles de l'Amerique. Dequoy, lettres luy furent expediées au mois de Septembre de l'an mil six cens trente huit.

huit. Cette qualité, n'avoit pas esté donnée à ceus qui l'avoient precedé.

L'an mil six cens trente neuf, Monsieur le Bailly de Poincy, étant party avec tout son train de la rade de Dieppe vers le my-Ianvier, arriva vn mois aprés aus Antilles, & fut reçeu premierement à la Martinique, par les Habitans en armes. Puis il alla à la Gardeloupe, & à Saint Christofle, recevant par tout le serment de fidelité. Sur tout sa reception fut tres-belle en l'Ile de Saint Christofle. Il fut salué à son arrivée du Canon de nôtre Fort, & de celuy de tous les Navires. Tous les Habitans François étant sous les armes, le receurent en qualité de General, avec vn applaudissement vniversel, comme déja auparavant ils avoient fait des feus de joye, & rendu graces à Dieu, sur les premieres nouvelles qu'ils avoiẽt eues, de sa nomination à cette charge, & il fut conduit à l'Eglise accompagné de ses Gentils-hommes, & de ses gardes pour y chanter le *Te Deum*.

Si tôt qu'il fut entré en possession, l'Ile

l'Ile prit vne nouvelle face, & l'on vit en peu de tems vn notable changement de bien en mieus. Ainsi il ne répondit pas seulemẽt aus grandes attẽtes que sa Majesté, & Mõsieur le Cardinal avoient conceuës de son Gouvernemẽt : mais il les surpassa de beaucoup. D'abord il fit bâtir des Eglises en divers quartiers de l'Ile. Il prit soin que les Prestres fussent bien logez & entretenus, afin qu'ils pussent vacquer à leurs charges sans divertissement. Sa Iustice parut au bel ordre qu'il établit, pour la rendre bonne, briéve, & gratuite, par vn Conseil composé des plus sages & des plus entendus d'entre les Officiers de l'Ile. Sa Vigilance corrigea tous les desordres, qui se glissent facilement parmy des personnes recueïllies de divers endroits, & composées de differentes humeurs. Sa Prudence, qui n'est jamais surprise, & qui est toûjours accompagnée d'vne clarté, & d'vne sage prevoyance, en l'occurrence soudaine des affaires les plus épineuses, le fit admirer également & de ceus qu'il gouvernoit, & de ses Voisins.

Voisins. La Grandeur de son esprit, qui luy fit surmonter toutes les difficultez qu'il trouva en l'accomplissement de ses desseins, le rendit redoutable aus broüillons. Son Affabilité, son facile accés, & le bon accüeil qu'il faisoit aus étrangers, attira le commerce & l'abondance dans son Ile. Sa Bonté & sa Liberalité, luy aquit à iuste titre les cœurs & les affections des François. Enfin sa generosité éprouvée en plusieurs rencontres, tant en France, aus emplois tres-honorables qu'il a eus dans les armées de sa Majesté, qu'en l'Amerique, dépuis qu'il y commande, en la conservation, ou amplification, & en la conqueste de tant de places considerables, donna dés lors de la terreur à l'Espagnol, qui iusques à present n'a osé traverser ses belles & glorieuses entreprises.

Monsieur le General ayant établi dans l'Ile de S. Christofle tout le bon ordre qui étoit necessaire pour entretenir les Habitans en vne bonne concorde, pour y attirer toutes sortes de biens & y faire fleurir le trafic : & l'ayant

l'ayant renduë la plus belle & la plus illuſtre de toutes les Antilles, comme nous l'avons repreſenté au Chapitre 4. du premier Livre de cette Hiſtoire, étendit puis apres la Colonie Françoiſe dans les Iles de Saint Bartelemy, de Saint Martin, & de Sainte Croix, déquelles nous avons fait la deſcription en ſon lieu, mais il nous reſte encore quelques circonſtances bien conſiderables, touchant la conqueſte de l'Ile de Sainte Croix, léquelles nous ajoûterons en cet endroit.

Cette Ile a eu pluſieurs maitres en bien peu de tems, & durant pluſieurs années, les Anglois & les Hollandois ont conteſté enſemble à qui elle ſeroit. Enfin, ils l'avoient partagée entre eus : Mais en l'an mil ſix cens quarante neuf, les Anglois ayans remarqué, que les Hollandois étoient en petit nombre, les obligerent à leur laiſſer toute la place. Toutefois ils ne jouyrent pas long-tems de leur vſurpation. Car bien tôt aprés, les Eſpagnols de l'Ile de Porto-Rico y firent vne deſcente, brulerent les maiſons,

tuerent ceus qu'ils trouverent ſous les armes, & firent tranſporter les autres, avec leurs femmes, & leur bagage, en l'Ile de la Barboude.

Aprés qu'ils eurent ainſi depeuplé cette Ile, comme ils étoient ſur le point de remonter dans leurs vaiſſeaus, pour s'en retourner en leur terre, voicy arriver vn navire des Iles de Saint Euſtache & de Saint Martin, qui étoit chargé d'hommes, léquels ayant apris la déroute des Anglois, dans la creance que l'Eſpagnol s'étoit déja retiré, venoient relever les droits, & les pretentions que la Nation Hollandoiſe avoit ſur cette Ile : mais la partie étant inegale, veu que les Eſpagnols étoient dix contre vn, ils furent contrains de compoſer. Le deſſein des Eſpagnols, qui leur avoient promis bon quartier, & qui les ténoient priſonniers, étoit de les mener à Porto-Rico à leur Gouverneur, qui ſelon l'humeur Eſpagnole, ne leur eut peut-eſtre pas fait vn trop bon party.

Lors donc qu'ils meditoient leur retour avec ces priſonniers, qui

étoient venus d'eux mêmes ſe jetter entre leurs mains: deus navires François chargez de Soldats, de vivres, & de toutes ſortes de munitions de guerre aborderent en l'Ile, étant envoyez de la part de Monſieur de Poincy leur General pour chaſſer l'Eſpagnol de cette terre, & la conqueſter pour le Roy. Ce ſecours, vint bien à propos pour la delivrance des Hollandois: Car les Eſpagnols ayant veu nos gens, qui deſcendoient alégrement & en bon ordre, & qui d'abord, formerent ſur terre vn gros de vaillans hommes bien armez,& en diſpoſition de combattre, ils lâcherent incontinent leurs priſonniers, & aprés quelque pour-parler, les François leur firent commandement de vuider à l'inſtant de l'Ile, & de rentrer dans leurs vaiſſeaus, à faute dequoy, ils les chargeroient comme ennemis, tels qu'ils étoient,& ne leur donneroient aucun quartier. A quoy ils aimerent mieus obeir, que d'experimenter la valeur des nôtres, & le ſort des armes, quoy qu'ils fuſſent en plus grand nombre.

Monſieur

Monsieur le General, reconnoissant selon son exquise prudence, l'importance de cette Ile, qui peut faciliter d'autres conquestes, encore plus glorieuses, jugea qu'il falloit accompagner de si heureus commencemens, d'vn grand soin pour la conserver, & la munir d'vn nombre considerable de vaillans hõmes, & sur tout d'vn Chef genereus & experimenté, pour y commander en son nom. Pour cet effet, il y envoya Monsieur Auger Major de l'Ile de Saint Christofle, qui avoit exercé cette charge avec grande approbation par plusieurs années, & le revétit de la qualité de Gouverneur de cette Ile. Il mourut en l'exercice de cette charge, au grand regret de tous les habitans, aprés avoir mis l'Ile en bon ordre, redressé ses ruines, & donné les commencemens à vn Fort, qu'il avoit luy même dessigné pour la seureté des vaisseaus, qui viendroient cy aprés à la rade ; & pour faire perdre aus Espagnols, toute envie d'y descendre à l'avenir, pour y faire des ravages.

La conqueſte de cette Ile fut faite, en la faſſon que nous venons de dire en l'an 1650.

Si cette Colonie doit ſes commencemens à la generoſité de Monſieur le General, qui ne laiſſe écouler aucune occaſiő capable d'amplifier la gloire & le nom de la Nation Françoiſe, elle luy eſt auſſi redevable de ſa conſervation,& de ſon accroiſſement. Car il a eu ſoin d'y faire paſſer des hommes, & d'y envoyer des vivres, juſques à ce que la terre en eut produit, & tous les raffraichiſſemens neceſſaires en de nouveaus établiſſemens, & notamment les munitions de guerre qu'il faut en vne place,qui eſt ſi voiſine de l'ennemy,& qu'il a enlevée devant ſes yeus, & ſous ſa main. Pour faciliter ce deſſein, il a eu long-tems en mer vn de ſes navires commandé par le Capitaine Mancel, duquel la vertu, la fidelité, le courage, & l'adreſſe,ont eſté éprouvées en pluſieurs rencontres ſignalées. Il faiſoit le voyage ordinaire de Saint Chriſtofle à Sainte Croix, pour y porter tout ce qui

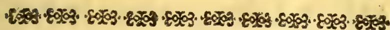
qui pouvoit faire beſoin à cette nouvelle Colonie.

Les Hollandois avoient edifié ſur vne agreable eminence de cette Ile, vne belle Egliſe bâtie en forme de Croix. Si les Eſpagnols reſpectant ce ſigne ſacré, qui étoit ſur le clocher, n'ont pas ruiné cet edifice : nos François doivent cette maiſon d'oraiſon à la pieté & au zele d'vne Compagnie de Marchands de la ville de Fleſſingue, qui fit premierement habiter cette Ile, ſous la commiſſion de Meſſieurs les Etats.

Le Roy à preſent régnant, étant informé de toute la gloire que Monſieur de Poincy a aquis, & qu'il acquiert journellement à nôtre Nation, & combien ſa preſence eſt neceſſaire en l'Amerique, a confirmé de nouveau ce Genereus Chevalier en la charge de ſon Gouverneur & Lieutenant General en ces quartiers là, & la Reyne pendant ſa Regence, a hautement loüé ſes dignes actions, & ſa fidelité au ſervice du Roy.

En l'an 1651. Monsieur le General traitta sous le bon plaisir du Roy avec la Compagnie dont nous avons parlé, & l'ayant remboursée de tous les frais qu'elle avoit faits pour l'établissement de cette Colonie, a aquis de ces Messieurs qui composent cette Compagnie, la Seigneurie & proprieté fonciere des Iles de Saint Christofle, de Saint Bartelemy, de Saint Martin, de Sainte Croix, & des adjacentes, & cela au nom & à profit de son Ordre de Malte, qui par ce moyen est accrû de l'vne des plus belles, des plus riches, & des plus honorables Seigneuries dont il joüisse, sous la Souveraineté de sa Majesté Tres-Chrestienne. Et depuis le Roy a fait don absolu de toutes ces Iles à l'Ordre de Malte, à la seule reserve de la Souveraineté, & de l'hommage d'vne Couronne d'or de redevance à chaque mutation de Roy, de la valeur de mil escus, comme il paroit par les lettres patentes de sa Majesté, du mois de Mars, mil six cens cinquante-trois.

LOVIS



LOVIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: *A tous preſens & avenir Salut. L'Ordre de Saint Iean de Ieruſalem s'eſt monſtré ſi utile à l'Egliſe par ſes ſervices, & ſa continuelle reſiſtance aus entrepriſes des Mahometans, ennemis de la Foy, dont les victoires frequentes qu'il a remportées ſur eus, en tant de Combats, ſont des marques certaines, eſquels grand nombre de Chevaliers ont eſpanché leur ſang, & prodigué leur vie pour le ſalut commun, & les Hôpitaus, ont eſté ſi dignement & charitablement adminiſtrez par iceluy, depuis ſon Inſtitution, qu'il ſeroit utile qu'il eut ſon ſiege non ſeulement en l'Ile de Malte, mais*

aussi en plusieurs autres endroits, afin que ce fussent autant de stations, forteresses & remparts pour la Chrétienté, & d'azilles aus Fideles. Ces Considerations, & l'affection que les Rois nos predecesseurs, & nous à leur exemple avons toûiours portée audit Ordre, nous ont fait favorablement entendre aux supplications qui nous ont esté faites de la part de nostre tres-cher Cousin le Grand Maistre dudit Ordre de Saint Iean de Ierusalem, par nostre amé & feal Conseiller en nos Conseils, Chevalier & Bailly d'iceluy, & Ambassadeur de nostre dit Cousin le Grand Maistre prés nostre personne, le Sieur de Souvré: Que le Sieur Bailly de Poincy Grand Croix dudit Ordre, aprés plusieurs beaus employs en France, auroit esté envoyé par le feü Roy nostre tres-honoré Seigneur

&

& Pere, ſon Gouverneur & Lieutenant General és Iles de Saint Chriſtofle, & autres Iles de l'Amerique peu connuës pour lors, leſquelles dépuis ſous ſa conduite ſont habitées de grand nombre de François, en quoy ledit Sieur Bailly de Poincy n'auroit rien eſpargné pour y maintenir noſtre authorité, l'éclat & la dignité du nom François: Meſmes auroit fait baſtir pluſieurs forts à ſes deſpens, & ſe ſeroit auſſi formé vn revenu conſiderable par acquiſitions qu'il a faites dans leſdites Iles, ayant employé pour cét effet, le revenu de pluſieurs années de deus des plus belles Commanderies dudit Ordre, deſquelles il ioüiſſoit en France, leſquels Domaines, par droit de pecul apartiennent à ſon Ordre, auquel d'abondant ledit Sieur Bailly de Poincy, comme bon Religieus en a donné toutes

les ſeuretez neceſſaires. En ſorte que noſtre-dit Couſin le Grand Maiſtre & ledit Ordre, s'en peuvent dire dés à preſent le vray proprietaire, ſans attendre qu'ils luy reviennent aprés le decés par droit de dépoüille, à quoy noſtredit Couſin le Grand Maiſtre a deſiré ioindre la proprieté entiere deſdites Iles de Saint Chriſtofle, par l'acquiſition d'icelles, pour laquelle noſtredit Couſin a envoyé ſes Ordres & pouvoir audit Sieur de Souvré, afin de traiter avec ceus de la Compagnie deſdites Iles ſous noſtre bon plaiſir, & ſous l'eſperance que nous aurions ledit traité agreable, & que nous y ioindrions en outre, ce qui nous apartient eſdites Iles, afin de pouvoir par noſtredit Couſin, & ſon Ordre, y former vn établiſſement pour le ſervice & la defenſe de la Chrétienté, & pour la conver-

ſion

ſion des Sauvages à la Religion Catholique. A CES CAVSES, & aprés avoir fait voir en noſtre Conſeil les Lettres de Conceſſion par Nous cy-devant faites à ladite Cōpagnie des Iles de l'Amerique du mois de Mars 1642. *L'acte de deliberation de l'Aſſemblée de ladite Compagnie de l'Amerique, pour la ceſſion, vente & alienation de tout ce qu'ils pourroyent pretendre en icelles ſous nôtre bon plaiſir, aus charges & conditions portées par le reſultat du* 2. *May* 1651. *Le traité fait par ledit Sieur de Souvré avec ceus de ladite Compagnie, le* 24. *deſdits mois & an, attachez ſous le contre-ſéel de noſtre Chancellerie. De l'avis de noſtredit Conſeil, où eſtoient la Reyne noſtre tres honorée Dame & Mere, noſtre tres-cher Frere le Duc d'Anjou, pluſieurs Princes, Ducs, Pairs & Officiers de*

nostre Couronne, & autres grands & notables Personnages de nôtre Royaume; Nous desirans favorablement traiter nostre Cousin le Grand Maistre & son Ordre, & tesmoigner à toute la Chrétienté l'estime que nous en faisons, & que comme Fils aisné de l'Eglise, nous ne laissons eschaper aucune occasion pour le bien & l'augmẽtation de la Religion Chrétienne, & par ce moyen inviter les autres Princes Chrétiens de faire le semblable, & de contribuer de leur part ainsi que nous faisons, à la manutention & propagation de la Foy, de nostre grace speciale, certaine science, pleine puissance & authorité Royale, Avons loüé, agrée, ratifié, loüons, agreons, ratifions & confirmons par ces presentes signées de nostre main, la concession cy devant faite à ladite Compagnie des Iles

de l'Amerique du mois de Mars 1642. Ensemble ledit Contract du 24. May 1651. portant l'alienation, vente & cession des droits de ladite Compagnie dans les Iles de l'Amerique à eus concedées, au profit de nostre dit Cousin le Grand Maistre & dudit Ordre de Saint Iean de Ierusalem. Et adioustant aus concessions faites par cy devant, avons de nouveau donné & octroyé à nostre dit Cousin & à son Ordre, donnons & octroyons par cesdites presentes ladite Ile de Saint Christofle, & autres en general en dependantes, conformement audit Contract du vint-quatriéme May avec toutes leurs consistances, à la reserve des Iles contenuës & specifiées aus Contracts de vente des quatriéme Septembre mil six cens quarante-neuf, & vint-setpiéme Septembre 1650. Pour ladite

Ile

Ile de Saint Christofle, & autres Iles de l'Amerique en general, à la reserve cy-dessus, estre tenuës par nostredit Cousin le Grand Maistre & son Ordre en plein Domaine, Seigneurie, Directe, & vtile proprieté incommutable. Ensemble les Places & Forts estans en icelles, droit de Patronage Laïque de tous Benefices & Dignitez Ecclesiastiques, qui sont ou seront cy-apres fondées, & qui nous peut de present ou pourroit appartenir, avec tous droits Royaus, & pouvoir de remettre & commuër les peines, créer, instituer, & destituer Officiers & Ministres de Iustice, & Iurisdiction tant volontaires que contentieuses, pour passer tous actes, iuger toutes matieres, tant Civiles que Criminelles en premiere instance, & par appel en dernier ressort; & en tout cas, le tout à

perpetuité

perpetuité en plein fief, & amorty, & sous tel titre, & y faire tels établissemens que bon luy semblera, à la seule reserve de la Souveraineté, qui consiste en l'hommage d'une Couronne d'or de redevance à chaque mutation de Roy, de la valeur de mil escus, qui sera presentée par l'Ambassadeur dudit Ordre vers cette Couronne, ou par tout autre Officier d'iceluy en son absence, à la charge que nostredit Cousin le Grand Maistre, & l'Ordre, ne pourront mettre lesdites Iles hors de leur main, n'y y donner commãdement à autres qu'aus Chevaliers des Langues Françoises nos suiets, sans nous le faire sçavoir, & pris sur ce nostre consentement. Si donnons en mandement à nos amez & feaus Conseillers les Gens tenans nostre Cour de Parlement de Paris, Chambre de nos

Comptes, & autres nos Officiers qu'il apartiendra, que ces presentes ils fassent enregister, & du contenu en icelles faire ioüir nostre-dit Cousin le Grand Maistre & ledit Ordre pleinement, paisiblement & perpetuellement, sans souffrir qu'il luy soit fait, mis, ni donné aucun trouble ni empeschement au contraire. Et d'autant que des presentes l'on peut avoir besoin en même tems en plusieurs lieus; Nous voulons qu'aus Copies deüement collationées, foy soit adioustée comme à l'Original des presentes, CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. Et afin que ce soit chose constante pour toûjours, Nous avons fait mettre nostre Seel à ces presentes, sauf en autres choses nostre droit, & l'autruy en toutes. Donné à Paris au mois de Mars, l'an de grace mil six cens soixante-trois.

trois. Et de nôtre Regne le treiziéme. Signé,

LOVIS.

Et ſur le Reply, par le Roy,
De Lomenie.

Viſa MOLE'.

Et ſeellée du grand ſceau de cire verte ſur lacs de ſoye.

Apres que Monſieur le General de Poincy, eut afermy la Seigneurie de l'Ile de S. Chriſtofle entre les mains de ſon Ordre de Malte, & procuré ſoigneuſement la gloire & la proſperité des Colonies Frãçoiſes de l'Amerique, il deceda paiſiblement à Saint Chriſtofle, l'onziéme du mois d'Avril de l'an mil ſix cens ſoixante, au grand regret de tous les Habitans des Iles, parmy léquels la memoire de ſes eminentes vertus ſera toûjours precieuſe & en ſinguliere veneration. Le Roy, conſiderant ſelon ſon exquiſe ſageſſe,

ſageſſe, que la charge qui étoit vacante par le decés de ce digne Seigneur, étoit de tres-grande importance, en a pourveu Monſieur le Chevalier de Sales, qui porte en ſes Titres: Charles de Sales, Chevalier de l'Ordre de S. Iean de Ieruſalem, Adminiſtrateur de la Seigneurie de Saint Chriſtofle, & Chef de la Nation Frãçoiſe eſtably de ſa Majeſté pour ſon Eminence de Malte.

Mõſieur du Parquet Gouverneur de la Martinique, a auſſi aquis de la méme Compagnie la Seigneurie des Iles de la Martinique, de la Grenade, & de Sainte Alouſie. Monſieur d'Hoüel Gouverneur de la Gardeloupe, a fait la même choſe pour les Iles de la Gardeloupe, de Marigalante, de la Deſirade, & des Saintes. Ces deus dernieres ne ſont pas encore peuplées. Mais il a demandé par avance la Seigneurie de ces terres, afin qué d'autres ne s'en puiſſent civilement emparer. Car il faut ſavoir, que la Compagnie des Iles de l'Amerique, laquelle eſt maintenant abolie, avoit obtenu

du

du Roy, toutes les Antilles habitées, & à habiter par ſucceſſion de tems. De ſorte que ces Meſſieurs, qui ont traitté avec cette Compagnie, ont fait mettre dãs leur octroy des Iles qu'ils n'ont pas encore habitées ; mais qui ſont en leur voiſinage, & à leur bienſeance: & incontinẽt qu'ils auront aſſez d'hommes en leurs autres Iles, ils en feront paſſer en celles là, ſi ce n'eſt que les Anglois, ou les Hollandois s'en emparaſſent auparavant. Car c'eſt vne regle generale, qu'vne Terre qui eſt ſans habitãs, eſt au premier occupant. Et l'Octroy du Roy, ou de la Compagnie, ne ſert que pour parer ces Meſſieurs cõtre quelcun de nôtre Nation, qui pourroit courir ſur leurs deſſeins.

Ainſi toutes ces Iles que les François tiennent aujourduy en l'Amerique relevent entierement du Roy pour la Souveraineté, & de Meſſieurs les Chevaliers de Malte, du Parquet, & d'Hoüel, pour la Seigneurie, ſans plus reconnoitre la Compagnie, qui a cedé en leur faveur tous ſes droits, & toutes ſes pretentions.

Quant

Quant à la ſuite des Gouverneurs Anglois de l'Ile de Saint Chriſtofle. Monſieur Oüarnard étant mort apres avoir glorieuſement étably ſa Nation dans les Antilles, & avoir peuplé en particulier l'Ile de Saint Chriſtofle, de douze à treize mille Anglois : Monſieur *Riche*, qui eſtoit premier Capitaine de l'Ile fut étably en cette charge ; & celuy-cy pareillemeut étant decedé, Monſieur *Eüret* fut pourveu du Gouvernement qui l'adminiſtre encore aujourduy, avec la capacité & l'approbation ſinguliere, que nous avons déja repreſentée, en parlant de l'Ile de Saint Chriſtofle.

Au reſte lors que les Nations étrãgeres arriverent en ces Iles, elles ſe logerent au commencement à pû prés comme les Habitans naturels du païs, ſous des petis couverts, & dans de ſimples huttes & cabannes, faites du bois même qu'ils coupoient ſur le lieu, en défrichant la terre. On voit encore dans les Colonies naiſſantes, pluſieurs de ces foibles edifices, qui ne ſont ſoûtenus que par 4. ou 6. fourches,

plantées

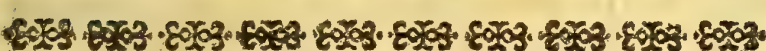
plantées en terre, & qui pour murailles ne ſont entourez & palliſſadés que de roſeaus,& pour toit,n'ont que des feüilles de palmes,de cannes de ſucre, ou de quelqu'autre herbe. Mais en toutes les autres Iles, où ces Nations ſont mieus établies,on voit à preſent pluſieurs beaus edifices de charpente, de pierre & de brique, qui ſont faits en la même forme, que ceus de leur païs; excepté, que pour l'ordinaire ils n'ont qu'vn étage,ou deus au plus, afin qu'ils puiſſent plus facilement reſiſter aus vens, qui ſoufflent quelquefois avec beaucoup d'impetuoſité en ces quartiers là. Nous avons aſſez parlé de ces edifices, dans l'occaſion qui s'en eſt preſentée, lors que nous avons décrit chacune des Antilles en particulier.

Mais nous aiouterons ſeulement icy,que ſur tout, les Anglois qui habitent ces Iles, ſont pour la plûpart commodement logez, & proprement ajuſtez en leur ménage, par ce qu'ils s'arrétent dans les Colonies, & les embelliſſent, comme ſi c'étoit

le

le lieu de leur naiſſance. Ils ſont auſſy preſque tous mariez, ce qui fait, qu'ils travaillent mieus à s'accommoder, que ceus qui menent vne vie de garçon, comme font pluſieurs entre les François.

Nous avions deſſein pour la clôture de ce Chapitre, de coucher icy tout le procedé que tint Monſieur Auber, pour faire la paix avec les Caraïbes, lors qu'il vint prendre poſſeſſion du Gouvernement de la Gardeloupe: mais à cauſe que le diſcours en eſt vn peu long, & qu'il peut donner de grãdes lumieres, pour connoitre le naturel de ces Indiens, dont nous avons à traitter en ce deuxiéme Livre, nous avons creu qu'il n'en falloit rien retrancher, & qu'il meritoit bien de remplir vn Chapitre tout particulier.



CHAPITRE III.

De l'afermissement de la Colonie Françoise de la Gardeloupe, par la paix, qui fut faite avec les Caraïbes de la Dominique, en l'an 1640.

LEs premiers d'entre les François qui occuperent l'Ile de la Gardeloupe, y aborderent en l'an 1635. par les Ordres d'vne Compagnie de Marchands de la ville de Dieppe, qui sous l'autorité de la Compagnie Generale des Iles de l'Amerique établie à Paris, y envoyerent les Sieurs du Plessis & de l'Olive, pour y commander en leur nom. Mais le premier étant mort peu de mois aprés son établissement, & l'autre par la perte de sa veuë, & par ses maladies continuelles, étant rendu inhabile à gouverner vne Colonie naissante, comme nous l'avons déja representé dans les Chapitres precedens.

precedens. Monſieur de Poincy, pourveut dignement à tout ce qui étoit neceſſaire pour l'entretien des nôtres en cette Ile, laquelle auroit eſté abandonnée, ſans les grands ſoins qu'il prit, d'y envoyer des troupes auxiliaires ſous la conduite de Monſieur de la Vernade, & de Monſieur de Saboüilly, pour s'oppoſer aus deſſeins des Caraïbes, qui leur en conteſtoient puiſſamment la poſſeſſion ; de ſorte, que ſi cette Colonie ne doit pas ſon premier établiſſement à Monſieur le General de Poincy, elle luy eſt redevable au moins de ſa conſervation, & de ſa ſubſiſtance. Il approuva auſſi & confirma au nom du Roy, la nomination que la Compagnie des Iles avoit faite de Monſieur Auber, pour eſtre Gouverneur de cette Ile.

Ce nouveau Gouverneur, préta ſerment de fidelité entre les mains de Monſieur le General le 20. d'Octobre 1640. Mais avant que de deſcendre à Saint Chriſtofle, le navire qui l'avoit paſſé de France en Amerique, ayant moüillé prés de la Dominique, plu-
ſieurs

ſieurs Sauvages qui avoient reconnu de loin le navire,& iugé par les ſignes de bien-veillance qu'on leur donnoit,qu'ils n'avoient point d'ennemis dans ce vaiſeau, prirent l'aſſurance d'y entrer.Par bonheur,ceus qui l'étoient venu reconnoître ; étoient les premiers Capitaines de l'Ile. Monſieur Auber ſe reſolut de profiter de cette occaſion, iugeant qu'elle étoit tres-favorable, pour rentrer en alliance avec ce peuple, qui avoit été éfarouché,& preſque entierement aliené des François, par les violences & les rigueurs de Monſieur de l'Olive, l'vn de ſes predeceſſeurs en la charge, & par la mauvaiſe conduite de ceus qui commandoient le ſecours que Monſieur le General avoit envoyé à nos gens qui étoient en cette Ile.Et parce qu'il ſavoit, que ceus de cette Nation ſe laiſſent facilement gagner par careſſes & par petis preſens, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à l'avancement de ſon deſſein.

Il leur fit donc ſavoir qu'il venoit de France, & qu'il étoit envoyé pour

commander en l'Ile de la Gardeloupe: Qu'il avoit apris avec regret, les diférens qu'ils avoient eus avec les Frãçois depuis quelques années. Qu'il venoit avec intention de les terminer à l'amiable; Et qu'il vouloit estre leur bon Compere, & leur bon voisin, & vivre avec eus comme avoit fait feu Monsieur du Plessis leur bon amy. Il faisoit entremeler cet entretien, de force verres d'eau de vie, qu'il leur faisoit presenter.

Ces Sauvages, voyant vne reception si franche, & si cordiale; aprés avoir parlé entre eus en leur langage de guerre, qui n'est entendu que des Anciens Chefs de leurs entreprises, se resolurent d'accepter l'ofre qui leur étoit faite, & de renoüer l'ancienne amitié, en renonçant à tout ce qui pourroit entretenir cette guerre sanglante, qui avoit tant incommodé les deus partis. Mais avant que de rien promettre ils demanderent à Monsieur Auber, si Monsieur de l'Olive, Monsieur Saboüily, & tous ceus qui avoient suivy leurs violences, sortiroient

roient de l'Ile. Et luy leur ayant réſpondu, qu'il les y obligeroit, ils dirent que cela étoit neceſſaire,& qu'autrement ils ſeroient toujours fâchez contre les François,par ce que diſoiẽt ils, *l'Olive & Saboüily point bons pour Caraïbes*,Ce ſont leurs mots.Là deſſus, Monſieur Auber les ayant aſſurez que cela demeureroit arreſté, & que pour luy il leur ſeroit bon, s'ils vouloient auſſi eſtre bons:ce qu'ils promirent,il leur fit faire grãd'chere, & les renvoya avec des préſens,& bien ſatisfaits.

De la rade de la Dominique, Monſieur Auber alla à la Gardeloupe,pour y poſer ſon Equipage; & de là à Saint Chriſtofle, pour y rendre ſes devoirs à Monſieur le General, qui fut joyeus du bon chois que la Compagnie des Iles avoit fait de ſa perſonne, & le confirma en ſa charge au nom du Roy, aprés qu'il eut prété le ſerment de fidelité.

Il partit bien tôt aprés de Saint Chriſtofle, pour ſe rendre en ſon Gouvernement: où étant arrivé il fut reçeu avec joye par tous les habitans,

qui l'avoient en haute estime pour son experiẽce, en tout ce qui pouvoit servir à l'avancement des Colonies naissantes, & par ce qu'ils étoient persuadez qu'il étoit remply d'vne prudence singuliere pour remedier aus desordres passez, d'vne generosité capable de resister aus difficultez presentes, & d'entreprendre ce qui seroit necessaire pour le bien & le repos de l'Ile, & d'vne douceur & afabilité qui l'avoiẽt rendu recommandable à tous ceus de S.Christofle, léquels aussi l'avoient reconnu pour vn de leurs meilleurs Capitaines. Sa Commission fut leuë & publiée à la teste des Compagnies de l'Ile, par 2. Dimanches consecutifs, qui furent le 25. Novembre, & le 2. de Decembre de l'an 1640.

La guerre qui s'étoit allumée entre les Sauvages & ceus de nôtre Nation, par le mauvais conseil de quelques esprits remuans, & par la facilité du Gouverneur precedent, qui leur avoit prété l'oreille; Et les divisions, les defiances, & les partialités, que ces broüillons avoient suscitées entre les

princi

principaus de l'Ile, l'avoient renduë la plus desolée de toutes les Colonies de l'Amerique. La disette des vivres en avoit reduit plusieurs à des extremitez si grandes, que la vie leur étoit ennuyeuse, & la mort souhaitable. L'aprehension en laquelle ils estoient continuellement d'étre surpris par les Sauvages, les obligeoit à se tenir incessamment sous les armes, & à laisser leurs jardins & leurs habitations en friche: Et le rude & insuportable traitément qu'ils recevoient de quelques Officiers qui abusoient de leur authorité, les avoit tous reduits à la veille d'vne ruine inévitable.

Mais, depuis que Monsieur Auber eût été reconnu pour leur Gouverneur, par l'acclamation vnanime de tous les Habitans, & qu'il leur eût donné les nouvelles de la paix, qu'il avoit concluë avec les Sauvages leurs voisins, laquelle il esperoit de voir bientôt ratifiée, par toutes les assurãces qu'on pourroit atendre d'vne Nation si pû ciuilisée qu'est celle des Caraïbes: les perturbateurs du repos public

s'écarterent, & les gens de bien se virent en seureté, sous la sage conduite de ce digne Gouverneur, qui n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit contribuer à remétre l'Ile en bon ordre. De sorte, que cette Ile prit en vn instant vne nouvelle face: La justice commença à y refleurir, la bonne vnion & le travail des habitans y rapella l'abondance, la paix & le commerce, qui s'en étoient retirez: Et la pieté du chef, convia tous les membres de cette Colonie, à bien vivre à son exemple.

Quoy qu'il eût traité de paix avec les Sauvages, il fut neantmoins d'avis, crainte de surprise, que les habitans se tinssent toujours sur leurs gardes. A cét éfet, il ordonna des sentinelles en tous les lieus où les Caraïbes pourroient le plus facilément aborder, sans estre découverts: Il changea les corps-degarde, & les plaça en des lieus plus avantageus; & reprima par son autorité, ceus qui vouloient ruiner les premiers fondemens qu'il avoit jettez d'vne ferme paix, & d'vne

d'vne étroite alliance avec ces ennemis reconciliez, les obligeant par ſes défenſes expreſſes, de ceſſer tous actes d'hoſtilité, afin de ne pas troubler par leurs animoſitez particulieres, cette confederation ſi neceſſaire, pour le bien general de tous les habitans.

Les Iles ſubſiſtant par le commerce, Monſieur Auber reconnut, qu'il n'y avoit rien qui les décretitât plus que les mauvaiſes Marchandiſes que l'on y fait; Et par ce que le Tabac étoit la ſeule, qui avoit cours en ce tems-là à la Gardeloupe; ayant apris que pluſieurs en débitoient, qui n'étoit pas de miſe, ce qui auroit décrié l'Ile envers les Etrangers, qui n'y auroient plus envoié leurs navires, il établit des perſonnes intelligentes en Tabac, qui le viſitoient ſoigneuſement, & qui jettoient dans la mer celuy qui ſe trouvoit ou pourry, ou defectueus, en quelcune des qualités qu'il doit avoir pour eſtre parfait.

Ce bon ordre, & dans la milice & dans la police, rendit cette Ile floriſſante en peu de tems: Et ſa renommée

y atira plusieurs Marchands, & convia vn grand nombre d'honnêtes familles, à y venir prendre leur demeure, & à s'y établir.

Pour revenir maintenant à nos Sauvages, qui avoient visité Monsieur Auber en son navire, & qui avoient traité de paix avec luy, sous les conditions que nous avons dites, ils ne furent pas plutôt retournez en leur terre, où ils étoient attendus avec impatience, sur ce qu'ils avoient demeuré vn peu long-tems au navire, qui étoit à leur rade, qu'ils publierent par toute l'Ile, l'amiable acüeil qu'ils avoient reçeu. Ils ne pouvoient assés priser le bon traitement, que le Gouverneur nouvellemét venu de France leur avoit fait. Les beaus presens qu'il avoit donnez, confirmoient autentiquement sa bonté & sa liberalité. Et ils aioutoient, que leurs ennemys l'Olive & Sabouly, devant sortir de la Gardeloupe, ils avoient fait la paix avec ce brave Compere, qui les avoit si bien receus, qu'il étoit digne de leur alliance. Que pour ne luy donner aucun

cun ſuiet de défiãce, il faloit deſormais s'abſtenir des courſes, qu'ils avoient coutume de faire en la terre de la Gardeloupe, dépuis qu'ils étoient en guerre. Et que lors qu'ils ſauroient que ce nouveau Gouverneur ſeroit fermément étably, ils iroient le viſiter avec des preſens, & confirmer ſolennellement cette paix, qui leur ſeroit ſi profitable à l'avenir. Les Caraïbes, qui avoient perdu pluſieurs de leurs hommes, dans les combats qu'ils avoient eus contre les François, & qui ſe laſſoient d'avoir à faire à des ennemis ſi adroits & ſi courageus, furent bien aiſes de l'heureuſe rencontre qu'avoient fait quelques vns de leurs principaus Capitaines. De ſorte qu'ils approuverent ce qu'ils avoient arrêté avec Monſieur Auber, & aquieſcerent à tout ce qui leur étoit propoſé, pour entretenir & pour afermir doreſenavant cette paix.

Prés de cinq mois s'écoulerent, pendant leſquels les Sauvages tinrent ponctuellement la promeſſe qu'ils avoient faite à Monſieur Auber, de

ne plus inquiéter les François. Aprés quoy, s'étant persuadez que ce tems-là luy devoit avoir sufy pour s'accommoder à la Gardeloupe, y mettre les ordres necessaires, & informer les habitans de l'aliance qu'ils avoient contractée ensemble à la rade de la Dominique, ils se resolurent de luy envoyer vne deputation solemnelle, pour confirmer la paix, & luy souhaitter toute prosperité en son Gouvernement. Il y avoit de l'empressement parmy ces Sauvages, à qui auroit l'honneur d'vne Cõmission de si grãde importance, & de laquelle ils ne doutoient aucunement qu'ils ne receussent des avantages singuliers. Ils se resolurent donc, pour contenter les plus apparens d'entr'eus, qui étoient competiteurs en cette ambassade, d'en établir Chefs deus de leurs plus anciens, & de leurs plus renommez Capitaines: & de donner à chacun vne escorte considerable, composée de l'élite de leurs plus braves Officiers & soldats. Et afin qu'il n'y eut point de jalousie entre les Capitaines, ils trou-

verent

verent bon de les faire partir en deus differentes Piraugues, chacun avec ſa ſuite, & avec cét ordre, que l'vn devanceroit l'autre d'vn iour.

Le premier de ces Ambaſſadeurs, ſe nommoit le Capitaine *Amichon*, fort conſideré parmy eus, qui fut accompagné de trentes des plus leſtes & des plus adroits de la Dominique. Monſieur Auber dit, qu'il n'a point veu depuis de Sauvages plus beaus, ni de plus agiles. Ces Sauvages donc ſe confiant en la parole qu'il leur avoit donnée à leur rade, aborderent à la Gardeloupe. Et auſſi toſt qu'ils eurent apris de celuy qui cómandoit au corps de garde, que Monſieur Auber étoit en l'Ile & qu'il y étoit en bonne ſanté, ils deſcendirent hardiment à terre & demanderent à le voir, ayant laiſſé cependant quelques-vns des moins conſiderables de leur troupe, pour garder la Piraugue. Pendant qu'on aloit donner avis à Monſieur le Gouverneur de l'arrivée de ces Deputez de la Dominique, le Capitaine Amichon, qui devoit porter la parole,

 luy

luy envoya deus des plus gaillars de ſa ſuite, chargez des plus beaus fruits de leur terre, qu'ils avoient aportez pour luy en faire preſent.

Monſieur Auber fut fort joyeus de leur arrivée. Et ayant incontinent commandé à ceus de ſa maiſon, & à tout le quartier, de ne leur donner aucune occaſion d'aprehender quelque mauvais traitément, il prit la peine d'aller luy même au devant d'eus, avec vn viſage qui témoignoit aſſés qu'ils étoient les biens venus. Il ne faut pas ſe mettre icy beaucoup en peine, pour coucher la harangue & les complimens, que le Capitaine Amichon luy fit en cette premiere rencontre. Il avoit été l'vn de ceus qui avoient veu Monſieur Auber en ſon navire à ſon arrivée de France, & il n'eut point de peine à le reconnoitre. D'abord il luy fit entendre, qu'il venoit pour confirmer ce qu'ils avoient reſolu enſemble à la rade de la Dominique, touchant vne bonne paix : & que tous les Caraïbes de ſa terre le ſouhaitoient auſſi. Monſieur Auber,

avec cette affabilité & cette grace particuliere qu'il a pour gagner les cœurs de ceus qui traitent avec luy, leur donna ſur le champ aſſés clairement à entendre, & par ſon interpréte, & par ſa contenance qu'il garderoit toujours de ſa part vne vnion inviolable, pourveu qu'il n'y contrevinſſent pas les premiers. Aprés, il les fit entrer en ſa maiſon : Et par ce qu'il ſavoit que la bonne chére étoit le meilleur ſeau qu'il pût apoſer à ce traité de paix, il leur fit auſſitôt preſenter de l'eau de vie,& ſervir de tout ce qui ſe trouvoit de plus apétiſſant dans l'Ile. En ſuite il courona le feſtin, par des preſens qu'il leur fit de toutes ſortes de curioſitez, qui ſont les plus eſtimées parmy cette Nation. Et afin que tous les Députez euſſent part à la bonne chere & aus liberalitez de Môſieur le Gouverneur,ceus qui avoient été traitez furent prendre la place de ceus qui étoient demeurez à la garde de la Piraugue,qui eurẽt auſſi à leur tour,tout ſujet de ſe louër du bõ accuëil qui leur fut fait,& des preſens qui leur furent

distribuez de même qu'aus premiers. La Capitaine Amichon n'oublia pas, ſelon la coutume dont ils vſent envers leurs amis, de prendre le nom de Monſieur Auber, & de luy donner le ſien.

Aprés qu'ils eurent tous été comblez des biens & des civilitez de Monſieur le Gouverneur, ils retournerent fort ioyeus en leur Piraugue, & firent voile du côté de leur Ile. Ils trouverent à vn certain rendez-vous dont ils étoient convenus avant que de partir de la Dominique, l'autre Piraugue, qui étoit chargée du ſecond Chef de la députation, nommé le Capitaine *Baron*, avec ſa ſuite. Et comme ce ſecond Capitaine eût apris du premier, tout l'agreable acüeil & toute la bône chere que Monſieur Auber avoit faite à luy & à ſes gens, il ſe rendit le lendemain à la Gardeloupe. Ce Baron avoit été l'vn des meilleurs amis de Monſieur du Pleſſis, qui étoit mort Gouverneur de la Gardeloupe, en égale autorité avec Monſieur de l'Olive ſon Collegue, lequel aprés la mort

mort de Monſieur du Pleſſis, avoit fait imprudemmẽt la guerre aus Sauvages.

Ce Capitaine donc, qui avoit viſité diverſes fois feu Monſieur du Pleſſis, & qui conſervoit vn ſouvenir particulier de l'amitié qu'il luy avoit portée, étant perſuadé de la generoſité des François, mit d'abord pied à terre avec ſa Compagnie, & fut conduit au logis de Monſieur Auber, qui leur fit toute la même reception qu'il avoit faite aus premiers. Et même quand il eut apris que ce Capitaine étoit le Compere de feu Monſieur du Pleſſis, c'eſt à dire l'vn de ſes confidens & de ſes meilleurs amis, il le traita avec plus de témoignages d'afection que les autres, & lia vne amitié particuliere avec luy, recevant ſon nom & luy donnant le ſien. Ainſi ces nouveaus hôtes, ſe retirerent encore plus ſatisfaits que les premiers, & promirent de continuer leurs viſites à l'avenir. Mais les vns & les autres firẽt raport en tous leur Carbets, de la civilité & du bon acüeil du nouveau Gouverneur.

Le

Le Capitaine Baron, qui s'étoit si bien trouvé de sa premiere visite, ne tarda guére sans avoir envie d'en faire vne seconde. Et ce fut en celle-cy que Monsieur Auber luy fit voir vn des fils de feu Monsieur du Plessis, auquel ce Capitaine fit mille caresses, en memoire de son Pere, qu'il appelloit son bon Compere, & l'amy de sa Nation. En éfet, ce Gentil-homme avoit aquis l'afection des ces Barbares, qui respectoient ses merites, & les belles qualitez qu'il auoit pour commander.

Aprés cette visite, & plusieurs que les Caraïbes faisoient presque tous les iours, Monsieur Auber voulut être assuré d'eux par ôtages, qu'il tiendroient ferme l'alliance. Il s'adressa pour cet éfet au Capitaine Baron, avec lequel il avoit contracté vne amitié plus etroite qu'avec les autres, & qui l'appelloit son Compere, comme ayant succedé là l'alliance qui avoit autrefois été entre Monsieur du Plessis & luy : Monsieur Auber demanda donc vn jour à ce Capitaine, s'il ne trouvoit

trouvoit pas raiſonnable que pour s'aſſurer de ceus de ſa Nation, il leur demandat quelques vns de leurs enfans en ôtage. Cét homme qui avoit le raiſonnement beaucoup meilleur, & le iugement beaucoup plus vif que l'ordinaire des Sauvages, répondit auſſi-tôt, qu'il faloit faire la condition égale: & que s'ils donnoient de leurs enfans aus François, il étoit iuſte auſſi que les François leur en donnaſſent des leurs. Il preſenta ſur l'heure à Monſieur Auber, quelques vns de ſes enfans qui l'avoient accompagné: Et Monſieur Auber prenant l'occaſion, & acceptāt l'offre, choiſit entr'eus tous vn jeune garçon, qui avoit vn air plus agreable, vne façon plus atrayante, en vn mot ie ne ſay quoy de plus aimable que ſes autres Freres. Le Pere accorda ſon fils, & le fils donna ſon conſentement à demeurer avec Monſieur Auber, ſans aucune répugnance. Ce qui eſt bien conſiderable parmi des Sauvages. Il s'apelloit *Iamalaboüy*. Dés ce iour-là Monſieur Auber le traita cóme ſon fils, & ne le nommoit

moit point autrement. Aussi le jeune garçon, de son coté, l'appelloit son Pere. Il ne paroissoit point contraint dans ses habits, lors qu'il fut habillé : & il n'eut pas beaucoup de peine à s'acoutumer à nôtre fasson de vivre. Le Capitaine Baron demandoit de sa part, en échange de son fils, vn des fils de Mademoisele Auber, qui avoit été mariée en premieres Noces à feu Monsieur du Plessis, & qui l'étoit en secondes à Monsieur Auber. Mais Monsieur Auber ayant representé à ce Capitaine, que le Ieune du Plessis étoit d'vne nature trop delicate pour pouvoir suporter la fasson de vivre des Caraïbes, il le fit consentir à accepter en ôtage, au lieu de luy, l'vn de ses serviteurs qui s'ofroit volontairement à le suivre. Ce jeune homme qui étoit d'vne forte complexion, demeura quelques mois avec ces Sauvages, qui le traitoient avec beaucoup de douceur. Mais soit que le changement d'air ou le changement de nourriture, eût alteré sa bonne disposition, il tomba malade quelque tems aprés.

Ce

Ce que le Capitaine Barō ayant aperceu,& craignant que s'il mouroit entre leurs mains, il n'en reçeut du reproche, il le ramena à Mōsieur Auber avec grand soin, sans luy demander vne autre personne en sa place, disant, que pour ôtage il ne vouloit que la parole de son Cōpere. Il est vray qu'il solicita son fils à retourner: mais il ne put l'y induire, le garçon disāt, qu'il se trouvoit beaucoup mieus avec Monsieur Auber, qu'avec son Pere.

Le Capitaine Baron, ayant laissé à la Gardeloupe vn si precieus gage, prenoit souvent occasion de visiter Monsieur Auber, & par même moyen de voir son fils : Et se sentant infiniment redevable à Monsieur Auber de tant de biens qu'il recevoit de luy, & singulierement de l'afection si tendre qu'il portoit à son fils, lequel il avoit en ôtage, il chercha les occasions de luy en témoigner quelques reconnoissances. Il s'avisa donc, de luy déclarer que durant les guerres que ceus de sa Nation avoient eües contre les François commandez par

Monsieur

Monſieur de l'Olive, il avoit fait ſon priſonnier de guerre vn jeune homme François, à qui il avoit donné la vie, par ce qu'il avoit été autrefois au ſervice de Monſieur du Pleſſis ſon Compere: Et qu'il y avoit prés de trois ans qu'il le tenoit dans vne honnête liberté, bien qu'ayant été pris les armes en main, & dans la chaleur du cõbat, il eut pû le faire mourir. Mais qu'il n'avoit pas voulu vſer de rigueur, en conſideratiõ de l'ancienne amitié, qu'il avoit euë autrefois avec Monſieur du Pleſſis, à la ſuite duquel il ſe ſouvenoit d'avoir veu ce François. Monſieur Auber, ayant compaſſion de ce pauvre jeune homme, pria le Capitaine Baron de le luy vouloir ramener. Ce qu'il luy accorda volontiers: & peu de jours aprés il ſatisfit à ſa promeſſe; & celuy qui avoit été delivré par ce moyen, a demeuré dépuis à la Gardeloupe, fort long-tems.

Ce genereus Capitaine, ne ſe contentant pas d'avoir ainſi obligé Monſieur Auber, & relâché à ſa conſideration ſon priſonnier, luy donna avis, qu'vn

qu'vn autre Capitaine de la Dominique avoit encore vn François en ſa maiſon, auſſi priſonnier de guerre, & s'offrit de s'employer auprés de ce Capitaine, pour le faire mettre en liberté. Ce qu'il executa avec vne fidelité & vne affection nonpareille, ramenant peu de jours aprés cét autre prisõnier, qui ſe nommoit *Iean Iardin*. Ce jeune homme ayant beaucoup d'eſprit, avoit gaigné les bonnes graces, non ſeulement du Capitaine dont il étoit le priſonnier, mais de tous les Caraïbes, qui luy portoient autant d'afectiõ, que s'il eût été de leur Natiõ même. Et il avoit la mémoire ſi heureuſe, qu'il avoit apris leur langue en perfection.

Monſieur Auber, ne pouvant ſoufrir que le Capitaine Baron l'emportât ſur luy en bons offices, & en témoignages d'afection, outre les preſens qu'il luy faiſoit tous les jours, & l'amitié ſincere qu'il luy montroit en particulier, voulut auſſi obliger toute ſa Natiõ. Ce fut lors que ce Capitaine devoit aller en guerre, cõtre les Aroüagues qui habitẽt en l'Ile de la Trinité, & que pour ce deſſein,

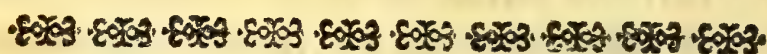
deſſein, il eut fait vn armement extraordinaire. Car ce brave Sauvage, étant venu dire adieu à Monſieur Auber avant que de partir pour cette expedition. Monſieur Auber luy donna pour mettre dans ſes troupes vn de ſes ſerviteurs domeſtiques, qui étoit ſon giboyeur, nommé *Des Seriſſiers*, qui ſouhaitoit depuis long-tems de ſe trouver aus combats de ces Sauvages : Et il le pourveut de bonnes armes à feu, & de toute la munition neceſſaire pour s'en bien ſervir. Le Capitaine Baron fut ravy de cette faveur,& l'ayant acceptée avec joye, la fit ſonner bien haut parmy ceus de ſa Nation.Ce volontaire,ſuivit de grand cœur ce Capitaine : & s'étant embarqué il fut au combat contre les Aroüagues de l'Ile de la Trinité, avec vne puiſſante armée de Sauvages de toutes les Iles Antilles;En cette rencontre il fit tout ce qu'on pouvoit atendre d'vn vaillant Soldat:& comme il étoit tres-bon fuſelier, il tua & bleſſa tant d'Aroüagues, qui n'étoient pas acoutumez à ſentir l'éfet des armes à feu, qu'enfin

qu'enfin ils lacherent le pied, & s'étant retirez dans les montagnes, laisserent le champ de bataille aus Caraïbes victorieus. Depuis, des Serissiers, passoit parmy ceus de cette Nation pour vn grand Capitaine, & ils ne pouvoient assés admirer la bonté de Monsieur Auber, qui s'étoit volontairement privé du service qu'il pouvoit attendre de ce jeune homme, pour le préter à leurs troupes. Nous avons d'original toutes ces particularitez, & Monsieur Auber luy même en est garent.

Pendant tout le tems que Monsieur Auber a gouverné l'Ile de la Gardeloupe, la paix qu'il avoit faite avec les Caraïbes a été inviolablement entretenuë de part & d'autre, au grand profit des deus Nations. Car les Sauvages par cet accord avoient moyen de traiter avec les François, de coignées, de serpes, de couteaus, & de plusieurs autres outils & marchandises qui leur étoient necessaires : Et les François, recevoient d'eus en échange, des Porceaus, des Lézars, des Tor-

tuës

tuës de Mer, & vne infinité d'autres poiſſons, & d'autres rafraichiſſemens, qui leur aportoient vn ſingulier avantage. De ſorte, que les Caraïbes étoient comme les Pourvoyeurs des François, qui travailloient cependant en leurs habitations avec aſſiduité & ſeureté.



CHAPITRE IV.

Du Trafic & des Occupations des Habitans Etrangers du Païs: & premierement de la culture & de la preparation du Tabac.

EN toutes les Antilles, l'argent n'a point de cours pour le trafic ordinaire, mais il ſe fait par échange des Marchandiſes qui croiſſent au païs, contre celles qui viennent de l'Europe; ſoit qu'elles conſiſtent en habits & en linge, ſoit en armes ou en vivres, & en autres commodités neceſſaires pour paſſer la vie avec douceur. Et

Et c'eſt ce qui ſe pratiquoit chez tous les peuples, avant l'vſage de la monnoye,& qui ſe voit encore auiourd'huy en pluſieurs Nations Sauvages,& meſme dans la Colchide , où chacun porte au marché ce qu'il a de trop, pour avoir de ce qu'il n'a pas.

Les Magazins qui ſe voyent en ces Iles , ſont ordinairement fournis de toute ſorte de Marchandiſes qui ſont amenées de France , d'Angleterre, de Hollande , & de Zelande , auſſi abondamment qu'en lieu du monde. Le prix de chaque marchandiſe, n'eſt point laiſſé à la liberté des marchans qui tiennent les Magazins,mais il eſt mis à chaque ſorte , par Meſſieurs les Gouverneurs , de l'avis de leur Conſeil. Les marchandiſes, que les habitans preſentent en échange en toutes ces Iles , ſe reduiſent a cinq eſpeces principales,ſavoir au Tabac,au Sucre, au Gingembre, à l'Indigo,& au Cotton.

Au commencement, tous les habitans étrangers des Antilles s'adonnoient à la ſeule culture du Tabac,

qui les faisoit subsister honorablement. Mais depuis que la grande abondance qu'on en a fait en a ravallé le prix, ils ont planté en plusieurs endroits dés Cannes de Sucre, du Gingembre, & de l'Indigo : Et Dieu a tellement beny leurs desseins, que c'est vne merveille de voir avec quel succés, toutes ces marchandises croissent en la plûpart de ces Iles. Et dautant que plusieurs qui les voient en l'Europe, ne savent pas la façon que l'on apporte à les preparer, il sera à propos pour contenter leur curiosité, de parler icy de chacune : & nous y joindrons vn mot du maniment du Cotton.

Il est vray, que ces matieres ont esté déja traittées par divers Auteurs. Mais outre que nostre Histoire seroit incomplette & defectueuse si nous les passions sous silence, nous pouvons dire icy premierement avec sincerité, que tout le discours que nous en allons faire n'est pas vne copie, ou vne imitation de quelques autres, mais vn veritable original, tiré au naturel

avec

avec tous le ſoin, & toute la fidelité poſſible. De ſorte, que ſi nous diſons les mêmes choſes, que d'autres ont dites avant nous : l'on ne doit pas être marry de voir icy la confirmation d'vne verité qui vient de ſi loin, & dont on ne ſauroit avoir trop d'aſſurance. Et ſi ce ſont des choſes contraires, elles pourront ſervir à faire voir la fauſſeté de celles qui leur ſont oppoſées : ou du moins, elles prouveront qu'en tous lieus on ne ſuit pas ſi exactement vne même métode en la preparation de ces marchandiſes, qu'il ne s'y remarque ſouvent quelque petit changément. De plus, nous eſperons auſſi, que quelques vns trouveront peut-eſtre dans les deſcriptions ſuivantes, quelque exactitude & quelque clarté, qui ne leur déplaira pas, & que même ils y rencótreront quelque choſe de nouveau, qui n'a pas encore été remarqué ni produit par les Auteurs. Apres tout, nous ſupplions ceus qui croiront ne rien trouver dans ce Chapitre, ni dans le ſuivant qu'ils ne ſachent, & qui puiſſe ou les inſtruire,

ou les divertir, de paſſer outre, ſans blâmer nôtre diligence, & nôtre péne, & de permettre que nous écrivions cecy pour d'autres, qui pourront en recevoir de l'inſtruction, ou du divertiſſement.

Pour avoir de beau & bon Tabac, on prepare premierement en ſaiſon propre des couches en divers endroits des jardins, qui ſoiét à l'abry des vens. On jette deſſus la graine qui a été recueillie des tiges de l'année precedente; que l'on a laiſſé croiſtre & meurir pour ſervir à cét vſage. On meſle de la cendre avec la graine quand on la ſeme, afin qu'elle ne tombe pas trop épais en de certains lieus. Quand elle commence à lever, on la couvre ſoigneuſement de feüilles de Palmiſte épineus, ou de branches d'Oranger ou de Citronier, pour la garantir des ardeurs du Soleil, du froid de la nuit, & du degaſt que les volailles domeſtiques & les Oiſeaus y pourroient faire.

Pendant que la plante croit, & deviét en état d'étre tranſplantée, on prepare

re la place neceſſaire pour la recevoir. Si l'habitation eſt nouvellement établie, il faut avoir long-tems auparavant abattu le bois, & brûlé les branches ſur la terre & ſur les ſouches pour les faire mourir. Que s'il y en reſte encore, il faut tirer aus lizieres tout ce qui n'a pas été brûlé, afin que la place ſoit libre. Il eſt vray, qu'il n'eſt pas beſoin de labourer la terre, ni de la renverſer & remuer profondement, mais il en faut ſeulement arracher toutes les méchantes herbes, & la nétoyer ſi ſoigneuſement qu'il n'y reſte ni bois, ni écorce, ni feüille, ni le moindre brin d'herbe. Pour cét effet on ſe ſert de Houëes larges & tranchantes, qui pélent & écorchēt la ſurface de la terre, & au beſoin extirpent la racine des herbes, que l'on craint devoir pulluler de nouveau.

Aprés qu'on a preparé la terre en cette ſorte, on la partage & diviſe en pluſieurs ſillons, éloignez de deus ou trois pieds l'vn de l'autre en égale diſtance. On ſe ſert pour cela des grands cordeaus, qui ſont marquez

de deus en deus pieds, ou environ, avec vne petite piece de drap de couleur, qui y est cousuë. Et puis on fiche de petis bois pointus, en tous les lieus de la terre, où ces marques répondent: Afin que quand le tems de transplanter le jeune Tabac arrive, qui est celuy auquel Dieu envoye vne bonne pluye, on n'ait rien à faire qu'à planter, sans s'amuser à former les compartimens du jardin.

La plante de Tabac est en état d'étre levée dessus sa couche, quand elle a quatre ou cinq feüilles assez fortes & épaisses, de la largeur de la paume de la main. Car alors s'il arrive que la terre soit arrosée d'vne agreable pluye, tous ceus qui sont soigneus d'avoir de beau Tabac en la premiere saison, ne craignent point de se moüiller, pourveu qu'ils en mettent beaucoup en terre. On voit tous les bons ménagers en vn agreable empressement dans leurs jardins, les vns s'occupent à choisir & à tirer la plante de dessus les couches, & à l'arranger en des paniers: les autres la portent

tent à ceus qui la doivent planter en tous les lieus, qui ont été auparavant marquez au cordeau, comme nous avons dit.

Ceus qui ont la charge de planter, font vn trou avec vn bois pointu, à chaque endroit marqué, où ils mettēt la racine du Tabac : puis ils ramassent & pressent tout autour la terre, en telle sorte neantmoins que l'œil de la plante ne soit point couvert. Ils font ainsi le long de chaque rangée. Puis ils en recommencent vne autre. Aprés qu'ils ont finy cét exercice, la premiere fois que les voisins se rencōtrent, leur entretien le plus ordinaire, est de s'informer les vns des autres, cōbien ils ont mis de milliers de plantes en terre; & sur cela chacun fonde l'esperance de sa future recolte.

La plante étant mise en terre; ce qui se fait ordinairemēt à diverses reprises, à cause que la pluye ne vient pas assez abondāment pour le faire tout à coup, ou biē parce que la terre n'est pas preparée à même tems, ou qu'on n'a pas assez de plantes, on ne la laisse pas à

l'abandon. Ce n'eſt que le commencement du travail & des ſoins qu'il y faut apporter. Car il faut étre ſoigneus de la viſiter ſouvent: & auſſitôt qu'on a remarqué qu'elle a pris racine, il faut prendre garde que les vers, les chenilles, & autres inſectes qui fourmillent en ces païs-là, ne la rongent & ne l'empechent de croitre.

Il faut enſuite tous les mois arracher les mauvaiſes herbes qui la pourroient étouffer, ſarcler toute la terre, & porter les herbes qu'on a enlevées, à la liziere, ou bien loin du jardin: car ſi on les laiſſoit en la place d'où elles ont été tirées, la moindre pluye leur feroit prendre de nouvelles racines, & elles ſe releveroient bientoſt. L'herbe la plus importune, & que l'on a le plus de peine à bannir des jardins, c'eſt le Pourpier, qui ne croiſt en France que par les ſoins des Iardiniers. On continuë cét exercice, juſques à ce que la plante du Tabac ait couvert toute la terre voiſine, & que ſon ombre empeſche toutes les autres herbes nuiſibles de ſe pouvoir élever.

Cela

Cela fait, on n'a pas encore de repos, parce qu'à mesure que la plant se hausse & s'elargit, il faut luy rectrancher les feüilles superfluës, aracher celles qui sont séches, pourries, ou viciées, & la rejettonner, cōme on parle, c'est à dire, emonder les petits rejettons, qui l'empecheroient de venir en perfection, en tirant le suc des plus grandes feüilles. Enfin quand la Tige est creuë d'vne hauteur convenable, il faut l'arréter en coupant le sommet de chaque plante, hormis de celles qu'on veut conserver pour en avoir la graine. Aprés toutes ces façons, la plante demeure quelques semaines à meurir : pendant quoy elle donne quelque tréve au soin assidu qu'on en a pris jusques alors.

Mais si l'on ne travaille autour d'elle, il luy faut preparer la place propre pour la mettre à couvert quand elle sera meure. On doit prendre garde que la grange où elle doit étre mediocrement séchée, soit bien couverte, & fermée de tous costez; qu'elle soit fournie de plusieurs perches

propres pour la pouvoir ſuſpendre; qu'on ait bonne proviſion de certaines écorces deliées que l'on tire d'vn arbre appellé *Mahot*, pour attacher chaque plante ſur les perches ; & que la place pour tordre le Tabac quand il ſera ſec, ſoit en bon ordre.

Pendant que l'on fait tous ces préparatifs, ſi les feüilles du Tabac quittent vn peu de leur premiere verdure, qu'elles commencent à ſe recourber vers la terre plus qu'à l'ordinaire, & que l'odeur en devienne vn peu plus forte, c'eſt ſigne que la plante eſt en maturité. Et alors il faut en vn beau jour, aprés que la roſée eſt tombée de deſſus, la couper à vn pouce prés de terre, & la laiſſer ſur la place juſques au ſoir, la retournant vne fois ou deus, afin que le Soleil deſſéche vne partie de ſon humidité. Sur le ſoir on la porte a pleines braſſées ſous le couvert. On l'attache par le bas de la tige aus perches, en telle ſorte que le feüilles panchent contre bas. Il ne faut pas auſſi, qu'elles ſoient par trop preſſées les vnes contre les autres,

de crainte qu'elles ne se pourrissent, ou qu'elles ne puissent sécher faute d'air.

Cette premiere coupe du Tabac étant achevée, on visite souvent les plantes qui séchent, tandis que les autres que l'on a encore laissées sur le pied meurissent. Et lors qu'on apperçoit qu'elles sont en état d'être torses, (nos gens des Iles disent *torquées*) c'est à dire qu'elles ne sont ni trop séches, car elles ne pourroient souffrir le maniment de la roüe : ni aussi trop humides, car elles pourriroient en peu de tems: on les détache des perches, on les arrange à vn bout de la grange, & on dépoüille chaque tige de toutes ses feüilles en cette sorte.

On met premierement à part les plus longues & les plus larges feüilles, & on arrache la grosse coste qui est au milieu de chacune : les habitans appellent cela *éjamber*. Les petites feüilles sont mises aussi de costé, pour être employées au dedans de la corde du Tabac ; & les grandes leur servent de couvertures & de robes. Ces feüilles ainsi disposées, sont ar-

rangées ſur des planches ou des tables, à coſté de celuy qui les doit tordre, & faire la corde, telle qu'on la voit ſur les rouleaus que l'on envoye par deçà.

Il y a de l'induſtrie à tordre le Tabac: & ceus qui le ſavent faire avec diligence & dexterité, ſont fort eſtimez, & gagnent beaucoup plus, que ceus qui travaillent à la terre. Il faut qu'ils ayent la main & le bras extrémement ſouples & adroits, pour faire tourner le rouët avec la viteſſe & la proportion neceſſaire, pour rendre la filure de même groſſeur par tout.

C'eſt auſſi vne adreſſe particuliere en fait de Tabac, de ſavoir bien diſpoſer, arranger, & monter, comme parlent les maitres, vn rouleau ſur les baſtons, qui doivent tous être d'vne certaine groſſeur & longueur, pour éviter la tromperie.

Quand le Tabac eſt ainſi monté, on le porte au Magazin, & on le couvre de feüilles de Bananier ou d'autres, de peur qu'il ne s'évente, & afin qu'il prenne vne belle couleur. Celuy qui

a la coupe graſſe, noiraſtre, & luiſante, & l'odeur agreable & forte, & qui brûle facilement étant mis à la pipe, eſt eſtimé le meilleur.

Nous avons dit, que la plante de Tabac ſe coupoit entre deus terres, & ne s'arrachoit pas : Ce qui ſe fait à deſſein, afin que la racine puiſſe repouſſer. Et en effet elle produit vne ſeconde plante, mais qui ne devient pas ſi forte ni ſi belle que la premiere. Le Tabac que l'on en fait, n'eſt pas auſſi ſi precieus, ni de ſi bonne garde. On le nomme, *Tabac de rejetton*, ou de la ſeconde coupe, ou levée. Quelques vns tirent d'vne même ſouche, juſques au troiſiéme rejetton. Et c'eſt ce qui décredite le Tabac, qui vient de quelques Iles.

Puiſque nous nous ſommes tant étendus ſur la manufacture du Tabac, il ne faut pas oublier ce qui ſe pratique par quelques Curieus, pour le rendre même plus excellent que celuy qu'on nómé de Verine, de bóne garde, & d'vne odeur qui fortifie le cerveau. Aprés qu'on a mis à part les plantes

de la premiere coupe, & pendant qu'elles séchent à la perche, on amasse toutes les feüilles de rebut, les petis rejettons, comme aussi les filamens qu'on tire du milieu des feüilles, qui ont été déja émondées, qu'on appelle communement, *jambes de Tabac*. Et aprés les avoir pilées en vn mortier, on met tout cela dans vn sac, que l'on porte sous la presse pour en exprimer le suc, lequel on fait puis aprés boüillir sur vn feu médiocre, jusques à ce qu'il soit reduit en consistance de syrop. Puis aprés il faut mêler en cette decoction vn peu de Copal, qui est vne gomme aromatique, qui a la vertu de fortifier le cerveau, laquelle coule d'vn arbre de même nom, qui est commun en la terre ferme de l'Amerique, & aus Iles du Golfe d'Hondures.

Aprés qu'on a versé cette drogue en la composition, il la faut bien remuer, afin que sa bonne odeur, & ses autres qualitez, se communiquent & se repandent par tout. Puis il la faut retirer du feu, & quand elle est refroidie, la mettre dans vn vaisseau

prés

prés du Tordeur de Tabac : & il faut qu'à chaque poignée de feüilles qu'il met en œuvre, il moüille sa main dans cette liqueur, & qu'il l'essuye sur les feüilles. Cét artifice, a vn efet admirable pour rendre le Tabac, & de bonne garde, & d'vne vertu qui luy donne vn pris extraordinaire.

Le Tabac ainsi composé doit être tordu gros du moins comme le pouce, & mis en suite en petis rouleaus de la pesanteur de dix livres au plus, puis envoyé en des Tonneaus ou en des Paniers faits à dessein, pour le mieus conserver. Quelques habitans des Iles ayans essayé ce secret, ont fait passer leur Marchandise pour vray Tabac de Verine, & l'ont debitée au même prix.

Ceus qui s'imaginent que le Tabac croist sans peine, & que l'on en trouve, par maniere de dire, les rouleaus attachez aus arbres de l'Amerique, d'où il ne faut que les secouër pour les ramasser en suite lors qu'il sont tombez, ou qui du moins se persuadent,

qu'il

qu'il ne faut pas beaucoup de fasson ni de peine pour les remettre en leur perfection, seront desabusez, s'ils jettent les yeus sur cette relation de la culture & de la preparation du Tabac. Et nous pouvons ajouter, que s'ils avoient veu eus-mêmes, les pauvres serviteurs & les Esclaves qui travaillent à ce pénible ouvrage, exposez la plus grande partie du jour aus ardeurs du Soleil, & occupez plus de la moitié de la nuit, à le mettre en l'état auquel on l'envoye en l'Europe, sans doute, ils estimeroient davantage, & tiendroient pour precieuse cette herbe, qui est détrempée par la sueur de tant de miserables creatures.

Il n'est pas besoin d'ajouter icy ce que les Medecins écrivent des merveilleus effets du Tabac, veu que cela est proprement de leur fait, & qu'il se trouve assez amplement dans leurs livres. Nous dirons seulement qu'il faut bien que ses vertus soient grandes, puis qu'il a son cours par tout le Monde, & que presque toutes les

Nations

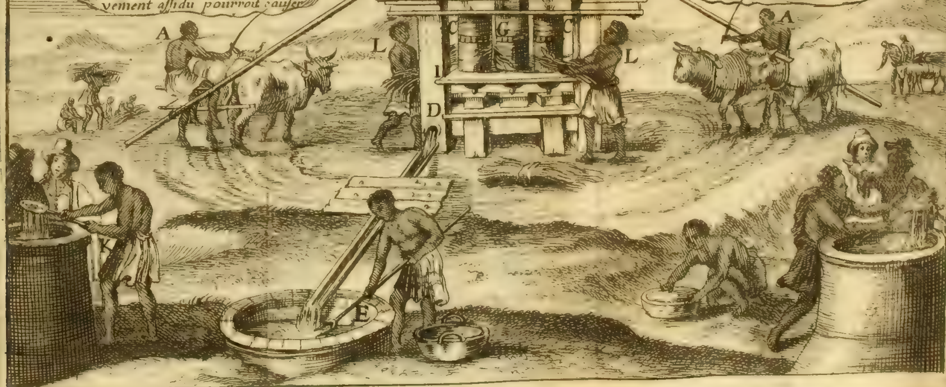
Nations de la Terre, tant les civiliſées que les Barbares, luy ont fait vne reception favorable, & en ont conſeillé l'vſage. Que ſi quelques Princes l'ont interdit en leurs Etats, de crainte que l'argent de leurs ſujets, qui leur eſt rare & precieus, ne s'en aille en fumée, & ne s'ecoule de leurs mains, pour vne choſe qui n'eſt pas neceſſaire à l'entretien de la vie, il n'y a toutefois perſonne, qui ne luy doive permettre au moins, de tenir place entre les Drogues & les remedes de la Medecine.

Les delicats & les curieus, parmy les Peuples qui habitent des contrées chaudes, le temperent avec de la Sauge, du Romarin, & des ſenteurs qui luy donnent vne odeur fort agreable: Et aprés l'avoir reduit en poudre, ils l'attirent par les narines. Les Nations qui habitent des païs froids, n'en interdiſent pas l'vſage aus perſonnes de condition: & c'eſt même vne perfection, & vne galanterie entre les Dames de ces païs-là, de ſavoir tenir de bonne grace vne pipe, le tuyau de

laquelle eſt de coral ou d'ambre, & la teſte d'argent ou d'or : & de rendre la fumée de cette herbe ſans faire aucune grimace,& la pouſſer hors de la bouche à diverſes repriſes , qui font paroiſtre autant de petites vapeurs, dont la couleur brune,rehauſſe la blãcheur de leur teint. La compoſition que nous avons d'écrite pour rendre le Tabac de bonne odeur , ſera bien receuë , ſans doute,parmy ces perſonnes, qui trouvent tant d'agréement & de delicateſſe en cette fumée.

Au reſte,on ne ſauroit dire la quãtité de Tabac qui ſe tire tous les ans de la ſeule Ile de Saint Chriſtofle : & c'eſt vne choſe merveilleuſe que de voir le nombre des Navires de Frãce, d'Angleterre,de Hollande, & particulierement de Zelande, qui y viennent en traitte , ſans qu'aucun s'en retourne à vuide. Auſſi le commerce que cette derniere Province a toujours entretenu en cette Ile & aus Iles voiſines,a fait de riches & puiſſantes maiſons à Middelbourg & à Fleſſingues. Et encore à preſent le principal trafic

de


La Figure des Moulins a Sucre
A. La façon de faire marcher les boeufs qui font tourner le moulin
B. Le grand Rouleau de la machine
C. Les petis Rouleaus qui brisent les cannes
D. Le Tuyau par ou le Suc decoule
E. Le Bassin qui recoit le Suc
F. Les deux vaisseaus remplis d'eau ou de quelque autre liqueur qui degoute sur les essieus, afin d'empecher l'embrazement que le mouvement assidu pourroit causer
G. L'essieu du grand Rouleau qui fait mouuoir toutes les roues de la machine
H. Les pieces de bois entrelassees qui lient et Serrent la machine
I. Les planches, Sur lesquelles les Negres posent les cannes de Sucre
K. Les grandes chaudieres dans lesquelles on fait bouillir le Suc iusques a ce quil soit ep aissi
L. Les Negres qui seruent le Moulin, et qui poussent les cannes entre les Rouleaus

de ces deus Villes, qui ſont les plus conſiderables de la Zelande, ſe fait en ces Iles, qui leur ſont ce que les Mines du Perou ſont à l'Eſpagne.

CHAPITRE V.

De la maniere de faire le Sucre, de preparer le Gingembre, l'Indigo & le Cotton.

APrés que la grande abondance de Tabac que l'on faiſoit à Saint Chriſtofle, & aus autres Iles, en eut tellement ravalé le pris, qu'on n'y trouvoit plus ſon conte. Dieu mit au cœur de Monſieur de Poincy General des François de tenter d'autres moyens, pour faciliter la ſubſiſtance des Habitans, & pour entretenir le commerce. Et ſa Prudence luy ayant ſuggeré d'employer ſes ſerviteurs & ſes eſclaves à la culture des Cannes de Sucre, & du Gingembre, & de l'Indigo, ce deſſein a eſté ſuivy d'vne telle benediction, que c'eſt vne mer-

veille de voir, quels en ont esté les heureus succés.

Si la plante de la Canne de Sucre à esté connuë à l'Antiquité, du moins l'invention d'en faire le Sucre est nouvelle. Les Anciens l'ont ignorée, aussi bien que le Sené, la Casse, l'Ambre-gris, le Musc, la Civette, & le Benjoin. Ils ne se servoient de ce precieus roseau qu'en bruvage & en Medecine. Et nous pouvons opposer toutes ces choses, avec beaucoup d'avantage, aussy bien que nos Horloges, nôtre Boussole, & nôtre art de naviger, nos Lunettes d'approche, nôtre Imprimerie, nôtre Artillerie, & plusieurs autres belles inventions des ces derniers siecles, à leur teinture du vray Pourpre, à leur verre malleable, aus subtiles Machines de leur Archimede, & à quelques autres semblables.

Ayant donné au Livre precedent la description de la Canne de Sucre, il ne nous reste qu'à representer la maniere, dont on s'en sert pour faire le Sucre.

En décrivant la magnifique maison de

de Monſieur le General de Poincy, nous avons dit que ſa baſſe-cour eſt enric[illegible]e de trois Machines ou Moulins propres à briſer les Cannes de Sucre. La Fabrique de ces Moulins eſt de bois plus ſolide, plus elegante, plus induſtrieuſe, mieus ordonnée, & plus commode, que celle des Moulins qu'on voit à Madere & au Breſil. Il n'eſt pas à craindre icy, comme en ces lieus-là, que le feu gagne les chaudieres boüillantes, & allume vn deplorable embraſement, qui cauſe ſouvent la mort de ceus qui travaillent aus environs. Car on voit boüillir ces Chaudieres, ſans appercevoir le feu, qui s'allume, s'attire, & s'entretient par le dehors, dans les fourneaus, qui ſont ſi bien cimentez, que ni la flamme, ni la fumée n'empeſche aucunement ceus qui ſont occupez à ce travail, d'y vaquer sãs crainte d'aucun peril, & ſans en recevoir d'incõmodité.

Outre ces trois Moulins que Monſieur le General a devant ſon Logis de la grande montagne, il en a fait faire trois

trois à Gayonne, qui eſt vn des quartiers tenus par noſtre Nation en la même Ile : l'vn déquels, au lieu que tous les autres ſont tournez par des bœufs,ou par des chevaus,eſt conduit par la cheute d'vn gros ruiſſeau d'eau vive,qui étant ramaſſée dans vn grand reſervoir, & de-là tombant ſur vne grande roue à ſeaus,fait mouvoir toute la Machine.

A l'exemple de Monſieur le General, les principaus Officiers & Habitans de l'Ile de S. Chriſtofle, ont auſſi fait edifier des Moulins à Sucre. De ſorte qu'en cette ſeule Ile, on conte auiourd'huy beaucoup plus grand nombre de ces Machines, que les Portugais n'en ont bâty iuſques à preſent à Madere. Les principaus aprés ceus de Monſieur le General, ſe voyent aus habitations de Meſſieurs de Lonvilliers, de Treval, & de Benévent. Et apres ceus là, Monſieur Giraud en a trois en divers quartiers de l'Ile, où il a de belles & de grandes habitations, Monſieur de la Roſiere, Monſieur Auber,Meſſieurs l'Eſperan-

ce,

ce, de Beaupré, de la Fontaine-Paris, & de la Roche, qui ſont tous Capitaines dans la même Ile, en ont pareillement fait baſtir, comme auſſy Meſſieurs Bon-homme, de Bonne-Mere, de la Montagne, Belleteſte, & Guillou, qui ſont des principaus & des plus conſiderables Habitans. Les Anglois en ont auſſi pluſieurs en leurs quartiers, qui ſont parfaitement bien faits.

Quand ces Cannes de Sucre ſont meures, on les couppe entre deus terres, au deſſus du premier nœud qui eſt ſans ſuc, & aprés leur avoir ôté le ſommet, & les avoir purgées de certaines petites feüilles, longues & extrememẽt deliées, qui les environnẽt, on en fait des faiſſeaus, que l'on porte au Moulin, pour y être preſſez & écraſez, entre deus rouleaus garnis de bandes d'acier, qui ſe meuvent l'vn ſur l'autre, à meſure que la Machine eſt ébranlée, par l'impreſſion qu'elle reçoit d'vne grande roüe, qui la fait tourner.

Le Suc qui en découle, eſt reçeu dans

dans vn grand baſſin ou reſervoir, d'où il ſe repand par de longs canaus dãs les vaiſſeaus, qui sõt deſtinez pour le faire boüillir. Dans les grandes Sucreries, il y a du moins ſix chaudieres, dont il y en a trois fort grandes, qui ſont de cuivre rouge, & de la largeur & profondeur de celles des Teinturiers, & qui ſervent à purifier le Suc qu'on doit faire boüillir à petit feu, en y meſlant de tems en tems, d'vne certaine leſſive extremement forte, qui luy fait pouſſer en haut toutes les immondices, qu'on enleve avec vne grande écumoire de cuivre. Aprés que ce Suc eſt bien purifié dans ces trois chaudieres, par où il paſſe alternativément on le coule par vn drap, & en ſuitte on le verſe dans trois autres chaudieres de metal, qui ſont fort épaiſſes, aſſes amples & profondes d'vn bon pied & demy; c'eſt dans ces chaudieres où ce Suc reçoit ſa derniere cuiſon, car on luy donne alors vn feu plus vif, on le remuë inceſſamment, & quand il éleve ſes boüillons vn peu trop haut, & qu'on craint qu'il ne

ne répande hors de ces chaudieres, on rabaiſſe ſa ferveur en jettant dedans vn peu d'huile d'olive, ou de beurre, & à meſure qu'il s'epaiſſit, on le verſe en la derniere de ces chaudieres, d'où quand il commence à ſe figer, il eſt mis dans des formes de bois ou de terre, puis il eſt porté en des galleries, où on le blanchit avec vne eſpece de terre graſſe, detrempée avec de l'eau, qu'on étend deſſus, puis on ouvre le petit trou, qui eſt au déſous de chaque forme; afin que tout ce qui reſte d'immodices dans le ſucre, coule dans vn canal, qui le porte dans vn vaiſſeau, qui eſt preparé à cet vſage.

La premiere écume qu'on enleve des grandes chaudieers, ne peut ſervir qu'au bétail, mais l'autre eſt propre pour faire le bruvage des ſerviteurs & des Eſclaves. Le Suc qui eſt tiré de la Canne ne peut durer qu'vn jour, & ſi dãs ce tems-là il n'eſt cuit, il s'aigrit & ſe change en vinaigre. Il faut auſſi apporter vn grand ſoin, à laver ſouvent le reſervoir qui conſerve le ſuc qui eſt exprimé, & les canaus par où

il passe, car s'ils avoient contracté de l'aigreur, le suc ne se pourroit reduire en sucre. On gâteroit aussi tout l'ouvrage, si dans les trois grandes chaudieres qui doivent estre arrousées de lessive, on y jettoit du beurre ou d'huile d'oliue, ou si dans les trois petites où le suc se forme en syrop & en grain par la force du feu, & par l'agitation continuelle qui s'en fait avec vne palette, on versoit tāt soit peu de lessive. Sur tout il faut bien prendre garde de ne point laisser tomber de suc de Citron dans les chaudieres: car cela empécheroit le sucre de se former.

Plusieurs habitans qui n'ont pas le moyen d'avoir tant de chaudieres, & de ces grandes machines pour briser leurs Cannes, ont des petis moulins qui sont fais comme des pressoirs, qui sont conduits par 2. ou 3. hommes, ou par vn seul cheval, & avec vne ou 2. chaudieres, ils purifient le suc qu'ils ont exprimé, le reduisent en consistance de syrop, & en font du bon sucre, sans autre artifice.

Le plus grand secret pour faire de bon

bon Sucre, consiste à le savoir blanchir : Ceus qui ont la conduite des Sucreries de Monsieur le General, le savent en perfection, mais il ne le communiquent pas volontiers. De ce que dessus on recueille, quel est l'avantage & le profit singulier qui revient aus habitans de cette Ile, par le moyen de cette douce, & precieuse marchandise : Et quel contentement reçoivent nos François de voir croître en leur terre, & si grande abondance, & avec si grande facilité, ce qu'ils n'avoient auparavant que par les mains des étrangers, & à grand prix d'argent.

Cette abondance de Sucre, leur a donné envie de confire vne infinité d'excellens fruits, qui croissent en cete Ile : tels que sont les Oranges, les Limons, les Citrons, & autres : mais ils reussissent sur tout au Gingembre, dont nous parlerons incontinent, & en l'admirable confiture qu'ils font du fruit de l'Ananas, & des fleurs d'Oranges & de Citrons.

Quant à la preparation du Gingem-

bre, lors que la racine eſt meure, on la tire de terre. Puis on la fait ſécher en des lieus ſecs & aërez : la remuant ſouvent de peur qu'elle ne ſe corrompe. Les vns ſe contentent de l'expoſer au Soleil pour la ſécher : mais les autres jettent encore par deſſus de la chaux vive, reduite en poudre, pour attirer plus facilement l'humidité. Cette racine, qui tient vn rang conſiderable parmy les épiceries, ſe transporte par tout le monde : mais elle eſt particulierement recherchée aus païs froids.

Nos François la tirent par fois de terre avant qu'elle ſoit meure, & la confiſſent entiere avec tant d'artifice, qu'elle devient rouge & transparente comme vn verre. Le Gingembre confit que l'on envoye du Breſil, & du Levant, eſt ordinairement ſec, plein de filamens, & trop piquant pour eſtre mangé avec plaiſir. Mais celuy qu'on prepare à Saint Chriſtofle, n'a point du tout de fibres, & il eſt ſi bien confit, qu'il n'y demeure rien qui reſiſte ſous la dent, quand on en veut vſer.

Il

Il a vne proprieté ſinguliere pour fortifier la poitrine quand elle eſt affoiblie, par vn amas d'humeurs froides, éclaircir la voix, adoucir l'haléne, rendre bonne couleur au viſage, cuire les cruditez de l'eſtomac, ayder à la digeſtion, rappeller l'apétit, & conſumer les eaus & la pituite, qui rendent le corps languiſſant. Et même on tient, qu'il conſerve, & fortifie merveilleuſément la memoire, en diſſipant les humeurs froides, ou la pituite du cerveau. On reduit auſſi cette racine en paſte, de laquelle on compoſe vne conſerve, ou vne Opiate qui a les mêmes effets.

Venons à l'Indigo. La plante étant coupée, eſt miſe en petis faiſſeaus, qu'on laiſſe pourrir dans des cuves de pierre ou de bois, pleines d'eau claire, ſur laquelle on verſe de l'huile, qui selõ ſa nature, ſurnage & occupe toute la ſuperficie. On charge de pierres les faiſſeaus, afin qu'ils demeurent ſous l'eau, & au bout de 3. ou 4. jours que l'eau a boüilly, par la ſeule vertu de la plante, ſans qu'on l'ait approchée

du feu, la feüille étant pourrie, & dissoute par cette chaleur naturelle qui est en la tige; on remuë avec de gros & forts batons toute la matiere qui est dans les cuves, pour luy faire rendre toute sa substance, & apres qu'elle est reposée, on tire de la cuve le bois de la tige qui ne s'est pas pourry. Puis on remuë encore par plusieurs fois, ce qui reste dans la cuve; & aprés qu'on la laissé rassoir, on tire par vn robinet l'eau claire qui surnage: Et la lie, ou le marc qui demeure au fonds de la cuve, est mis sur des formes, où on le laisse sécher au Soleil. Ce marc est la Teinture qui est tant estimée, & qui porte le nom *d'Indigo*.

Quelques-vns expriment en des pressoirs les faisseaus de la plante pourrie, pour luy faire rendre tout son suc: Mais par ce que sont les feüilles de l'herbe, qui composent cette marchandise, ceus qui la veulent rendre de plus grand prix, se contentent d'avoir le marc qui demeure aprés la corruption de ces feüilles, & qui se trouve apres l'agitation, au fonds de la

la cuve. Le lieu où l'on prepare cette riche couleur de pourpre violette, s'appelle *Indigoterie*.

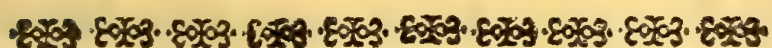
Les François des Antilles ont demeuré vn fort long-tems avant que de faire trafic de cette marchandise, à cause que la plante dont on la compose, étant de soy-même de forte odeur, exhale vne puanteur insuportable, quand elle est pourrie: Mais dépuis que le Tabac a esté à vn prix fort bas, & qu'en quelques endroits, la terre ne s'est plus trouvée propre, pour en produire de beau comme cy devant, ils se sont adonnez à la culture de l'Indigo, dont ils tirent à present vn grand profit.

Enfin pour ce qui est du Cotton, nos François ne s'occupent pas beaucoup à l'amasser: encore qu'ils ayent plusieurs arbres qui le produisent aus lizieres de leurs habitations. Ce qui toutéfois est fort peu de chose, au pris de ce que l'on dit d'vn certain quartier, d'vne Province de la Chine. Car Trigaut au Chap. 18. du Livre cinquiéme de son Histoire, rapporte qu'il

y croiſt tant de Cotton, que pour le mettre en œvure, il s'y conte iuſques à deus cens mille tiſſerans.

Les Anglois de la Barboude font grand trafic de cette marchandiſe, comme auſſi ceus qui demeuroient cy devant en l'Ile de Sainte Croix. Il n'y a pas grand artifice à mettre le Cotton en état : car il ne faut que tirer du bouton entr'ouvert cette matiere, qui ſe pouſſe au dehors preſque d'elle même. Et par ce qu'elle eſt mélée des grains de la ſemence de l'arbre, qui ſont en forme de petites feves, liées avec le Cotton, au milieu duquel ils ont pris naiſſance, on a de petites machines, qui ſont compoſées avec tel artifice, qu'au mouvement d'vne rouë qui les fait jouër, le Cotton tout net tombe d'vn côté, & la graine de l'autre. Aprés quoy, on entaſſe le Cotton en des ſacs avec violence, afin qu'il occupe moins de place.

Ce ſont là les principales occupations, qui entretiennent le commerce des Iles, & dont les Habitans font leur trafic ordinaire.



CHAPITRE VI.

Des Emplois les plus honorables des Habitans Etrangers des Antilles; de leurs Esclaves, & de leur Gouvernement.

LEs Colonies étrangeres qui habitent les Antilles, ne sont pas seulement composées de gens errans & de basse condition, comme quelques vns s'imaginent, mais aussi de plusieurs personnes Nobles, & de plusieurs familles honorables. De sorte que les occupations que nous venons de décrire, ne sont que pour les moins considerables Habitans, & pour ceus qui ont besoin de gagner leur vie par le travail de leurs mains. Mais les autres, qui ont des hommes à gages, qui conduisent leurs serviteurs & leurs esclaves en tous ces ouvages, ménent, quant à leurs personnes, vne vie fort douce & fort agreable. Leurs emplois & leurs divertissemens, aprés les visites qu'ils font profession de rendre,

& de receuoir avec grande ciuilité, ſont la chaſſe, la peſche, & autres honneſtes exercices. Et à l'exemple de Monſieur le General, qui eſt incomparable à receuoir avec courtoiſie, & à traitter magnifiquement ceus qui le viſitent, ſoit des François, ſoit des Etrangers : tous ceus de nôtre Nation de ſon Ile, qui ſont de la condition que nous venons de repreſenter, tiennent à faueur qu'on les frequente, & qu'on accepte les témoignages de leur ciuilité, qu'ils rendent avec tant de franchiſe, & d'vn cœur ſi ouuert, que l'on s'en trouue doublement obligé. Ils ſont ſplendides dans les feſtins qu'ils font à leurs amis, où, avec le bœuf, le mouton, & le porceau ; les volailles, le gibier de toutes ſortes, le poiſſon, la patiſſerie, & les confitures excellentes, ne ſont non plus épargnées qu'aus meilleures tables de Frãce. Tous les Officiers excellent notamment en ces courtoiſies. Et à leur imitation, les moindres Habitans tiendroient avoir commis vne inciuilité, s'ils avoient congedié quelcun hors de

chez

chez eus, ſans luy avoir preſenté à boire, & à manger.

Le Vin, la Biere, & l'Eau de vie, manquent rarement dans les Iles, & au défaut de toutes ces choſes, on y fait premierement vne eſpéce de bruvage delicieus, avec cette douce liqueur qu'on exprime des Cannes de Sucre, laquelle étant gardée quelques jours, a autant de force que du vin d'Eſpagne; on en tire auſſi de l'excellente eau de vie, qui eſt fort approchante de celle qu'on aporte de France; Mais ceus qui en prenent avec excés, en ſont dangereuſement malades. De plus, ils font pluſieurs autres ſortes de boiſſons avec du ſuc d'Oranges, des Figues, des Bananes, & des Ananas, qui ſont toutes fort delicieuſes, & qui peuvent tenir lieu de vin. Ils compoſent auſſi de la Biere, avec de la Caſſaue, & des Racines de Patates, qui eſt preſque auſſi agreable, nourriſsãte & rafraichiſſante, que celle qu'on leur amene d'Hollande.

Quant aus emplois honnorables & neceſſaires tout enſemble pour la

conſervation des Habitans des Iles, ils ſont tous profeſſion de manier les armes, & les chefs de famille ne marchent gueres ſan épée. Chaque quartier eſt rangée ſous certains Chefs & Capitaines qui y commandent. Ils ſont tous bien armez, & ſouvent on leur fait faire la reveuë, & les exercices de guerre, méme dans la paix la plus profonde, ſi bien qu'en tout tems ils ſont prets, au premier coup de tambour, pour ſe rendre au lieu deſigné par leurs Capitaines. En l'Ile de Saint Chriſtofle, outre douze Compagnies de gens de pied, il y a auſſi des Compagnies de Cavalerie, comme nous en avons fait mention cy-deſſus.

Et par ce que toutes les perſonnes de condition honorable, qui ſont en aſſez grand nombre en ces Iles, ont des ſeruiteurs & des Eſclaves, qui travaillent à tous les ouvrages que nous avons ſpecifiez, & qu'en France on ne ſe ſert point d'Eſclaves, n'y ayant en toute l'Europe que les Eſpagnols & les Portugais, qui en aillent acheter au païs de leur naiſſance, Angole ou Cap Vert,

Vert,& Guinée : il ſera bon que nous en diſions icy quelque choſe. Mais premierement, nous parlerons des ſerviteurs à loüage,& qui ne ſont que pour vn tems.

Les François, que l'on mene de France en Amerique pour ſervir,font ordinairement des actes obligatoires à leurs Maitres, pardevant des Notaires : Par leſquels actes ils s'obligent de les ſervir trois ans, moyenant vn nombre de livres de Tabac qui leur ſont acordées pendant ce tems-là. A cauſe de ces trois ans de ſervice où ils ſont engagez, on les appelle communément des *Trente-ſix mois*,au langage des Iles.Il y en a qui s'imaginét, que pour ne s'eſtre pas obligez par écrit à leurs Maitres dés la France, ils en ſont moins engagez lors qu'ils ſont rendus dans les Iles.Mais ils ſe trompét fort en celà.Car lors qu'ils ſe produiſét devant vn Gouverneur,pour ſe plaindre de ce qu'on les a embarquez par force, ou pour repréſenter qu'ils ne ſe ſont pas obligez par écrit, on les condamne à ſervir trois ans,celuy qui

qui a payé leurs paſſages, ou tel autre qu'il plaira à leur Maitre. Si le Maitre n'a promis pour ſalaire à ſon ſerviteur que l'ordinaire des Iles, il n'eſt obligé à luy donner pendant tous ces trois ans, que trois cens livres de Tabac; Ce qui n'eſt pas grand choſe pour s'entretenir de linge & d'habit. Car ce Maitre ne luy fournit choſe quelconque pour ſon entretien, que la ſimple nourriture. Mais celuy qui dés la France promet de donner plus de trois cens livres de Tabac à celuy qui entre à ſon ſervice, eſt obligé à les luy fournir exactement, luy en euſt-il promis mille. C'ét pourquoy il eſt avantageus à ces pauvres engagez, de ne s'en pas aller aus Iles, ſans bien faire leur marché, avant que de s'embarquer.

Quant aus Eſclaves ou Serviteurs perpetuels dont on ſe ſert dans les Antilles, ils ſont originaires d'Afrique; & on les améne du Cap de Vert, du Royaume d'Angole, & d'autres ports de mer qui ſont en la côte de cette partie du Monde. C'eſt-là qu'on les

achete, de même que l'on feroit des bestes de service.

Les vns sont contrains de se vendre, & de se reduire à vne seruitude perpetuelle, eus & leurs enfans, pour éviter la faim. Car aus années de sterilité, laquelle arrive assez souvent quand les sauterelles, qui comme des nuées inondent le païs, ont broutté tout le fruit de la terre, la necessité les presse tellement, qu'il n'y a sorte de rigueur, où ils ne se soumettent volontiers, pourveu qu'ils ayent dequoy s'empescher de mourir. En ces occasions lamentables, le Pere vend ses enfans pour du pain, & les enfans quittent Pere & Mere sans regret.

Les autres sont vendus, ayans été faits prisonniers de guerre par quelque Roytelet, car c'est la coûtume des Princes de ces quartiers-là, de faire souvent des courses dans les Etats de leurs voisins, pour prendre des prisonniers, qu'ils vendent aus Portugais & aus autres Nations, qui vont faire avec eus cét étrange & barbare trafic. On leur donne en échange, du fer

qu'ils

qu'ils prisent à l'egal de l'or, du vin, de l'eau de vie, ou quelqucs menuës hardes. Ils captivent aussi bien les femmes que les hommes, & les vendent pesle-mesle, à plus haut ou à moindre pris, selon qu'ils sont jeunes ou vieus, robustes ou foibles, bien ou mal proportionnez de leur corps. Ceus qui les aménent aus Iles, les revendent derechef quinze ou seize cens livres de tabac, chaque teste.

Si ces pauvres Esclaves tombent entre les mains d'vn bon Maitre, qui ne les traitte pas avec trop grande rigueur, ils preferent leur servitude à leur premiere liberté : & s'ils sont mariez, ils multiplient à merveille dans les païs chauds.

Ils sont tous noirs, & ceus qui ont le teint d'vn noir plus luisant, sont estimez les plus beaus. La pluspart ont le nez vn peu plat, & de grosses levres : ce qui passe aussi pour beauté entre eus. On tient même qu'en leur païs, les sages femmes leur applatissent ainsi le nez tous exprés à leur naissance. Ils ont tous les cheveus si frisez, qu'à peine

ne ſe peuvent ils ſervir de peigne: mais ils vſent de l'huile de cét arbriſſeau que l'on nomme *Palma Chriſti*, pour empeſcher la vermine. Ils ſont fort & robuſtes au poſſible, mais ſi timides & ſi peu adroits à manier les armes, qu'on les domte facilement.

Leur naturel eſt ſuſceptible de toutes impreſſions ; & les premieres qui leur ſont données parmy les Chreſtiens, aprés qu'ils ont renoncé à leurs ſuperſtitions & à leurs idolatries, ils les gardent conſtamment. En quoy, ils ſont differens des Indiens de l'Amerique, qui ſont changeans comme des Cameleons. Entre les François habitans des Antilles, il y a de ces Négres qui jeûnent exactement le Caréme, & tous les autres jours de jeûne qui leur ſont ordonnez, nonobſtant leurs travaus ordinaires & continuels.

Ils ſont ordinairement orgueilleus & ſuperbes: Et au lieu que les Indiens veulent être traittez avec douceur, & qu'ils ſe laiſſent mourir de triſteſſe, ſi on les rudoye tant ſoit peu; ceus-cy

ceus-cy au contraire,doivent étre rangez à leur devoir par les menaces, & par les coups. Car ſi on ſe familiariſe vn peu trop avec eus, incontinent ils en abuſent. Mais ſi on les châtie avec moderation, quand ils ont failly, ils en deviennent meilleurs,plus ſouples, obeïſſans, & ſe loüent de leurs maîtres, ſi auſſi on vſe de rigueur exceſſive en leur endroit, ils prennent la fuite, & ſe ſauvent dans les montagnes, où ils ménent, comme des bêtes, vne vie malheureuſe & ſauvage, & on les appelle alors Négres *Marons*; c'eſt à dire, *Sauvages*: Ou bien ils s'étranglent par deſeſpoir. Il faut donc garder en leur conduite vn milieu, entre l'extreme ſeverité, & la trop grande indulgence, ſi on les veut conſerver en leur devoir, & en tirer vn bon ſervice.

Ils s'aiment paſſionément entr'eus, & bien qu'ils ſoient nez en differens païs, & quelquefois ennemis les vns des autres,ils s'entreſupportẽt & s'entraident au beſoin,comme s'ils étoient tous freres. Et quand leurs maîtres

leur

leur donnent la liberté de se recréer, ils se visitent reciproquement, & passent les nuits entieres en jeus, en danses, & en autres passe-tems & rejouissances, & même en petis festins, chacun d'eus épargnant ce qu'il peut, pour contribuër au repas commun.

Ils se plaisent à la musique, & aus instrumens qui peuvent rendre quelque son agreable & faire vne espéce d'harmonie, laquelle ils accompagnẽt de leurs vois. Autréfois ils avoient à Saint Christofle, vn certain rendez-vous au milieu des bois, où ils s'assembloient tous les Dimanchez, & tous les autres jours de feste, aprés le service de l'Eglise, pour donner quelque relasche à leurs corps. Ils passoyent-là quelquéfois le reste du jour, & la nuit suivante, en danses, & en entretiens agreables, sans preiudice de l'ouvrage ordinaire de leurs maitres. Même on remarquoit, qu'aprés qu'ils s'étoyent divertis de cette sorte, ils travailloient de beaucoup meilleur courage, sans témoigner aucune lassitude, & mieus que s'ils eussent reposé

en

en leurs cabanes tout le long de la nuit. Mais par ce que,pour entretenir ces réjouiſſances publiques, ils dêroboient ſouvent les volailles & les fruits des voiſins, & quelquefois de leurs maitres,l'exquiſe ſageſſe de Mõſieur le General, qui n'eſtime pas les moindres choſes,indignes de ſes ſoins, leur a interdit ces aſſemblées nocturnes:& à preſent s'ils ſe veulent divertir,ils le font ſeulement en leur voiſinage, avec la permiſſion de leurs maitres,qui leur accordent volontiers cette honneſte liberté.

Au reſte, celuy qui a vne douzaine de ces Eſclaves,peut être eſtimé riche. Car outre que ces gens - là cultivent & entretiennent tous les vivre neceſſaires pour la ſubſiſtance de leurs maitres,& pour la leur : étant bien conduits ils font beaucoup de marchandiſe de Tabac, de Sucre, de Gingembre, & d'Indigo, qui apportent vn grand profit. Et leur ſervice étant perpetuel, leur nombre s'accroiſt de tems en tems, par les enfans qui leur naiſſent, leſquels pour tout heritage

ſuccedent

ſuccedent à la ſervitude & à la ſujettion de leur parens.

Tous les Habitans étrangers, qui ont leur demeure en ces Iles, ſe gouvernent ſelon les Lois & les coutumes de leurs païs.

Parmy les François de Saint Chriſtofle, la Iuſtice s'adminiſtre par vn Conſeil compoſé des principaus Officiers de la Milice de l'Ile, auquel Monſieur de General Preſide. Et bien qu'il y ait des maiſons propres & deſtinées à cette action, comme cette Chambre du Conſeil, que nous avons décrite en ſon lieu, neantmoins ce Conſeil s'aſſemble par fois, ſelon que le tems & les affaires le peuvent requerir, & que Monſieur le General le trouve le plus à propos pour ſa cómodité ſous vne eſpéce de grand Figuier qui eſt de la groſſeur du plus gros Orme, proche le Corps-de-garde de la Baſſe-terre, & tout joignant la Rade.

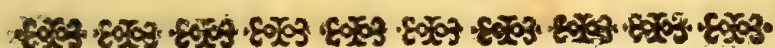
C'eſt en ce Conſeil, que ſans vſer de tant de formalitez que l'on a inventées pour rendre les Procés immortels, tous les differens qui peuvent

ſurvenir entre les Habitans, ſont vuidez à l'amiable, & terminez le plus ſouvent à la premiere ſeance, ſans qu'il coûte rien aus parties, ſinon ce que celle qui eſt trouvée avoir tort, doit payer, ſuivant la coutume, au profit des pauvres, & de l'entretien de l'Egliſe, & pour la ſatisfaction de la partie qui eſtoit intereſſée. Ce Conſeil condamne auſſi à mort en dernier reſſort.

Les Gouverneurs des autres Iles, rendent auſſi la Iuſtice, chacun en ſon Gouvernement. De ſorte, qu'il ne faut pas ſe perſuader qu'on vive en ces païs-là, ſans ordre & ſans régle, comme pluſieurs ſe l'imaginent. Et c'eſt vne merveille, de ce qu'y ayant là des perſonnes ramaſſées de tant de divers païs, & qui ſont d'humeurs ſi differentes, le deſordre ne s'y ſoit pas gliſſé, & qu'on les puiſſe contenir dans le devoir & la ſujetion des Lois.

Voila pour ce qui regarde les Habitans Etrangers des Antilles.

CHAPI



CHAPITRE VII.

De L'origine des Caraïbes, Habitans Naturels du Païs.

L'Ordre que nous-nous sommes proposé, demande que nous parlions desormais, des Indiens Habitans Naturels des Antilles. Et il n'est pas besoin d'agiter icy cette grande & difficile question, comment la race des hommes s'est répanduë en l'Amerique, & d'où elle est venuë en ce Nouveau Monde. De grands personnages ont traitté cette matiere avec tant de suffisance, d'exactitude, & de solidité, que ce seroit vne chose ennuyeuse & superfluë d'en entretenir presentement les Lecteurs. Ioint que l'Histoire de l'Origine de nos Sauvages Antillois, ne requiert pas que nous en prenions le commencement si haut, ni si loin.

Les Anciens & naturels Habitans des Antilles, sont ceus que l'on a nommez

nommez *Cannibales*, *Antropofages*, ou Mangeurs d'hommes : & que la plûpart des Auteurs qui en ont écrit, appellent *Caraïbes :* Mais leur nom primitif & originaire, & qui a plus de gravité, eſt celuy de *Caraïbes*, comme ils le prononcent eus-mêmes, auſſi bien que ceus de leur Nation, qui ſe trouvent en la terre ferme de l'Amerique: ſoit au Continẽt Septentrional, ſoit au Meridional. Et par ce que c'eſt auſſi l'appellation la plus commune, en la bouche de nos François Habitans de ces Iles, & qu'elle eſt ſuivie par les derniers Ecrivains, nous l'employerons plutôt que l'autre, en la ſuitte de cette Hiſtoire.

Quelques vns eſtiment que ce nom de *Caraïbes* n'eſt pas naturel aus Sauvages Antillois; mais qu'il leur a été impoſé par les Eſpagnols, comme à pluſieurs Sauvages du Continent Meridional qui le portent : de même que celuy de *Galibis*, on de *Calibites*, à leurs alliez Habitans du même Continent. Ceus qui ſont de cette opinion, diſent que les Eſpagnols ont bien pû

donner

donner à ces Peuples ce nom de Caraïbes, veu qu'ils ont parcouru tous les quartiers de l'Amerique Meridionale, & qu'ayant fait les premieres Cartes, ils ont marqué ces Nations-là sous ce nom, qui leur est demeuré dépuis. Pour preuve de cela, ils aléguent, que les Caraïbes ne se nomment iamais ainsi entr'eus, sinon lors qu'ils sont yures, & qu'ayant le teste pleine de vin, ils sautent & se réjoüissent, disant en leur Baragoin, *Moy bonne Caraïbe.* Que hors de là, ils se servent seulement de ce mot lors qu'ils sont parmy les Etrangers, & que dans leur négoce, & leur communication avec eus il se veulent donner à connoitre à eus, sachant bien que ce nom leur est connu. Mais qu'entr'eus ils s'appellent tousiours; aussi bien que font ceus de leur Nation de la Terre ferme, & les Calibites, *Calinago,* qui est le nom des Hommes; & *Callipo-nan*, qui est celuy des Femmes. Et qu'ils se nommẽt encore *Oubao-bonon,* c'est à dire, *Habitans des Iles,* ou Insulaires: de même qu'ils appellent

 ceus

ceus du Continent, *Baloué-bonon*, c'est à dire, *Habitans de terre-ferme*.

Avec tout cela neantmoins, il n'y a guere d'aparence que le nom de Caraïbe ſoit venu des Eſpagnols, & que nos Inſulaires ne l'ayent porté que dépuis qu'ils ont été connus d'eus; Premierement, parce qu'avant que les Eſpagnols ny les Portugais euſſent penetré au Breſil, il s'y trouvoit de certains hõmes plus ſubtils & plus ingenieus que les autres, que les Breſiliens nommoient Caraïbes, ainſi que Iean de Lery l'a remarqué dans ſon Hiſtoire. Secondement, il eſt conſtant, qu'il y a des Sauvages qui portent le nom de *Caraïbes*, en des quartiers du Continẽt de l'Amerique Meridionale, où les Eſpagnols n'ont jamais eu de commerce. Car non ſeulement ceus de la Nation de nos Inſulaires, qui habitent le long de ces côtes de l'Amerique Meridionale, & qui ſont voiſins des Colonies Hollandoiſes de *Cayenne* & de *Berbice*; mais ceus encore qui demeurent bien avant dans ce Continent Meridional, au

deſſus

deſſus du ſault des plus celebres Rivieres, s'apellent eus mêmes *Caraïbes.* De plus, nous verrons dans la ſuitte de ce Chapitre, qu'il y a au Continent Septentrional vne Nation puiſſante, composée en grande partie de certaines Familles qui ſe glorifient encore à preſent, d'eſtre Caraïbes, & d'en avoir reçeu le nom, long-tems avant que l'Amerique ait été découverte. Aprés, quand même les Eſpagnols auroient voulu impoſer ce nom à toutes ces Nations, comment pourroit-on prouver qu'elles l'euſſent voulu accepter de la main de gens inconnus & ennemis : Or il eſt certain que non ſeulement tous ces peuples, s'apellent eus-mêmes Caraïbes, mais que de plus, ils ſe glorifient & tirent avantage de ce nom, comme Monſieur du Montel l'a ouï de leur bouche plusieurs fois : ſe plairoient-ils à faire trofée d'vn nom qu'ils auroient reçeu de leurs ennemis? Que ſi, comme nous le verrons tantoſt, les anceſtres de nos Sauvages Inſulaires, ont receu des Apalachites le nom de *Caraïbes*,

 au

au lieu de celuy de *Cofachites* qu'ils portoient auparavant, ils le prirent de personnes amies & confederées, & même comme vn éloge d'honneur? Enfin, ce n'est pas seulement dans l'yvresse, & dans la débauche, que nos Indiens Antillois se nomment *Caraïbes*, mais aussi, lors qu'ils sont sobres & de sang froid. Que s'ils se nomment entr'eus *Calinago*, ils peuvent bien avoir plusieurs noms diferens, sans que pour cela il s'ensuive, que les Européens leur en ayent donné quelcun de ceus-là. Pour ce qui est du nom *d'Oubao-bonon*, sa signification montre assez, qu'il ne leur est pas particulier, & qu'il se peut apliquer à tous les Insulaires generalement: Et s'ils se servent plutôt du nom de *Caraïbes*, que d'vne autre nom, en parlant aus Etrangers, c'est parce qu'ils savent en effet, que ce nom leur est plus connu: Mais cela n'emporte pas, qu'ils l'ayent reçeu des Espagnols. Il seroit sans doute plus probable de dire, que les Espagnols l'ayant apris d'eus, l'auroient en suite communiqué

communiqué aus autres Européens. Mais au fonds, il n'importe guere ce que l'on en croye : Et chacun en peut avoir quel sentimēt il luy plaira. Nous ne faisons que proposer ce qui nous semble plus vray-semblable.

Quant à l'Origine des Caraïbes Insulaires, ceus qui en ont parlé jusques icy, ont eu si peu de lumiere pour se conduire dans cette obscure antiquité, qu'à vray dire ils n'y ont marché qu'à tâtons. Quelques vns s'imaginēt qu'ils sōt venus des Iuifs, se fondāt entre autres choses, sur ce que les parentes des Caraïbes leur sont naturellemēt aquises pour femmes, & qu'vne partie d'eus, ne mangent point de Porceau, ni de Tortuë. Mais c'est prēdre la chose infiniment loin, & sur de trop foibles conjectures. Il y en a qui les font deriver du havre de Caribana, & qui pretendent qu'ils en sont issus. Mais cette opinion n'est fondée que sur la seule rencōtre des mots de *Caribana* & de Caribes, sans aucun autre fondemēt.

D'autres disent par vne simple coniecture, que ces Sauvages sont Ori-

ginaires des grande sIles,& qu'il n'y a pas bien long-tems qu'ils habitent les Antilles, n'étant que des refugiez, des restes , & des parcelles de debris, en vn mot des réchapez des horribles massacres que firent les Espagnols , lors qu'ils s'emparerent de Saint Domingue , Cube , Iamaique, & Porto-Rico. Mais la verité del'Histoire nous témoigne,que dés le commencement de la découverte de l'Amerique,les Antilles étoient occupées & peuplées par les Caraïbes. Et que d'abord,ils furent surpris & mal-traittez par les Espagnols. Mais que puis aprés les Espagnols étant vivement repoussez , & ressentans beaucoup d'incommoditez de cette guerre,firent vne espece d'acord avec quelques vns d'entr'eus : comme nous le verrons plus particulierement au Chapitre de leurs Guerres.Aioustez à cela,que les Indiens de Coraço , qui sont sans contredit de ces veritables réchapez, & qui ont encore parmy eus des personnes vivantes, qui demeuroient au port , dit à present *de l'Ile à Vache*, en

en l'Ile Hiſpaniola, quand les premiers Eſpagnols y aborderent, n'ont aucun mot de la langue Caraïbe en la leur, ni aucune faſſon de faire, d'où l'on puiſſe recueillir qu'ils ayent jamais eu de communication avec les Caraïbes. Outre que ceus des grandes Iles, qui pouvoient prendre la fuite pour eviter la tyrannie des Eſpagnols, avoient bien meilleur conte de ſe retirer aus terres qui étoient au deſſous d'eus, & où les vens reguliers les portoient, que de remonter contre le vent; & ainſi retarder leur fuite, s'expoſer à mille perils de la mer, & allonger leur voyage de vint fois autant. Car c'eſt merveille quand des vaiſſeaus tels que ſont les leurs, peuvent gagner cõtre le vent vne lieuë en vn jour. Et il arrive le plus ſouvent à de bien grands vaiſſeaus qui veulent remonter, qu'ils reculent plus en trois heures qu'ils n'avoient avancé en ſix jours. Nous ſavons de bons Pilotes, qui ont mis trois mois à remonter du *Cul-de Sac*, de Saint Domingue, à Saint Chriſtofle; au lieu que pour deſcendre de

Saint Christofle à Saint Domingue, il ne faut d'ordinaire que quatre ou cinq jours au plus.

Quant au sentiment que les Caraïbes eus-mêmes ont dés leur propre origine, ignorans les monumens de l'Antiquité, autant que peu curieus de l'avenir, ils croyent la plûpart estre venus des Calibites ou Galibis, leurs alliez & grans amis, Habitans de l'Amerique Meridionale, & voisins des *Aroüagues*, ou *Aloüagues*, en cette Contrée, ou en cette Province, qui se nomme communément *Guyana*, ou *Coste Sauvage*. Et ceus qui adherent à cette opinion, se fondent sur la conformité de langage, de Religion, & de mœurs, qui se trouve entre les Caraïbes Insulaires & les Calibites: Bien qu'au reste, cette ressemblance puisse venir en partie de l'alliance & de l'amitié particuliere qu'ils ont entr'eus, en partie du voisinage des Caraïbes du Continent Meridional, & de ces Calibites, & en partie d'autres causes que nous representerons cy-aprés.

Mais

Mais ces pauvres Sauvages Insulaires ne s'accordent pas entr'eus, dans le recit particulier qu'ils font de leur extraction, & de la cause qui les a portez dans les Iles, & ils ne peuvent dire le tems. Voicy ce que ceus de Saint Vincent, & quelques autres, en ont recité à Monsieur du Montel, & qu'il nous a fait voir dans ses Memoires curieus. Tous les Caraïbes étoient autrefois assujetis aus Aroüagues & obeïssoient à leur Prince. Mais vne partie d'entr'eus ne pouvant plus suporter ce joug-là, se rebellerent. Et afin de pouvoir vivre en repos, éloignez de leurs ennemis, ils se retirerent aus Antilles, qui étoient alors inhabitées, & aborderent premierement en l'Ile de *Tabago*, qui est l'vne des plus proches du Continent. Depuis les autres *Calibites* secouërent aussi la domination des *Aroüagues*, mais se trouvans assez forts, ou n'ayant pas la même inclination que les precedens, ils demeurerent en leur païs: Et ils s'y sont toujours conservez jusqu'à present, qu'ils y vivent encore

 libres,

libres, mais ennemis des *Aroüagues*, ayant vn Capitaine General de leur propre Nation, qui leur commande. Ils sont aussi demeurez jusqu'à cette heure confederez & singuliers amys des Caraïbes.

C'est sur ce recit là même que l'on fonde, & par ce détail que l'on explique le nom de *Caraïbes*, comme s'il signifioit *Rebelles*, soit qu'il ait esté imposé à nos Antillois par les *Aroüagues*, soit que ces Peuples l'ayent pris eus mêmes, pour leur servir d'vne espece de trofée, tirant gloire de leur noble soulevement, & de leur genereuse Rebellion, qui les a mis en paix & en liberté. Mais il ne faut autre chose pour montrer que *Caraïbe* ne veut pas dire *Rebelle*, comme le pose entr'autres vn certain Iournal d'vn Hollandois, sinon qu'il y a plusieurs Colonies en divers endroits de la terre ferme de l'Amerique, soit au Septentrion, soit au Midy, que personne ne pretend, & ne peut pretendre, avoir jamais esté sous la puissance des *Aroüagues*, & qui cependant portent

tent ce nom de *Caraïbes.* Que s'ils y en a d'entr'eus qui ſe ſoyent rebellez. contre d'autres Souverains, s'étans depuis reconciliez avec eus,& vivans encore aujourduy au milieu d'eus,ſous ce nom de Caraïbes, ainſi que nous le verrons plus particulierement tantoſt, il n'y a nulle apparence, qu'il exprime des *Rebelles*, puiſque ce leur ſeroit vne flétriſſure, & vne marque d'infamie.

Mais, ceus qui ont converſé longtems avec les Sauvages de la Dominique, raportent que ceus de cette Ile eſtiment que leurs Anceſtres ſont ſortis de la Terre ferme,d'entre les *Calibites,* pour faire la guerre à vne Nation *d'Aroüagues* qui habitoit les Iles, laquelle ils détruiſirent entierement, à la reſerve de leurs femmes, qu'ils prirent pour eus, ayant par ce moyen repeuplé les Iles. Ce qui fait, qu'encore aujourduy les femmes des Caraïbes Inſulaires, ont vn langage different de celuy des hommes en pluſieurs choſes,& conforme en quelque choſe à celuy des *Aroüagues* du Con-

tinent. Celuy qui étoit le Chef de cette entreprise, donnoit les Iles conquises à ses confidens. Et celuy qui avoit eu en son partage la Dominique, se disoit *Ouboutou-timani*, c'est à dire Roy, & se faisoit porter sur les épaules de ceus que les Insulaires nomment *Labouyou*, c'est à dire serviteurs.

Il y a si peu de certitude, & tant d'inconstãce en toutes ces narrations, & en d'autres semblables que ces pauvres ignorans peuvent faire sur ce sujet, que selon l'avis des plus sages, il n'y a guére d'aparence d'y assoir aucun fondement. En effet, ces Sauvages eus mêmes, n'en parlent qu'à l'avanture, & comme des gens qui reciteroient des songes : tant ils ont été peu soigneus de la tradition de leur origine: Et ils se contredisent & se refutent les vns les autres, par la diference de leurs recits. Nous verrons neantmoins à la fin de ce Chapitre, ce qui, pour sembler probablement, leur avoit donné ocasion à la plûpart, de croire qu'ils sont venus des *Calibites*.

Dans tous ces divers ſentimens, que nous avons raportez ou des Eſcrits ou des diſcours de pluſieurs, il y a cecy de loüable, que ceus qui les mettent en avant, ſuivent les connoiſſances qu'ils ont & qu'ils font leurs efforts pour éclaircir & pour déveloper des veritez anciennes & inconnuës. Mais comme la Relation que nous allons donner de l'Origine des Caraïbes Inſulaires, eſt la plus ample, la plus particuliere, la plus curieuſe, & la mieus circonſtanciée, qui ait paru juſqu'à preſent, auſſi la tenons nous pour la plus veritable, & la plus certaine, laiſſant toutéfois à la liberté du Lecteur judicieus, de ſuivre tel ſentiment qu'il jugera le plus raiſonable. Au reſte, comme nous devons rendre à chacun la loüange qui luy apartient, le public ſera redevable de ces particularitez & de ces lumieres, à l'obligeante communication que nous en a donnée Monſieur *Briſtok*, Gentil-homme Anglois, l'vn des plus curieus hômes du Môde, & qui entre ſes autres riches connoiſſances, parle en perfection

la langue des Virginiens & des Floridiens; ayant veu dans ses beaus voyages toutes les Iles, & vne grande partie de l'Amerique Septétrionale. C'est par ce moyen, qu'il a appris exactement sur le lieu même, dont nous allons faire mention, & par des personnes intelligentes, & qui luy ont parlé avec certitude, l'Histoire suivante de l'Origine de nos Sauvages, dont il garentira toujours la verité, lors qu'ils en sera besoin.

Les *Caraïbes* sont Originaires de l'Amerique Septentrionale, de la Terre que l'on appelle maintenant la Floride. Ils sont venus habiter les Iles, aprés estre sortis du milieu des *Apalachites*, entre lequels ils ont demeuré long-tems. Et ils y ont laissé de leurs gens, qui portent encore aujourd'huy le nom de *Caraïbes*. Mais leur premiere origine est des *Cosachites*, qui changerent seulement de nom, & furent appellez *Caraïbes*, en la terre des *Apalachites*, comme nous l'allons voir incontinent.

Les *Apalachites* sont vne Nation puissante

puiſſante & genereuſe, qui ſubſiſte encore à preſent en la même contrée de la Floride. Ils habitent vn beau & grand païs nommé *Apalache*, dont ils ont reçeu leur nom : & qui commence ſur la hauteur de trente-trois degrez & vint-cinq ſcrupules, du Nord de la Ligne Equinoctiale, & s'étend juſqu'au trente-ſeptiéme. Ce Peuple, communique à la mer du grand Golfe de la Mexique, ou de la Neuve Eſpagne, par le moyen d'vne Riviere qui prenãt ſa ſource des Montagnes *Apalates*, au pied déquelles ils habitent, aprés avoir arroſé pluſieurs belles campagnes, ſe vient enfin rendre en la Mer, pres des Iles de *Tacobago*. Les Eſpagnols ont nommée cette Riviere, *Rio del Spiritu Santo* Mais les Apalachites luy conſervent ſon ancien nom *d'Hitanachi*, qui ſignifie en leur langue, *Belle & agreable*. Du coſté du Levant, ils ſont ſeparez de toutes les autres Nations, par de hautes & longues montagnes, qui ſont couvertes de nége en leur ſommet la plus grande partie de l'année,
ce

ce qui les separe de la Virginie. Des autres costez ils confinent avec plusieurs petis Peuples qui leur sont tous amis & confederez.

Ces Apalachites se glorifient d'avoir poussé des Colonies bien avant dans la Mexique. Et ils montrent encore à present vn grand chemin par terre, par lequel ils disent que leurs troupes passerent pour s'y rendre. Les Habitans du païs les nommerent à leur arrivée *Tlatuici*, qui signifie *Montagnars* : car ils estoient plus robustes & plus genereus qu'eus. Ils se placerent en vn quartier pareil à celuy de leur naissance situé au pied des montagnes, en vne terre fertile; où ils bâtirent vne Ville de même forme & figure que celle dont ils estoient sortis, laquelle ils occupent encore aujourduy. Ils s'y sont tellement vnis par mariages, & par d'autres liens de paix, qu'ils ne font plus qu'vn Peuple avec eus. Et on ne les pourroit discerner, s'ils n'avoiét retenu plusieurs mots de leur langue originaire, qui est la seule difference que l'on y remarque.

Aprés que les Apalachites eurent fait cette peuplade,les Cofachites qui demeuroient plus au Nord de l'Amerique,en vn païs marécageus & presque sterile, & qui avoient vécu jusques-là en bonne intelligence avec eus,sachãt qu'ils étoient alors dénuez de leurs meilleurs & plus vaillans hommes, prirent l'occasion qui leur étoit favorable, pour entreprendre sur ces Apalachites leurs voisins, & les chasser de leurs demeures, ou du moins partager avec eux la terre où ils habitoient,aprés qu'ils s'en seroient rendus maitres. Ce dessein, ayant été ménagé fort adroitement entre les Chefs des Cofachites, ils le publierent puis aprés par tous leurs villages, & le firent approuver à tous les Chefs de familles,qui au lieu de cultiver & d'ésemencer la terre de *Mays*, au commencement du Printems,comme ils avoient accoustumé de faire chaque année,préparerent leurs arcs, leurs fléches,& leurs massuës:& aprés avoir mis le feu en leurs villages, & s'être munis du peu de provisions qu'ils

qu'ils avoient de reste de l'hyver passé, ils se mirent en campagne avec leurs femmes & leurs enfans, & tout le petit bagage qu'ils avoient, dans la resolution de mourir ou de vaincre, puis qu'ils ne pouvoient plus rebrousser chemin, & retourner en vn lieu qu'ils avoient détruit & dépouillé de toutes sortes de commoditez.

En cét équipage, ils arriverent bien tost sur les frontieres de leurs voisins. Les Apalachites, qui ne pensoient à rien moins, qu'à avoir vn ennemy sur les bras, étoient alors occupez à planter leurs *Mays*, & les racines qui servent à leur nourriture ordinaire. Ceus qui demeurent auprés du grand Lac, qu'ils nomment en leur langue *Theomi*, ayant apperceu ceste puissante armée qui venoit fondre sur eux, se retirerent incontinent aus montagnes voisines, & laisserent leurs villages, & leur bestail, à la discretion de l'ennemy; puis ils furent de là au travers des bois, porter la nouvelle de cette irruption, aus villes qui sont dans les vallées, entre les premieres

montagnes,

montagnes, où residoit le *Paracousse*, qui est le Roy du païs, avec toutes les forces les plus considerables de son Etat. Sur cette nouvelle si surprenante, ce Prince, pendant qu'il se preparoit à aller à la rencontre de l'ennemy, fit gagner, par ceus qui se trouverent le plûtost prets à cette expedition, les avenuës des montagnes, & mit des embuscades en divers endroits des grandes forêts, qui sont entre le grand Lac & les montagnes, & par lesquelles il faut passer pour entrer en vne belle & spacieuse vallée, qui a plus de soixante lieuës de long, & environ dix de large; où sont les demeures des principaus du païs, & les villes les plus considerables de l'Etat.

Pendant que les Cosachites s'amusoient au pillage des maisons, qu'ils avoient trouvées prés du grand Lac, les Apalachites eurent moyen de se preparer à les recevoir. Mais eus, au lieu de prendre les routes & les chemins ordinaires qui conduisoient au plat païs, qui est entre les montagnes comme nous avons dit, aprés

avoir laiſſé les femmes & les enfans prés du grand Lac, avec quelques troupes qu'ils détacherent de leur armée pour les garder, étant guidez par quelques Apalachites qu'ils avoient ſurpris peſchant au grand Lac, furent au travers des bois, des montagnes, & des précipices, où les Chamois n'auroiét pû marcher qu'à grand peine, ſe rendre tout au cœur & au centre du païs, en vne Province appellée *des Amanites*. Ils ſurprirent ſans reſiſtance les premieres places, qu'ils trouverent gardées ſeulement par les femmes, par les enfans, & par quelques vieillards qui n'avoient pû ſuivre le Roy, lequel avec ſon peuple, étoit allé attendre l'Ennemy, aus décentes ordinaires, qui conduiſent au païs.

Les Coſachites, voyans que leur deſſein avoit ſi bien reuſſy, & qu'il y avoit grande apparence qu'en peu de tems ils ſe rendroient maitres de tous le païs, puis que leur commencement avoit été ſi heureus, pouſſerent incontinent leurs conqueſtes plus outre;

outre; & ayant des Villes de retraitte, où ils avoient laiſſé de bons hommes en garniſon, ils furent au devant du Roy d'Apalache, en intention de le combattre, ou du moins, de l'obliger à leur laiſſer la paiſible jouïſſance d'vne partie du païs. L'Apalachite, fut extrémement ſurpris quand il apprit que l'ennemy qu'il attendoit aus frontieres & aus avenuës acouſtumées du païs s'étoit déja emparé d'vne Province qui étoit au centre de ſes Etats, & qu'il avoit laiſſé garniſon dans les Villes & autres places conſiderables. Neantmoins, comme il étoit magnanime & courageus, il voulut eſſayer ſi le ſort des armes luy ſeroit auſſi favorable, qu'il croyoit ſa cauſe bonne & iuſte. Il deſcendit donc avec les ſiens des montagnes où il s'étoit campé : & aprés avoir animé ſes gens au combat, il attaqua bruſquement l'avant-garde des Coſachites, qui étoit venu reconnoître ſa contenance. Lors que de part & d'autre ils eurent conſumé toutes leurs fléches, ils vinrent aux mains; & ayant pris leurs maſſuës,

il ſe fit vn grand carnage de deus armées, iuſques à ce que la nuit les ayant ſeparez, les Coſachites remarquerẽt qu'ils avoient perdu beaucoup des leurs en cette rencontre, & trouverent qu'ils avoient à combattre vn peuple plus vaillant, qu'ils ne s'étoient imaginé: & par conſequent qu'ils feroient mieus de traitter avec luy a l'amiable, que de hazarder encor vne fois leurs troupes en vn païs étrãger.

Ils reſolurent donc d'envoyer dés le matin des Ambaſſadeurs au Roy des Apalachites, pour luy preſenter des conditions de paix, & pour en cas de refus (diſſimulant la perte qu'ils avoient faite au dernier combat) luy declarer le guerre, & le ſommer de ſe tenir preſt à l'inſtant, pour recevoir leur attaque, qui ſeroit bien plus rude que celle qu'il avoit experimentée le jour precedent, que leurs forces étoient alors toutes vnies. Le *Paracouſſis* d'Apaleche ayant oüi ces Ambaſſadeurs, demanda la journée pour adviſer ſur leur propoſition de paix. Et en ſuite, leur ayant auſſi demandé les

les articles & conventions ſous léquelles ils vouloient traitter avec luy, en cas qu'il inclinaſt à vne paix, ils luy dirent qu'ils avoient quitté leur terre en intention de ſe placer, ou par amitié, ou par force, en ce bon & gras païs qu'il poſſedoit: Et que s'il agréoit le premier de ces moyens, ils demandoient de faire vn même Peuple avec les Apalachites, d'habiter en leur terre, & de la cultiver; & ainſi de remplir les places vuides de ceus d'entr'eus qui s'étoient débandez depuis peu, pour aller au loin planter vne nouvelle Colonie.

L'Apalachite aſſembla ſon Conſeil ſur ces propoſitions; & en ayant fait l'ouverture, il repreſenta que l'armée des Coſachites leur empeſchoit le ſecours, qu'ils pourroient avoir des autres Provinces, qui n'avoient pas été preſtes pour venir avec eus à cette guerre. Que par même moyen le paſſage des vivres leur étoit entiérement fermé. Que l'ennemy étoit maitre de la Campagne, & que ſans coup ferir, il étoit entré en l'vne des meilleures Provinces

Provinces de tout l'Etat, où il s'étoit saisy des places de la plus grande importance. Et que bien qu'en la journée precedente, il eut remarqué la fidelité & la generosité incomparable des siens, à attaquer & à combattre leurs ennemys, sur lesquels ils avoient remporté de tres-notables avantages, toutéfois cét heureus succés avoit été acheté par la perte de ses plus vaillans Capitaines & de ses meilleurs Soldats : Par consequent, qu'il falloit aviser à conserver le reste du Royaume, en épargnant ce qu'il y avoit encore d'hommes d'élite. Et puisque les ennemis proposoient d'abord des cõditions de paix, ce seroit sagement fait d'y entendre, si cela se pouvoit faire sans preiudice de leur gloire, & de la grãde renommée qu'ils s'étoient aquise iusques alors. Qu'au reste, la terre qui étoit deserte en plusieurs endroits, par la transmigration d'vne partie de leurs habitans, étoit assez grande & assez fertile, pour les nourrir tous.

Tous les Chefs des Apalachites

ayant

ayant ouï la propoſition de leur Roy, & jugeant que ce n'etoit pas la timidité, qui l'obligeoit à pancher du coſté d'vn accommodemẽt avec les Cofachites, veu que le jour précedent il s'étoit trouvé au plus fort de la mélée : mais que c'eſtoit le ſeul deſir qu'il avoit de ne les pas expoſer temerairement, & de conſerver ſon peuple lequel étoit déjà en proye à l'ennemy, qui occupoit vne des plus floriſſantes Provinces. Ayant auſſi eu advis par quelques coureurs, qui s'étoient rendus en l'armée du Roy par des voyes detournées, & qui venoient des Villes, où les Cofachites avoient leurs garniſons, qu'ils traittoient avec grande douceur & grand reſpect, les femmes & les veillards, qu'ils y avoiẽt trouvez; ils ſouſcrivirent vnanimemẽt au ſentiment du Prince, & répondirẽt qu'il faloit entendre à vn bon accord, & faire en ſorte que les conditions en fuſſent les plus avantageuſes, que la conjointure preſente de leurs affaires le pouvoit permettre. Et aprés avoir confirmé cete reſolutiõ par leur *ha ha*,

qui eſt la marque de l'applaudiſſement & de la ratification qu'ils ont coûtume de donner à leurs deliberations, ils la ſignifierent aus Ambaſſadeurs des Coſachites, qui l'attendoient avec impatience.

Cette nouvelle eſtant apportée au camp des Coſachites, ils la receurent avecque joye, comme eſtant conforme à la fin qu'il s'eſtoient propoſée, en entreprenant la guerre, & en quittant leur païs. Ils deputerent donc ſur le champ des principaus d'entr'eus, pour cõvenir avec les Apalachites, des moyens de cette paix, & pour en paſſer tous les articles. Ces Deputez, eſtant arrivez au lieu où le Prince d'Apalache les attendoit, avec les plus conſiderables de ſa Cour, aſſis ſur vn ſiege plus relevé que les autres, & couvert de riche fourrure, ils furẽt receus courtoiſement. Et ayant pris ſeance, le Roy leur fit preſenter à boire d'vn certain bruvage nommé *Caſſine*, dans vne coupe dont ſelon la coûtume il goûta le premier. Tous ceus du Conſeil en burent en ſuite : Et puis on

entra

entra de part & d'autre en traitté d'accord, à ces conditions.

Que les Cofachites, habiteroient pesle-mesle dans les Villes & les Bourgs des Apalachites. Qu'ils seroient en toutes choses estimez & tenus cóme les Naturels du païs. Qu'ils jouyroient entierement des mesmes franchises. Qu'ils seroient suiets au Roy cóme les autres. Qu'ils embrasseroient la Religion, & les coûtumes du païs. Ou que s'ils aimoient mieus, les Apalachites leur quitteroient la belle & grande Province *d'Amana*, pour la posseder en propre, & en particulier, suivant les limites qui y seroient posées, à condition toutesfois, qu'ils recónoitroient le Roy d'Apalache pour Souverain, & qu'à l'avenir ils luy feroient tous les ans les hommages raisonnables.

Cét accord fut ainsi arrété reciproquement, & suivy d'acclamations mutuelles. Et peu de temps aprés que les Deputez des Cofachites eurent rendu conte de leur negotiation à leur Chef & à son Conseil, & qu'ils eurent pre-

ſenté le chois qui leur eſtoit donné, ou de meſler leurs demeures avec les Apalachites, ou de poſſeder eus ſeuls & en propre la Province où ils eſtoient entrez, ils accepterent d'vn commun conſentement, la proprieté de cette Province *d'Amana*, de laquelle le Roy d'Apalache les mit luy même en paiſible poſſeſſion. Les femmes, les enfans & les vieillards, qui y étoiét demeurez pendãt que les hommes capables d'aller à la guerre, avoient ſuivy leur Prince, furent tranſportez dans les autres Provinces, où le Roy leur aſſigna vne demeure arreſtée, pour eus & pour tous les vaillans hõmes de cette même Province, qui s'eſtoient expoſez pour repouſſer l'ennemy, & pour conſerver l'Etat. Aprés quoy, les deus partis poſerent les armes: Et les Coſachites furent querir leurs femmes, leurs enfans, leur bétail, leur bagage, & les Soldats qu'ils avoient laiſſez prés du grand Lac de *Theomi*: Et ſe réjouïrent tous enſemble dans les Villes de leur demeure, pour le beau Païs qu'ils avoient conquis, ainſi qu'ils l'avoient

voient auparavant projetté.

Les Apalachites, nommerent depuis ce tems-là Caraïbes, ces nouveaus hostes, qui leur étoient arrivez inopinement & contre leur attente, pour reparer la bréche qui avoit esté faite, par la peuplade de leurs gens en vne autre Contrée de l'Amerique. Ce mot de *Caraïbes* signifie en leur langue, des *Gens ajoutez*, ou *survenus subitement & à l'improviste*; *des Etrangers*, ou *des Hommes forts & vaillans*; Comme pour dire qu'vn Peuple genereus, qu'ils n'attendoient pas leur estoit survenu, & leur avoit esté ajouté. Et ce nom demeura à ces nouveaus venus, au lieu de celuy de *Cofachites*, qui n'a esté conservé que par quelques foibles & chetives familles, qui estoient plus au Nord de la Floride, & qui aprés la sortie des vrais Cofachites, s'emparerent de leurs Terres, & encore à present, veulent passer sous le nom de ceus qui les ont précedez en la possession de ce païs. Pendant que d'autre costé ces vrais Cofachites furent re-

reconnus ſous le nom de *Caraïbes*, en la Province d'Amana. Et c'eſt auſſi ſous ce nom que doreſenavant nous parlerons d'eus, & des Colonies qu'ils ont faites depuis ce tems-là.

Ces deus Nations s'étant ainſi vnies pour terminer leur differens, & finir vne cruelle guerre qui les euſt pû ruiner toutes deus, vécurent en ſuite pluſieurs années en bonne correſpondance l'vne avec l'autre. Mais aprés que les Caraïbes ſe furent acrus en grand nombre en cette terre qu'ils avoient aquiſe par leurs armes, ils ne voulurent point embraſſer la Religion des Apalachites qui adoroient le Soleil, comme nous dirons cy aprés, ni ſe trouver à leurs ceremonies, au Temple qu'ils avoient en la Province de Bémarin, où étoit la Cour, ni enfin rendre au Roy les hommages qui luy eſtoient deus, pour la Province qu'ils avoient occupée, ſuivant leur promeſſe & leur Traitté.

Ce manquement de parole de la part des Caraïbes, & cét acte de felónie,

nie fut le ſujet de pluſieurs guerres ſanglantes, qui ſurvinrent puis aprés entre ces deus Nations. Les Caraïbes, étoient inveſtis de tous coſtez de leurs adverſaires, qui les reſſerroient de telle ſorte, qu'ils ne pouvoient aucunement s'élargir. Et les Apalachites, avoient au cœur de leur Etat vn cruel & irreconciliable Ennemy, qui les tenoit perpetuellement en alarme, & les obligeoit à eſtre toujours ſous les armes. Pendãt quoy ces deus peuples, tantoſt vaincus & tantoſt victorieus, ſelon que le ſort de la guerre eſt journalier & caſuel, menoient vne triſte vie : Et ſouvent, pour n'avoir pû cultiver la terre, ou pour avoir fait le dégaſt dans les champs les vns des autres, vn peu auant la recolte, ils eſtoient reduits à vne extréme famine, qui faiſoit mourir plus de gens entre eus que l'épée.

Ils paſſerent plus d'vn ſiecle en ces conteſtations & en cette guerre. Pendant laquelle les Caraïbes qui avoient pour Chef & pour Roy de leur Natiõ vn de leurs plus vaillans Capitaines

qu'ils nommoient *Regazim*, accrurent leur Etat d'vne autre Province qui leur eſtoit voiſine du coſté du Midy, & qui s'appelle *Matique*, laquelle perçant les montagnes par vne ouverture, qui reçoit vn torrent deſcendant des mêmes montagnes, s'étend puis aprés au Couchant, iuſqu'à la Riviere qui prenant ſa ſource au grãd Lac, aprés avoir formé pluſieurs Iles, & arroſé pluſieurs Provinces, ſe va rendre enfin dans l'Ocean. C'eſt cette celebre Riviere que nos François ont apelée *de May*, & que les Apalachites nomment *Baſainim* qui ſignifie en leur langue, *Riviere delicieuſe*, ou *abondante en poiſſons*. Les Caraïbes ayant ainſi étendu leurs limites, & écarté leurs ennemis, firent pour quelques années vne eſpece de tréve avec les Apalachites, qui eſtant fatiguez de tant de guerres, & mattez par la perte d'vne Province conſiderable, entendirent volontiers de leur part à cette ceſſation d'armes, & de tous actes d'hoſtilité.

Mais ces Apalachites, qui ſéchoient

de

de regret de voir leur Etat écorné d'vne celebre Province, profitant de l'occasion fauorable de cette tréve, tinrent plusieurs fois des conseils secrets comment ils pourroient emporter de plus grãds avantages sur les Caraïbes, qu'ils n'avoient fait iusques alors. Et aprés avoir reconnu par leurs tristes experiences, qu'ils n'avoient pas beaucoup avancé leurs affaires en attaquãt leurs ennemis à decouvert & à main armée, ils se resolurent de les supplanter par finesse; & à cet effet, de chercher tous les moyẽs de les diviser entr'eus, & de les engager insensiblement en vne guerre civile & intestine. Ce conseil estant reçeu & approuvé generalement de tous: leurs Prestres, qui sont parmy eus en grande estime, & qui ont vois en leurs Assemblées les plus importãtes, leur en fournirent bien tost les expediens, & leur en suggererent les moyens, qui furent tels.

Ils avoient remarqué, que ces gens qui les estoiẽt venu surprendre en leur propre Terre, estoiẽt sans Religion, & sans connoissance d'aucune Divinité,

à laquelle ils rendissent quelque service public, & qu'is craignoient seulement vn Esprit malin, qu'ils nommoiét *Maboüya*, à cause qu'il les tourmentoit quelquefois: mais que cependant ils ne luy faisoient nul hommage. Et c'est pourquoy dés les premieres années de leur arrivée, pendant lesquelles ils avoient vécu en bonne intelligéce avec eus, ils les avoient voulu induire à reconnoître à leur exemple le Soleil pour le Souverain Gouverneur du Monde, & à l'adorer comme Dieu. Ces exhortations & ces enseignemens avoient fait de fortes impressions dans les esprits des principaus d'entre les Caraïbes. De sorte qu'ayant reçeu les premiers principes de cette Religion, pendant les années que leur mutuëlle correspondance eut lieu, beaucoup quittoient la Province *d'Amana*, en laquelle ils demeuroient, pour aller en celle de Bémarin, la Capitale des Apalachites, d'où ils montoient en la montagne *d'Olaïmi*, sur laquelle les Apalachites font leurs offrandes solennelles. Et à leur imitation

tation ils avoient participé à ces Ceremonies & à ce Service. Ces Prestres, que les Apalachites nomment *Iaoüas*, qui veut dire, *Hommes de Dieu*, savoient que les semences de Religion ne s'étouffent pas si facilement dans les cœurs des Hommes, & qu'encore que les longues guerres qu'ils avoient euës avec les Caraïbes, en eussent empesché l'exercice, il leur seroit aisé de rallumer les étincelles de cette connoissance, qui estoient cachées sous la cendre.

La tréve & cessation de tous actes d'hostilité, qui avoit esté arrestée entre les deus Nations, en presentoit vne occasion favorable. C'est pourquoy les Prestres du Soleil s'aviserent avec l'agrément du Roy, de faire publier parmy les Caraïbes, qu'au commencement du mois de Mars, qu'ils nomment *Naarim* en leur langue, ils feroient vn Service solennel à l'honneur du Soleil en la haute montagne, & que ce Service seroit suivy de jeus, de festins, & de presens, que le Roy donneroit liberalement aus assistans.

Cette Ceremonie n'estoit pas nouvelle parmy les Apalachites, les Caraïbes ne pouvoient sups çonner aucune fraude, ny avoir aucune crainte de surprise. Car ils avoient cette coûtume fort ancienne parmy eus, de faire des prieres extraordinaires au Soleil, au commencement de ce mois de *Naarim*, qui est précisement le tems qu'ils ont semé leurs *Mays*. Ils font ce Seruice pour demander au Soleil, qu'il veüille faire germer, croître, & meurir ce qu'ils ont confié à ses soins. Et ils pratiquent la méme chose, à la fin de May; auquel tems ils ont fait la premiere moisson, pour luy rendre graces des fruits qu'ils croyent avoir receus de sa main. D'ailleurs les Caraïbes savoient que durant ces Fêtes, les Apalachites pendoient au croc les arcs & les fléches; que ce seroit vn grand crime parmy eus de porter des armes en leur Temple, & d'y émouvoir la moindre dispute; & qu'en ces jours-là, les plus grands ennemis se reconcilioient & déposoient toute leur inimitié. Ils ne doutoient aussi nullement

ment, que la foy publique, & la promeſſe ſolemnellement faite, ne fût inuiolablement gardée.

Dans cette aſſeurance, ils ſe diſpoſent à paſſer à Bémarin au tems aſſigné: & pour contribuer de leur part à la réjoüiſſance publique, ils ſe parent le plus avantageuſemét qu'il leur eſt poſſible. Et bien que dés-lors, ils euſſent coûtume de s'habiller fort à la legere, & de montrer leur corps preſque à nud, toutesfois pour s'acomoder aus faſſons de faire de leurs voiſins qu'ils alloient viſiter, ils mettét en œuvres toutes les forrures, les peaus peintes & les étofes qu'ils avoient pour ſe faire des habits. Ils n'oublient point auſſi de peindre d'vn rouge éclatant leur viſage, leurs mains, & toutes les nuditez qui pouvoient paroitre: Et ils ſe couronnent de leurs plus riches guirlandes, tiſſuës de plumes differentes des plus beaus oiſeaus du païs. Les femmes, voulant de leur côté prendre part à cete ſolénité, font tout ce qu'elles peuvent pour ſe rendre agreables.

Les

Les châines de Coquillage de diverses couleurs, les pendans d'oreilles,& les hauts bonets enrichis de pierres luisantes & precieuses,que les torrens charrient avec eus des plus hautes montagnes, leur donnoient vn lustre extraordinaire. En cét équipage les Caraïbes, partie par curiosité, partie par vanité de se faire voir, & quelques-vns par vn mouvement de Religion, entreprénent ce pelerinage:Et pour ne point donner d'ombrage à ceus qui les avoient si amiablement conviez, ils quittent arcs, fléches,& massuës, au dernier village de leur jurisdiction,& entrent en la Province de Bémarin avec vne simple baguette, en chantant & en sautant, comme ils sont tous d'vne humeur extrémement gaye, & enjoüée.

D'autre part les Apalachites les atendoient en bonne devotion:& suivant l'ordre qu'ils en avoient reçeu de leur Roy, qui se nommoit *Teltlabin*, la race duquel commande encore à present parmy ce peuple, ils receurent courtoisement tous ceus qui vinrent

vinrent au Sacrifice. Dés l'entrée même des Caraïbes en leur Province, ils leur firent vn accueil aussi cordial, que s'ils eussent esté leurs freres, & qu'il n'y eust jamais eu de different entre eus : Ils les regalerent & festinerent tout le long du chemin, & les escorterent jusques à la Ville Royale qu'ils appellent encore maintenant *Melilot*; c'est à dire *la Ville du Conseil*, parce que c'est la demeure du Roy & de sa Cour. Les Chefs des Caraïbes, furent traittez splendidement au Palais Royal, & ceus du commun chés les Habitans de la Ville, qui n'épargnerent rien, de ce qui pouvoit contribuër à la satisfaction & à la rejoüissance de leurs hostes.

Le jour dedié au Sacrifice du Soleil, le Roy des Apalachites avec sa Cour, qui estoit notablement accreuë par l'arrivée des Caraïbes, & d'vn grand nombre d'habitans des autres Provinces, qui estoient venus à la Fête, monta de grand matin sur le sommet de la montagne d'Olaïmi, qui n'est eloignée

que

que d'vne petite lieuë de la Ville. Ce Prince, ſelon la coutume du païs, eſtoit porté dans vne chaize ſur les épaules de quatre grands hommes, eſcortez de quatre autres de même hauteur, pour prendre la place quand les premiers ſeroient las. Il eſtoit precedé de pluſieurs joüeurs de flutte & d'autres inſtrumens de muſique. En cette pompe il arriva au lieu deſtiné à ces aſſemblées. Et quand la Ceremonie fut achevée, il fit vne plus grande largeſſe d'habillemens & de fourrures qu'il n'avoit accouſtumé de faire en de pareilles rencontres. Sur tout, il eſtendit ſa liberalité à l'endroit des Principaus d'entre les Caraïbes: & à ſon imitation les plus aiſez de ſon peuple diſtribuërent auſſi des preſens à tous ceus de cette Nation, qui avoient honoré de leur préſence leur Sacrifice Solennel. De ſorte qu'il n'y eut aucun des Caraïbes, qui ne retournaſt content & paré de quelque livrée. Aprés qu'ils furent deſcendus de la montagne, on les accueillit encore, & on les traitta, avec toute

ſorte

ſorte de témoignages de bonne volonté, en toutes les Maiſons des Apalachites, au milieu deſquels ils avoient à repaſſer, pour retourner en leur quartier. Enfin, pour les inciter à vne ſeconde viſite, on leur proteſta de la part du Roy & de ſes Officiers, qu'ils ſeroient toujours reçeus avec vne égale affection, s'ils deſiroient de ſe trouver quatre fois l'an avec eus, aus mêmes Ceremonies.

Les Caraïbes eſtant de retour en leur Province, ne pouvoient aſſez louër la bonne reception qu'on leur avoit faite. Ceus qui avoient gardé le logis, eſtans ravis de voir les riches preſens que leurs concitoyens avoient rapporté de leur voyage, prenoient dés lors la reſolution de faire le même pelerinage, à la premiere Feſte. Et le jour qui y eſtoit deſtiné eſtant écheu, il y avoit vn ſi grand empreſſement parmy eus à y aller, que ſi leur Cacique n'y euſt mis ordre, la Province euſt eſté dépourveuë d'habitans. Les Apalachites continuërent auſſi leur

accueil & leurs liberalitez:& il y avoit vne émulation entre eus, à qui rendroit plus de devoirs aus Caraïbes. Leurs Prestres, qui savoient à quoy devoit enfin aboutir toute cette ruse, ne leur recommandoient rien tant que la continuation de ces bons offices, qu'ils disoient estre fort agreables au Soleil.

Trois années s'écoulerent en ces visites : au bout desquelles les Apalachites qui s'estoient épuisez en liberalitez à l'endroit de leurs voisins, voyans qu'ils avoient puissamment gagné leurs affections, & que la pluspart estoient tellement zelez au service du Soleil, que rien ne seroit capable de leur faire perdre à l'avenir, les profonds sentimens qu'ils avoient conçeus de sa Divinité, se resolurent, étant incitez à cela par leurs Prestres, à l'avis desquels le Roy & tout le Peuple déferoient beaucoup, de prendre l'occasion de la tréve qui estoit expirée, pour declarer de nouveau la guerre aus Caraïbes, & leur interdire l'accés de leurs ceremonies, s'ils

s'ils ne vouloient faire comme eus, vne profeſſion ouverte de tenir le Soleil pour Dieu, & s'aquitter de la promeſſe qu'ils leur avoient autrefois faite de reconnoître le Roy d'Apalache pour leur Souverain, & luy faire hõmage de la Province *d'Amana*, en laquelle ils habitoient, comme la tenant de luy.

Les Caraïbes furent diviſez ſur cette propoſition. Car tous ceus qui étoient portez pour l'adoration du Soleil, furent d'avis de contenter les Apalachites, diſant que quand ils n'y ſeroient pas obligez par leur parole, ils y ſeroient tenus, pour ne ſe point priver du libre exercice de la Religion du Soleil, en aſſiſtant aus Sacrifices, qu'ils ne pourroient à preſent abandonner qu'à grand regret. Le Cacique, & la plûpart des plus conſiderables entre les Caraïbes, diſoient, au contraire, qu'ils ne vouloient point flétrir leur reputation, & la gloire de toutes les victoires precedentes, par vne paix honteuſe, qui ſous pretexte de Religion, les rendroit ſujets des Apalachites. Qu'ils étoient nez libres,

bres,& qu'en cette qualité,ils étoient ſortis du païs de leur naiſſance, & s'eſtoient pouſſez en vne meilleure terre par la valeur de leurs armes. Qu'il falloit défendre pour toujours cette precieuſe liberté, & la cimenter de leur propre ſang,s'il en étoit beſoin. Qu'ils étoient les mêmes, qui avoient autrefois contraint les Apalachites à leur quitter en proprieté la plus conſiderable de leurs Provinces,qui étoit le centre & comme l'œil de leur Etat. Qu'ils n'avoient rien diminué de cette generoſité : Et que tant s'en faut, que cette valeur fuſt éteinte ; qu'au contraire ils avoient accru depuis peu leur iuriſdiction,d'vne belle & grand' étenduë de païs, qui les mettoit au large, & leur donnoit jour au delà des montagnes, qui les reſerroient auparavant. Qu'ayant ainſi écarté tout ce qui pouvoit s'oppoſer à leurs deſſeins, ce leur ſeroit vne lâcheté inſupportable,de quitter, ſur vn ſimple prétexte de Religion, & pour la ſeule curioſité de ſe trouver à quelques Sacrifices, la poſſeſſion de ce qu'ils avoient

avoient aquis, avec tant de peine & tant de ſang : Enfin, que s'ils deſiroient d'adorer le Soleil, il luiſoit auſſi favorablement en leurs Provinces, qu'en celles des Apalachites: Qu'il les regardoit tous les jours d'vn œil auſſi gracieus, qu'aucun autre endroit du monde. Et que s'il s'agiſſoit de luy conſacrer vne montagne & vne grotte, on en pourroit trouver parmy celles qui ſeparoient leur Etat, d'avec le grand Lac, d'auſſi hautes & d'auſſi propres à ces myſteres, qu'étoit celle *d'Olaïmi.*

Ceus qui defendoient le Service du Soleil, & qui ſoutenoient qu'il ne faloit pas s'engager en vne nouvelle guerre, en refuſant des conditions qui leur étoient auſſi avantageuſes qu'aus Apalachites, repliquoient, que puis qu'ils avoient gouté depuis quelques années la douceur de la paix, & qu'ils avoient experimenté en tant de rencontres la bonté, la candeur, & la generoſité de leurs voiſins, il n'y avoit point d'apparence de ſe jetter en de nouveaus troubles, qu'il étoit

ſi

ſi facile d'éviter, & même ſans perte de la reputation qu'ils s'étoient aquiſe. Que la reconnoiſſance que les Apalachites demandoient pour la Province qu'ils occupoient, pourroit être d'vne telle nature & de ſi petite conſequence, que leur honneur n'en ſeroit en rien diminué, ni leur autorité bleſſée. Que pour ce qui touchoit le Service & les Sacrifices du Soleil, ils n'avoient point de Preſtres qui fuſſent inſtruits en cette ſcience, & qui en ſeuſſent les Ceremonies. Qu'il ſeroit à craindre, que s'ils vouloient entreprendre d'imiter les *Iaoüas* des Apalachites, ils n'attiraſſent par les fautes qu'ils y feroient, l'indignation de la Divinité qu'ils voudroient ſervir, au lieu de gagner ſa faveur. Que même ils avoient appris, qu'il ne ſe trouvoit nulle montagne en tout le païs, dont ils avoient connoiſſance qui fuſt regardée du Soleil d'vn aſpect ſi agreable & ſi dous, que celle *d'Olaïmi* : ni qui euſt comme elle vn Temple cavé dans le roc d'vne façon ſi merveilleuſe, que tout l'artifice des hommes, ne

pourroit

pourroit jamais atteindre à cette perfection ; & qu'aussi, c'étoit vn ouvrage des rayons de la Divinité qui y étoit adorée. Que quand on trouveroit vne montagne & vne caverne qui approchast de celle-là, ce qu'ils croyoient neantmoins être impossible, les oiseaus messagers du Soleil n'y feroient pas leur demeure. Et que la fontaine consacrée à son honneur, laquelle produisoit des effets admirables & des guerisons inouïes, ne s'y rencontreroit pas. Et par consequent qu'ils s'exposeroient à la risée des Apalachites, qui auroient toûjours sujet de se glorifier d'vne infinité de prérogatives de leur Temple & de leur Service ancien, par dessus ce nouveau qu'ils pretendoient d'établir. Ce party, concluoit de tout cela, qu'il falloit faire vne bonne paix, & assister à l'avenir aus mêmes Ceremonies, qu'ils avoient frequentées pendant la tréve.

Mais ceus qui s'estoient arrestez à des sentimens contraires, ne peurent aucunement être fléchis par toutes ces

ces considerations,ni divertis de la resolution qu'ils avoient prise de ne reconnoître jamais les Apalachites pour Souverains, & de ne pas perdre leur liberté, sous l'ombre d'vne Religion & d'vne adoration que leurs peres avoient ignorée. De sorte qu'enfin cette contrarieté d'avis donna le commencement à deus factions qui se formerent parmy les Caraïbes, comme les Prestres des Apalachites l'avoient préveu. Et parce qu'ils étoient divisez en leur Conseil, ils ne peurent rendre vne response assurée & vniforme, sur les propositions de guerre ou de paix qui leur étoient faites.Mais chaque party se fortifiant de jour en jour, celuy qui concluoit en faveur de l'alliance avec les Apalachites & de l'adoration du Soleil, s'accreut tellement, qu'il se vid en état d'obliger l'autre à se soumettre à son opinion, ou bien à abandonner la Province.

Ce seroit vn recit trop ennuyeus, de vouloir icy d'écrire tous les maus que cette guerre civile apporta aus Caraïbes,

Caraïbes, qui se déchiroient les vns les autres, jusqu'à ce qu'enfin, aprés plusieurs combats, les Apalachites s'étant joints avec le party qui leur étoit favorable, ils contraignirent l'autre, à prendre la fuite & à vuider des Provinces *d'Amana* & de *Matique*, pour aller chercher au loin quelque demeure assurée.

Les Caraïbes victorieus, ayant ainsi chassé par le secours des Apalachites ceus qui troubloient leur paix & leur repos, munirent puissamment leurs frontieres, & poserent aus avenuës les plus vaillans & les plus genereus de leurs corps, pour oster à iamais aus exilez toute esperance & toute pretention de retour. Puis ils contracterent vne tres ferme alliance avec les Apalachites, se soumettant à leurs Lois, embrassant leur Religion, & ne faisant plus qu'vn Peuple avec eus. Ce qui dure encore à present : Mais non pas toutefois en telle sorte, que ces Caraïbes ne retiennent leur ancien Nom, comme nous l'avons dé-

ja remarqué au commencement de ce Chapitre, & beaucoup de mots qui leur ſont communs avec les Habitans des Antilles : tels que ſont entre vne infinité d'autres les termes de *Cakonnes* pour dire les menuës curioſitez qu'on reſerve par rareté, de *Boutou*, pour ſignifier vne maſſuë de bois peſant, de *Taumaly*, pour exprimer vn ragout, de *Banaré*, pour dire vn Amy familier ; *d'Etoutou*, pour denoter vn Ennemy. Ils nomment auſſi vn arc *Allouba*, des fléches *Allouani*: vn Etang *Taonaba* : l'eſprit Malin *Mabonya*, & l'ame de l'homme *Akamboué*, qui ſont les propres termes deſquels les Caraïbes Inſulaires ſe ſervent encore à preſent, pour ſignifier les mêmes choſes.

Quant aus Caraïbes déchaſſez de leur terre, par ceus de leur propre Nation, & jettez hors des limites de leur ancienne demeure & de toutes leurs conquétes, aprés avoir rôdé prés de la riviere qui prend ſa ſource au grand Lac, & avoir eſſayé en vain, de s'accommoder avec les Peuples qui habitent

habitent l'vn & l'autre bord, ils refolurent de fe faire paffage au travers de leur terre, ou par amitié ou par force, & de pouffer du moins, les reftes de leur condition malheureufe, en quelque païs defert, où ils puffent fe perpetuër, & relever en toute feureté, les ruines de leur Etat. Dans cette refolutió, ils pénetrerent iufques au bord de la mer, où ayant rencontré des Peuples qui prirent compaffion de leur mifere, ils hyvernerent auprés d'eus, & pafferent en grande difette cette trifte faifon de l'année. Et comme ils faifoyent des regrets continuëls, pour la perte qu'ils avoient faite d'vn païs fi dous & fi fertile que le leur, & qu'ils voyoient qu'ils ne fe pourroient jamais habituer avec joye, en celuy où leur malheur les avoit releguez, voicy arriver à la cofte, au commencement du printems, deus petis vaiffeaus qui venoient des Iles *Lucayes*, & qui avoient efté pouffez par les vens à la rade, où nos Caraïbes avoient paffé leur hyver. Il y

avoit en ces 2. vaisseaux, qu'ils nomment *Canos* ou *Piraugues*, environ treize ou quatorze Habitans de *Cigateo*, qui est l'vne des Iles *Lucayes*, lesquels ayant mis pied à terre, raconterent aus habitans naturels de cette côte, comment ils avoient été jettez par la tempeste entre leurs bras. Et ils dirent entr'autres choses des merveilles des Iles où ils demeuroient; ajoûtant qu'il y en avoit encore plusieurs au dessus d'eus, en tirant vers l'Orient & le Midy, qui étoient desertes & inhabitées, & que l'on estimoit meilleures que celles-là méme, dont ils leur faisoient vn si grand recit. Que quant à eus, ils ne demandoient aus Habitans du pays qu'vn peu d'eau, & de vivres, pour pouvoir repasser dans leur Terre, dont ils tenoient n'étre éloignez que de quatre ou cinq journées pour les plus.

Les Caraïbes qui étoient en peine de chercher quelque nouvelle demeure, & qui s'ennuyoient beaucoup de n'avoir point de lieu seur & arrêté, qui les mît à couvert de tant de maus qu'ils

qu'ils souffroient en vne vie errante & vagabonde, ayant oüy dire tant de bien de ces Iles, que l'on assuroit étre voisines des *Lucayes*, se resolurent de profiter de l'occasion de ces guides, qui leur avoient été suscitez par vn bonheur extraordinaire, de les suivre lors qu'ils s'en retourneroient, & aprés qu'ils seroient arrivez en leur Terre, de se placer dans les autres Iles desertes, dont ils leur avoyent oüy faire vn recit si avantageux.

Ils estimoient que l'execution de cette entreprise, mettroit fin à toutes leurs miseres. Mais ils y rencontroient vn grand obstacle, qui d'abord leur sembloit insurmontable, à sçavoir, le manquement de vaisseaus pour passer la mer, & les porter où ils desiroient aller. Ils se proposoient bien pour remedier à ce defaut, de mettre à bas des arbres, & de creuser le tronc avec du feu, comme faisoient les autres Natiõs, & celle-là méme au milieu de laquelle ils vivoient. Mais cet expedient, demandoit vn long-temps

pour en venir à bout : pendant quoy, ceus qu'ils esperoient avoir pour conducteurs, mediteroient sans doute leur retraite. Et par consequent ils iugerent que le plus court seroit, de chercher des vaisseaus tout prets. Pour cet effet, ils se disposerent à enlever à la faveur de la nuit, tous ceus que les Nations des rades voisines, & du long des rivieres, qui se venoient rendre à la mer, avoient de préparez en leurs ports, & en état de voguer. Le jour donc étant arrivé du partement des *Lucaïquois*, qui leur devoient servir de guides, nos Caraïbes, qui s'étoient munis auparavant des provisions necessaires, s'assemblerent, le plus secrettement qu'il leur fut possible, le long des rivieres, & des havres, & s'étant emparez de tous les *Canos* ou vaisseaus, , qu'ils rencontrerent, se joignirent aus Lucaïquois, avec lesquels, sans avoir pris congé de leurs hostes, ils firent voile vers les Iles Lucayes.

Le vent ayant été favorable à ces fugitifs, ils arriverent en peu de jours

à *Cigateo*, où ils furent reçeus fort humainement par les habitans, qui aprés leur avoir fourny les refraichissemens necessaires, les conduisirent iusques aus dernieres de leurs Iles, & de là leur donnerent encore vne escorte, pour les mener à la premiere des Iles desertes, dont ils leur avoient parlé, laquelle ils nommerent *Ayay* & qu'à present on appelle *Sainte Croix*. Ils cottoyerent en faisant ce chemin l'Ile de *Boriquen*, dite aujourd'huy *Porto-Ricco*, qui étoit habitée par vne Nation puissante. Ce fut donc en cette Ile *d'Ayay*, que nos Caraïbes jetterent les premiers fondemens de leur Colonie, & où jouïssant d'vn dous repos, qui leur fit bien-tôt oublier toutes leurs traverses passées, ils se multiplierent tellement, que dans peu d'années ils furent contrains de s'étendre en toutes les autres Iles Antilles. Et quelques siecles aprés, ayant occupé toutes les Iles habitables, ils se pousserent iusqu'au Continent de l'Amerique Meridionale, où ils ont encore aujourduy plusieurs grandes

& nombreuſes Colonies, dans leſquelles ils ſe ſont tellement affermis, que bien que les *Yaos, Sappayos, Paragotis, Aroüacas*, ou *Aroüagues*, qui demeurent en l'Ile de la Trinité & és Provinces de *l'Orenoque*, les ayent ſouvent voulu chaſſer de leurs demeures, & qu'ils leur ayent livré de ſanglantes guerres, ils y ſubſiſtent en vn état floriſſant, & entretiennent vne ſi bonne correſpondance & vne ſi parfaite amitié avec nos Caraïbes Inſulaires, que ceus-cy, vont vne fois ou deus l'année à leur ſecours, ſe liguant tous enſemble avec les *Calibites* leurs amis & confederez, pour faire la guerre aus *Aroüagues* leurs ennemis communs, & aus autres Nations qui leur ſont contraires.

Au reſte, nous voulons bien croire, que la plûpart des Caraïbes Inſulaires ſe diſent deſcendus des Calibites leurs Confederez. Car ces Caraïbes étans moins puiſſans que les Calibites, lors qu'ils arriverent en la Terre ferme parmy eus, & s'étant dépuis alliez avec eus par mariage & par interets

terets communs, ils n'ont fait qu'vn peuple, qui s'eſt mutuellement communiqué le langage & les coûtumes particulieres. Ce qui fait, qu'vne grande partie des Caraïbes, oublieus de leur Origine, ſe font acroire qu'ils ſont deſcendus des Calibites. Et il eſt à preſumer, que depuis vn tems immemorial, que leurs predeceſſeurs ſont paſſez du Nord dans les Iles, ils n'ont eu aucune connoiſſance de leur terre natale, qui les ayant comme vomis hors de ſa bouche, & jettez hors de ſon ſein, les traittant comme des rebelles, ne fut pas regrettée de ces pauvres fugitifs, iuſques au point d'en conſerver precieuſement la memoire. Au contraire il eſt croyable, que pour bannir de leur eſprit, le ſouvenir des maus qu'ils y avoient ſouferts, ils en effaçoient les triſtes idées, autant qu'il leur étoit poſſible, & qu'ils étoient bien aiſes de ſe glorifier d'vne autre Origine. Il pourroit bien eſtre auſſi, que lors que les Caraibes entrerent dans les Iles,

en venant du Septentrion, elles n'étoient pas tellement desertes, qu'il n'y eut cà & là quelques familles, qui pouvoient y étre passées de l'Ile Hispagniola ou de Porto-Rico, lesquelles ils defirent à la reserve des femmes, qui pouvoient servir à l'accroissement de leur Colonie. Veu nommément, qu'il y a toute aparence de croire que ces Caraïbes étant exilés du milieu des Apalachites, & contrains par le sort des armes, de quitter la place aus victorieus, plusieurs de leurs femmes étoient demeurées parmy ces Apalachites, & les autres de leur Nation, qui s'étoient vnis auec eus. Et de là pourroit estre venuë la difference du langage des hommes & des femmes Caraïbes.

Mais, pour representer plus particulierement ces Colonies de Caraïbes au Continent Meridional de l'Amerique, premierement, les Memoires de ceus qui sont entrez dans la celebre riviere de *l'Oneroque*, distante de la Ligne vers le Nord, de huit degrez & cinquante scrupules, disent, que fort loin

loin au dedans du païs, il y habite des Caraïbes, qui peuvent aisément y être passez de l'Ile de Tabago, celle de de toutes les Antilles, qui est la plus proche de ce Continent.

Les Relations des Hollandois nous apprennent aussi, qu'avançant plus outre vers l'Equateur, on trouve à 7. degrez de cette Ligne ; la grande & fameuse riuiere *d'Essequebe*, au bord de laquelle sont premierement les Aroüagues, & en suitte les Caraïbes, qui ont guerre continuelle avec eus, & qui se tiennent au dessus des sauts de cette Riviere, qui tombe avec impetuosité des montagnes. Et de là ces Caraïbes s'étendent iusques à la source de la méme Riviere, & sont en grand nombre, tenant vne vaste étenduë de païs.

Les mêmes Voyageurs nous recitent, qu'à six degrez de la Ligne, on trouve la Riviere de *Sarname* ou *Suriname*, dans laquelle entre vne autre riuiere appellée *Ikoutera*, le long de laquelle il y a aussi plusieurs villages de Caraïbes.

Il y a de plus vn grand Peuple de cette Nation, lequel habite vn païs qui penetre bien avant en la terre ferme, & qui aboutit à la côte, ſous le cinquiéme & le ſixiéme degré au Nord de l'Equateur, s'étendant le long d'vne belle & grande riviere, qu'on nomme *Maroüyne*, diſtante ſeulement de dixhuit lieuës de celle de *Sarname*, laquelle depuis ſa ſource, traverſe plus de deus cens lieuës de païs; où ſont pluſieurs villages de Caraïbes, qui éliſent comme les Inſulaires, les plus vaillans d'entre eus pour leurs Caciques, & qui ſont d'vne ſtature vn peu plus haute que ces Antillois, ne differant gueres d'eus, ſinon que quelques vns couvrent d'vn drapeau leurs parties naturelles, plutôt par parure que par pudeur, ou par honte. Ceus donc qui ont voyagé en ces Contrées, diſent que depuis l'embouchure de cette riviere de *Maroüyne*, laquelle eſt à cinq degrez & quarante cinq ſcrupules de la Ligne vers le Nord, juſques à ſa ſource, il y a vint journées de chemin: & que dans toute cette

cette étenduë, les Caraïbes ont leurs villages pareils à ceus des Insulaires.

Nous recueillons encore des Voyages des mêmes Hollandois, que les habitans de ce Continent, parmy lesquels serpente la riviere de *Cayenne*, sont Caraïbes de Nation.

Enfin, ces Caraïbes, ont pû passer au travers des terres de ces Contrées, jusqu'au Bresil. Car ceus qui y ont voyagé assurent, que parmy les Provinces qui sont le long des côtes de la Mer du Sud, il s'y trouve des gens qui portent le nom des Caraïbes, & qu'étant d'vn naturel plus hardy & plus entreprenant, plus rusé & plus subtil, que les autres Indiens du Bresil, ils sont en telle estime parmy eus, qu'ils les tiennent pour être doüez d'vn savoir plus relevé que les autres. D'où vient, qu'ils déferent beaucoup à leurs avis, & les prient de présider à toutes leurs festes & réjouïssances, lesquelles ils ne celebrent gueres, qu'il n'y ait quelcun de ces Caraïbes, qui pour cét effet vont rodant çà & là par les villages, où ils sont receus de tous

avec joye, festins, & caresses; comme Iean de Lery l'a remarqué.

Que s'il étoit besoin de confirmer que ces Caraïbes, répandus en tant de lieus de la terre ferme de l'Amerique Meridionale, sont de la même Nation que les Insulaires, on pourroit icy mettre en avant, ce qui nous est constamment rapporté par les deus Colonies Hollandoises qui sont en ces costes, assavoir celle de Cayenne & celle de Berbice, l'vne & l'autre voisines des Caraïbes du Continent, pour faire voir le rapport & la ressemblance qu'il y a en plusieurs choses, de leur naturel, de leurs mœurs, & de leurs coutumes, à celles des Indiens Antillois, que nous décrirons cy aprés. Mais il est tems de finir ce Chapitre, qui sans cela même, semblera peut-être trop long. Il a été impossible de le diviser, à cause de l'vniformité & de l'enchainure de la matiere: Et la nature du sujet que nous traittions, ne nous a pas permis d'en abreger le discours.

Nous serons même obligez d'ajoûter

ter encore vn mot, ſur la queſtion que la curioſité de quelcun le pourroit obliger de faire, combien de tems il y a, que les Caraïbes ſont paſſez de la Floride dans les Iles. Et c'eſt de quoy l'on ne peut avoir de connoiſſance aſſurée. Car ces Nations n'ont pour la plus-part, d'autres annales que leur memoire. Mais parce que ces gens-là vivent pour l'ordinaire, plus de ſix vints ans, on ne doit pas trouver étrange, ſi les choſes qui ſe ſont paſſées parmy eus, ſe perpetuent juſques à trois ou quatre generations. Et pour confirmation de cecy, on voit pluſieurs hommes & pluſieurs femmes entre ce peuple, qui racontent la venuë des Eſpagnols en l'Amerique, comme ſi elle étoit d'hyer. De ſorte, que le ſouvenir de la ſortie des Caraïbes hors de la Floride, & des guerres qu'ils y ont euës, étant encore frais à preſent parmy les Apalachites, ceus qui les ont ouï diſcourir, conjecturent qu'il y peut avoir cinq à ſix cens ans, ou environ, que ces choſes là ſont avenuës. Que ſi

l'on

l'on demande pourquoy s'étant accrus si puissammét dans les Iles, ils ne se sont pas mis en devoir de repasser en la Floride, pour se venger des Apalachites, & de ceus de leur Nation qui les en avoient chassez ; on peut répondre, premierement. Que la difficulté de la navigation, qui est fort aisée des Antilles en la Floride : mais fort perilleuse de la Floride aux Antilles, les vents étant ordinairement contraires, leur en a peut-estre fait perdre l'envie. Secondement, Que les Iles ayant vn air plus chaud, & vne terre aussi bonne, & apparemment plus propre à leur naturel, que celle de la Floride, ils ont creu que ceus qui les en avoient chassez, leur avoient, sans y penser, procuré le plus grand bien qu'ils pouvoient desirer; & leur avoient fait trouver, contre leur dessein, vn repos assuré dans leur exil.



CHAPITRE VIII.

Digreſſion contenant vn Abregé de l'Hiſtoire Naturelle & Morale du Païs des Apalachites.

PVisque nous avons tant parlé des *Apalachites* au Chapitre precedent,& que plusieurs des anciens Caraïbes depuis leurs guerres, ne font qu'vn Peuple, & qu'vne même Republique avec eus: il ne sera pas hors de propos, veu que cette matiere est rare & peu connuë, de dire quelque chose de l'étenduë & de la nature de leur païs. Des productions de la Terre, & des singularitez qui s'y trouvent. Des mœurs des habitans, de leur ménage, & de leurs employs. De leur Police, & de leurs Guerres. De la Religion qu'ils avoient autrefois, & de celle qu'ils professent aujourduy. De leurs maladies, & de leurs enterremens, comme nous l'avons recueilli, des excellens & iudicieus memoires,qui nous ont esté envoyez,premierement

rement en Latin, par *Mr. Bristok*, puis aprés, en nôtre langue, par *Mr. Edoüard de Graëves*, Chefs & Directeurs des familles étrangeres, qui sont à present habituées parmy ce Peuple.

ARTICLE I.

De l'étenduë & de la nature des Païs des Apalachites.

L'Etat des *Apalachites*, contient plusieurs petites Provinces, dont les vnes sont en cette belle & spacieuse Vallée, qui est bornée des côtés du Levant & du Nord, par vne chaine d'hautes montagnes, qui sont connuës dans toutes les cartes, sous le nom *d'Apalates* : de celuy du Midy, de la Province de *Tagoüesta*, qui est habitée par vne nation cruelle & barbare au possible, qui est toûjours en guerre avec ses voisins : & du Couchant, de la Riviere *d'Hitanachi*, que les Espagnols appellent, *le Fleuve du Saint Esprit*, & de quelques petites

tites montagnes, qui les ſeparent des *Coſachites*, & de pluſieurs autres petites Seigneuries, qui ſont dans l'aliance, ou ſous la protection du Roy d'Apalache.

La plus conſiderable des Provinces qui ſont en la vallée, ſe nomme *Bemarin*, celle qui la ſuit s'appelle *Amana*, & la troiſiéme *Matique*. Il eſt vrai que cette derniere, qui commence dans la vallée, s'étend encore entre les montagnes, & même iuſqu'au Midi du grand Lac : qui eſt connu parmy eus ſous le nom de *Theomi*. Les autres Provinces, ſont, *Schama* & *Meraco*, qui ſont ſituées entre les montagnes *d'Apalates*, & *Achalaque*, qui eſt en partie dans les montagnes, & qui s'étend en ſuite en des marais, qui ſont entretenus par les débordemens du grand Lac, qui arrivent reglement deus fois chaque année.

Le Païs des *Apalachites* étant ainſi diviſé en ſix petites Provinces, qui ont chacune leurs Chefs particuliers, qu'ils appellent *Paracouſſes*, & qui reconnoiſſent celuy *d'Apalache* pour leur

leur Souverain : il ne luy manque que le voiſinage de la mer ou quelque fleuve navigable, pour avoir tous les plus grans advantages, qu'on ſauroit ſouhaiter à vn Etat, afin de le rendre recommandable. Car il renferme des montagnes d'vne vaſte étenduë, & d'vne hauteur prodigieuſe, qui ſont habitées par tout où elles ſont acceſſibles, d'vn peuple vaillant au poſſible, qui ne vit preſque que de ſauvagine, qui eſt abondante parmy ces ſolitudes. On y rencontre auſſi des plaines & des valées qui ſont peuplées d'vne Nation moins rude & mieus policée, qui cultive la terre, & ſe nourrit de toute ſorte d'excellens fruits, qu'elle produit en abondance. Et enfin l'on y trouve vn grād Lac, & pluſieurs marécages, qui y ſont frequentez d'vn nombre aſſez conſiderable de familles, qui y vivent de leur peſche, & des grains, que le peu de bonne terre leur reſte à cultiver, leur peut fournir.

L'air de ces Provinces, n'eſt point d'vne égale & conſtante temperature, comme

comme celuy de la plûpart des Iles que nous avons décrites : mais, le chaud & le froid, les pluyes & le beau tems, y changent alternativement la face de la terre, & y entretiennent vne agreable diversité de saisons. Sur la fin de l'été, & au commencement de l'automne, les tonnerres y sont si frequens & si terribles, que les habitans mourroyent de frayeur, s'ils n'étoyent fassonnez à les entendre. Le vent du Nord, y est aussi tellement impetueus, que ceus qui sont à la campagne, sont souvent contrains de se jetter par terre, jusques à ce que sa plus grande furie soit passée.

Le sommet des plus hautes montagnes qui regardent le Septentrion, est couvert de neiges prés de la moitié de l'année. Car elles ne se fondent, que durant les plus grandes chaleurs de l'été: & c'est aussi en ce tems-là, que les torrens qui se forment dans les ravines, faisant sortir les rivieres hors de leurs canaus, inondent les plaines, & causent de grands ravages dans toutes les campagnes : mais, outre

que

que ces débordemens ſont bien toſt écoulez,ils laiſſent par tout où ils paſſent,vn limon , qui engraiſſe la terre, & la rend fertile à merveille.

Les trois Provinces qui ſont dans les Vallées , ont par tout vne terre graſſe vn peu dificile à labourer,mais d'vn grand raport. Les Villages & les autres places plus conſiderables , qui portent le nom de Villes , ſont ordinairement bâties ſur de petites eminences,qui les garentiſſent des inondations. Et le terroir qui eſt à la pente des montagnes,eſt ſablonneus,& tres-aiſé à cultiver, à cauſe qu'il eſt preſque par tout arrouſé de ruiſſeaus,& de petites rivieres qui en deſcendent.

La Terre qui n'eſt point défrichée, eſt revétuë d'vne infinité de beaus Arbres , qui recréent merveilleuſement la veuë. Ils ſont pour la plûpart d'vne hauteur & groſſeur démeſurée & produiſent divers bons fruits, qui ſervent à la nourriture & au rafraichiſſement des habitans. L'on y voit des Cedres , des Cyprés , des Pins , des Cheſnes, des *Saſſafras*, de toute ſorte de

de Palmes, des *Tapaïkas*, qui sont couverts d'vne écorce, qui a la couleur & le goût aprochant de la Canelle, & vn grand nombre d'autres, qui n'ont encore point de noms parmy nous.

Quant à ce qui est des Arbres fruitiers, outre les Chatagniers & les Noyers qui y croissent entre les autres arbres des forets : les dernieres familles étrangeres qui sont passées à cette terre, & les Indiens qui y sont aussi venus dépuis peu, du Golfe d'Hondures, y ont planté en tant d'endroits des Cocos, des Figuiers, des Bananiers, des Grenadiers, des Orangers, des Citronniers, des Pommiers & des Poiriers de differente espece, & même des Cerisiers, des Pruniers, des Peschiers, des Abricotiers & toute sorte de fruits à noyaus, qui y ont tellement multiplié, qu'à present ils y sont aussi communs qu' en la Virginie, ou en quelques autres des Colonies de l'Amerique Septentrionale.

Les Arbrisseaus & les Plantes qui portent des feuilles, ou des fleurs de bonne

bonne odeur, comme le Laurier, le Iaſmin, le Myrte, les Roſiers, le Romarin & la Sauge y croiſſent en perfection: de même que les Oeillets, les Tulipes, les Violiers, les Lys, & toutes les autres belles Fleurs qui émaillent les parterres. Les Fraiſes, les Frambroiſes, & les Bleuës, croiſſent dans les bois ſans eſtre cultivées. On y trouve même des Noiſettes, des Groſeilles rouges & blanches, & vne infinité d'autres petis fruits, qui ſont bons à manger.

Le Froment, l'Orge, & le Ségle, qu'on y a ſemé à diverſes repriſes & en divers endroits, n'ont pouſſé que de l'herbe de même qu'aus Antilles. Mais en recompenſe, il y croiſt par tout, vne ſi grande abondance de ris & de toute ſorte de millet, de pois, de féves, & d'autres legumes, que les Habitans des Vallées & des Plaines, en recueillent aſſez pour leur nourriture, & pour en fournir à leurs voiſins qui demeurent aus montagnes, & qui leur aportent en échange, des peaus precieuſes de Martes, de Renards,

nards,de Chamois, de Cerfs, d'Ours, de Tigres & de diverſes autres beſtes ſauvages.

Les herbes potageres, les racines, les melons,les cocombres,les citroüilles, & generalement toutes les productions des jardins de l'Europe, y viennent auſſi facilement, qu'en aucun endroit du monde, pourveu que l'on prene la peine de les cultiver, & d'avoir de bonne ſemence.

Entre les Beſtes à quatre pieds, qui ſe voyent dans ces Provinces,les plus ordinaires ſont les Cerfs, les Cheureveils, les Sangliers, les Daims, & les Chamoys. Il n'y a point de Lievres; mais les Lapins y ſont fort cõmuns, & les Originaires ſe ſervent de leurs peaus, qui ſont parfaitement blanches, pour faire les paremens de leurs habits d'hyver.Ils les ſavent auſſi teindre en diverſes couleurs, afin de donner plus de grace à leurs fourrures. Il n'y a aucun animal farouche dans le plat païs, parce que les Indiens qui habitent aus montagnes, étans parfaitement bons chaſſeurs, leur font

inceſſamment la guerre,& les repouſſent au loin dans les ſolitudes inhabitables: tellement que les troupeaus de brebis,de vaches,& de chevres,qu'on y a amenez,paiſſent parmy les prez en toute aſſurance,ſans qu'il y ait perſonne qui les garde. Mais dans les grandes forets, & au fond des deſerts plus éloignez du commerce des hommes, il y a des Ours, des Tigres, des Leopards,vne eſpece de Lions plus craintifs, & moins cruels que ceus de l'Afrique,& pluſieurs autres ſortes de beſtes farouches, qui vivent de proye. On y rencontre auſſi pluſieurs monſtrueus & dangereus Reptiles.

Quant aus Oiſeaus, il y a preſque par tout des Coqs-d'Inde, des poules pintades,qu'on peut à bon droit nommer les faiſans du païs,des perdris,des ramiers,des tourterelles,des oiſeaus de proye,des aigles,des oyes ſauvages,des cygnes,des cannes, des aigrettes, des paſſereaus blancs, des *Tonatzulis*, des *Paracouſſis*,des *Flotiens*, que nous décrirons en l'article ſuivant,& vne infinité d'autres, qui ont vn plumage merveilleus,

merveilleus, & beaucoup different de celui des mêmes eſpeces, dont nous avons parlé en traitãt des Antilles. Les Perroquets n'y ſont point frequens, à cauſe qu'ils ne peuvent pas ſouffrir le froid. Mais les Indiens, qui demeurent aus contrées plus meridionales, y en aportent aſſez, pour cõtenter la curioſité des habitans, qui ſe divertiſſent à les aprivoiſer, & à leur aprendre à parler, comme on fait ailleurs.

Les *Apalachites* n'ont aucune connoiſſance des Poiſſons de la mer, à cauſe qu'ils ſont éloignez de la coſte, de ſét ou huit journées pour le moins: mais ils en peſchent vne grande quantité dans les Rivieres & dans les Lacs, qui ſont fort nourriſſans, d'vn excellent goût, & d'vne figure bien aprochante de celle de nos carpes, de nos perches, de nos barbeaus, & de nos brochets. Ils y prenẽt auſſi des Anguilles, des Ecreviſſes, des Crabes, & mẽme des Loutres, qui ont la peau parfaitement noire & luiſante, & des Caſtors, dont ils font de riches bonets, & de belles & precieuſes fourrures.

ARTICLE II.

De plusieurs rares singularitez, qui se trouvent dans les Provinces des Apalachites.

LA plûpart des productions de la terre & des eaus, que nous avons specifiées en l'article precedent, sont communes à toutes les Provinces des Apalachites: mais les singularités, que nous allons décrire en celuy-cy, ne se rencontrent qu'en quelques endroits particuliers, bien qu'elles soyent connuës parmy tous les habitans des autres; à cause de la grande communication qu'ils ont par ensemble, comme étans membres d'vn même Etat.

La Province de *Bemarin* est fertile en vne espece de racines fort excellentes, que les Originaires apellent *Oriaëly*. Elles sont pour la plûpart vn peu plus grosses qu'vne noix, & d'vne forme presque ronde. La peau qui les couvre est fort deliée, & d'vne couleur vermeille, mais la substance qu'elle envelope est d'vn gris blanc, partagé de

de veines violettes. Ces racines ſont liées les vnes aus autres par certains petis filamens, déquels elles tirent auſſi leur nourriture. Etant cuites ſous la cendre, ou bouillies en l'eau, elles ont vn goût agreable & relevé, & vne vertu ſi puiſſante à fortifier la poitrine, qu'on a remarqué par vne douce experience, que leur frequent vſage, reſtituë la chaleur naturelle à ceus qui l'ont debilitée, & qu'il conſerve & augmente les forces, & la bonne conſtitution de ceus qui ſont en ſanté.

Les *Apalachites* ont auſſi la connoiſsãce d'vne autre Racine qui croiſt dans la même Province, qui a vne vertu particuliere pour fortifier le corps aprés vn long travail. Elle eſt compoſée de pluſieurs nœuds, qui ſont de la groſſeur d'vn petit œuf de poule. Elle n'eſt point propre à eſtre mangée, mais étant formée en boulettes, & ſéchée à l'ombre, de même que ces chapelets, que l'on forme parmy nous de la racine d'Iris: ils s'en ſervét à laver les mains & le viſage, au lieu de ſavonettes, & même ils s'en frotét

tous le corps, quand ils se baignent; dans la creance qu'ils ont, qu'elle a la proprieté de délasser les membres, & de les rendre plus souples & plus vigoureus. Ils ont aussi remarqué par l'vsage, que ces racines étant bien preparées, communiquent leur odeur aromatique à leurs vétemens, & qu'elles empeschét toute sorte de vermines de s'engendrer dans leurs fourrures. Ils les nomment *Koymelak* en leur langue, c'est à dire, les Racines de bonne odeur.

Il croist parmy les buissons de la Province *d'Amana*, vne Plante en forme de chardons, à larges feüilles, qui sont herissées d'vn costé de plusieurs épines Les habitans du païs l'apellent *Hyaleitokt*, d'vn terme qui signifie, la Plante bien vtile. Elle pousse vn tige, qui est ordinairement chargé vne fois l'an, de deus ou trois testes, qui grossissent comme celles des Artichaus, & sont couronnées d'vne fleur de couleur violette, laquelle est divisée en plusieurs petites feüilles longuettes & étroites, comme celles du Soucy. Cet-

te fleur étant tombée, & la chaleur ayant meury la teste qu'elle couvroit, ce gros bouton s'ouvre en divers endroits, & fait voir par ses fentes, vne espece de cotton extremement dous & delié dont il est rempli. Cette sorte de cotton ou de duvet, a vn lustre éclatant & vermeil comme celuy des roses fraischement épanouïes : mais ce qui releve son prix, c'est qu'il conserve cette vive couleur bien qu'il soit exposé au Soleil, & que les vens en fassent leur joüet. Les étrangers, & même plusieurs des originaires à leur imitation, le recueillent lors qu'il est meur, pour en garnir des matelats, des lits, & des coussins, qui sont beaucoup prisez parmy eus à cause de leur mollesse, & qu'ils n'échaufent point les reins, comme ceus qui sont faits de plumes, ou de laine, ou de cotton.

Dans les montagnes de la Province *d'Achalaque*, qui confine à la Seigneurie des *Cofachites*, il y a vne plante sensitive, qui est l'incomparable entre toutes celles, qui meritent de por-

ter ce nom. Les habitans du païs l'apellent par excellence, *Amazuli*, qui vaut autant â dire, que *la fleur vivante*. Elle n'a point d'autre graine que sa racine, qui a la figure d'vn gros oignon de lys, d'où elle pousse vn buisson fort toufu, composé de plusieurs feüilles longues & étroites, qui sont semblables à celles du glayeul, hors-mis qu'elles sõt herissées de tous côtés de certaines petites pointes extremement piquantes, qui leur servent de défense. Du milieu de cet amas de feüilles, qui sont d'vn beau verd d'émeraudes, qui recrée merveilleusement la veuë, il s'eleve vn tuyau de la grosseur d'vn pouce, qui durant le Printems, iusques au commencement des plus ardentes chaleurs de l'Esté, est chargé d'vne seule fleur, agreable à la veuë, & de bonne senteur, laquelle étant épanouye, est vn peu plus large, que les plus grandes Peonnes. Ses feüilles qui sont de la couleur de pourpre, sont parsemées de plusieurs points jaunes, qui paroissent comme autant de petites étoiles : & pour le dernier

trait

trait de ſa beauté, elle pouſſe de ſon ſein, vne forme de clochette, émaillée de tout autant de couleurs, qu'on en admire en l'arc en ciel : & au milieu de cette coupe, on voit vn petit fruit vermeil au poſſible, de la groſſeur d'vne ceriſe ſans noyau, qui eſt fort delicat au goût, ce qui fait que les Oiſeaus en ſont fort friands. Mais ce qui eſt de plus merveilleus en cette belle Fleur, & qui luy a aquis le nom qu'elle porte, c'eſt, qu'elle ſe tourne toûjours du coſté du Soleil, qu'elle ſe ferme lors qu'il ſe couche, & s'épanouït quand il ſe leve, & que pour vn ſurcroiſt de merveille, elle ne peut ſouffrir d'eſtre touchée de la main, ni en ſes feüilles, ni en ſa fleur, & particulierement en ſon fruit, qui eſt cõme le petit cœur de ce rare compoſé, que toutes ſes feüilles, qui ſont armées d'épines, comme nous l'avons repreſenté, ne ſe recoquillent cõme par de certains réſort ſecrets & naturels, pour enveloper la main, & ſe mettre en état de repouſſer la violence. Mais aprés ce foible & inutile éfort, qui n'eſt be-

qu'a enlacer de petis oiſeaus, qui ont l'aſſurance de s'en aprocher, & non pas aſſez de force pour rompre ces filets, cette admirable fleur ſe flétrit en vn inſtant avec ſes feüilles, ſans reprendre jamais ſa premiere vigueur. De ſorte, qu'vn leger atouchement eſt capable, de faire perdre en vn moment, non ſeulement toute la grace & tout le luſtre, mais encore la vie à ce petit miracle de la nature. Mr.de Graêves, de qui nous tenons cette naifue deſcription, de même que le crayon de cette plante incomparable, que nous avons fait tirer au racourcy, dans les Payſages de la Ville de *Mèlilot*, & de la montagne *d'Olaimy*, pour enrichir cette ſeconde edition de nôtre Hiſtoire, nous aſſure, qu'on a eſſayé à pluſieurs fois de tranſplanter ſon oignon dans des jardins particuliers, & qu'on a même aporté du lieu où elle croiſt, autant de terre qu'il falloit pour l'entretenir : mais qu'aprés tous ces ſoins & toutes ces precautiōs, au lieu de pouſſer le tige il s'eſt pourri. Ce qui fait croire que cette merveilleuſe

leuſe Plante, qui ne ſe plait qu'aus montagnes & dans les lieus les plus éloignez du commerce des hõmes, ne peut eſtre élevée en vn autre air, qu'eñ celuy où elle a pris ſa naiſſance, ni arrachée de ſon propre terroir, ſans qu'elle perde la vie.

Les Provinces de *Benarim* & de *Meraco* ſont fertiles en certains Arbres que les Originaires nomment *Labiza*, c'eſt à dire vn *Ioyau*, à cauſe ſans doute qu'ils en tirẽt leurs colliers, leurs bracelets, & la plûpart de leurs plus precieuſes richeſſes. Ils ſont de la groſſeur & de la figure des Lauriers, excepté que leurs feüilles qui ſont dãtelées par le bout, ſont d'vn verd plus gay. Ils portent auſſi au Printems des fleurs fort approchantes de celles des abricotiers, qui ſe ſechent & tombent ſans eſtre ſuivies d'aucun fruit: mais en recompenſe, le tronc & les plus groſſes branches de ces Arbres, ſuent vne eſpece de *Copal*, ou de gomme precieuſe, de bonne odeur, & d'vn jaune pâle, à laquelle on peut donner telle figure que l'on deſire, quand elle

eſt nouvellement recueillie. Mais étant expoſée au Soleil, ou gardée quelque tems en lieu ſec, elle ſe durcit en telle ſorte, qu'elle ne ſe peut diſoudre ni à la pluye, ni même dãs l'eau chaude. Pour avoir cette liqueur gluante & épeſſe, en plus grande abondance, les Habitans de ces Provinces-là font au Printems des inciſions en divers endroits du tronc, & des plus groſſes branches de ces Arbres, puis de trois en trois jours, ils vont recuëillir les goutes qu'ils y trouvent pendantes, deſquelles ils forment des bracelets, des coliers, des pendans d'oreilles, des boutons, des jettons, & même de petites boëttes de diverſe figure & capacité, & des medailles ſur léquelles ils impriment diverſes effigies, avant que cette riche matiere, qui eſt comme vne eſpece d'Ambre, ſe durciſſe. Toutes ces curioſitez ſont en grande eſtime parmy ce pauvre Peuple, & y tiennent le même rang que l'or & l'argent entre nous. Ils s'en ſervent auſſi, au lieu de monnoye, pour entretenir leur cõmerce, cõme nous le dirons en ſon lieu.

Mais

Mais,entre tous les plus beaus Arbres, qui croiſſent dans ces Contrées, ils font vn état particulier d'vne eſpece de Cedres de tres-agreable odeur, qui ne ſe trouve communément, que dans vne belle Vallée, que les Originaires de la Province de *Matiques*, ont nommée *Berſaykaou*, qui ſignifie en leur langue, la *Vallée des Cedres*. Ces Arbres pouſſent leur troncs fort droits,& fort hauts, avant qu'ils s'épandent en branches. Leur bois eſt ſans nœuds, de couleur de citron, & ſi ſolide, qu'on le peut polir, & en faire toutes ſortes de beaus ouvrages de menuiſerie, qui ont vn luſtre éclatant comme l'or bruni, & vne ſi douce & ſi agreable ſenteur, qu'elle a la vertu de fortifier le cerveau,& de parfumer tout ce qu'on reſerre dans les coffres,qui ſont faits de ce precieus bois, ſans crainte qu'il s'y engendre aucune vermine.

La Province de *Bemarin*, & cette Vallée dont nous venons de parler, ſont encore tres-renommées, pour les rares Oiſeaus qui s'y trouvent, dont

dont les plus considerables sont les *Tonatzulis* , qui chantent, aussi melodieusement que nos Rossignols. Ils sont de la grosseur & presque de la figure des Chardonnerets: mais ils ont le ventre & les ailes d'vn jaune doré ; le dos, d'vn bleu celeste, qui s'étend jusques à la queuë. La teste d'vn plumage entremeslé de toutes les couleurs , dont le reste de leur corps est revétu, & le bec & les serres de couleur d'yvoire. Ces peuples croyent, comme nous le dirons tantost , que ces Oiseaus , qui sont si pompeusement parez , sont les messagers du Soleil , & qu'ils sont particulierement consacrez à chanter ses loüanges, aussi le nom qu'ils leur ont donné, signifie en leur langue , *vn Chantre* , ou *Musicien du Ciel.*

Aprés le *Tonazuli*,que nous venons de décrire , le plus rare & le plus merveilleus de tous les Oiseaus , qui sont en estime parmy ces Nations , est celuy qu'ils nomment *Paracousse*,c'est-à-dire , le *Roytelet*. Il est de la grosseur de ces petis Perroquets , que nos In-

ſulaires apellent *Perriques* : mais,il n'a pas le bec crochu, ſon vol eſt auſſi plus roide, & de plus longue portée; & au lieu d'vn ramage importun, & d'vn même ton, il a vne voix fort douce, qui contente merveilleuſement l'oreille, à cauſe qu'il la ſait conduire ſelon les regles d'vne muſique naturellle, qui n'a point de mauvais acords. Il eſt timbré d'vn pennache, d'où il ſort encore vne petite aigrette, qui eſt comme le plus riche fleuron, qui termine ſa couronne. Ses yeus, ſont comme deus rubis enchaſſez. En vn chaton d'or, émaillé de blanc. Sa teſte & ſon col, ſont enrichis d'vn duvet de toutes les plus vives couleurs de la nature, qui repreſentent vn changeant admirable. Il a ſous le col, vn petit cordon noir, qui luy donne vne grace merveilleuſe. Son ventre & le déſus de ſes ailes, ſont diverſifiez de jaune & d'incarnat. Son dos, & les groſſes plumes de ſes ailes & de ſa queuë, ſont d'vn jaune doré, partagé de noir, & de couleur de feu, par vn mélange en forme d'écailles,

cailles, qui ont vne tres-acomplie proportion. Ses jambes ſont orangées, & la corne de ſon bec, & l'extremité de ſes ſerres, ſont de couleur brune, tirant ſur le violet. Le port, & le corſage de cet Oiſeau, montrent aſſez qu'il a quelque ſentiment de gloire, & qu'il ſait tenir ſon rang parmy les autres, pour ſe voir revétu de tant de vives couleurs, & ſi avantageuſement paré. De ſorte qu'il faut avoüer, que c'eſt avec raiſon que les Apalachites, luy ont deferé la couronne, & le titre de Roy, entre tous les autres Oiſeaus, qui ſe voyent dans leurs Provinces.

Le grand Lac, qui eſt connu parmy eus, ſous le nom de *Theomi*, & celuy qui eſt dans la vallée de *Berſaykaou*, ont auſſi pluſieurs rares Oiſeaus, tels que ſont les Flammans & les Aigrettes, que nous avons deja decrits au premier Livre de cette Hiſtoire. Mais celuy qui merite d'eſtre particulierement conſideré, entre ceus qui hantent les rivieres & les marais, eſt celuy, que les Originaires du païs nomment *Flotien*, il eſt de la groſſeur

d'vne

d'vne Aigrette, & d'vne forme toute pareille. Ses ailes, ſon dos, & les plumes de ſa queuë, ſont chamarées comme par écailles, de gris, de blanc, & de noir, & bordées d'vn petit filet rouge. Sa teſte eſt couverte de petites plumes noires & luisãtes; qui luy font cõme vne toque; & quant au reſte de ſon plumage, il eſt parfaitemẽt blanc. Il prepare au Printems ſon nid dans les roſeaus, de même que les Poules d'eau. Il le couvre par déſus avec vne ſinguliere induſtrie, ne laiſſant qu'vne petite ouverture du coſté du midy, par laquelle il peut entrer & ſortir. Il le garnit par dedãs d'vne fine mouſſe, & de diverſes petites plumes, qu'il va recueillir çà & là parmy les buiſſons, où il a coûtume d'en trouver: & aprés avoir ainſi preparé & agencé ſon lit mollet, il y poſe ſes œufs, & y écloſt ſes petis, pour perpetuer ſon eſpece.

Parmy les *Coſachites*, qui ſont les bons voiſins & alliez des Apalachites, il y a dans les plus hautes montagnes de leur Province, vne Caverne merveilleuſe, en laquelle les eaus ont

faſſonné

faſſonné, toutes les groteſques & les raretez les plus exquiſes, que la curioſité la plus dificile à contenter, ſauroit deſirer pour ſon divertiſſement. L'on y admire particulerement vn certain endroit, où les eaus tombant en partie ſur vne pierre dure au poſſible, & diſtilant auſſi goutes aprés goutes de differéte groſſeur, dans vn baſſin qu'elles ont formé, font vne muſique ſi acomplie, qu'a peine y a-il aucune harmonie, qui luy ſoit preferable.

On trouve auſſi parmy les montagnes des Provinces de *Schama*, & de *Meraco*, du Criſtal de roche, & quelques Pierres rouges, & éclatantes, qui ont vn feu aſſez brillant, pour paſſer pour vne eſpece de Rubis. Il y a auſſi des mines de Cuivre, mais elles ne ſont par encore découvertes. Ce qui confirme cette opinion, eſt qu'on y rencontre du ſable doré, qui a vn ſi grand luſtre; qu'on le prendroit pour du tres-fin or, quand les torrens qui le charrient des montagnes à la plaine, le laiſſent ſur le bord des Rivieres parmy le ſable; mais, les Orfevres

l'ayant

l'ayant voulu mettre à l'épreuve, il s'est presque entierement evaporé au feu, & même ce peu qui est resté dans le creuset, ne peut passer, que pour du plus fin Cuivre.

Pour la clôture de toutes les raretez & singularitez qui se trouvent parmy les Apalachites, il ne faut pas oublier de faire la description, de la celebre Vallée de *Bersaykaou*, de laquelle nous avons déja dit quelque chose. Car c'est l'vne des plus agreables, & des plus propres à recevoir des Habitans, qui se trouvent non seulement en la Floride, mais encore en toute l'Amerique Septentrionale, soit qu'on ait égard à la fertilité de son terroir, aus claires sources qui l'arrousent, aus excellens arbres qui la revétent si magnifiquement, & sur tout aus Cedres tres-precieus, qui luy ont aquis le nom qu'elle porte, de *Vallée des Cedres*, qui est l'interpretation du terme, dont les Originaires se servent, pour la distinguer d'avec les autres; ou que l'on veüille considerer la chasse & la pesche, qui s'y peuvent faire fort avantageusement,

ment, ou la facilité de la fortifier avec peu de frais, & la rendre du rang des places que l'on dit eſtre imprenables.

Cette Vallée eſt ſituée en vn air fort temperé, entre les trente-quatre & trente-cinquiéme degrez au deçà de la Ligne, & preſque au centre des renommées montagnes *d'Apalates*, qui l'entourans de tous coſtez, ne luy laiſſent qu'vne petite ouverture, laquelle aprés pluſieurs ſinuoſitez fort étroites, ſe vient enfin rendre dans la Province de *Matiques*, qui s'étend comme nous l'avons deja dit, & dans la plaine & dans les mêmes montagnes. Elle eſt couverte preſque par tout de beaus Arbres de *Caſſine*, dont la plûpart des Floridiens font ce breuvage ſi excellent & ſi ſain, qui eſt tant priſé parmy eus. Il y a auſſi des Cheſnes d'vne groſſeur & d'vne hauteur extraordinaire, qui portent des glands ſi dous, qu'ils ſont autant priſez que les Chataignes: & vn ſi grand nombre de cette eſpece de Cedres precieus dont nous avons parlé cy déſus, qu'ils ont donné à cette Vallée le beau nô qu'el-
le

le porte. Tous ces beaus Arbres y ſont rangez par les ſages mains de la nature, en vne diſtance ſi bien proportionée, qu'on diroit qu'ils y ayent eſté plantez à deſſein d'aller par tout à cheval, & ſans aucun empeſchement.

Cette agreable Vallée a environ neuf lieuës de long, à prendre du Nord au Sud, ſur vne largeur inegale. Car en quelques endroits, elle s'étend juſques à trois lieuës, & aus plus étroits, elle en a du moins vne & demye. Elle eſt arrouſée par tout de pluſieurs petis ruiſſeaus d'eau vive, qui de la pente des montagnes, où ils prenent leurs ſources, ſe viennent rendre dans vne belle Riviere, qui commence au pied de la plus haute montagne du coſté du Nord, & aprés avoir ſerpenté cette Vallée en ſa longueur, vient enfin ſe perdre dans vn grand Lac, qu'elle forme au Sud, qui a environ deus lieuës de tour.

Ce Lac a cecy de merveilleus, qu'etant entouré de toutes parts, d'vne chaine continuë de hautes & ſourcilleuſes montagnes, qui luy font par

tout

tout vn rampart inpenetrable,excepté du ſeul coſté,par où la Riviere s'y décharge: ſon baſſin paroit neantmoins en tout tems également rempli ; bien que la Riviere qui le forme, ſoit ſouvent demeſurément enflée, & que les torrens,qui roulent leurs eaus de toutes les montagnes voiſines, s'y precipitent avec impetuoſité, lors que les neiges ſe fondent, & durant les grandes pluyes du Printems & de l'Automne. Cette égale conſtitution des eaus de ce Lac, qui ſe contiennent toûjours dans leur lit, fait croire avec raiſon, à tous ceus qui voyent cette merveille, que dans les racines de ces hautes montagnes, qui le bornent preſque de toutes parts,il y a des abyſmes, & des concavitez ſi profondes & ſi vaſtes, qu'elles ſont capables d'engloutir toutes ces eaus, qui ſans doute aprés avoir traverſé ces conduits ſouſterrains, vont faire leur ſortie, en quelque autre endroit de ce nouveau Monde.

La Riviere qui compoſe ce Lac, faiſant ſon cours depuis ſa ſource, &

rencontrant

rencontrant en trois endroits differens, quelques petites eminences de terre, armées de rochers, se divise en deus branches, & se reunit autant de fois en vn même canal : & ainsi, elle forme en son sein trois petites Iles, extremement belles, qui sont aussi enrichies de Cedres & d'autres arbres, qui leur conservent vn ombrage perpetuel. Elle est aussi abondante en Ecrevisses, & en plusieurs sortes d'excellens Poissons. Le Lac en nourrit aussi vne infinité, qui en vne saison de l'année, montent jusques à la source de la Riviere, puis redescendent dans le vaste sein d'où ils estoyent sortis, s'ils ne tombent dans les nasses des Pescheurs, qui leur dressent pour lors des pieges. On trouve aussi sur le rivage du Lac, & en divers endroits du bord de la Riviere, des Loutres & des Castors, qui sont fort estimez non tant pour leur chair, qu'à cause de leurs precieuses dépoüilles.

On rencontre aussi parmy les montagnes, qui font vne si forte ceinture de murailles naturelles à cette Vallée,

vne espece de Chamois, ou de petites Chevres Sauvages, qui se coulent quelquefois par les precipices & les fentes des rochers dans la plaine; mais aussitost qu'elles aperçoivent des hommes, elles regaignent les montagnes avec vne agilité incomparable. Les Apalachites les nomment *Akoueyas*, elles ont la teste fort petite, à proportion du reste du corps; le col droit & elevé, les yeus gros & vifs, le poil blanc & assez long, pour pouvoir estre filé. Leurs cornes sont fort petites, & recourbées sous les oreilles. Leurs pieds sont partagez en quatre ongles, dont il y en a trois sur le devant, & le quatriéme, qui est plus large & plus gros que les autres, tourne en arriere. Ces Chevres sont si legeres à la course, & lors qu'elles sont poursuivies, elles s'élancent avec tant de roideur & de vitesse de rocher en rocher, qu'elles semblent plûtost voler que courir. Ces animaus ont aussi vne si grande chaleur naturelle, que par tout où ils se couchent, durant même les plus grandes froidures de

l'hyver, la glace & la neige y ſont incontinent fonduës. C'eſt auſſi à cét indice, que les Chaſſeurs reconnoiſſent leur giſte, & qu'ils prennent occaſion de leur y tendre des lacets. Leur chair eſt tres-bonne, courte & la plus delicate de toutes les venaiſons de la Floride : & leur peau eſtant bien preparée, reſiſte à la pluye, & a la proprieté de même que celle du *Veldre*, d'échaufer tellement ceus qui en ſont couverts, qu'ils peuvent paſſer les glaces, & parmy les neiges, ſans eſtre incommodez de la rigueur du froid. Tous ceus auſſi, qui ſont travaillez de defluxions froides, ne ſçauroyent deſirer vn plus dous & plus ſouverain remede, pour en eſtre ſoulagez.

Cette Vallée, n'eſt pas ſeulement frequentée des Chaſſeurs de la Province de *Matiques*, qui y ont déja bâti des Villages, mais même du *Paracouſſe* d'Apalache, qui y va tous les ans vne ou deus fois, prẽdre le plaiſir de la chaſſe, parce qu'elle eſt tres-abondante en Cerfs, en Renards, en Sangliers,

& en vne infinité d'autres beſtes ſauves, qui ſont recherchées par ces Peuples, non tant pour leur venaiſon, qu'à cauſe des peaus & des precieuſes fourrures qu'ils en tirent, & qui ſont eſtimées entre eus, pour de grandes richeſſes.

Au reſte, cette Vallée n'ayant qu'vne entrée fort étroite qui ſoit connuë iuſqu'à preſent, peut eſtre facilement preſervée des ravages, que les Barbares font ſouvent dans tout le plat païs des terres voiſines, & au beſoin, elle pourra ſervir de retraite aſſurée, & de vaſte & ample Citadelle aus Apalachites, à l'encontre de tous ceus qui voudroyent troubler le repos dont ils jouïſſent parmy ces agreables ſolitudes, où la providence les a fait naiſtre. Nous aprenons auſſi des derniers memoires de M^r^. de Graëves, qu'ils ont deſſein, d'y tranſporter les principales forces de leur Etat, la Maiſon Royale, les Colleges, & tous les autres ornemens de leur Ville Capitale, & d'y en baſtir vne autre de plus grande étenduë que celle de

Melilot,

Melilot, ſuviant le plan, qui en a eſté dreſſé dépuis quelques années, par vn Capitaine Irlandois, qui s'entend parfaitement bien à l'Architecture, & aus Fortifications: & que dans l'eſperance de venir à bout de ce genereus projet, ils ont déja bâti vn petit fort à l'embouchure de cette Vallée, pour s'en conſerver la proprieté.

ARTICLE III.

Du Corps des Apalachites, & de leurs Vétemens.

LEs *Apalachites*, ſont pour la plûpart de grande ſtature, de couleur olivâtre & bien proportionez de corps. Ils naiſſent tous aſſez blancs; mais ils changent la couleur naturelle de leur peau, par le frequent vſage d'vn certain onguent, qu'ils compoſent avec de la graiſſe d'Ours, & la racine d'vne Herbe, qui a la vertu de les endurcir contre le chaud & le froid. Ils ont tous les cheveus noirs & longs, & ce leur eſt cóme vn prodige, de voir quelques étrangers, qui les ont

blonds , & naturellement bouclez & friſez. Ils n'ont point de barbe, & s'il leur en vient quelques poils , ils les arrachent avec vn grand ſoin , & de même que les Caraïbes Inſulaires, ils apliquent promtement à l'endroit quelque huile cauſtique, qui a la vertu de refermer les pores , & de brûler les racines du poil,afin qu'il ne puiſſe plus recroiſtre.

Les hommes & les femmes , ont vne curioſité égale, d'entretenir leurs cheveus dans vne grande netteté , & de les treſſer fort proprement ; toutefois avec cette difference,que les femmes les agencent ſur le ſommet de leurs teſtes , en forme de guirlande,au lieu que les hommes, les tiennēt d'ordinaire liez & entortillez en deus floquets,qui pendent derriere leurs oreilles : pour n'avoir rien qui les empeſche , de bander & de tirer leurs arcs: mais aus jours de parade & de rejouïſſance , ils en laiſſent floter vne partie ſur leurs épaules, ce qui leur donne vne fort bonne grace.

Les Habitās des montagnes,coupent entierement

entierement les cheveus du côté droit, & laissant croistre les autres, ils les recoquillent & les ramassent sur le haut de leur teste, en forme de creste, qui panche vn peu sur l'oreille gauche. Ils n'ont aussi pour la plûpart, aucun vsage de bonets, ni de chaussures, & quant aus autres parties de leurs corps, ils les couvrent de dépoüilles de Tigres & de Leopards, ou de peaus de Cerfs & de Chevres sauvages, fort proprement cousuës en forme de casaques, qui leur batent jusques-aus genous, & qui ont des manches qui ne passent point le coude.

Ceus des autres Provinces, qui sont situées au pied des montagnes *d'Apalates*, alloyent autrefois nuds dépuis le nombril en haut, durant tout l'esté: & en hyver, ils portoient des manteaus de peaus, enrichis de fourrures, mais aujourduy, ils sont en toute saison honestement couverts. Car pendant les chaleurs, ils ont des habits fort legers, qui sont faits de cotton ou de laine, que les femmes sçavent filer, pour en composer en suite sur des

métiers, plusieurs sortes de petites étofes bigarrées de diverses couleurs, qui sont de durée, & agreables à la veuë. Mais durant l'Hiver, qui est souvent assez rude, ils sont tous habilez de diverses peaus, qu'ils savent aprester aussi proprement, que les plus experts Peletiers de l'Europe. Ils laissent à quelques vnes, le poil ou la laine, qui leur servent de fourrure; & ils passent les autres & les laissent vnies des déus côtez, afin d'y peindre des fleurs, ou quelques figures, léquelles ils relevent avec des couleurs si vives, & si bien apliquées, qu'elles paroissent de loin, comme de la broderie bien exquise. Ils ont aussi apris des étrangers qui sont parmi eus, à tanner les peaus de bœufs & de cerfs, pour en faire des souliers & des botines.

Les hommes mariez, portent des bonets de peaus de Loutres, parfaitement noires & luisantes. Ils les font assez hauts, & leur laissent vn bord large de trois pouces ou environ, qui aboutit en pointe par devant, & l'vn des côtez est enrichi d'vn bouquet de

plumes d'aigrettes, ou de quelque autre oiseaus, qui ſont en eſtime parmi eus. Les Femmes, ſe couvrent auſſi la teſte, avec des coëffes qui ſont bordées de quelque riche fourrure griſe ou noire, mais les jeunes hommes & les filles, n'ont en tout tems aucun autre ornement de teſte, que leurs propres cheveus, cordelez & treſſez curieuſement, comme nous l'avons repreſenté cy déſus.

Ceus du commun, n'ont pour tout habilement, qu'vne Caſaque à courtes manches, ſur vne petite chemiſette de Chamois, qui leur deſcend juſques aus genous. Cette Caſaque qui leur couvre le gras de la jambe, eſt liée ſur les reins avec vne ceinture de cuir, qui eſt ornée en divers endroits d'vn ouvrage, qui ſemble eſtre fait à l'aiguille. Mais les Chefs de famille portent encore par déſus, vne ſorte de manteau ſans collet, qui ne tombe par devant, que ſur le nombril; bien que par derriere, il pende preſques juſques à terre. L'habit des femmes de la même condition, eſt fort aprochant de

celuy des hommes, hormis que leurs robes couvrent la cheville du pied, & que leur manteau, qui eſt entierement fermé par devant, a deus ouvertures aus côtez, par où elles paſſent les bras.

Le Paracouſſe, les Gouverneurs des Provinces, les Capitaines, & generalement tous les Officiers, qui frequentent la cour de *Melilot*, ſont habillez beaucoup plus richement, & plus curieuſement que le commun. Car au lieu que ceus-cy ſont couverts ſur la peau d'vne chemiſette de chamois, ceus-la, qui ont à preſent la connoiſſance & l'vſage des toiles de cotton & de lin, ſe ſervent de chemiſes fort amples, dont les bords des collets & des manches, ſont brodez de ſoye de diverſes couleurs : & quant à leurs robes, elles ſont enjolivées en eſté, de pluſieurs liſtons en forme de paſſemens, & en hyver, de fort exquiſes & rares fourrures, qui les enrichiſſent, & qui paroiſſent comme par divers étages. Ils ſe ceignent auſſi d'vne ceinture de ſoye, ou de quelque

autre riche étofe : & lors qu'ils veulent paroiſtre en leur plus grande põpe, & avec leurs habits de ceremonie, ils ſe chargent par deſſus tout cela, de cette ſorte de long manteau, dõt nous avons déja parlé, ou s'ils ne veulent point eſtre tant embaraſſez, ils ſe parent ſeulement d'vne eſpece de caſaque à larges manches, qui eſt ouverte par devant, afin de faire voir leurs autres habits, & ſur tout, vne lame d'argent ou de fin cuivre, de la largeur de la paume de la main, qu'ils portent ſur leur poitrine, comme vne marque de leur nobleſſe, ou ſi vous voulez comme le collier de leur ordre.

Ils ſont auſſi fort curieus d'avoir des Toques de grand prix, ſoit que l'on conſidere les belles peaus & les riches fourrures dont elles ſont faites, ou qu'on ait égard aus plumes, & aus riches cordons qui les embeliſſent. Ils n'ont pas encore l'vſage des bas de chauſſes, ni des gants : mais ils portent des botines & des ſouliers, qui leur tiennent le pied ſerré, & qui peuvẽt paſſer pour biẽ faits, en vn païs, où

les arts ne ſont encore qu'en leur naiſſance.

Les *Iaoüas*, qui ſont les Sacrificateurs du Soleil, & les Medecins de ce peuple, ſont auſſi diſcernez par des vétemens, qui leur ſont particuliers: & bien que la matiere & la forme, en ſoit ridicule & groteſque au poſſible, ils croyent neantmoins, qu'il n'y a rien qui ſoit plus ſeant à la gravité de leur profeſſion, ni qui ſoit plus capable de leur atirer le reſpect & l'admiratiõ des autres Ordres. Ces habits conſiſtent en vne longue robe, qui eſt faite de peaus de diverſes beſtes ſauvages, coupées par bandes de largeur inegale, dont les poils de differentes couleurs, repreſentent au dehors vn afreus mélange. Ce Peliſſon, qui leur bat juſqu'au déſous du gras de la jambe, eſt ſerré par le milieu, avec vne ceinture de cuir de cerf, à laquelle ils attachent 3. ou 4. eſcarcelles, qui ſont ordinairement remplies de pluſieurs ſortes d'herbes, auſquelles ils atribuent de grandes vertus pour la gueriſon de diverſes maladies, auſquelles ils

ils ſont ſujets. Par déſus cette robe,ils portent au lieu de manteau, la dépoüille toute entiere, d'vn Lion, ou d'vn Tigre, ou d'vn Leopard, dont la teſte & les pates qui ſont féches, leur pandent ſur l'eſtomac,& aus deus côtez. Ils ont les oreilles percées, & au lieu de pandans de quelques pierres precieuſes, ils y atachent certains petis oiſeaus noirs qui ſont endurcis à la fumée. Soit que ce ſoit par ſuperſtition, ou par coûtume,ils ont en tout tems les pieds nuds, mais leur teſte eſt couverte d'vn bonet fort haut qui aboutit en pointe, & qui eſt composé de peaus avec leur poil marquetées de diferentes couleurs, & les plus hideuſes qu'ils peuvent rencontrer. Enfin, leurs bras qui ſont nuds iuſques au coude, ſont marquez de pluſieurs caracteres, & autres figures qui leur ſont faites au tems de leur promotion à ces Charges, par les Surintendans de leur Religion, qui aprés les avoir deſignées ſur la chair de leurs diſciples, y font des piqures iuſques au ſang, lequel ils étanchent à l'inſtant

en jettant ſur la playe la cendre d'vne certaine écorce d'arbre, qui laiſſe à la cicatrice vne couleur brune, qui ne s'éface jamais.

Les femmes des Gouverneurs & des Officiers ſont plus richement parées ques les autres de moindre condition. Leurs robes montent par degrez & ſont enrichies de broderie à leur mode, ou de riches fourrures ſuyvant la ſaiſon; de même que celles des hommes de qualité. Mais au lieu de Caſaques, elles portent des mantelines, qui les couvrẽt juſqu'aus genous, & qui ont des ouvertures aus côtez, par où elles paſſent les bras. Lors qu'elles ſont conviées de ſe trouver en quelque aſſemblée ſolemnelle, ou à quelque feſtin, elles ajoûtent à leur coëffure ordinaire, vn voile de quelque legere étofe, qui flote ſur leurs habits. Elles peignent auſſi leurs jouës de vermillon, & atachent à leurs oreilles des pendans de criſtal, ou de quelque autre matiere qui ait de l'éclat, & pour le dernier de leurs ornemens, elles ſe chargent le col, de chai-

nes

nes & de coliers d'ambre,ou de coral, ou de quelques pierres vertes ou rouges qui ont du lustre. Car les perles, les émeraudes & les diamãs,que quelques-vns ont mis entre les tresors de ce peuple,il est tres-constant, qu'ils leur ont donné beaucoup plus de richesses sur le papier, qu'ils n'en ont dans leurs cofres.

ARTICLE IV.

De l'Origine des Apalachites & de leur Langage.

LEs *Apalachites*, se tiennent des plus anciens Peuples de tout ce nouveau monde : & bien qu'ils ne se vantent pas comme les Arcadiens d'étre nez devant la Lune,& d'avoir esté produits immediatement de la terre, ils se glorifient neantmoins, d'avoir possedé dépuis plusieurs generations, le païs qu'ils habitent. Mais d'autant qu'ils n'ont point d'autres Annales, que la traditive qu'ils ont receuë de leurs predecesseurs, ils ne sauroient dire precisement,cõbien il y a de siecles qu'ils sont en cette terre : ni d'où ils

y sont venus. De sorte, que tout ce que l'on peut recueillir de plus vraysemblable de leurs discours sur ce sujet, c'est, qu'ils y ont esté poussez de cette partie de l'Asie, qui est à present ocupée par vne nation de Tartares, qui n'est separée de l'Amerique Septentrionale, que par ce petit détroit que l'on apelle *d'Anjan.*

Les plus éclairez dans la connoissance de l'origine des Habitans de ce nouveau monde, & les plus judicieus entre les Anglois de la Virginie & de la neuve Angleterre, confirment ce sentiment touchant la vraye source de ces Peuples, & l'apuyent en premier lieu, sur ce que les Americains, ont le teint, tous les traits du visage, la posture du corps, les cheveus, & particulierement les yeus entierement raportans à ceus des plus rudes entre les Tartares, qui habitent les contrées de l'Asie, que l'on tient estre les plus voisines de l'Amerique. Ils fondent aussi leur opinion, sur ce que les Americains sont dans l'ignorance grossiere

des

des lettres & des arts, & au milieu des plus épaiſſes tenebres de l'idolatrie, de même que ces peuples barbares de l'Aſie. Ils confirment enfin leur jugement, ſur ce que ceus qui ont conſideré atentivement les mœurs, le langage, la police, & la Religion des vns & des autres, y ont remarqué de ſi grands raports, & vne ſi grande conformité en pluſieurs choſes tres-conſiderables, qu'ils ne tiennent pas ſeulement pour probable, mais pour tres-conſtant que les Americains ſont deſcendus des Tartares. Mais, nous laiſſons volontiers cette diſpute qui eſt aſſez delicate, & nous nous contentons de repreſenter les opinions des autres ſur ce ſujet, ſans pretendre de le decider, veu notamment que nous aprenons avec joye, que des perſonnes tres-doctes des Colonies Angloiſes, travaillent preſentement à éclaircir ſur les lieus vne matiere ſi confuſe, & qui ſoufre encore tãt de dificultez, bien qu'elle ait eſté maniée par tant de bonnes plumes.

Pour ce qui eſt maintenant de leur

langage,

langage, les ſix Provinces qui reconnoiſsét le Paracouſſe d'Apalache pour leur ſouverain, entendent la langue de celle de *Bemarin* & de la ville de *Melilot*, où juſqu'à preſent il a fait ſa demeure plus arrétée : mais, elles ont chacune vne dialecte particuliere, qui fait que le langage des vns, differe en quelque choſe de celuy des autres. Les Provinces *d'Amana* & de *Matiques*, où ſe trouvent encore pluſieurs familles de *Caraïbes*, ont auſſi retenu juſqu'à maintenant, beaucoup de mots de l'ancien idiome de cette Nation-là, qui juſtifient pleinement ce que nous avons poſé, aſſavoir, qu'ayans vn même nom, & beaucoup de termes qui leur ſont communs avec les anciens Habitans des Antilles, ils ont auſſi vne même origine ; comme nous l'avons repreſenté au Chapitre precedent.

Les Capitaines, les Chefs de familles, & tous ceus qui font profeſſion de quelque civilité, ou qui aſpirent d'eſtre employez au conſeil, & au maniement des afaires de la derniere

importance

importance de leur petit état, se servent d'vn langage plus orné, & plus fleuri que celuy du vulgaire. Leurs expressions sont precises, & leurs periodes assez courtes. Ils ont aussi de beaus mots, qui sont tres-propres, pour exprimer leurs pensées. Ils sont aussi fort riches en comparaisons fort naifves, qui donnent vne grace merveilleuse, & de grandes lumieres à leurs discours. Et tous les étrangers qui vivent avec eus & qui entendent leur langue, leur rendent ce témoignage, qu'ils n'ont ni la sterilité de quelques autres peuples de l'Amerique, qui n'ont point de termes particuliers, pour exprimer beaucoup de choses, qui sont de l'vsage ordinaire de la societé civile; ni l'abondance & la superfluité de quelques autres; mais vne netteté sans artifice, qui est animée d'vn certain feu, & d'vne agreable cadence, qui n'a rien de rude ni de choquant en la prononciation, ou qui n'ait son poids & sa force particuliere.

Nous auriōs icy ajoûté pour la clôture de cet Article, vn petit essay de cette

langue,

langue, pour en donner quelque goût aus curieus. Mais, outre que la prononciation des Originaires luy donne la meilleure partie de la douceur & de la grace, que nos caracteres & nôtre ortographe, ne luy peuvent point conserver : l'vn de Messieurs les Directeurs de la Colonie de la Palme, travaillant actuellement, à faire voir la conformité & le grand raport, qu'il y a entre la plusspart des langues des Peuples de l'Amerique, & celle des Tartares, & quelques Arabes de l'Asie, nous luy laissons tres-volontiers, cette tâche toute entiere.

ARTICLE V.

Des Villes, & des Villages des Apalachites, de leurs maisons, & de leurs meubles.

LEs places que les Apalachites honorent du nom de Villes, sont certains Villages ou hameaux vn peu plus peuplés que les autres qui au lieu

de

de murailles de pierres ou de briques, sont fermez par dehors, de grosses pieces de bois pointuës & brulées par le bout, qui est fiché profondement en terre, ou qui au lieu de ces palissades qui peuvent estre facilement brulées, sont entourez d'hayes vives, tissuës & entrelassées d'épines fort piquantes, qui ont ordinairement trois ou quatre pieds d'épaisseur, & qui sont plantées au pied du terrain qui les apuye, & qui panche en talus au dedans la place, à laquelle il sert de rampart assez large, pour la pouvoir defendre de désus. En chaque Ville, il n'y a pour l'ordinaire que deus portes assez étroites, qui se ferment avec des pieces de bois, que l'on coule de désus vne espece de petis boulevards, ou de tourelles de gazons, qui sõt elevées de part & d'autre de ces entrées pour poser les sentinelles, & pour pouvoir commander de là sur les avenuës. Chaque Province, n'a que trois ou quatre Villes pour le plus, qui ont leurs Gouverneurs particuliers, qui y font leur demeure ordinaire, & qui commandent

commandent à tous les Capitaines des Villages voiſins, qui ſont de leur reſſort, ſelon le partage, que le Paracouſſe d'Apalache à trouvé bon d'en faire, pour eviter les querelles, qui naiſſoient ſouvent entre les Gouverneurs & les autres Officiers qui relevent de luy ſur l'étenduë des limites de leur Iuriſdiction.

Les Villages des Apalachites, ſont ſans contredit plus agreables que leurs Villes : à cauſe que les habitations ou maiſons, y ſont beaucoup plus ſpacieuſes & plus aërées, bien que quant au reſte, elles ne ſoient pas de beaucoup diferentes. Car elles ſont toutes bâties avec vne merveilleuſe ſimplicité, aſſavoir de pieces de bois plantées en terre, & jointes les vnes aus autres, ſans eſtre rabotées ni enclavées par quelque ſolide aſſemblage, ſelon l'ordre de nos bâtimens de charpenterie. Ou bien, elles ſont faites de perches, dont on a levé l'écorce, qui ſont arangées en forme de claves, ou de galandage, lequel eſt enduit & encroûté de part & d'autre,

tre, avec de la terre grasse, qui en remplit si parfaitement tous les trous, & toutes les crevasses, que le vent ni le froid ne peuvent penetrer au travers.

Ces legers edifices, sont tous d'vne figure plus longue que large, qui se termine en ovale aus deus extremités, qui sont toûjours tournées au Nord & au midy, afin que les vens les plus impetueus, qui souflent regulierement de ces costez-là, ayent moins de prise sur elles. C'est aussi dans le même dessein, de les parer contre les grandes sécousses des vens, qu'ils les font si basses, que la naissance de leurs toits, n'est élevée de terre, que de cinq à six pieds pour le plus. Ces Couverts, qui n'ont de pente qu'autant qu'il en faut pour faire écouler la pluye, sont pour la plûpart tissus de roseaus, ou de joncs liez en petis faisseaus & serrez si prés les vns des autres, qu'ils suportent plus long tems la pluye & le vent sans en estre endommagez, que ceus qui sont de tuiles ou d'ardoize : sur tout s'ils sont enduits d'vn certain

certain maſtic, qui eſt compoſé de gomme d'arbres, & d'vn certain ſable meſlez enſemble, qui a la vertu de les cōſerver entiers par pluſieurs années.

Dans l'interieur de ces maiſons baſſes & ſimples, il n'y a rien de plus beau ni de plus conſiderable, que le pavé des chambres. Car bien qu'il ne ſoit fait que de coquillages calcinez, & d'vne ſorte de ſable doré qu'ils tirent des montagnes, dont ils font vn ciment; il a tant d'éclat lors qu'il eſt bien ſec, qu'il ſemble eſtre parſemé de paillettes d'or, & avec le tems, il devient ſi ſolide & ſi poli, qu'on le prendroit pour vne eſpece de marbre.

Ces Maiſons, qui ſont fort longues à proportion de leur largeur, ſont toutes partagées en pluſieurs petites chambres vn peu obſcures, auſquelles on entre par vne allée fort étroite, qui les ſepare, par vne ſorte de tapiſſerie faite d'écorces d'arbres, ou de feüilles de palmes, & tiſſuë en forme de compartimens de diverſes couleurs. Les chambres des Principaus du païs, ſont tenduës

tenduës tout autour de peaus de Cerfs ou de Chamois, qui ſont diverſifiées par vne agreable mélange de couleurs aſſez vives, dont ils les ſavent teindre. Il y a même des hommes parmy eus, qui ſont aſſez adroits, pour faire des tapis avec le duvet & des plumes de divers oiſeaus, leſquelles ils arrangent avec tant d'induſtrie & de proportion, qu'à péne y a-t'il aucune étofe de ſoye, qui ſoit plus agreable à la veuë.

Leurs lits, ne ſont point fermez ni entourez de rideaus comme la plûpart des nôtres. Deus ou trois planches élevées ſur quatre piquets qui ſont fichez en terre, en font le chalit & le ſoûtien, ſur lequel ceus du commun, étendent des ſacs remplis de Fougere, & des couvertures de peaus d'Ours, qui ont la proprieté de ne ſoufrir aucune vermine. Ils tiennent, de même que les anciens Ecoſſois, que ces lits qui ne ſont que de ſimples feüilles de fougere, ſont preferables à ceus de plumes, à cauſe que cette plante, a vne vertu ſecrette pour dé-

laſſer

laſſer le corps, & reparer ſes forces épuiſées par la chaſſe, ou par quelque autre violent exercice. Mais les perſonnes qui veulent coucher vn peu plus mollement, rempliſſent leurs lits de ce duvet, qui croiſt ſur la Plante que nous avons d'écrite cy deſſus ſous le nom *d'Hyaleitokt*. Ils les parent auſſi durant les chaleurs de peaus de chamoys, ou d'autres beſtes fauves, leſquelles ils ſçavent preparer & teindre de ſi vives couleurs, qu'on les prendroit de loin pour des plus riches tapis de Turquie. Ces Couvertures d'eſté, ſont d'ailleurs ſi proprement couſuës, qu'encore qu'elles ſoyent faites de pluſieurs pieces raportées à peine en peut-on dîcerner les jointures: mais en hiver les Gouverneurs & les Chefs des familles les plus conſiderables, couvrent leur lits de fourrures de martes, ou de caſtors, ou de renards blancs, qui ſont toutes ſi bien paſſées, qu'il ne s'y engendre aucune ordure: de ſorte, que ſans eſtre beaucoup chargez, ils ſont parfaitement bien munis contre la rigueur du froid.

Ils n'ont ni bufets, ni cofres, ni tables, ni aucuns autres meubles precieus pour l'ornement de leurs chambres : leurs lits, & quelques Couſſins, leur tiennẽt lieu de chaiſes & de bancs: & vn tapis de cuir étendu ſur le pavé, autour duquel ils ſe rangent en rond, lors qu'ils veulent prendre leur repas, leur ſert de tables, de napes & de ſerviettes. Ils tranchent toutes leurs viandes en petis morceaus, avant que de les preſenter pour eſtre mangées, & bien qu'ils n'ayent point l'vſage des fourchttes, ils ſe ſervent de cueillieres, & de certains poinçons d'os ou de bois, & ils en prenent leurs morceaus avec tant de dexterité, qu'il arrive fort rarement, qu'ils répandent quoy que ce ſoit ſur leurs habits.

La vaiſſelle d'ont ils vſent en leur ménage, eſt de terre, ou de fruits d'arbres qui ont vne écorce ligneuſe, laquelle ils ſavent polir & encroûter par dedans, d'vn certain lac de diferente couleur, qui ne s'eface jamais, bien qu'il ſoit ſouvent lavé avec de l'eau chaude:& quant au dehors, il eſt

émaillé de fleurs & de diverses grotesques, qui encherissent leur prix, selon qu'elles sont faites d'vne meilleure main, ou qu'elles sont mieus enjolivées.

Les pois, les fevés, le ris, les mays, les lentilles, & semblables legumes sont les mets les plus ordinaires qui leur sont servis, & il arrive rarement, qu'on leur presente deus sortes de viande en vn même repas. Avant que les Etrangers eussent penetré jusques à eus, ils ne mangeoyent aucune chair d'oiseaus ni de bestes à quatre pieds, & bien qu'ils fissent la chasse, ce n'étoit que par divertissement, & pour netoyer le païs d'animaus farouches. Il y a même encore à present plusieurs anciennes familles parmy eus, qui ne sauroyent estre induites à manger du poisson, ni d'aucune autre chose, qui ait eu vie sensitive; tellement, que sans faire profession d'estre des disciples de Pythagore, ils observent exactement ce point de sa rigoureuse discipline.

Bien que la Vigne croisse naturellement

lement en leur terre, & que les raisins y viennent à maturité, ils ne font point de vin : mais l'eau pure est leur boisson la plus ordinaire. Ils ne batissent aussi aucune de leurs demeures, qu'aus endrois où il y a des sources, qui ne tarissent jamais. Il est vray que dans leurs festins, ils se servent d'vne sorte de biere fort agreable & nourrissante, qui est faite de *Mays*; & qu'ils ont l'adresse de composer de l'hydromel parfaitement bon, le miel qu'ils tirent des fentes des rochers & du creus des vieus arbres, leur en fournissant la matiere en toute abondance : mais ni l'vn ni l'autre de ces bruvages, non plus que celuy de la *Cassine*, qui est mysterieus & medecinal, ne sont point d'vn vsage commun parmy ce peuple.

Diverses bonnes racines qui croissent dans leurs terres, leur servent en la place du pain. Ils font aussi des galettes assez delicates avec du *Mays*, que les femmes reduisent en farine à force de bras, en moulant ce grain entre deus pierres, dont l'vne est pla-

te & l'autre ronde & longue. Ce qui ne peut eſtre ſans vn travail, & vne longueur qui laſſeroit la patience de toutes autres perſonnes. Ceus d'entre eus qui vſent à preſent de chair & de poiſſon, les font rôtir, à cauſe qu'ils eſtiment, que l'eau leur oſteroit leur meilleure & plus agreable ſaveur.

Ils ont, à ce qu'ils diſent, l'vſage du ſel depuis vn tems immemorial, mais au lieu qu'autrefois ils n'en avoyent point qu'avec beaucoup de pénes, & par l'entremiſe des autres peuples qui demeurent le long de la coſte de la mer, ils ont depuis peu découvert vne fontaine ſalée, au pied de l'vne de leurs montagnes, qui ſera capable de leur en fournir de fort blanc & de tres-pur avec vne facilité nompareille, puis qu'il ne leur manque point de bois pour le cuire, & qu'ils ont trouvé le ſecret de le mettre en petis pains, ainſi qu'ils l'ont déja éprouvé avec vn heureus ſuccés.

ARTICLE VI.

Des mœurs des Apalachites.

LEs Apalachites ont vne certaine ſimplicité naturelle, qui paroit en pluſieurs rencontres, auſquelles ils ſont ſaiſis d'étonnement, pour ne pouvoir point comprendre la vraie cauſe, de ce qui leur en fournit le ſujet. De même que les autres Nations Barbares, qui n'ont pas encore l'vſage des caracteres, ils étoyent autrefois extremement ſurpris lors qu'ils voioyent écrire, & ſur tout, quand ils remarquoyent par leur propre experience, qu'à l'ayde de ces petites figures formées ſur le papier, les Europeens qui vivent avec eus, donnoyent à connoiſtre à leurs amis abſens, l'état de leurs afaires, & leurs plus ſecrettes penſées. Ils admiroyent auſſi les livres, les armes à feu, les montres ſonantes, les cartes de Geografie, les globes celeſtes & terreſtres, les ſpheres, & toutes les curioſitez d'émail, de miniature, & d'orfévrerie, que les étrangers leur aportoyent : mais à

present que toutes ces choses leur sont assez familieres, ils cessent d'avoir de l'admiration pour elles, bien qu'ils les ayent en si grande estime, qu'ils n'épargnent point ce qu'ils ont de plus precieus pour en avoir la possession.

Ils ont vne Astrologie à leur mode, par laquelle ils predisent à peu prés, les pluyes, les séchéresses, les orages, & les changemens du tems, auparavant qu'ils arrivent: mais ils ne peuvent se persuader que la mer & la terre ne fassent ensemble qu'vn seul globe, qui est ferme & suspendu au milieu de la vaste étenduë de l'air, qui l'envelope également de tous côtez, n'ayant aucun autre soûtien, que la puissante main du Divin Ouvrier qui l'a faite à la loüange de sa gloire. Car au contraire, ils croyent, qu'encore que la superficie de la terre soit raboteuse & relevée en montagnes, elle est plate par desous, étant apuyée sur vne baze ferme & immobile, qui leur est inconnuë. Ils tiennent aussi, que les Cieus sont d'vne matiere solide & transparente, & que le Soleil

la

la Lune, & les étoiles, sont des corps celestes, incorruptibles & animez, qui s'égayent incessament & sans se lasser, sur ces beaus lambris azurez d'où ils éclairent le monde.

Ils ne peuvent voir de longues barbes, sans en témoigner vn étonnement extraordinaire, parce qu'ils ne peuvent comprédre, à ce qu'ils disent, que des personnes doüées de raison, puissent souffrir à leurs mentons & en leurs jouës, ces excremens superflus & cette charge inutile, qui suyvant leur sentiment, ne peut estre bienseante, qu'aus cheures, & aus boucs. Ils s'émerveilloyent aussi au commencement de ce que les étrangers qui ont la veuë foible, ou debilitée par la vieillesse, ou par quelque accident, se servent de lunettes pour la soulager. Parce que parmy-eus, l'on voit communement des vieïllards qui aprochent, ou même qui ont passé la centiéme année de leur âge, sans qu'ils puissent remarquer aucune foiblessē, ou le moindre racourcissement de leur veuë. Le grand soin qu'ils ont d'éviter

la fumée, & tout ce qui peut ofenser les yeux, contribuë beaucoup à la vigoureuse constitution, & à la conservation de ce sens, car ceus qui ont conversé parmy eus, ont remarqué qu'ils n'aprochent point du feu, si ce n'est dans des rencontres extraordinaires, se servant pour échaufer leurs chambres durant l'Hyver d'vne sorte de Poëles, qui sont faits de terre cuite, & qui sont si bien dispofez en certains endrois de leurs demeures, que toutes les places en sont échaufées, sans que ceus qui sont dans les chambres ausquelles ils respondent, soient tant soit peu incommodez de la flamme ou de la fumée du feu, qui y est mis & attizé par dehors.

Ils ont neantmoins vne singuliere veneration pour le feu, comme étant selon leur ancienne creance, la vive image du Soleil qu'ils adorent. D'où vient que s'ils introduisent quelques étrangers dans leurs cuisines, ou à l'emboucheure des fournaises qui échaufent leurs Poëles, ils ne peuvent soufrir, qu'ils crachent ou qu'ils iet-

tent

tent quelque immondice ſur le brazier, d'autant qu'ils croyent que l'injure qu'on fait à l'image, réjaillit ſur l'original,& que c'eſt vne irreverence & vne ingratitude inſupportable, d'avoir ſi peu de reſpect,& de reconnoiſſance pour vn Element ſi pur,& ſi neceſſaire à l'entretien de la vie.

Ils conſeruent ſoigneuſement en leurs memoires, comme en autant de fideles regiſtres,les genereuſes actions de leurs anceſtres, & les plus memorables exploits de leurs Roitelets pour en faire le recit aus jours de leurs réjoüiſſances publiques. Ils font particulierement vne commemoration ſolemnelle de l'vn de leurs plus illuſtres *Paracouſſe*, qu'ils nomment *Mayrdok*, d'autant qu'ils tiennent que c'eſt luy, qui étendit, & afermit les limites de leur Etat,avec tant de gloire,& d'heureus ſuccés, que durant ſon regne, les Sauvages n'oſoient pas ſeulement aprocher de leurs frontieres pour y faire le dégât,ou y enlever des priſonniers, comme ils le faiſoient auparavant. Ils ajoûtent que ce fut ce méme

Prince, qui les obligea par la force de ses raisons, & par son exemple, à former des Communautez fixes & arrétées en vn lieu, & à munir leurs Villages de pieuz & d'hayes vives, pour resister plus facilement aus ataques de leurs ennemis, & eviter leurs surprises. Ils celebrent aussi dans leurs chansons, l'vn de leurs *Iaoüas*, qui est connu parmy eus, sous le nom de *Karakairy*, & qui a merité cet honneur, pour avoir institué le service du Soleil, & leur avoir enseigné la façon de cultiver la terre, de faire la chasse du Cerf, & de rendre des pieges aus bestes farouches, qui desoloyent autrefois leurs Provinces.

Ils ont assez de soin & de prevoyance, pour se procurer les choses qui sont absolument necessaires pour leur nourriture, & pour leurs vetemens, cóme aussi pour bâtir leurs cabanes, & se mettre à couvert des iniures de l'air: mais ils n'amassent point de provisions pour plusieurs années, & tant s'en faut qu'ils se travaillent en aucune façon pour amasser des richesses,

ou des delices, & des magnifiques maiſons, qu'ils ſe rient ordinairement entre-eus, des vaines ſollicitudes, & de tous les enpreſſemens des étrangers, qui recherchent ſouvent avec ardeur toutes ces choſes ſuperfluës.

Ils ſont preſque tous d'vn naturel obligeant & grandement aimable, & parce qu'ils ne ſe ſouviennent point, d'avoir receu aucun déplaiſir des étrangers, dépuis que les premiers Eſpagnols qui les viſiterent ſous la conduite *d'Hernando à Soto*, ravagerent leur païs, & contraignirent leur Roy, d'abandonner ſa ville capitale à leur diſcretion, pour ſe retirer au ſommet des montagnes voiſines, ils ne ſavent à preſent quelles careſſes ils doivent faire à ceus des autres nations, qui les vont viſiter, & dans ces rencõtres. ils ne ſe laſſent point de leur rendre toutes ſortes de bons ofices, & de témoignages d'amitié.

D'autant qu'ils n'ont pas encore la connoiſſance d'vne infinité de delicateſſes, qui ſont en vſage parmy les peuples mieus civiliſez, ils paroiſ-

ſent aſſez ſobres, dans leurs répas ordinaires: mais au tems de leurs feſtins ſolemnels, & de leurs réjoüiſſances publiques, ils ſe licencient à pluſieurs excés, qui témoignent aſſez, que toute la frugalité qu'ils obſervent au boire & au manger, dans leurs maiſons particulieres, ne leur eſt dictée que par l'impuiſſance en laquelle ils ſont, d'avoir commodement les vivres qui ſont requis pour continuer en de pareilles débauches, ou de ce qu'ils ne veulent pas acheter des ragouts, & des friandizes, au detriment de ce profond repos dont ils joüiſſent, ſans y chercher tant d'artifice.

Ils ſont dociles & ſuſceptibles d'inſtruction, & de toute loüable diſcipline: ce qui paroit, en ce qu'il y en a déja pluſieurs de leur corps, qui ont apris en perfection, & avec vne merveilleuſe facilité à lire & à eſcrire, & quelques-vns des métiers qui ſont neceſſaires à l'entretien de la ſocieté civile. Mais ils ont cecy de mauvais, qu'ils ſont fort méfians & arretez à leurs propres ſentimens, promts à ſe

courroucer, adonnez à tirer vengeance par trahiſon, de tous ceus dont ils croyent avoir receu quelque déplaiſir. Il y en a auſſi pluſieurs parmy eus, qui conſervent des inimitiés hereditaires dans leurs familles, qui éclatent ſouvent en des querelles ouvertes, & en des bateries, qui ne peuvent eſtre apaiſées que par l'autorité abſoluë de leurs Chefs, au commandement deſquels ils déferent entierement, dans ces occurrences. Ils ajoutent encore vne trop legere creance à leurs ſonges; & ils ont entre eus, certaines vieïlles réveuſes, qui faiſant ouverte profeſſion de les interpreter, & de predire en ſuite les choſes qui leur doivent avenir, entretiennent ce pauvre peuple dans ſes ſupeſtitions, & le repaiſſent de ces vanitez.

ARTICLE VII.

Des Occupations ordinaires des Apalachites.

LES Apalachites, ont toûjours eus en horreur l'oiſiveté comme la plus

plus dangereuse peste de leur petite Republique, la roüille de leurs esprits, & le sepulcre des hommes vivans : & le travail auquel ils s'adonnent avec plaisir & assiduité, sans toutefois témoigner beaucoup d'enpressemens, leur produit ce grand avantage entre plusieurs autres, qu'au lieu que leurs voisins qui habitent joignant la coste de la mer, sont souvent pressez de la famine, pour n'avoir pas ensemencé leurs terres en la saison convenable, ou pour avoir consumé en festins & en débauches les fruits de la derniere moisson; ceus-cy au contraire s'adonnans au labourage, & menageans avec prudence & discretion le provenu de leurs champs, ont toûjours dequoy entretenir leurs familles avec honneur, & même pour subvenir à la necessité de leurs Alliez, qui demeurent aus montagnes.

Aprés le tems des semailles & des moissons, les hommes s'employent à la chasse, à la pesche, à planter des arbres fruitiers, à défricher les places qui sont propres à faire des jardins,

à bâtir leurs maiſons, à reparer les breſches de leurs Villes, ou à coudre leurs habits, leurs ſouliers & leurs botines : de ſorte qu'il arrive rarement qu'on les treuve ſans employ. Mais il n'y a rien à quoy ils ſe plaiſent d'avantage, ni en quoy ils reuſiſſent mieus, qu'a preparer leurs arcs, leurs fléches, leurs maſſuës, leurs zagayes, leurs boucliers, & toutes les autres armes ofenſives & défenſives, dont ils ont acoûtumé de ſe ſervir, tant pour la chaſſe que contre leurs ennemis. Car tous les hommes jeunes & vieus tiennent à gloire de les ſavoir faire, d'en avoir à rechange pour en acommoder leurs amis, de les entretenir luiſantes & polies, non tant pour en faire parade durant la paix, que pour s'en pouvoir ſervir avec dexterité au tems de guerre.

Ils ſavent auſſi preparer avec vne adreſſe bien conſiderable les peaus de Cerfs, de Chamoys, & d'autres bétes, pour en faire des vétemens, des tapis, & des couvertures de lits, qui ſont tres-commodes & de durée. Ils ſe

divertiſſent

divertissent encore assez souvent, à faire de toutes sortes de poterie, de corbeilles & de paniers: ou bien à arranger des plumes d'oiseaus en forme de tapisserie, avec vne industrie merveilleuse. Les femmes aussi de leur part, aprés le soin de leurs ménages, & de ce qui concerne la cuisine, s'ocupent incessamment à filer du cotton, ou de la lainé, ou de la pite, dont elles font plusieurs sortes de petites etofes sur des métiers, qui sont tres-propres à faire des habits d'esté, pour l'acommodement de leurs familles.

Ils aiment passionément la Musique & tous les instrumens qui rendent quelque harmonie, tellement qu'à péne trouve-t'on aucun parmy eus, qui ne sache joüer du flageollet, ou d'vne sorte de flûtes de differente grosseur, qui font vn acord fort agreable. Ils ont aussi la voix naturellement douce & flexible, ce qui est cause, que plusieurs de leurs jeunes gens s'étudient à contrefaire le chant & le gazoüillement des Oiseaus: en quoy, ils reüssissent pour la plûpart si heureuse-

ment, que comme des autres Orphées, ils atirent des bois auprés d'eus, ces innocétes creatures, qui croyent d'entendre leurs semblables. Ils adoucissent aussi avec le chant, tout le travail auquel ils s'adonnent selon leur loüable coûtume, par forme de divertissement, & pour éviter l'oisiveté, plûtost que pour le profit qu'ils en espereṇt.

Ils sont aussi passionément amoureus de la danse, sautillans & faisans mille postures, par lequelles ils croyent se décharger des mauvaises humeurs que leurs corps ont amassées, & se conserver cette grande agilité qu'ils ont à la course, & à grimper les montagnes quand ils font la chasse; comme aussi pour acroistre par ce moyen, cette merveilleuse souplesse de tous leurs membres, de laquelle ils font de grands trofées, en la presence des étrangers. Ils celebroyent autrefois des danses solemnelles à la clôture de chaque moisson: mais à present, ils n'ont point de tems reglé pour ces divertissemens, qui dependent

pendent abſolument de l'inclination, & de l'humeur des Capitaines, & des Chefs de famille, qui les aſſignent en la ſaiſon, & aus jours qu'ils jugent les plus convenables.

Dépuis quarante-cinq ans ou environ, qu'ils ont la frequentation ordinaire des étrangers, ils ſe ſont beaucoup perfectionnez dans les metiers, dont ils n'avoient auparavãt que quelque legere connoiſſance. Et même, ils en ont apris pluſieurs autres, qui leur ſont tres-vtiles; d'où vient, qu'ils bâtiſſent à preſent vn peu plus ſolidement & plus commodement, qu'ils ne faiſoient par le paſsé. Ils ſont auſſi beaucoup plus habiles qu'ils n'étoient à tanner les cuirs, & à preparer les peaus de Cerfs, de Chamois, de Caſtors, de Martes, & toutes les autres dont ils font leurs plus riches fourrures. Ils commencent même à faire des cofres, des bufets, des tables & d'autres ouvrages de menuiſerie, & à travailler au Tour, comme auſſi à peindre des fleurs, & des fruits, plus aprochans du naturel qu'ils ne faiſoient,

avant

avant que les Europeens leur eussent fait part de leurs secrets, & des outils qui sont necessaires pour reüssir en ces arts, avec facilité & avec succez.

ARTICLE VIII.

De la Police des Apalachites.

CE Peuple, à l'exemple des Arabes, & de la plûpart des Tartares, étoit autrefois errant parmy les forets & les vastes solitudes, de cette partie de l'Amerique, où la divine providence les avoit poussez; & apres qu'ils avoient consumé les fruits des arbres, & les racines de la terre, qu'ils avoient treuvées en vn lieu, ils en décampoient pour courir à vn autre. De sorte qu'étans ainsi vagabonds, & exposez en tout tems aus injures de l'air & à l'intemperie des saisons, ils menoient vne vie fort triste, & tout à fait ennuyeuse. Mais il y a environ 5. ou six generations, à ce qu'ils racontent, qu'vn de leurs *Paracousses* nommé *Mayrdok*, dont nous avons déja parlé, leur persuada de s'arréter au païs

qu'ils possedent encore à present; leur prescrivant la police qu'ils y devoyent garder, afin qu'ils ne fussent plus flotans de place en place, comme sont encore aujourduy les *Houstamins* & les *Elamins*, qui rodent sans cesse par les Provinces de la Floride, pour y faire le dégast par tout, où ils ne trouvent point de resistance, ne traisnant aucun autre bagage avec eus, que leurs armes, & quelques chetives tentes faites de peaus ou d'écorces d'arbres, sous léquelles ils se mettent à couvert durant la nuit.

Depuis ce tems-là les Apalachites ont maintenu leur petite Republique en bonne vnion, sous la conduite d'vn Chef & premier Capitaine, qui faisoit autrefois sa demeure à Apalache, & maintenãt à *Melilot*, qui est la Capitale de leur Etat. En châque Province il y a vn *Paracousse*, & en chaque Ville vn Gouverneur, qui sont établis par celuy d'Apalache, duquel ils relevent. Il y a aussi d'autres Officiers inferieurs, qui sont nommez par les Chefs de familles, qui ont eu de

tout

tout teims, le droit de les inſtaler en ces charges. Enfin il n'y a ſi petit Village parmy eus, qui n'ait ſon Capitaine, qui repreſente la puiſſance ſuperieure.

Le procedé de leur juſtice, eſt fort court, parce qu'ils n'obſervent aucunes des formalitez, qui ſont en vſage parmy nous, en matiere de procés, ni aucun des artifices, que la chicane a inventez, pour les rendre immortels. Les Capitaines aſſiſtez des Officiers qui compoſent leur Cõſeil, rendent la juſtice deus fois le mois, aſſavoir au premier croiſſant, & au plein de la Lune, touchant tous les menus diferens, qui ſurviennent entre les familles. Mais lors qu'il s'agit d'vne afaire de grande importance, ils ont recours au Gouverneur de la Ville ou au *Paracouſſe* de la Province, qui la terminent en dernier réſort. Et s'il arrive, que les *Paracouſſes* des Provinces, ou les Gouverneurs des Villes, ayent des démelez par enſẽble, ou avec leurs ſujets, le *Paracouſſe* d'Apalache, qui reſide ordinairement à *Melilot*, en prend

prend connoiſſance en qualité de Souverain, & les apointe par l'avis de ſon Senat, qui l'accompagne par tout où il luy plait de ſe tranſporter.

Ils diſent qu'ils ont toûjours puny de mort les traîtres, les incendiaires, les homicides, & les ſentinelles qu'ils treuvent endormies, ſoit de iour, ſoit de nuit. Tous ceus qui ſont convaincus d'avoir commis quelqu'vn de ces crimes, ſont liez à vn arbre, & percez de fleches, ou aſſommez à coups de maſſuë. Mais quant au larrons, ils ne leur donnent point d'autres chaſtimés que la honte & le reproche qu'ils leur font de leur faute, dans toutes les Compagnies, où ils ont l'aſſeurance de comparoître. Ce qui leur eſt vne punition ſi ſenſible, que la plûpart de ceus qui ont derobé, pour éviter cette honte, ſe retirent dans les deſerts, où ils y menent vne vie ſauvage, ou ils s'aſſocient aus *Houſtamins* ou avec les *Elamins*, pour continuer impunement dans leurs brigandages, & ne vivre deſormais que de proye, à la faſſon de ces Barbares.

Ils

Ils font presque tous leurs petits commerces par échange de Marchandises,& à ce defaut,ou lors qu'ils sont obligez de donner du retour,ils se servent de même que leurs voisins, de certains petits grains noirs ou blancs, qui leur tiennét lieu de monnoye d'or ou d'argent, ou de quelqu'autre metal : avec cette difference, qu'vn seul de ces grains noirs, vaut autant que vingt de ceus qui sont blancs. Les Indiens qui ont leurs Villages auprés de la mer, font cette espece de monnoye avec l'extremité de certains coquillages qu'ils estiment precieus, & aprés les avoir percez, & leur avoir donné la forme & le coin qu'ils doivent avoir pour étre de mise ; ils en composent des chaines,desquelles ils se chargent quand ils veulent paroitre avec plus de pompe,comme étans les principales richesses, & les plus grands tresors dont ils ayent la connoissance. Cette legere monnoye a son cours, non seulement entre les Originaires de l'Amerique Septentrionale, mais encore entre les Anglois, & les Hol-

landois

landois, qui y ont étably de celebres Colonies.

Les Apalachites trafiquent aussi avec des grains de Coral & de Cristal, & mesme avec cette espece d'ambre, dont nous avons déja parlé, & quelquefois avec des pierres vertes ou rouges, que les torrens charrient des mõtagnes, ausquelles ils savent donner des figures diferentes, qui rehaussent leur éclat, & encherissent leur prix. Avant qu'ils eussent la connoissance des étrangers, ils n'avoient point l'vsage des aulnes, ni des poids, ni des mesures: mais à present, ils reconnoissent par experience, que tout cela est necessaire pour faciliter le commerce, & pour éviter les fraudes.

Tous les biens immeubles sont communs parmy ce Peuple: de sorte qu'excepté leurs maisons, & les petis jardins qui les accompagnent, ils n'ont aucuns champs, ny prez, ny bois, ny autres heritages, qui leur appartiennent en propre: mais ils cultivent toutes les terres en commun, & au tems qu'il faut faire le labourage,

ou

ou les ſemailles, ou les moiſſons, les Capitaines & les autres Officiers, conduiſent au travail tous ceus de leurs Compagnies, à qui l'âge & la ſanté donnent aſſez de viguenr, pour s'ocuper à tous ces laborieus exercices.

Ils vont tous à ce travail commun, ſans empreſſement, & d'vn franc courage, comme à vn divertiſſement bien agreable; & dans ces rencontres, ils gardent leurs rangs, & marchent en ordre de bataille, avec leurs trouſſes remplies de fléches, & l'arc à la main: afin que s'ils étoyent aſſaillis de leurs ennemis, comme il leur eſt arrivé aſſez ſouvent, ils ſoyent trouvez en état de les repouſſer vigoureuſement. Durant ces employs qui regardent le public, les Chefs ont le ſoin de les rafraîchir de tems en tems avec quelque bon bruvage, & leurs femmes ne manquent pas des leur apréter de viandes beaucoup meilleures, que celles dont ils ſe nourriſſent à l'ordinaire. Ils reſervent tout le provenu de leurs chaps en des greniers publics, qui sōt bâtis au milieu de chaque

Ville ou Village,& au plein de la Lune,& à tous les renouveaux, ceus qui ſont commis pour en faire la diſtribution, en donnent à chaque famille autant qu'il en faut pour ſon entretien, ayant égard au nombre plus grand, ou plus petit des perſonnes, dont elle eſt compoſée.

ARTICLE IX.

Des guerres des Apalachites.

LEs Apalachites, joüiſſent entre eus d'vne profonde paix, dépuis vn fort long tems ? mais au dehors, ils ont pour ennemis irreconciliables, les Habitans de la Province de *Tagoüeſta*, que quelques-vns apellent *Carlites*, & les *Elamyns* & *Houſtamyns*, qui ſont ces peuples cruels & ſauvages au poſſible,dont nous avons déja parlé, qui n'ayans aucune demeure arrétée, courent d'vn lieu à l'autre avec vne viteſſe incroyable, pour y faire les ravages,les maſſacres, & tous les deſordres,auſquels ils ſont incitez par leur humeur Barbare, & ſanguinaire. Ces mauvais voiſins, obligent

ligent les Apalachites à ſe tenir toûjours ſur leurs gardes, & à poſer de iour & de nuit des ſentinelles aus avenuës de leurs terres pour découvrir leurs deſſeins, prevenir leur ſurpriſes, & s'opoſer aus irruptions de ces Nations, qui leur ſont également formidables.

Leurs armes ſont l'arc & la fléche, la maſſuë, la fronde, & vne eſpece de zagaye ou de grand javelot, qu'ils lancent avec la main, quand ils ont épuisé toutes les fléches de leur carquois. Ils ſe muniſſent auſſi lors qu'ils vont à la guerre, de certains grands boucliers de figure ovale, qui ſont fais de joncs cordelez & poiſſez avec vn tel artifice, que bien qu'ils ne ſoient couverts que d'vn ſimple cuir, & qu'ils ſoient grandement legers, ils ſont neantmoins impenetrables à tous les dards de leurs ennemis. Ceus d'entre ce Peuple qui habitent aus montagnes, ſont particulierement renommez pour leur adreſſe à tirer de l'arc. Car l'exercice aſſidu de la chaſſe dont ils font profeſſion, les a rendus ſi ha-

biles à le manier,que le *Paracousse* general, qui en a toûjours à sa suite, n'a point de plus grand divertissement, que de les faire tirer au blanc, pour emporter quelque prix,qu'il donne à celuy qui l'ateint en moins de coups, ou qui abat avec plus de dexterité, vne couronne, ou vn bouquet, qu'il fait atacher au plus haut d'vn arbre.

Ils ne combatent point pour étendre leurs limites, ou pour le butin, comme plusieurs autres peuples:car ils s'estiment si bien partagez en terres, & ils vivent si contens dans leur condition, qu'ils ne souhaitent rien du tout, au delà de ce qu'ils possedent. Mais comme ils ne sont animez à la guerre, que pour conserver la gloire que leurs predecesseurs leur ont laissée en heritage,ou pour repousser la violence, & tirer vengeance des torts, qu'ils croyent leur avoir esté faits; si leurs voisins se veulent emparer, de la moindre partie du païs qu'ils ocupent dépuis vn tems immemorial, ils n'oublient rien pour reprimer promptement

ptement & courageusement les vsurpations des vns, & la violence des autres; & pour se maintenir en la paisible possession du païs où ils sont nez, & des places, qu'ils ont aquises & conservées par leur valeur.

Quand leurs troupes marchent contre l'ennemy, aucun d'eus n'oseroit quiter son rang ou s'écarter de la Compagnie, sans la licence expresse du Capitaine, sous péne d'estre degradé, ou percé de fléches. Ils gardent vn profond silence en faisant leur route, parce qu'ils ne conduisent point de femmes ni d'enfans, comme les *Elamins*, & les *Houstamins*, qui les trainent par tout avec le reste de leur petit bagage. Mais lors qu'ils ont reconnu leurs ennemis, ils les investissent & leur donnent l'assaut avec tant de furie, & des cris si effroyables, qu'ils sont capables de faire tomber les armes des mains, & de porter la terreur & l'épouvantement, aus cœurs des plus assurez.

Ils ont tant de generosité, qu'ils n'ont point voulu aprendre le secret

d'empoisonner leur fléches : & lors qu'ils ont gagné la victoire, & qu'ils se sont rendus maîtres du champ de bataille, ils n'exercent aucune inhumanité sur les corps de ceus qui sont morts au combat, mais aprés s'estre assurés de tous leurs prisonniers de guerre, & leur avoir coupé la chevelure, ils la portent en triomfe au bout de leurs zagayes, & si tost qu'ils sont retournez de ces expeditions, ils l'atachent à la porte de leurs cabanes, comme vn precieus trofée.

Ils vsent encore dans ces rencontres d'vne telle moderation, qu'encore qu'ils soyent dans la chaleur du combat, ils pardonnent avec vne generosité qui n'a rien de barbare, à tous ceus qui demandans quartier, posent les armes à leurs pieds, comme aussi aus femmes & aus enfans de leurs ennemis, & se contentent de les mener à leurs Villes, où ils les entretiennent dans vne honeste liberté, avec autant de douceur & de soins que leurs propres domestiques. Enfin au retour de leurs guerres, ils font de grãds festins,

&

& paſſent pluſieurs jours en danſes, en jeus & en d'autres rejouïſſances, durant léquelles ils exaltent avec excés leur propre valeur, & les faits les plus memorables de leurs predeceſſeurs.

ARTICLE X.

De la Religion ancienne des Apalachites.

LEs Apachites, adoroient le Soleil, de même que la plûpart des plus celebres peuples de l'Amerique, & avoient des Prétres ou Sacrificateurs, qu'ils nommoient *Iaoüas*, qui étoient fort ſuperſticieus, à luy faire rendre le ſervice qu'ils avoient inventé a ſon honneur. Ils avoient auſſi de nobles ſentimens, pour cette pretenduë divinité : car ils croyoient, que ſes rayons avoient la vertu de donner le mouvement & la vie, à toutes les creatures qui en ſont douëes: qu'ils remettoient en parfaite ſanté, toutes ſortes de malades, & rendoient fecondes les landes & les montagnes les plus ſteri-

les ; que le monde ne ſubſiſtoit, que par les benignes influences de ce Roy des Aſtres, & qu'ayant vne ſeule fois, retardé de vingt-quatre heures ſa courſe ordinaire, les eaus du grand Lac, qu'ils appellent *Theomi*, s'étoient tellement débordées, qu'elles avoient couverts les plus hautes montagnes qui les entourent, à la reſerve du ſommet de celle *d'Olaïmy*, qui fut preſervé de cette inondation generale, à cauſe du Temple, qui y étoit conſacré à ſa gloire ; de ſorte que tant les hommes que les bétes, qui peurent gagner cet azyle, y furent conſervées en vie pour repeupler la terre.

Ils ajoûtent encore, à ces foibles idées, qui leur ſont reſtées du Deluge Vniverſel, que la parole de Dieu nous enſeigne, que ce grand Flambeau retournant de cette éclypſe, avoit par ſa preſence, rẽvoyé les eaus dans leurs abyſmes, & déchargé la terre de toutes les vapeurs & malignes qualitez, qui avoient plongé le monde dans cette épouvantable confuſion ; & que depuis

depuis ce tems-là, leurs predeceſſeurs, par vn tres-iuſte mouvement de reconnoiſſance ſe ſentirent obligez de l'adorer & de l'avoüer pour leur Dieu. Ils tenoient auſſi pour conſtant, que le Soleil s'eſtoit baſty luy-meſme le Temple qui eſt dans la montagne de *Olaïmy*; & que les Oiſeaus qu'ils nomment *Tonatzulis*, qui ſe plaiſent parmy les bois de cette agreable retraite, étoient ſes courtiſans, & les muſiciens qui chantent ſans ceſſe ſes loüanges.

Le ſervice que les Apalachites rendoient au Soleil, étoit de le ſaluër à ſon lever, & de chanter quelques Hymnes à ſon honneur. Ils luy faiſoient auſſi le méme hommage tous les ſoirs, le ſupliant de retourner bientoſt, pour les éclairer de ſa lumiere. Mais outre ce ſervice journalier, que chacun luy pouvoit preſenter à la porte de ſon logis, ils en avoient encore d'autres plus ſolemnels, qui conſiſtoient en des Sacrifices de loüanges, & d'actions de graces accompagnées de parfums, qu'ils avoient

acoûtumé de luy ofrir quatre fois l'an, ſur la montagne *d'Olaimy*, avec vne grande pompe, & vn concours general de tous les Habitans de leurs ſix Provinces, & même de ceus des états voiſins, qui ſont dans leur alliance, cõme nous le repreſenterons en ſuite.

Cette montagne *d'Olaimy*, eſt ſans contredit, l'vne des plus belles & des plus raviſſantes de toutes celles, qui ſont en ce nouveau Monde. Elle eſt ſituée en la Province de *Bemarin*, & elle commence à vne petite lieuë de la ville royale de *Melilot*, ſa figure eſt parfaitement ronde, & d'vne pente ſi roide, que pour en faciliter l'accés, on a eſté contraint de tailler tout au tour, vn chemin aſſez large, pour monter trois hommes de front, qui dure environ deus lieuës & demye, en tournoyant continuellement, iuſques à ce que l'on ſoit parvenu au deſſus. Ce chemin, qui eſt entretenu aus frais communs de la Province, eſt orné en divers endroits, & dans vne diſtance égale, de beaus repoſoirs gagnez dans le roc, en forme de grandes niches,

pour

pour la commodité des voyageurs : & tout le circuit de la montagne depuis le pied, iuſqu'à deux cens pas du coupeau, eſt revétu de beaus arbres de Cedres, de Pins, de Palmes, de Cyprés, de *Caſſine*, & de pluſieurs autres ſortes, qui rendent des reſines & des drogues aromatiques d'vne tres ſouëve odeur.

Le ſommet de cette incomparable montagne, s'étend en vne large plaine parfaitement vnie, qui a environ vne lieuë de tour, & qui eſt ombragée en divers endroits, de petis bouquets de mémes arbres qui ſont à la pente, bien qu'ils ne ſoient pas d'vne pareille hauteur, à cauſe que les grands vens qui les agitent, les empeſchent de croître: Mais ce qui eſt expoſé au plein iour, eſt couvert par tout d'vn riche tapis d'herbes aſſez courtes, qui ſont émaillées d'vne infinité de petites fleurs, & d'vn eſpece de Thin & de Marjolaine, qui recréent tellement la veuë, & exhalent vne ſi agreable ſenteur, que l'œil & l'odorat, y rencontrent également leurs delices.

Bien que cette montagne, leve ſa

tête beaucoup plus haut que les autres du voisinage ausquelles elle commande, & qu'elle soit du rang de celles à qui les Poëtes attribueroient d'avoir de secrettes intelligences avec la moyenne region de l'air: elle a encore ces precieus avantages, qu'elle est raremẽt couverte de neiges durant l'hyver, & que pour étancher en esté la soif des Voyageurs, elle est rafraichie d'vn agreable étang, qui conserve en toute saison ses eaus claires & enjoüées, dans vn large bassin, qui s'est trouvé directement placé, au milieu de ce fleurissant terrein, qui luy sert de couronne.

Le lieu qui leur servoit de Temple, est vne belle & spacieuse Caverne, qui s'est rencontrée naturellemẽt taillée à l'orient de cette montagne. Son ouverture est vaste, large, & bien proportionée comme l'entrée de quelque superbe palais; & bien que l'artifice n'ait rien du tout contribué à sa perfection, l'on diroit toutefois à la voir de loin, que quelque architecte bien expert, ait voulu déployer

en ce rare frontiſpice, toutes les plus exquiſes richeſſes de ſon art, & tous les plus dous agréemens, que ſon induſtrie lui a pû ſuggerer, pour le rendre acompli. Ce beau Portail, que le Soleil eſclaire de ſes premiers rayons auſſi-toſt qu'il ſe leve, eſt poſé ſur vne belle & ample plateforme, qui ſemble n'avoir eſté gagnée dans la maſſe du roc, qu'a deſſein de ſervir d'vn aimable parvis, à ce Temple magnifique.

Le dedans de cette Grotte merveilleuſe eſt fait en ovale, d'vne longueur de deus cens pieds ou environ, ſur vne largeur tres convenable, pour entretenir la juſte proportion de ſa figure. La voute, qui paroit auſſi n'avoir eſté faſſonnée dans le ſommet de cette montagne, par aucunes autres mains que par celles de la nature, ſe hauſſe doucement dépuis le bas en forme de demi cercle, juſques-à la hauteur d'environ ſix vints pieds, où elle ſe termine. L'on voit tout au milieu de cette voute, vne aſſez grãde ouverture, laquelle perçãt juſqu'au deſſus
du

du terrain de la même montagne, emprunte de là, tout le beau jour qui l'esclaire. Cette espece de lanterne, est entourée au dehors de grosses pierres qui sont liées & enclavées les vnes avec les autres avec beaucoup d'industrie, en forme de bord relevé de trois pieds hors de terre, pour eviter les cheutes : & c'est iustement au désous de ce vaste souspirail, que répond l'autel de ce Temple, qui ne consiste qu'en vne table de pierre sans artifice, soutenuë d'vn gros pivot, qui l'éleve au désus du pavé.

Tout l'interieur de cette fabrique naturelle, est encroûté d'vne sorte de salpétre, qu'on prendroit pour du coral blanc, qui s'est durci dans la suite du tems, & formé en plusieurs grotesques & figures differentes qui le diversifient, & luy donnent vn merveilleus éclat. Le pavé, qui est aussi d'vn seule pierre, sans fentes ni crevasses, de même que la voute & les parois, est si poli & si glissant, que pour marcher désus sans peril, on est contraint de le couvrir de sable. Tout au fonds

fonds de ce Temple, & à l'opoſite de l'entrée, on aperçoit vn baſſin, qui eſt rempli en tout tems d'vne eau tres-claire, qui y tombe d'vne petite ſource, qui eſt preſque imperceptible, de même que l'on ne peut diſcerner qu'a grand péne les fentes & les ſecrets conduis du rocher par où elle ſe décharge. Enfin, le plus grand ornement de tout ce Temple ſi renommé parmy ce Peuple, conſiſte en la parfaite blancheur, qui éclate de l'vn à l'autre bout, & en vne tres-acomplie proportion de toutes ſes parties.

Les Sacrifices, que les Apalachites avoyent acoûtumé de faire au Soleil, ne conſiſtoyent point en l'élevation d'vne peau de cerf au déſus d'vn arbre rẽplie des plus excellens fruis du païs, & couronnée de fleurs & d'herbes de bonne odeur, comme il ſe pratique parmy quelques autres Nations de la Floride, ni en l'éfuſion du ſang humain, ou en l'immolation de quelques bêtes, comme ceus que les Mexicains ofroient à leurs Idoles. Car ils croioient que ce grand luminaire,

qu'ils

qu'ils reveroient comme leur Dieu, donnant la vie à toutes les creatures qui en jouïssent, n'agréeroit pas vn culte, qui en priveroit quelques-vnes du plus precieus de ses dons. Mais au lieu de toutes ces choses, ils luy offroyent tant seulement de l'encens & d'autres parfums, qu'ils faisoyent bruler en chantant & exaltant sa gloire & ses perfections, & des habits ou quelques autres presens, qu'ils mettoyent entre les mains des *Iaoüas*, pour estre donnez aus pauvres, qui assistoyent à ces ceremonies.

Ces Sacrifices de loüanges & de reconnoissance, se celebroyent en la maniere que nous allons d'écrire. La veille de chaque feste, les Sacrificateurs montoyent sur la montagne, où ils avoient auparavant fait dresser des tentes, ou quelques petites cabanes, pour s'y preparer à l'action solemnelle qu'ils y devoient faire le lendemain, & le peuple qui y abordoit de toutes parts, s'y rendoit du moins avant le jour. Le désus de la montagne & le chemin qui y conduisoit, étoyent é-

clairez durant toute cette nuict-là, de plusieurs grands feus qu'on allumoit en divers endrois, pour réjoüir & guider surement ceus qui s'y transportoient pour adorer. Pendant la ceremonie, le peuple demeuroit sur la montagne, mais nuls autres que les Sacrificateurs, n'osoyent aprocher de la Grote qui leur servoit de Temple. Les riches qui avoyent aporté des robes, ou quelques autres presens pour estre donnez aus pauvres, les confioyent aus *Iaoüas*, qui les suspendoient à des perches qui étoient à chaque costé du portail, où toutes ces choses demeuroyent jusqu'à la fin du service, qu'ils en faisoient la distribution, suivant l'intention des Donateurs.

Dés que le Soleil commençoit à paroître, les Sacrificateurs qui étoient au devant du Temple, commençoient de chanter à son honneur des Hymnes & des Cantiques en l'adorant & se prosternant les genous en terre à plusieurs reprises: puis ils alloient en bon ordre chacun selon son rang, jetter dans le brazier qui étoit entretenu

devant

devãt le portail,quelques grains d'encens & d'autres parfums,dont le peuple les avoit abondamment pourveus.

En ſuite de cette ceremonie, l'vn des Sacrificateurs verſoit du miel dans vne pierre creuſée à cet vſage,laquelle étoit au devant de la plate-forme, & répandant aus environs plusieurs poignées de *Mays* à demy briſé & dépoüillé de ſon écorce, & quelques autres petites ſemences, que les *Tonatzulis* mangent volontiers. Ces Oiſeaus, qui ſuyvant leur ſuperſtition étoyent dediez au Soleil, étoyent ſi acoûtumez à trouver de pareilles douceurs en cette place-là, qu'ils ne manquoient jamais d'y voler en troupe, incontinent que l'aſſemblée s'étoit retirée.

Pendant que les *Iaoüas* étoient ocupez à bruler le parfum,& à chanter les loüanges du Soleil, tous ceus qui étoient ſur la montagne s'enclinoient par pluſieurs fois juſques en terre pour luy faire hommage,& aprés des jeus,des danſes, & quelques autres divertiſſemens auſquels ils s'ocupoient,

croyans

croyans de luy rẽdre vn ſervice agreable, ils mangeoient avec ceus de leurs familles, & avec les pauvres & les étrangers qui étoient venus à cette feſte, les proviſions qu'ils avoient apor-tées, pour ſervir à ce feſtin ſolemnel.

Ces exercices de réjouïſſance publique, plûtoſt que de devotion, continuoyent juſques environ le midy. Car lors que ce tems aprochoit, les Sacrificateurs quittans la porte du Temple, & entourans la Table de pierre qui étoit au milieu, redoubloient leurs chançons & leurs cris d'alegreſſe, & auſſi-toſt que le Soleil doroit de ſes rayons le bord de l'ouverture, ſous laquelle cet autel étoit dreſſé, ils jettoient avec profuſion & ſans aucune reſerve, dans le brazier qui y avoit eſté ſoigneuſement entretenu dés le matin, tout ce qui leur reſtoit de drogues aromatiques, afin que la fumée eut aſſez de force pout monter par ce ſoûpirail, comme vne nuée de ſouëue odeur, & ſe faire voir & ſentir à ceus qui étoient ſur la montagne.

Aprés que les *Iaoüas* avoiént em-

ploié tous leurs parfums ſelon la coû-
tume, ils ſe retiroient à la porte du Temple, à la reſerve de ſix de leur corps, qui étoient choiſis par ſort, pour demeurer auprés de l'autel, & donner au nom de leurs Provinces la liberté à ſix *TonatZulis*, qu'ils avoyent aporez & conſervez en des cages, pour ſervir à cette ceremonie. Ces Oiſeaus qui étoient reverez parmy ce peuple comme les chantres & les meſſagers du Soleil, ainſi que nous l'avons deja dit, ayans fait le tour du Temple, & trouvans l'entrée ocupée par les Sacrificateurs, qui la fermoient entierement avec des brãches d'arbres qu'ils tenoient entre leurs mains, étoient enfin contrains de prendre leur vol par l'ouverture du milieu du Temple, & aprés avoir fait quelques tours par déſus l'aſſemblée, qui étoit ſur la montagne, & qui les acõpagnoit de grands cris d'éjoüiſſance, ils gagnoient les bois avec vne viteſſe incroïable.

Incontinent que ces miſterieus Oiſeaus avoient donné ce congé, & que

les Pelerins les avoyent perdus de veuë, ils deſcendoient de la montagne en aſſez bon ordre, portans en leurs mains des rameaus de palmes, ou d'autres arbres verdoyans, & quand ils étoyent parvenus au parvis du Temple, les Sacrificateurs les y faiſoient entrer avec vn profond ſilence, & ſans empreſſement, pour laver leurs viſages & leurs mains, dans le baſſin de cette fontaine ineſpuiſable, qui eſt tout au fonds. Ce qu'étant fait, ils ſe retiroient avec beaucoup de reſpect, par la même porte, qui dans ces occurrences étoit diviſée en deus, par vne ſeparation, qui y étoit miſe à deſſein d'éviter le deſordre.

Les pauvres, dont les Sacrificateurs avoient la liſte, demeuroient au parvis du Temple les derniers de tous, pour y recevoir les robes & les autres preſens, qui leur étoient deſtinez, & aprés s'en eſtre revétus & chargez, ils prenoient le chemin des autres, & la ceremonie étoit terminée.

Aujourduy, que la plus conſiderable partie du peuple qui habite les

Provinces de *Bemarin* & de *Matique*, a embraſſé le Chriſtianiſme,& que le *Paracouſſe* de *Melilot* a receu le Bateſme, cette montagne *d'Olaimy* & ſon Temple, ne ſont plus frequentez que par curioſité, ce Prince ayant defendu fort étroitement, à tous ſes ſujets des autres Provinces qui ſont encore idolatres,& principalement aus *Iaoüas* d'y monter, pour y faire aucune de leurs anciennes ſuperſtitions. L'on dit auſſi, qu'encore qu'il ne les contraigne en aucune façon de ſe faire Chrétiens, qu'il a reſolu par l'avis de ſon conſeil, pour retirer ſes peuples de leur idolatrie : de faire murer l'entrée de ce Temple,& de faire rompre en divers endrois le chemin aſſez étroit, qui conduit au déſus de cette mõtagne,afin qu'elle ſoit inacceſſible.

Ces Peuples ont toûjours creu à ce qu'ils diſent, l'immortalité de l'ame, mais ils avoient meſlé tant de fables parmi cette verité, qu'elle en étoit preſque toute étoufée. Ils tenoient auſſi, que leurs predeceſſeurs qui avoient bien vécu,& qui avoient ſervi

reli

religieusement le Soleil, & donné à son honneur des aumônes aus pauvres, étoient transportez au Ciel aprés leur mort, & qu'en ce bienheureus sejour, ils étoient changez en étoiles; & au contraire, que ceus qui avoient mené vne vie méchante & dereglée, étoient portez entre les precipices des hautes montagnes du Nord, où parmy les neiges & les glaces, & au milieu des Lions, des Ours, des Tigres & des autres bestes farouches, ils soufroient des miseres extremes, & de continuelles frayeurs.

ARTICLE XI.

Comme les Apalachites ont eu connoissance de la Religion Chrestienne.

LA connoissance de la Religion Chrétienne est paruenuë aux Apalachites par divers degrés. Car pour prendre la chose dés sa source, il y a vn peu plus d'vn siecle, que les premieres semences du Christianisme furent jettées en la Floride par vne Colonie

lonie Françoise, composée de plusieurs personnes de condition, qui y fut conduite & établie par le Capitaine *Ribauld*, sous les auspices du Roy Charles neufvieme. Ce digne Commandeur, muny de la commission de son Souverain, y fit bâtir d'abord vne forteresse, laquelle il nomma *Caroline*, du nom du Roy son maître. Il imposa aussi aus caps, aus ports, & aus rivieres, les noms qui leur sont demeurez iusques à present, lesquels étans François, iustifient amplemét que cette Nation-là, y a autrefois commandé, & qu'elle a été la premiere qui en a fait la découverte, à dessein d'y former vne Colonie. De sorte, qu'on trouve le long de cette côte le *Port-Royal*, le *Cap-François*, les Rivieres de *Seine*, de *Loire*, de *Charente*, de *Garonne*, des *Dauphins*, & de *Somme*.

Mais ce qui est le plus digne de remarque, & qui fait d'avantage à nôtre propos, est, que par ce premier embarquement, qui fut fait pour la Floride; il y passa deus savans & religieus Personnages, qui dés leur arri-

éve

vée en cette belle terre, prirent à cœur de gagner par toutes ſortes de bons offices, les affections des Habitans du païs, & d'aprendre leur langue, afin de leur pouvoir donner quelque connoiſſance de Dieu, & des ſacrez miſteres de ſon Euangile. Les memoires, que le Capitaine *Ribauld* a laiſſez ſur ce ſujet, raportent, que le Roy *Saturiova*, qui commandoit le quartier, où les François s'étoient établis, receut fort humainement ces Hommes de Dieu, & qu'étant ravi de la douceur de leur converſation, & de la ſainteté de leur vie, il commanda à tous ſes ſujets, de les avoir en vne ſinguliere eſtime, & de ne point troubler leurs religieus deſſeins. De ſorte que le reſpect que ce pauvre Peuple leur portoit, & la fidelité & le zele qu'ils emploioyent pour avancer leur converſion, donnoient dés lors de tres-grandes eſperances, que l'œuvre du Seigneur proſpereroit entre leurs mains, & que cette petite portion de ſa Vigne, étant ſoigneuſement cultivée, produiroit avec le tems, pluſieurs

bons & precieus fruits, à la loüange de sa grace.

Ces heureus commencemens, & ces agreables premices de la predication de l'Euangile de nôtre Seigneur Iesus, en la Floride, furent en suite soûtenuës & acruës par les soins de Monsieur l'Admiral de *Coligny*, qui donna commission à Monsieur de *Laudoniere* d'y conduire vn renfort bien considerable de Soldats, & de toutes sortes d'artisans, qui y arriverent en l'an mille cinq cens soixante quatre; mais, à peine ces nouveaus venus avoient pris l'air de la terre, que l'Espagnol, qui pretend que toute l'Amerique luy apartient, print l'ocasion des desordres qui étoient pour lors en France, pour traverser les genereus desseins des Directeurs de cette Colonie naissante, & l'étoufer dans son berceau. Pour cet effet, il y envoya *Pierre Melandez*, avec six grands navires, remplis d'hommes & de munitions de guerre, qui vinrent fondre sur elle le dixneufviéme de Septembre, de l'an mil cinq cens soixante cinq.

Monsieur

Monsieur de *Laudoniere*, & le Capitaine *Ribauld*, qui avoit encore amené tout fraichement vn petit secours à cette Colonie, reconnoissans selon leur prudence, & leur grande experience en fait de guerre, que leur Place n'étoit pas en état de soûtenir vn siege, & que leurs forces étoient entierement inegales pour repousser l'agresseur, resolurent, par l'avis & le consentement exprés de tous les Officiers, de capituler & de se rendre, sous les conditions les plus honorables que les assiegez ont coûtume de demander. *Pierre Melandez*, leur acorda la plûpart des articles qu'ils avoient proposez ; mais, aussi-tost qu'il fut entré dans la Forteresse, & qu'il se fut rendu maistre du corps de garde, il faussa la foy qu'il avoit donnée, & en violant le droit des Gens, fit cruellement massacrer non seulement les Soldats, mais mêmes les femmes & les enfans qu'il y trouva.

Le Capitaine *Ribauld*, fut envelopé dans ce massacre, Monsieur de *Laudoniere* échapa heureusement, en se

ſauvant au travers des Marais, dans des vaiſſeaus nouvellement arrivez de France, qui par bonheur étoient à la rade à deus lieuës de-là, en vn ſein qui étant couvert d'vn cap fort haut, les avoit derobez à la veuë des Eſpagnols. Quelques autres Habitans, qui dés l'arrivée de l'ennemy, ayans préveu le peril eminent qui les menaçoit, s'étoyent retirez de bonne heure dans les bois, gagnerent à la faveur de la nuit, le village de *Saturiova* leur bon amy, qui haïſſant l'Eſpagnol les tint ſous ſa protection, & leur fournit des vivres pour ſubſiſter honeſtement iuſques à l'an 1567. que le Capitaine de *Gourgues*, étant deſcendu à la Floride avec trois bons navires équipéz à ſes propres frais, & chargez de pluſieurs munitions, de braves hommes, & de toute ſorte de guerres, punit ſeverement la cruauté des Eſpagnols. Car ce vaillant Capitaine ayant reſolu de tirer vengeance de l'iniure qui avoit eſté faite à ſa Nation, s'étant rendu maiſtre de la même Forteresse nommée la *Caroline*
à

à l'aide des forces du Roy *Saturiova*, qui vint en perſonne à l'aſſaut general, qui fut livré à la pointe du jour, fit paſſer au fil de l'épée tous les Eſpagnols qu'il trouva non ſeulement dans cette place-là, qu'ils avoient bien munie & reparée depuis leur vſurpation, mais encore dans deus autres Forts, qu'ils avoient auſſi bâti le long de cette coſte, léquels il brûla & démolit, comme l'on le peut voir tout au long, au Chapitre douziéme du Livre quatrieme de la deſcription des Indes Occidentales du Sieur Iean de Laët.

Les memoires que le Capitaine de *Gourgues* fit imprimer touchant ſon expedition en la Floride, pour ſervir d'Apologie à ſon procedé qui n'étoit pas aprouvé à la Cour, nous aprenent, qu'vn François nommé *Pierre du Bré*, qui etoit l'vn de ceus qui s'étoit refugiez auprés du Roy *Saturiova*, pour eviter la cruauté des Eſpagnols, luy raconta entre autres choſes, qu'il ne réchapa de ce maſſacre que dix hommes, du nombre déquels

il étoit: Qu'ils trouverent tous vne retraite assurée dans les états de ce Prince, qui ne demeuroit pas beaucoup loin de leur desolée Colonie: Que trois de ces rechapez; y moururent quelques mois aprés cette grande deroute: Que de sét qui restoient il y en eut six, qui furent tellement charmez du recit avantageus, que les sujets de *Saturiova* leur faisoient par chacun jour, des grands tresors du Roy *Mayra*, de la puissance d'vn autre, qui se nommoit *Ollata*, qui commandoit à quarante Seigneurs, & particulierement de la generosité, & de la sage conduite du *Paracousse d'Apalache*, qui gouvernoit plusieurs belles & grandes Provinces, qui étoient situées au pied des montagnes, & qui s'étendoient bien avant dãs plusieurs agreables vallées qu'elles renfermoient, qu'ils prierent *Saturiova* qui les avoit recueillis si cordialement, de leur vouloir donner des guides, qui les pussent conduire surément jusques aus frontieres du Royaume de ce dernier, de qui ils avoyent ouy dire tant de merveilles,

merveilles,& nommemẽt qu'il aimoit les étrangers, & que ses sujets étoient les mieus policez de toute l'Amerique Septentrionale : Que *Saturiova* voulant ajoûter cette nouvelle faveur, à toutes les autres dont il avoit déja vsé envers eus, leur donna vne bonne escorte composée de l'élite de ses sujets, pour les mener auprés de tous ses Alliez, & même jusqu'au domaine du Roy d'Apalache,s'ils desiroient de le visiter.

Nous recueillons encore,de la Relation du succés de ce voyage,que ces François entreprirent pour contenter leur curiosité, & employer vtilement le tems que leur disgrace leur fournissoit qu'aprés qu'ils eurent visité *Athore*, fils de *Saturiova*,& la plûpart des autres Princes ses bons voisins & alliez, qui avoient leurs Seigneuries, le long d'vne belle & agreable riviere, qu'ils apellent *Seloy*, il leur falut passer des rivieres assez larges & profondes,sur des branches d'arbres liées ensemble, traverser des marais,grimper des montagnes, penetrer des fo-

rets tres-épaiſſes, où ils rencontrerent pluſieurs beſtes farouches, & cheminerent preſque toûjours par les égarées, pour eviter la rencontre des ſujets de *Timagoa*, qui avoit guerre contre *Saturioua*: Qu'avant que d'arriver ſur les terres du *Paracouſſe d'Apalache*, ils furent ſouvent ataquez par des troupes de ces Sauvages, qui rodent inceſſamment par ces vaſtes ſolitudes: Que deus de leurs Guides furent tuez dans ces rencontres, & pluſieurs autres dangereuſement bleſſez: Que les ſujets de *Timagoa* ayant eſpié & découvert leur marche, les avoient ſuivis quelque tems, & que ne les ayant pû ateindre, ils leur avoient dreſſé des embuſches, pour tacher de les y faire tomber à leur retour: Qu'enfin aprés avoir eſſuyé vne infinité de perils, & enduré ſouvent beaucoup de faim & de ſoif, ils étoient parvenus à la Province de *Matique*, qui eſt de la Souveraineté d'Apalache: Que le Gouverneur de la ville *d'Akoüeka*, qui eſt la Capitale de cette Contrée-là, les fit cõduire vers le *Paracouſſe*, qui pour lors

étoit

étoit venu visiter la Province *d'Amana* : Que ce Prince leur fit vn favorabla acueïl, & leur témoigna tant d'amitié, qu'ils prirent la resolution de renvoyer leurs Guides en leur païs, & de s'afermir au milieu des Apalachites, puis qu'ils les trouvoiét en toutes choses, tels qu'on les leur avoit décrits.

Le souvenir des dangers que ces avanturiers avoyent courus, avant que de se pouvoir rendre à Matique, la vive aprehension qu'ils avoient des dificultés qui leur étoient inevitables au retour, le peu d'esperance qu'il y avoit que les François prissent envie de faire vn nouvel embarquement, pour relever les ruines de leur Colonie : la beauté & la fertilité du païs, où la Providence divine les avoit amenez, & la douceur des mœurs des Habitans, jointe à plusieurs autres cõsiderations & leurs propres interets, les convioient puissamment à s'arréter à ce bon dessein qu'ils avoient formé; mais les Guides que *Saturiona* leur avoit donnez, y faisoient de si grandes opositions & remontroiét avec tant de

chaleur, que ſans eus, ils n'oſeroient point ſe preſenter devant leur Seigneur, qui les avoit confiez à leurs ſoins, que pour compoſer ce diferent, & les mettre à couvert du reproche qu'ils aprehendoient, lors qu'ils ſeroient retournez en leur terre ; ils obtinrent que deus de ces François retourneroient avec eus auprés de *Saturiova*, pour y eſtre témoins de toute la fidelité qu'ils avoient aportée, pour executer la commiſſion qu'ils avoient receuë de ſa part.

Cette même Relation ajoûte, que ces quatre Voyageurs, qui s'arréterent volontairement au milieu des Apalachites, étans bien inſtruits en la voye de Dieu, leur laiſſerent quelque connoiſſance de ſa Majeſté Souveraine, & du vray ſervice qui luy doit eſtre rendu en eſprit & en verité ſelon ſa parole. Et les familles étrangeres qui depuis ce tems-là, ont penetré dans ces Provinces, & qui s'y ſont afermies, écrivent, que les Habitans de celle de *Bemarin*, ont encore à preſent la memoire fraiche de ces François, & que c'eſt

c'eſt d'eus, qu'ils ont apris & conſervé pluſieurs termes de la langue Françoiſe, tels que ſont; *Dieu*, la *Terre*, *Ami* le *Soleil*, la *Lune*, le *Paradis*, *l'Enfer*, *oüy*, *non*, & pluſieurs autres mots, qui ſont communs parmy ces Peuples, & qui ſont employez par eus, pour exprimer le même, qu'ils ſignifient entre nous.

Aprés la mort de ces quatre François, qui furent regrettez de tous les Apalachites, hormis des Sacrificateurs du Soleil, qui leur portoient vne haine irreconciliable, à cauſe qu'ils détournoient le peuple de l'idolatrie, & le portoient à la connoiſſance du vray Dieu vivant qui a creé le Soleil, & toutes les choſes qu'il éclaire : les Provinces qui ſont dans les vallées des montagnes *d'Apalates*, & qui pour lors n'avoient receu qu'vn bien foible rayon de la lumiere celeſte, fuſſent facilement retombées dans les plus épaiſſes tenebres de leur ancienne ſuperſtitiõ, ſi Dieu par vn trait ſingulier de ſa providence ne leur eut envoyé quelques familles d'Angleterre

& d'Hirlande, qui à leur arrivée ralumerent ce petit feu, qui étoit caché ſous la cendre.

Ces Familles, ainſi que nous l'avons tiré des Relations, que les Habitans de la Colonie de la Palme nous ont envoyées, avoient eſté contraintes de quiter la Virginie en l'an mil ſix cens vint & vn, à cauſe des horribles maſſacres que les Barbares Originaires du païs, y faiſoient pour lors, de tous les étrangers qu'ils rencontroiét, & elles s'étoient embarquées à deſſein de ſe retirer à la neuve Angleterre: mais les vens leur ayans eſté contraires, elles furent pouſſées à la côte de la Floride, où le manquement de vivres les obligea de deſcendre, & de s'arréter ſur le bord de la riviere de *Seloy*, & c'eſt de là qu'elles paſſerent en la Province de *Matique* & puis en celles *d'Amana* & de *Bemarin*, ſous la conduite d'vne Compagnie d'Apalachites, qui étoient deſcendus à la coſte de la mer, pour y prendre leur proviſion de ſel, comme ils avoient acoûtumé de le faire en ce tems-là.

C'eſt dans ces belles Provinces, que

ces Familles étrangeres ſe ſont acruës & fortifiées, y ayant attiré dépuis quinze ou ſeize ans la plûpart des Indiens Habitans des Iles de *Roatam*, de la *Monaque* & *d'Outila*, qui ſont au Golfe d'Hondures, & vn nombre aſſez conſiderable de perſonnes de toutes ſortes de qualitez & de diferentes Nations, qui vivoient aus *Lucayes* prés du Détroit ſi celebre de *Bahama*, & particulierement quelques ſavans & zelez Ecleſiaſtiques, qui ſe ſont ſervis d'vne retraite ſi douce & ſi favorable, pour s'employer ſerieuſement & ſans diſtraction à leur propre ſalut: & pour étendre en ſuite les limites du pur & ancien Chriſtianiſme, parmi ces pauvres Peuples, ſi Dieu leur en donnoit les moyens.

Nous aprenons auſſi par les derniers memoires qui nous ſont venus de ces quartiers-là, que Dieu beniſſant les loüables intentions des Chefs & Directeurs de ces Familles étrangeres qui ſe ſont aſſociées dans ce religieus deſſein, & les incōparables ſoins de leurs Predicateurs & Catechiſtes, le

Paracouſſe

Paracousse d'Apalache, s'est fait instruire par eus en la Religion Chrétiéne, qu'en suite il a reçeu le Batéme, & qu'à son exemple plusieurs de ses Officiers, & des principaus Chefs des familles de *Bemarin* & *d'Amana*, & sur tout de la Ville de *Melilot*, ont aussi embrassé le Christianisme, avec beaucoup de connoissance & d'ardeur: qu'outre les Pasteurs ordinaires qui ont la conduite des Eglises formées, ils ont encore établi vne sainte Compagnie d'Envoyez, ou de Missionaires Evangeliques, qui comme leurs Coadiuteurs en l'œuvre de la predication de la parole de Dieu, travaillent avec vne assiduité & vne fidelité nonpareilles, à l'instruction de ce Peuple, & à recueillir des Eglises en divers endrois de ce nouveau Monde, sous l'aprobation & la direction des Inspecteurs & Pasteurs ordinaires, de qui ils tiennent leur vocation exterieure, à ce sacré ministere, & leur envoy particulier en cette belle moisson du Seigneur: Que pour reussir en vne si sainte entreprise, ils ont premiere-

ment

ment apris en perfection la langue la plus connuë des Floridiens, & qui a le plus de cours parmi ces peuples; & qu'en suite, ils ont dressé des Escoles en tous les lieus, où Dieu a assemblé des Fideles par leur predication, afin que les grands & les petis, y puissent estre informez des sacrez misteres de la Religion Chrétienne, & élevez en la vraye pieté par les instructions familieres du Catechisme, au même tems qu'on leur enseigne à lire & à écrire.

Ces mêmes memoires ajoûtent, qu'encore que le *Paracousse* d'Apalache ait receu le Batéme, & qu'il témoigne avoir beaucoup d'afection pour les étrangers dont Dieu s'est servi pour lui procurer ce bonheur; il est neantmoins entré dépuis peu en quelque ombrage contre eus, & que dans l'aprehension que quelques vns de son Conseil luy ont fait concevoir, que s'il leur soufroit de s'acroistre d'avantage, ils pourroient avec le tems s'emparer de tout le gouvernement de l'état, il les a premierement dispersez

en

en diverſes villes & villages de ſes Provinces, afin qu'à l'avenir ils ne ſoient pas capables de faire en aucun lieu vn Corps aſſez conſiderable pour fomenter quelque party : & qu'en ſuite il a ordonné, que tous ceus qui ſe trouvét à preſent dans ſes païs, y pourront demeurer paiſiblement, & y joüir de tous ſes mêmes droits & avantages que les ſujets naturels, pourveu qu'ils n'entretiennent aucune intelligence au dehors, au preiudice de la tranquilité publique : mais que l'entrée en ſera deſormais entierement fermée à tous les autres étrangers, qui auroient deſſein de s'y venir établir.

Ceus qui ſavent la nature de ce Païs-là, diſent que les Apalachites n'ont aucune iuſte raiſon de craindre, que les Européens prenent jamais l'envie d'vſurper leurs Terres: Car outre qu'il faudroit vne aſſez puiſſante armée pour executer vne pareille entrepriſe, & que les familles qui s'y ſont arrétées de leur conſentement, ne font au milieu de ce grand Peuple, aucun corps conſiderable, qui puiſſe

ſubſiſter

ſubſiſter de ſoy meme : ce Païs étant ſi reculé du reſte du monde, & entierement dépourveu d'or, d'argent, de pierres precieuſes,& de toutes les riches marchandiſes, qui atirent & entretiennent le commerce,il eſt conſtãt, qu'il ne ſera jamais recherché, ni envié avec beaucoup de paſſion,des peuples de l'Europe, qui ne pouſſent des Colonies,que là où il y a eſperance de faire du profit par le moyen du trafic. Ioint, que quand ces Provinces auroient les racines de l'or, & les ſources des perles, il n'y a point d'aparence, qu'on pût trouver beaucoup de perſonnes en l'Europe,qui vouluſſent ſe reſoudre à paſſer tant de mers,pour aller finir leurs jours dans vne Terre, qui eſt éloignée prés de cent lieuës de tous ports de mer,qui n'a auſſi aucune riviere navigable, qui s'y vienne rendre pour faciliter le commerce, qui ne peut auſſi eſperer d'eſtre rafraiſchie de tant de douceurs, qui font ſubſiſter avec honneur les autres Colonies de l'Amerique,& pour le dire en vn mot, qui

qui ne peut promettre à ſes Habitans, que ce qui eſt preciſément neceſſaire, pour le vivre & le vétement.

Article XII.

Des mariages des Apalachites, de l'education de leurs enfans, & des maladies auſquelles ils ſont ſuiets, & des remedes dont ils ſe ſervent.

Bien que les Apalachites ne ſe glorifient pas d'eſtre deſcendus des anciennes Tribus d'Iſraël ; ils ont neantmoins cecy de commun avec elles, qu'ils ne prenent point de femmes hors de leurs familles, & ſi quelques-vns d'entre eus en vſent autrement, ils s'expoſent au mépris & au rebut de toute leur parenté, & outre, que de ſemblables mariages ſont facilement diſſouts, les enfans qui en naiſſent, ſont incapables d'eſtre Capitaines ou Chefs de familles, d'autant qu'ils ſont tenus parmy eus, au même rang que des bâtards.

Les jeunes hommes ne font pas beaucoup de ceremonies ni de recherches pour avoir des filles en mariage : parce que les parens de part & d'autre, ont souvent convenu de tout cela par ensemble, lors que leurs enfans étoient encore fort jeunes : & les enfans sont en ce point si respectueus envers leurs parens, & deferent tellement a de pareils acords, qu'il n'y a point d'exemple parmi eus, d'aucuns qui ayent desavoué ce qu'ils ont traité en de pareilles rencontres. Ils peuvent épouser de leurs parentes, dans tous les degrez qui sont au désous de leurs sœurs. Ils ont toûjours pris la liberté d'avoir autant de femmes qu'ils en peuvent commodement entretenir ; mais il n'y a que la premiere, qui leur a esté donnée par leurs parens, qui soit reputée pour legitime, & dont les enfans puissent estre avancez aus charges, & preferez à tous ceus qui naissent des autres.

Ils donnent pour l'ordinaire à leurs enfans mâles, les noms de leurs ennemis

ennemis qu'ils ont ſurmonté, ou de leurs Villages qu'ils ont brûlez, ou méme de leurs priſonniers de guerre qui ſont morts à leur ſervice. Quant à leurs filles, ils les nomment de mêmes noms que leurs meres ou grand-meres ou ayeules qui ſont decedées, ayant toûjours égard, qu'il n'y en ait aucune dans leur famille qui ſoit encore en vie qui porte le méme nom : & au défaut des noms de cette nature, ils en forgent d'autres ſelon leur caprice, auſquels, ſi on les en doit croire, il y a beaucoup de myſteres cachez.

Les femmes élevent tous leurs enfans juſqu'à l'âge de 12. ans ou environ, mais quand les garçons ſont parvenus à ce terme, elles les confient entierement aus ſoins & à la conduite de leurs maris, qui ſe chargent dés lors de leur education, les conduiſant avec eus à la chaſſe, à la peſche, au labourage; & à tous les autres exercices, dont ils tachent de les rendre capables. Ils les faſſonnent auſſi à tirer de l'arc & à lancer la zagaye de bonne grace, & à ſe parer de leurs boucliers contre les

les coups de fléches,& ils les menent à la guerre, quand ils ſont parvenus en âge d'en pouvoir ſuporter la fatigue.

Ils ont tous beaucoup d'amitié pour leurs enfans, mais ils ne leur en donnent point tant de preuves exterieures que pluſieurs autres Nations,qui font conſiſter l'amour qu'ils ont pour eus, en vne infinité de careſſes, & qui l'evaporent en mignardiſes,dont les enfans abuzent le plus ſouvent. Et bien que cette conduite des Apalachites, ſemble vn peu trop pancher du coſté de la ſeverité, l'on remarque toutefois par experience, qu'elle n'abat point le courage à leurs enfans, & qu'elle n'étoufe en aucune faſſon le feu & la vivacité qui eſt requiſe pour entreprendre quelque choſe de genereus.

L'on ne voit aucun d'entre eus qui ſoit travaillé de la pierre,ou de la gravelle, ni même des goutes: ce qu'on atribuë à la ſobrieté qu'ils gardent au boire & au manger, & aus exercices aſſez laborieus auſquels ils s'ocupent tous les jours de leurs vie, comme auſſi

aussi à l'vsage frequent de la Cassine, qui est vne sorte de bruvage fort estimé parmy eus, qui est composé de la feüille de cét Arbre de méme nom, dont nous avons dé-jà parlé en plusieurs endroits. Car ils tiennent qu'il a la vertu de faire rendre quantité de serositez par les conduits naturels, & de chasser toutes les humeurs gluantes, qui leur pourroient causer des obstructions. Mais ils sont fort sujets, lors notamment qu'ils deviennent vieus, à des grandes douleurs de teste, à des foiblesses d'estomac, & à des demangeaisons, qui leur excitent des pustules par tout le corps, qui degenerent souvent en des vlceres malins, qui deviennent incurables.

Ils n'ont point d'autres Medecins que leurs *Iaoüas*, qui mélent beaucoup de superstitions parmy les remedes qu'ils prescrivent à leurs malades. Ils se servent au lieu de lancettes & de rasoirs, de certaines dents de poissons extremement aiguës & tranchantes, dont ils font des incisions assez profondes, sur les parties doloureuses de

ceus qui ſe mettent entre leurs mains. Ils n'eſſuyent point le ſang qui coule des playes qu'ils ont faites ; mais aprés l'avoir ſuccé, ils le rendent promptement à terre. Les eſcarcelles qu'ils portent attachées à leurs ceintures, ſont toûjours garnies de diverſes ſortes de graiſſes, & de pluſieurs feüilles d'herbes ; leſquelles ils appliquent en forme d'emplâtres, ſur les parties mal-affectées de leurs patiens. Ils provoquent auſſi des vomiſſemens & des ſueurs, avec vne poudre composée de l'écorce d'vne ſorte d'arbriſſeau, & d'vne eſpece de coquillage calciné, qui ont la vertu de produire ces éfets. Mais ces remedes ſont ſi violens, que les Europeens qui ont eus l'aſſurance d'en vſer, en ont eſté dangereuſement malades.

Quand tous ces remedes ordinaires n'avancent point la gueriſon des malades, les *Iaoüas* leurs preſcrivent des bains, des fomentations, l'vſage des eaus minerales qui ſont au pied de la montagne *d'Olaïmy*, & enfin, aprés avoir épuisé tous leurs ſecrets, ils les

font

font expoſer au lever du Soleil, à la porte de leurs Cabanes, dans la creance que les dous rayons de cét Aſtre, ſeront plus puiſſans pour leur rendre la ſanté, que toutes leurs autres ordonnances. C'eſt pourquoy dans ces occurrences ils conjurent cette pretenduë Divinité, de vouloir déployer ſa vertu vivifiante en faveur de ceus qui luy découvrans leurs maus, n'attendent leur gueriſon, que de ſes benignes influences.

Ces Medecins, qui ſont auſſi Sacrificateurs du Soleil, comme nous l'avons repreſenté, ſont fort eſtimez parmy les Apalachites, car outre qu'ils acompagnent cette double profeſſion, de gravité, de modeſtie, & d'vne abſtinence de toute ſorte de delices, & méme de l'vſage des creatures, qui ont cuës la vie ſenſitive : ils ne peuvent point étre promeus à ces charges, qui les obligent à mener vne vie beaucoup plus retirée que celle du commun, qu'ils n'ayent fait l'apprentiſſage de toutes leurs ſuperſtitions au milieu des forets, & des plus afreuſes ſolitudes

litudes, ſous la conduite des Chefs de leur Secte, qui durant trois ans entiers les exercent & les faſſonnent par pluſieurs rudes épreuves, à tous les myſteres de leur profane diſcipline. C'eſt auſſi durant ce tems-là, qu'ils ont à ce qu'ils racontent, d'étranges viſions, & la communication familiere de certains eſprits folets, qui leur aparoiſſans en diverſes figures, ſe joüent de la ſimplicité de ces miſerables abuſez, qui ont l'adreſſe & la vanité, de faire paſſer leurs réveries, & les illuſions de ces Anges de tenebres qui les ſeduiſent, pour des revelations divines, & des inſpirations qui leur ſont envoyées du Ciel.

ARTICLE XIII.

De l'âge ordinaire des Apalachites, de leur mort, & de leurs enterremens.

LES Apalachites ſont preſque tous de fort longue vie, car il s'en voit communement qui paſſent les cent ans, & encore à preſent il s'en trouve pluſieurs, qui ont atteint le cent

cinquantiéme. Ce qui ne doit point être tenu pour vne nouveauté, ou pour vne merveille extraordinaire, puiſque nous liſons au Chapitre dixiéme du livre quatriéme de la Deſcription des Indes Occidentales du Sieur de Laët, que Mr. de Laudoniere viſitant la coſte de la Floride, y vid vn Roitelet, amy de ce *Saturiova*, dont nous avons tant parlé dans les articles precedens, qui avoit plus de cent cinquante ans, & qui pouvoit conter de ſes fils & petis fils, iuſqu'à la cinquiéme generation.

Ils embaûment avec vn artifice tout particulier les corps de leurs parens & amis decedez, car aprés en avoir tiré tous les inteſtins, léquels ils enſeveliſſent au même lieu, où le reſte du corps doit eſtre mis à la fin de leur deüil, ils les plongent dans vn baume precieus qu'ils reſervent à cet vſage. Cette compoſition eſt faite de pluſieurs ſortes de gommes aſtringentes, & de quelques drogues aromatiques, qui ont la vertu de deſſécher les corps, & les preſerver de corruption:

ption: Et il eſt conſtant, qu'apres qu'-ils ont demeuré trois mois ou environ dans ce baume, ils en peuvent eſtre tirez, ſans qu'il y aparoiſſe aucune alteration, & ſans crainte qu'ils ſe corrompent à l'avenir. En ſuite de cet embaumement, ils les revétent de leurs plus precieûſes fourrures, & aprés les avoir enfermez dans des cofres de cedres, & conſervez dans leurs maiſons l'eſpace de 12. Lunes entieres, ils les enterrent dans la foreſt la plus voiſine de leurs demeures, au pied de quelque arbre, avec beaucoup de pleurs & de lamentations.

Il n'y a pas grande difference entre les enterremens du ſimple peuple & ceus des Capitaines, ou des Chefs de famille : mais ils obſervent quelque choſe de particulier aus funerailles de leurs *Paracouſſes* : Car aprésqu'ils les ont embaumez avec tous les ſoins poſſibles, & qu'ils les ont couverts de leurs plus beaus habits, & parez de leurs chaines & de leurs Colliers de ceremonies, ils les gardent trois années entieres dans des Cofres de bois

 precieus,

precieus, au milieu de la chambre où ils sont decedez. Ce terme étant expiré, ils les portent avec beaucoup de pompe au tombeau, que les heritiers du defunt ont fait creuser, à la pante de la montagne *d'Olaimy*, où depuis vn tems immemorial, ils ont acoûtumé d'ensevelir leurs Souverains: & si tost qu'ils ont posé les corps dans la grote, ils ferment l'ouverture avec de grosses pierres, qu'ils couvrent d'vn grand amas de gazons de terre.

Les Capitaines, & tous les autres Officiers & Chefs de famille, qui ont assisté à ces derniers devoirs, apres avoir jetté beaucoup de cris & pleuré le defunt, attachent aus arbres voisins leurs arcs & leurs carquois pleins de fléches, leurs massuës & leurs boucliers. Et les plus proches parens du defunt, plantent auprés de la caverne où ils ont mis le corps, vn Cedre, ou quelque autre sorte d'arbres precieus, qu'ils y entretiennent avec tous les soins qui sont requis pour empescher qu'il ne meure: & s'il arrive qu'il soit

renversé

renversé par les vens,ou qu'il vienne à sécher,ou à deperir par quelque autre accident : ils ne manquent jamais d'en substituer vn autre en la place, pour perpetuer entant qu'il est en eus, la memoire du defunt par ce signe visible.

Pour témoigner leur deüil, & faire paroistre la grande tristesse qu'ils ont conceuë de la mort de leurs parens,ils coupent vne partie des cheveus de leur teste : mais lors que leur Prince est decedé, ils les rasent entierement, & ne les laissent point recroistre, jusques-à ce qu'ils ayent porté son corps au sepulcre , en la façon que nous venons de décrire. Pour verifier que les Ceremonies que les Apalachites observent à embaumer les corps de leurs parens , & à les conserver quelque tems dans des cofres , avant que leur rendre les derniers devoirs , ne leur est ni nouvelle , ni particuliere ; le Sieur de Laët au Chapitre troisiéme du livre quatrieme de son Histoire déja citée, raporte que les Soldats qui acompagnoyent *Pamphile Nerveus*,en

ſes expeditions du nouveau monde, ſous la cõmiſſion de l'Empereur Charles cinquiéme Roy d'Eſpagne, qui lui avoit acordé le gouvernement de toutes les terres qu'il pourroit découvrir, dépuis la *Riviere des Palmes* juſqu'aus derniers confins de la Floride, étans déſcendus à la plus prochaine coſte du païs que nous décrivõs, trouverent dans les cabanes que ces pauvres barbares avoyent abandonnées, incontinent qu'ils eurent aperceu ces étrangers, qui étoyent munis d'armes à feu & montez à l'avantage: quatre grands Cofres de bois precieus, ou il y avoit pour tout treſor, des corps morts couverts de peaus de beſtes ſauvages.

Ce que nous avons dit juſques-à preſent des mariages des Apalachites, de leurs Medecins & de leurs Funerailles, ne doit eſtre entendu, que de ceus qui ſont encore dans l'idolatrie. Car ceus que Dieu a honorez de ſa precieuſe connoiſſance, & apellez de leurs anciennes tenebres, à la merveilleuſe lumiere de ſon Evangile de grace,

ce, ont leurs mariages reglez, dans les degrés permis par ſa Loy, & ſe tiennent arrétez indiſſolublement à vne ſeule femme. Ils ne ſe servent point auſſi dans leurs maladies, des remedes ſuperſticieus des *Iaoüas*, mais aprés l'invocation du nom du Sauveur, qui eſt le vray Soleil de juſtice qui, comme dit l'Ecriture, porte la ſanté, dans ſes ailes, c'eſt à dire en ſes rayons, ils vſent de quelques ſimples, que l'experience leur a enſeigné eſtre tres-propres à la gueriſon de leurs maladies. Ils confient auſſi à la terre, les corps de leurs freres en toute ſimplicité, gravité & modeſtie Chrétienne, dans l'eſperance de la bien-heureuſe reſurrection, ſelon la pratique de l'Egliſe primitive; ſuivans en cela, & en toutes autres choſes qui concernent le ſervice divin, l'ordre de leur Liturgie particuliere, laquelle eſt entierement tirée de la parole de Dieu, & fort aprochãte de celle de l'Egliſe d'Angleterre.

Voilà la Digreſſion curieuſe, dont la recherche de l'origine des Caraïbes nous a fourny le ſujet & la matiere.

Nous souhaitons pour la clôture, que cette nouvelle Relation, qui est beaucoup plus ample & plus exacte, que celle que nous avions inserée en la premiere edition de cette Histoire agrée à ceus qui prendront la péne de la lire, & qu'ils ayent la bonté de suporter les defauts de nos expressions qui se sont bien souvent trouvées contraintes, en tâchant de rendre fidelement & clairement en nôtre langue, le contenu aux memoires qui nous ont esté confiez de divers endroits, & en langue differente, sur cette riche matiere.

Au reste, ces Messieurs qui conversent encore à present avec ce Peuple, ou qui demeurent dans le voisinage, nous ayans honorez de toutes ces excellentes & judicieuses remarques, que nous tenons de leur liberalité, comme il apert par leurs lettres, qui paroissent au commencement de cet Ouvrage, seront toûjours les irreprochables témoins de la fidelité, que nous nous sommes étudiez de garder, en les donnant au public, & les répon-

dans

dans de la verité de tout ce que nous avons avancé aprés eus, en maniant ce digne ſujet.

Il ſeroit à deſirer qu'a l'exemple de ces genereus Habitans de la Floride, les autres Colonies de l'Amerique Septentrionale, nous informaſſent auſſi à leur tour, de ce qu'elles ont de plus conſiderable dans les païs où elles ſont établies; car nous aprenons qu'en la neuve Angleterre, qui ſans contredit, eſt la plus peuplée, & la plus fleuriſſante de toutes, il y a vne infinité de raretez, qui ſont tres-dignes d'eſtre communiquées à nôtre Europe: qu'il y a pluſieurs belles & grandes places fort renommées, qui peuvent porter le nom de Villes: qu'il y a par tout des Ecoles auſquelles les enfans des Indiens ſont nourris & élevez en la vraye pieté, & en la connoiſſance des lettres, avec ceus de la Colonie: qu'il y a même vne Academie fort celebre en l'vne de leurs villes, laquelle eſt compoſée entre autres, de pluſieurs Docteurs & Profeſſeurs en Theologie, qui enſeignẽt publiquemẽt

& gratuitement cette divine ſcience, à tous ceus qui ont vn ſaint deſir de conſacrer leur vie & leurs études au ſervice des Egliſes que le Seigneur a recueillies dans cette partie du nouveau Monde : & que leurs ſaints labeurs, y ſont encore à preſent acompagnez de tant d'heureus ſuccés, & de ſi grandes benedictions du Ciel, que leur dernier Synode National étoit composé de plus de cens Paſteurs, qui y comparurét au nom de leurs Troupeaus, & qui y rendirent les ſolemnelles actions de graces au Seigneur, de ce que de jour en jour, il ouvroit le cœur de ces pauvres barbares, au milieu déquels ſa providence les a appellez, pour entendre à l'Euangile qui leur eſt preſché, & en y croyant avoir part à ſon alliance de grace.



CHAPITRE IX.

Du Corps des Caraïbes, & de leurs Ornemens.

IL faut maintenant reprendre le chemin dont nous nous étions écartez, & retourner de la Floride aus Antilles, pour y confiderer auffi exactemēt qu'il nous fera poffible dans toute la fuite de cette Hiftoire, le Corps & l'Efprit, les Mœurs, la Religion, les Coûtumes, & les autres particularitez des Sauvages Caraïbes ou Cannibales, dont nous avons déja deduit amplement l'origine.

Et parce que ceus d'entre ce peuple, qui demeurent dans les mêmes Iles où les François & les autres Nations Européennes ont des Colonies, ou qui les frequentent fouvent, s'accommodent en plufieurs chofes à leurs faffons de faire; & que pour leur eftre plus agreables, ils quittent beaucoup de leurs vieilles coutumes, ceus qui

veulent ſavoir les anciennes mœurs des Caraïbes, ne les doivent pas apprendre des Caraïbes qui demeurent à la Martinique, ou qui frequentent le plus nos Européens : mais de ceus de Saint Vincent, léquels entre tous les autres, ont eu juſqu'à preſent le moins de communication avec les Etrangers. Auſſi eſt ce d'eus, qu'eſt particulieremét tiré tout ce que nous dirons cy aprés des Caraïbes : mais avant que d'entrer en cette matiere, nous ferons quelques remarques generales, pour prévenir l'étonnement que le Lecteur pourroit avoir de la difference de pluſieurs de nos Relations, à celles des autres, ou de bouche ou par écrit.

I. Il eſt preſque impoſſible, que des Relations de terres & de coutumes ſi éloignées de nous s'accordent en toutes choſes, veu que même nous voyõs que celles des païs voiſins, n'ont pas touſiours vn parfait rapport entr'elles.

II. Dépuis que les Caraïbes ont frequenté avec les Nations étrangeres, ils ont beaucoup relaſché de leurs anciennes

ciennes pratiques, & ont quitté plusieurs fassons de faire, qui leur étoient auparavant inviolables. De sorte qu'il se trouve aujourduy en eus vn notable changement, de ce qu'ils étoient autrefois. Ce qui est arrivé, & en partie de ce que nos Européens les ont déniaisez, & en partie aussi, car il le faut avouer à nôtre honte, de ce qu'ils les ont corrompus. Et sur ce sujet, Monsieur du Montel nous rapporte en ses memoires, que deus bons vieillards Caraïbes, avec léquels il a conversé familierement, luy disoient souvent en leur entretien.

[*Nos gens sont devenus presque comme vous, depuis qu'ils vous ont veus: Et nous avons de la peine à nous reconnoître nous mêmes, tant nous sommes differens de ce que nous étions autrefois. Aussi nôtre Nation estime, qu'à cause de ce changement, les Oüragans sont plus frequens qu'ils n'étoient par cy devãt: & que* Maboya, (*c'est à dire*, l'esprit malin) *nous a mis sous la puissance des François, des Anglois, & des Espagnols, qui nous ont chassez de la plûpart de nos meilleures terres.*]

III.

III. Ils peuvent avoir des faſſons de faire differentes, ſelon la diverſité des Iles, bien qu'ils ſoient vn méme Peuple : comme nous le voyons dans la diverſité des coutumes d'vn même Royaume, ſelon les quartiers, & les Provinces. De ſorte que par exemple, ceus qui ont le plus converſé à la Dominique rapporteront des opinions des coutumes, & des ceremonies des Caraïbes, qui ſeront recitées diverſement par des perſonnes qui les auront frequentez ailleurs. Et neantmoins les vns & les autres feront vne relation fidele.

IV. Comme dans le Continent de l'Amerique les Caraïbes qui habitent bien avant dans la Terre, & qui voyent rarément les étrangers, retiennent beaucoup plus leurs anciennes mœurs, & leur ancienne faſſon de vivre, que ceus qui habitans prés des Colonies Hollandoiſes de Cayenne & de Berbice, ont vn commerce ordinaire avec les Chrétiens. Auſſi entres nos Caraïbes Inſulaires, ceus qui ont moins de communication avec les

Européens, tels que ſont ceus de Saint Vincent, ſont plus exacts obſervateurs de leurs vieilles habitudes, que ne le ſont par exemple, ou ceus de la Martinique, ou ceus de la Dominique, qui nous hantent davantage.

V. C'eſt pourquoy ſi ceus qui ne les ont veus qu'en ces derniers lieus, ou qui ont appris de leurs nouvelles par des perſonnes qui ne les avoient pratiquez qu'en ces lieus là, trouvent dans la ſuite de nôtre Hiſtoire diverſes choſes qui ne s'accordent pas bien avec celles dont ils ont la connoiſſance, ils ne s'en étonneront pas s'il leur plait, veu que la plûpart de nos memoires ont eſté faits ſur les Caraïbes de S. Vincent.

VI. Enfin les Lecteurs ſeront avertis, que nous allons décrire pour la plûpart les anciennes mœurs, & les anciennes coutumes de ces Caraïbes, afin que perſonne ne trouve étrange ſi dans ce qu'ils pratiquent aujourduy, il y a quelque choſe qui ne s'y rapporte pas. Ces avertiſſemens étans donnez, rien ne peut empeſcher de commencer

mencer ce que nous avons entrepris pour satisfaire au titre de ce Chapitre.

La plûpart des Peuples que nous appellons Sauvages & Barbares, ont quelque chose de hideus, & difforme, ou de defectueus, soit en leur visage, soit au reste de leur corps : comme les Historiens nous le raportent des Maldivois, des Habitans du Détroit de Magellan, & de plusieurs autres, qu'il n'est pas besoin de nommer.

Mais les Caraïbes sont gens bien-faits, & proportionez de leurs corps, assez agreables, la mine riante, de moyénne taille, large d'épaules & de hanches, & presque tous en assez bon point, & plus robustes que les François. Il ont le visage rond & ample, & pour la plûpart les jouës marquées de deus petites fossettes dans le milieu. Leur bouche est mediocrement fenduë, & leurs dents sont parfaitement blanches & serrées. Il est vray qu'ils ont le teint naturellement olivâtre, & que cette couleur s'étend même sur le blanc de leurs yeus, léquels ils ont noirs, vn peu petis, aussi bien que les

Chinois

Chinois & les Tartares, mais fort penetrans. Ils ont aussi le front & le nez aplatis, mais par artifice, & non pas naturellement. Car leurs meres les leur pressent à leur naissance, & continuellemét pendant tout le tems qu'elles les allaitent, s'imaginant qu'il y a en cela de la beauté & de la perfection car sans cela ils auroient le nez bien formé, & le front élevé comme nous. Ils ont les pieds larges & épatez, parce qu'ils vont nus pieds: mais au reste si endurcis, qu'ils sont à toute épreuve, & dans les bois & sur les rochers.

Entre ceus du païs on ne voit ni borgne, ni aveugle, ni boiteus, ni bossu, ni chauve, ou qui ait de nature aucune difformité, comme de Lery *chap.* 8. le témoigne, aussi des Bresiliens, des Floridiens, & de la plûpart des Peuples de l'Amerique. Au lieu que ceus qui se sont promenez dans le grand Caire, raportent que parmy les ruës on voit force borgnes, & force aveugles, ces infirmitez étãt si frequentes, & si populaires en ce païslà, que de dix hõmes, il y en a toûjours 5. ou 6. qui

en

en ſont atteints : ainſi que de Lery le dit en ſon voyage de Bréves. Mais s'il y en a quelques vns entre les Caraïbes qui ſoient difformes, ou perclus de quelque membre, cela leur eſt ſurvenu dans les rencontres, & dans les combats qu'ils ont eus avec leurs ennemis, & ces difformitez ou ces flétriſſures, étant autant de preuves de leur valeur, ſont eſtimées parmy eus de bonne grace, & glorieuſes : bien loin de les mettre en danger d'eſtre aſſommez, ou jettez en vne fondriere par leurs compatriotes, comme ces pauvres enfans qui parmy le Peuple de Guyana, & chez les Lacedemoniens du tems de Lycurgue, venoient du ventre de leurs meres imparfaits & difformes. Il ſe voit même de belles filles & de belles femmes entre les Sauvageſſes Caraïbes ; témoin Madamoiſelle de Roſſelan, femme de Mr. le Gouverneur de S. Alouſie.

Tous les Caraïbes ont les cheveus noirs, comme les Chinois, qui pour cela ſont par fois nommez, *le Peuple aus cheveus noirs*, (ainſi que dit Tri-

gaut en son Hist. de la Chine, *liv.* 1. *chap.* 8.) Ces cheveus des Caraïbes, ne sont pas frisez comme ceus des Mores, mais tout droits & fort longs comme ceus des Maldivois. Et leurs femmes donnent toutes à cette couleur noire, le premier rang de la beauté pour la chevelure, aussi, dit Garcilasso *liv.* 8. *chap.* 13. que les Indiennes du Perou, ont tant de passion pour les cheveus noirs, que pour donner à leur chevelure cette couleur, quand elle y manque; elles se donnent des peines & des tourmens incroyables. Au contraire, en Espagne plusieurs Dames pour se teindre les cheveus de couleur d'or, les parfument des soufre, les trempent dans de l'eau forte, & les exposent au Soleil en plein midy, durant les plus violantes chaleurs de la Canicule. En Italie cette couleur de cheueus est aussi fort affectée; témoin ce que dit vn Poëte au sujet des Courtisannes Romaines.

O que ces Guenuches coiffées
Avec leur poil fauve par art, &c.

Les Caraïbes sont fort soigneus de

ſe peigner, & eſtiment cela fort hon-
nête. Ils huilent leurs cheueus,& ont
vne invention pour les faire croître
Les femmes peignent ordinairement
leurs maris & leurs enfans. Hommes
& femmes treſſent leurs cheveus par
derriere, & les font aboutir en vne
petite corne, qu'ils ſe mettent au mi-
lieu de la tête. Aus deus coſtez ils les
laiſſent en mouſtaches, ſelon la liber-
té naturelle. Les femmes diviſent leurs
cheveus, en ſorte qu'ils tombent des
deus côtez de la tête : Et les hommes
ſeparent les leurs en l'autre ſens, c'eſt
à dire, qu'ils les tirent ſur le devant &
ſur le derriere de la tête. Ce qui les
oblige à en couper de deſſus le front,
parce qu'autrement ils leur tombe-
roient ſur les yeux. Ce qu'ils faiſoient
autrefois avec de certaines herbes tran-
chantes, avant que d'avoir l'vſage de
nos cizeaus. Outre ce qu'ils ont ac-
coûtumé d'en couper, lors qu'ils ſont
en deüil. Au lieu qu'en Madagaſcar
les hommes ne coupent rien du tout
leurs cheveus. Mais les femmes ſe ra-
zent entierement. Ce qui eſt tout à
fait

fait contraire à la coûtume des Peuples, parmy lesquels vivoit l'Apôtre S.Paul.

On n'aperçoit point du tout de barbe aus Caraïbes, s'il leur en vient ils l'arrachent, comme font les Bresiliens, les Cumanois, & certains Peuples sujets de l'Empire des Tartares, qui portent tousiours vn fer à la main, dont ils s'arrachẽt tous les poils de la barbe qui leur croissent de nouveau, comme dit Carpin chez Bergeron. Au reste, l'on ne voit gueres les Caraïbes en cette peine, & l'on croit qu'ils ont vn secret pour empecher le poil de revenir quand vne fois il est arraché. Invention qui eût été fort commode aus anciens Romains. Car on tient qu'ils n'ont presque point donné à leur barbe la permission de croître, que depuis le tems de l'Empereur Adrien, qui le premier laissa croître la sienne. Iusque-là, il étoit si honorable parmy eus de ne porter point de barbe, que les esclaves n'eussent osé faire raser la leur : Et méme celà étoit defendu à toute personne accusée de crime, cõme pour

pour mettre ſur eus vne marque d'infamie, iuſqu'à ce qu'ils euſſent été abſous, ainſi que rapporte Aule-Gelle, *lib.3. chap.4.* Tout au contraire de ce qui ſe pratique ſous la nomination du Grand Seigneur, qui fait raſer la barbe par ignominie. Ce qui arriva l'an 1652. au Conſul François d'Alexandrie, accusé d'avoir mal-versé en ſa charge, & de qui la barbe étoit naturellement ſi bien friſée, & d'vne couleur blonde ſi belle, que quelques Turcs, luy en voulurent donner vne ſomme d'argent bien conſiderable, pour la garder par rareté. Mais il ayma mieus l'apporter en France.

Les Caraïbes s'étonnent de voir nos Européens nourrir leur barbe, & trouvent que c'eſt vne grande difformité d'en avoir, comme c'eſt en eus vne belle perfection de n'en avoir point. Mais ils ne ſont pas les ſeuls des Sauvages, qui ſoient fantaſques en matiere de bienſeance & de beautez. Toutes les Nations Barbares (ainſi qu'il eſt rapporté par divers Hiſtoriens

riens, qu'il ſeroit trop long de citer:) & même quelques civilisées ont ſur cela des gouts & des ſentimens particuliers. Par exemple, on met par beauté entre les Maldivois, d'avoir tout le corps velu, ce qui ſeroit parmy nous la beauté d'vn Ours, & non pas celle d'vn homme. Entre les Mexicains, d'avoir le front petit & plein de poil. Entre les Iapponois de n'avoir gueres de cheveus: ce qui les oblige à les arracher ſoigneuſement, & à n'en laiſſer qu'vn toupet au ſommet de la téte. Entre les femmes Tartares, d'être fort camuſes: mais pour relever les attraits de leurs nez, elles le frottent d'vn onguent fort noir. Entre les Guinois, d'avoir de grans ongles & le nez plat. C'eſt pourquoy ils l'applatiſſent, & l'enfoncent avec le pouce à leurs enfans, dés qu'ils viennent au monde, comme font auſſi les Breſiliens. Entre ceus de la Province de Cuſco au Perou, & quelques Indiens Orientaus, comme entre les Calecutiens & les Malabares, d'avoir les Oreilles extrememẽt grandes, & pendantes iuſques
ſur

ſur les épaules. Auſſi quelques-vns d'entr'eus, ſe les font venir telles par artifice. Entre les Ethiopiens, d'avoir de groſſes lévres, & le teint noir & poly comme jayet. Entre les Négres de Moſambique, d'avoir les dens extremement pointuës : & ils vſent de la lime pour les rendre telles. Entre les Maldivois, de les avoir rouges, & pour cet éfet, ils mâchent continuellement du Petel. Entre les Iaponois & les Cumanois de les avoir noires : auſſi les noirciſſent ils exprés. Entre ces derniers encore, d'avoir le viſage long, les jouës maigres, & les jambes groſſes par excés : Et c'eſt pour cela qu'ils preſſent la teſte de leurs enfans entre deus couſſins à leur naiſſance, & qu'auſſi-bien que les Habitans de la Riviere d'Eſſequebe, ils ſe tiennent les jambes étroitement liées par le haut, & à la cheville du pied, afin de les faire enfler. Entre quelques Peruviens, d'avoir le viſage inciſé & dechiqueté, comme à coups de lancettes, & d'avoir la tête platte & contrefaite, large de front, & fort

étroite

étroite dépuis le front, jusqu'au chignon du cou. Et c'est pour se la rendre de cette belle forme, qu'ils tenoient la teste de leurs enfans pressée entre deus petis ais, dés le moment de leur naissance, jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans. Enfin entre quelques Orientaus, & quelques Africains, c'est vne grande perfection aus femmes, d'avoir des mammelles à renverser par dessus l'épaule. Et entre les Chinoises, la principale beauté est d'avoir le pied excessivement petit & gresle. Et c'est pour cet effet, que dés leur enfance on le leur serre si étroitement, qu'elles en sont tout estropiées, & qu'à peine se peuvent elles soûtenir. Il seroit bien mal-aisé de décrire vne beauté, sur les opinions differentes de tous ces Peuples. Retournons aus Caraïbes.

Ils vont nûs entierement, hommes & femmes, comme plusieurs autres Nations. Et si quelcun d'eus vouloit cacher ses parties naturelles, il seroit moqué de tous les autres. Quelque frequentation que les Chrétiens

ayent eüe avec eus, il leur a été iusques à present impossible de leur persuader de se couvrir. Que si quelquefois en venant voir les Chrestiens, ou traitter avec eus, ils se couvrent pour leur complaire, prenant vne chemise, des calessons, vn chapeau, & les habits qu'ils leur ont donnez, aussi tôt qu'ils sont de retour chez eus, ils se dépoüillent, & mettent tous ces habits-là dans leurs Cabinets en parade. Pour échange de cette complaisance des Caraïbes, quelques-vns de nos François, étans allez au milieu d'eus, n'ont point fait de difficulté de se dépoüiller entierement à leur exemple. Cette nudité regne au long & au large sous la Zone Torride comme chacun sait, selon Vincent le Blanc *3.part.chap.16.*

Quand on reproche aus Bresiliens leur nudité, ils disent que nous venons nus au monde, & que c'est folie de cacher le corps qui nous a été donné par la nature. Ceus du Royaume de Bennin en Afrique sont loüables de se couvrir, au moins lors qu'il se marient,

rient, même plûtôt, si leur Roy le veut permettre, ainsi que dit la Relation des Hollandois. Les femmes des Iles Lucayes devoiét aussi participer à cette loüange, car elles avoient acoûtumé de se couvrir, lors qu'elles êtoient en état d'être mariées, & solemnisoient cette action avec beaucoup de réjouyssance. Mais aujourd'huy cette coûtume n'a plus de lieu : car cette pauvre Nation a été entierement détruite par les Espagnols, ou enlevée pour travailler aus mines, & il n'y a plus en toutes les Iles qui portent ce nom, aucuns habitans naturels, mais seulement quelque peu d'Anglois que l'on y a transportez de l'Ile de la Vermoude. Venons aus ornemens de nos Sauvages.

Ils changent leur couleur naturelle par vne couleur rouge, qu'ils appliquent sur leurs corps. Car demeurant aupres des Rivieres & des Fontaines, la premiere chose qu'ils font tous les matins, c'est de s'aller laver tout le corps. Et c'est ce que prattiquoient les Anciens Allemans, comme Tacite le

témoigne en ſon Livre des mœurs des anciens Allemans. Auſſitôt que les Caraïbes ſont lavez, ils retournent à la maiſon, & ſe ſéchent auprés d'vn petit feu. Etant ſéchez, leur femme, ou quelcun de leurs domeſtiques, prend vne Calebaſſe remplie d'vne certaine peinture rouge, qu'ils appellent *Roucou*, du nom de l'arbre qui la produit, & lequel nous avons repreſenté en ſon lieu. On leur frotte tout le corps; & meſme auſſi le viſage de cette couleur, qui eſt démeſlée avec de l'huile. Pour apliquer cette peinture, ils ſe ſervent d'vne éponge au lieu de pinceau, & ils nommét cete action-là, ſe *Roucoüer*. Et pour paroître plus galans, ils ſe font ſouvét des cercles noirs à l'entour des yeus, avec du jus de pommes de junipa.

Cette peinture rouge leur ſert d'ornement, & de couverture tout enſemble. Car outre la beauté qu'ils y trouvent, ils diſent que cela les rend plus ſouples, & plus agiles, comme de vray, les anciens Atletes ſe frotoient d'huile pour le méme effet. De

plus

plus ils disent qu'en se Roucoüant ainsi, ils se garentissent du froid de la nuit & des pluyes, des piqueures des Mousquites, des Maringoins, & de l'ardeur du Soleil, qui autrement leur causeroit des eleveures & des vlceres à la peau. Cette onction endurcit leur peau, mais aussi elle la rend luisante, douce, & polie, comme le savent tous ceus qui les ont veus & touchez.

La plûpart des Sauvages se peignent & s'ajustent ainsi le corps bizarremẽt, mais non pas de même couleur, ni de même façon, comme la lecture des Historiens en fait foy. Car il y en a qui se rougissent le corps, aussi bien que les Antillois Caraïbes, comme ceus du Cap de Lopes Gonsalves: Mais les autres y employent d'autres couleurs, comme le noir, le blanc, la couleur de chataigne, le Zinzolin, le bleu, le jaune, & semblables. Quelques vns n'en mettent qu'vne: D'autres se peignent de plusieurs ensemble, & y representent diverses figures. Quelques autres sans s'appliquer de couleur, se frottent avec

de l'huile de palmes. Il y en a qui ſe font huiler de baume, & ſaupoudrer tout le corps d'vne menuë poudre d'or. Et d'autres enfin s'oignent le corps d'vne cole gluante, & ſoufflent ſur cela du duvet de divers oiſeaux : ou bien ils ſe couvrent d'vne pâte gommée & odoriferante, & y collent des plus belles fleurs qui croiſſent en leur païs. Il y a à choiſir dans toutes ces modes, & ce ſeroit vn plaiſir que de voir tous ces pantalons danſer enſemble. On y pourroit joindre pour rendre la troupe plus complette, ces Pelerins Turcs, qui portent ordinairement des longues robbes, faites d'vn million de pieces de toutes couleurs, ainſi que dit de Lery en ſon Voyage de Bréves.

Au reſte, la mode de ſe peindre le corps eſt bien ancienne : Et entr'autres monumens de cette antiquité, Pline *liv.22.chap.1.*& Herodien en la vie de Severe, nous recitent que certains Peuples de la Grand'Betagne, n'ayant l'vſage d'aucun vétement, ſe peignoiẽt le corps de diverſes couleurs, & y repreſen-

preſentoient méme des figures d'animaus : d'où ils furent nommez *Pictes* ou *Peints*. Mais entre tous les Sauvages qui ſe peignent aujourd'huy le corps, les Caraïbes ont l'avantage de ſe parer d'vne couleur, que les Anciens ont fort honorée ſur toutes les autres. Car on dit que les Gots vſoiét de Cinnabre pour ſe rougir le viſage. Et les premiers Romains au rapport de Pline *liv.* 33. *chap.* 7. ſe peignoient le corps de *Minium* le iour de leur Triomfe. Il nous apprend que Camille en vſa de la ſorte. Et il ajoûte, que les iours de Feſte on enluminoit ainſi le viſage de la ſtatuë de leur Iupiter: Et qu'autrefois les Ethiopiens faſoiét ſi grand état de cette couleur vermeille, que les principaus Seigneurs ſe l'apliquoient ſur tout le corps, & que leurs Dieus - mémes la portoient en leurs ſimulacres.

Nos Caraïbes ſe contentent pour l'ordinaire de cette peinture rouge, qui leur ſert de chemiſe, d'habit, de manteau & de juſt'au corps. Mais en leurs jours ſolemnels & de rejoüyſ-

ſance, ils ajoutent à leur rouge diverſes autres couleurs, dont ils ſe bigarrent le viſage & tout le corps.

Mais ce n'eſt pas de peinture ſeulement qu'ils vſent pour ſe parer. Ils ornent le ſommet de leur teſte, d'vn petit chapeau tiſſu de plumes d'oiſeaus de differentes couleurs, ou d'vn bouquet de plumes d'aigrette, ou de quelque autre oiſeau. Ils portent auſſi quelquefois vne couronne de plumes, qui leur couvre toute la teſte. Ainſi voit on parmy eus, force teſtes couronnées, bien qu'on n'y voye point de Rois. Encore les prendroit-on plutoſt pour des Rois à leurs couronnes de plumes, qu'on ne reconnoitroit pour Prince, le Seigneur du Golfe d'Antongil, qui n'a pour ſon ſceptre & pour marque de ſa dignité Royale, qu'vne grande ſerpe de Iardinier qu'il porte touſiours avec luy.

Les femmes Maldivoiſes ſe font à chaque oreille vn douzaine de trous, où elles atachent de petis clous dorez, & quelquefois des perles & des

pierres

pierres precieuses. Les Dames de Madagascar & du Bresil, se font vn grand trou à passer le pouce, au tendron de l'oreille, où elles fourrent des pendans de bois & d'os. Et les Peruviens sous le regne des Rois Yncas, avoient acoutumé de se faire aus oreilles vn trou d'vne grandeur incroyable, où ils attachoient des lacets longs d'vn quart d'aulne, qui soutenoient des pendans d'or, d'vne largeur demesurée. Mais nos Caraïbes, ne veulent qu'vn petit trou à l'Européenne, au mol de l'oreille, où ils mettent des arrestes de certains poissons fort polies, des pieces d'écaille de Caret, & dépuis que les Chrétiens sont venus vers eus, des boucles d'or, d'argent, ou de leton, où ils attachent de beaus pendans d'oreilles. Ils sont ravis d'en avoir de ceus que leur apportent nos gens, & savent fort bien distinguer, & cherir sur tous les autres, ceus qui sōt de prix; ils font particulierement état de ceus qui sont de Cristal, d'Ambre, de Coral, ou de quelque autre riche matiere, pourveu que la boucle, & tout

l'enrichissement soit d'or. Quelquefois on leur en a voulu donner, qui n'étoyent que de cuivre doré, & leur faire accroire qu'ils étoient d'or: mais ils les ont rejettez en disant, qu'on les vouloit tromper, & que ce n'étoit que de l'or de chaudiere. Et pour en faire l'épreuve, ils ont accoutumé de mettre la piece en leur bouche. Bien au contraire de ceus de Madagascar, qui lors que les Hollandois qui y navigerent en l'an mil cinq cens quatre-vints quinze, leur offrirent vne cuillier d'argent, la mirent entre leurs dens, & sentant qu'elle étoit dure, la refuserent demandant vne cuillier d'étain. Et l'on peut assez iuger quel état ils faisoient de l'étain, puis qu'ils presenterent vne fille, en échange d'vne cuillier de ce metal. Herodote *Livre* 3. nous recite, qu'autrefois parmy les Ethiopiens, le cuivre étoit plus estimé que l'or, dont l'vsage étoit vil à vn tel point, que l'on y lioit les criminels avec des chaines d'or.

Les Caraïbes se percent aussi quelquefois

quefois les leures, pour y faire passer vne espece de petit poinçon, qui est fait d'vn os, ou d'vne arreste de poisson. Ils ouvrent même l'entredeus de leurs narines, pour y attacher vne bague, vn grain de cristal, ou quelque semblable gentilesse. Le col, & les bras de nos Caraïbes ont aussi leurs ornemens; car ils y mettent des Colliers & des Bracelets d'ambre, de rassade, de coral, ou de quelque autre matiere qui ait du lustre. Les hommes portent les bracelets au gros du bras proche l'épaule: Mais les femmes en entourent leurs poignets, de même que celles de ces contrées. Ils parent encore leurs jambes de chaines de ressade, au lieu de jarretieres. Ceus d'entr'eus qui n'ont point de communication avec les Européens, portent ordinairement pendus à leur col, des sifflets d'os de leurs ennemis, & de grandes chaines qui sont composées de dens d'Agouty, de Tigres, de Chats Sauvages, ou de petis Coquillages percez & liez par ensemble, avec vne cordelette de fin cotton,

teinte en rouge ou en violet. Et quand ils ſe veulent mettre ſur leur bonne mine, ils ajoutent à tout cela des Bonets, des Bracelets qu'ils lient ſous les eſſailles, des écharpes, & des ceintures de plumes, fort induſtrieuſement tiſſuës par vn agreable aſſemblage, léquelles ils laiſſent flotter ſur leurs épaules, ou pendre dépuis le nombril, juſques au milieu de leurs cuiſſes.

Mais les plus conſiderables de tous leurs ornemens, ſont de certaines grandes medailles de fin cuivre extrémément poly, ſans aucune gravure, qui ont la figure d'vn Croiſſant, & ſont enchaſſées en quelque bois ſolide & precieus. Ils les nomment *Caracolis* en leur langue; Elles ſont de differente grandeur, car ils en ont de ſi petites, qu'ils les attachent à leurs oreilles en forme de pendans, & d'autres qui ſont environ de la largeur de la paume de la main, léquelles ils portent penduës au col, d'où elles battent ſur leur poitrine. Ils ont ces Caracolis en grande eſtime, tant par ce que leur

matiere,

matiere, qui ne contracte jamais de roüillure, eſt éclatante comme l'or: qu'à cauſe que c'eſt le butin le plus rare & le plus priſé, qu'ils remportent des courſes qu'ils font tous les ans dans les terres des Aroüagues, leurs ennemis : Et que c'eſt la livrée, ou le collier qui diſtingue les Capitaines & leurs enfans, d'entre les hommes du commun. Ceus-là auſſi qui ont de ces joyaus en font vn tel cas, qu'en mourant ils ne laiſſent autre heritage à leurs enfans, ou à leurs plus intimes amis : Et il y en a tel parmy eus, qui garde encore vn Caracolis de ſon Grand Pere, dont il ne ſe pare qu'aus plus grandes rejoüiſſances.

Les femmes ſe peignent tout le corps & s'ajuſtent preſque comme les hommes, horsmis quelques petites differences que nous avons déja remarquées, & qu'elles ne mettent point de couronnes deſſus leurs teſtes. Elles ont auſſi cecy de particulier, qu'elles portent des demy-bottines, qui ne leur deſcendent que juſques à la cheville du pied. Cette eſpece de

chauſſure

chaussure est fort proprement travaillée, & terminée par le haut & par le bas d'vne petite rotonde tissué de jonc & de cotton, qui leur serre le gras de la jambe, & le fait paroitre plus remply.



CHAPITRE X.

Remarques sur la Langue des Caraïbes.

NOus avons dessein de donner à la fin de cette Histoire pour la satisfaction des curieus vn assez ample Vocabulaire du langage des Caraïbes. C'est pourquoy nous nous contenterons de faire en ce Chapitre les Remarques principales, qui en pourront faire connoître la grace, la douceur & les proprietez.

1. Les Caraïbes ont vn Langage ancien & naturel, & qui leur est tout particulier, comme chaque Nation a le sien.

2. Mais outre cela, ils en ont formé vn autre, qui est batard & meslé de

de plusieurs mots étrangers, par le commerce qu'ils ont eu avec les Européens. Sur tout ils ont emprunté beaucoup de mots des Espagnols, par ce que ce sont les premiers Chrétiens qu'ils ayent abordez.

3. Ils se servent tousiours entr'eus, de leur Langage ancien & naturel.

4. Mais lors qu'ils conversent, ou qu'ils négociēt avecque les Chrétiens, ils employēt leur Langage corrompu.

5. Outre cela ils ont vn fort plaisant baragoin, lors qu'ils veulent entreprēdre de parler en quelque Langue étrangere. Comme lors qu'ils disent, *Compere Gouverneur*; employant ce mot de *Compere* generalement envers tous ceus, qui sont leurs amis ou leurs alliez. Ainsi ils diroient tout franchement, s'il s'en presentoit occasion, *Compere Roy*. C'est aussi vn de leurs complimens de dire à nos François, avec vn visage riant, *Ah si toy bon pour Caraïbe, moy bon pour France*: Et lors qu'ils veulēt se loüer de nos gens, & témoigner qu'ils en sont fort satisfaits, *Mouche bon France pour Caraïbe*.

Ainsi

Ainſi diſent ils encore *Maboya mouche fache contre Caraïbe*, lors qu'il tonne ou qu'il fait vn Oüragan : Et *Moy mouche Lunes*, pour ſignifier qu'ils ſont fort âgez. Ils ont auſſi fort ſouvent ces paroles en la bouche, lors qu'ils reconnoiſſent que nos gens veulent abuſer de leur ſimplicité, *Compere, toy trompe Caraïbe.* Et on les entend dire ſouvent lors qu'ils ſont en belle humeur, *Moy bonne Caraïbe.*

6. Au reſte, bien que les Caraïbes de toutes les Iles s'entendent tous vniverſellement entr'eus, ce n'eſt pas à dire pourtant, qu'il ne ſe trouve en quelque vne, quelque Dialecte different de celuy d'vne autre.

7. Le P. n'eſt guére en vſage en leur Langue: Mais hors de cela on n'y remarque aucun défaut de lettres, comme en la Langue du Iapon, du Breſil, & de Canada, qui ſe trouve dans la diſette d'F. L. R. Ou en celle du Pérou, qui manque de B. D. F. G. I. Iota, & X. au rapport des Hiſtoriens.

8. Leur Langage eſt extrémement dous, & ſe prononce preſque tout des

lévres, quelque peu des dens, & presque point du gosier. Car bien que les mots que nous en donnerons cy-aprés semblent rudes sur le papier, neantmoins lors qu'ils les prononcent, ils y font des élisions de certaines lettres, & y donnent vne certain air, qui rend leur discours fort agreable. Ce qui oblige Mr. du Montel à leur rendre ce témoignage, [*Ie prenois*, dit-il, *grand plaisir à les écouter, lors que j'étois parmy eus, & je ne pouvois assez admirer la grace, la fluidité, & la douceur de leur prononciation, qu'ils accompagnent d'ordinaire d'vn petit soûris, qui a beaucoup d'agréement.*].

9. Ils ont la prononciation plus douce que les Caraïbes du Continent: Mais d'ailleurs ils ne different qu'en Dialecte.

10. D'vn seul mot, selon qu'il est diversement prononcé, ils signifient plusieurs choses differentes. Par exemple, le mot *d'An han* signifie 1. *Ouy*. 2. *Ie ne say pas*, 3. *Tien* ou *Pren*; selon la prononciation qu'on luy donne.

11. Pour nous, nous ne pouvons

prononcer

prononcer cette Langue avecque toute la grace, & toute la douceur qui luy est naturelle ; à moins que de l'avoir apprise dés le bas âge.

12. Ils s'écoutent patiemment les vns les autres, & ne s'interrompent point dans leurs discours : Mais ils ont accoutumé de pousser vn petit ton de vois, au bout de trois ou quatre periodes de celuy qui parle, pour témoigner la satisfaction qu'ils ont de l'oüir.

13. Quelque avantage que nous avons sur eus, ou pour les facultez naturelles de l'esprit, ou pour la douceur de la prononciation, qui nous devroit augmenter la facilité de prononcer leur Langue, neantmoins ils aprénent plus facilement la nôtre, que nous n'aprenons la leur, comme il se reconnoit par l'experience.

14. Nos François ont remarqué, qu'ils ont grande aversion pour la Langue Angloise, iusqu'à ne pouvoir souffrir qu'on la parle devant eus, par ce qu'ils leurs sont ennemis. Que s'il se voit dans leur langage cor-

rompu

rompu plusieurs mots tirez de l'Espagnol, qui est aussi leur ennemy, c'est qu'ils les ont appris, durant le tems qu'ils avoient communication avec cette Nation-là, & qu'elle ne les avoit pas encore maltraitez.

15. Ils sont fort soigneus de ne point communiquer leur langue, de crainte que les secrets de leurs guerres ne soient découverts. Ceus même d'entre eus qui se sont faits Chrétiens, ne veulent pas revéler le fonds de cette Langue, dans la creance qu'ils ont que cela pourroit prejudicier à leur Nation.

16. Voicy quelques-vnes des propriétez les plus particulieres à leur Langue. Et premierement, les hommes ont beaucoup d'expressions qui leur sont propres, que les femmes entendent bien, qu'elles ne prononcent jamais : Et les femmes ont aussi des mots & des frases, dont les hommes n'vsent point, à moins que de se faire moquer. De là vient, qu'en vne bonne partie de leur entretien, on diroit que les femmes ont vn autre langage que les hommes : comme on le

le pourrra reconnoitre en nôtre Vocabulaire, par la difference des fassons de parler dont les hommes & les femmes se servent, pour exprimer vne même chose. Les Sauvages de la Dominique, disent que cela procede de ce que lors que les Caraïbes vinrent habiter les Iles, elles étoient occupées par vne Nation d'Aroüagues, qu'ils détruisirent entierement, à la reserve des femmes qu'ils épouserent, pour peupler le païs. De sorte que ces femmes-là ayant conservé leur Langue, l'enseignerent à leurs filles, & les acoutumerent à parler comme elles. Ce qui s'étant pratiqué jusques à present par les Meres envers les filles, ce Langage est ainsi demeuré different de celuy des hommes en plusieurs choses. Mais les garçons, bien qu'ils entendent le parler de leurs Meres & de leur sœurs, suivent neantmoins leurs Peres & leurs freres, & se fassonnent à leur Langage, dés l'âge de cinq ou six ans. Pour confirmer ce que nous avons recité sur l'origine de cette difference de langage, on allegue qu'il y a quelque

quelque cõformité entre la langue des Aroüagues de la Terre Ferme, & celle des femmes Caraïbes. Mais il eſt à remarquer que les Caraïbes du Continent, hommes & femmes, parlent vn même langage, n'ayant point corrompu leur langue naturelle, par des mariages avec des femmes étrangeres.

17. Les vieillars ont pluſieurs termes qui leur ſont affectez, & pluſieurs faſſons de parler particulieres, qui n'ont point d'vſage en la bouche des jeunes gens.

18. Les Caraïbes ont auſſi vn certain Langage, dont ils ſe ſervent ſeulement entr'eus, lors qu'ils prenent des reſolutions de guerre. C'eſt vn baragoin fort difficile. Les femmes & les filles n'ont aucune connoiſſance de ce langage myſterieus, ni même les jeunes hommes, juſques à ce qu'ils ayent donné des preuves de leur generoſité, & du zéle qu'ils ont pour la querelle commune de leur Nation contre leurs ennemis. C'eſt afin que leurs deſſeins ne ſoient pas découvers avant le tems.

19. Pour

19. Pour faire leurs cas, leurs perſonnes, leurs mœufs, & leurs genres, ils n'ont point de particules ſeparées comme nous : mais ils allongent leurs mots de quelques ſyllabes ou de quelques lettres, au commencement ou à la fin, & ils en changent quelques vnes. Ainſi diſent-ils à l'imperatif, *Bayoubaka*, marche: mais à l'indicatif, *Nayoubakayem*, je marche. Et de méme *Babinaka*, danſe *Nabinakayem*, je danſe. Ce qui a du rapport, avec la faſſon dont ſe forment les Verbes Hebreus.

20. Les noms indéfinis & abſolus, ſont peu en vſage parmy eus; ſur tout les noms des parties du corps : mais ils ſont preſque toujours reſtreints à vne premiere, à vne ſeconde, ou à vne troiſiéme perſonne.

21. La premiere perſonne ſe marque ordinairement par vne N. au commencement du mot : *Nichic*, ma teſte. La ſeconde par vn B. *Bichic*, ta teſte. Et la troiſiéme par vne L. *Lichic*, ſa teſte.

22. Le genre neutre & abſolu eſt exprimé

exprimé par vn T. *Tichic*, la teste: Mais cela est peu en vsage.

23. Ils ont des noms differens, pour parler aus personnes mêmes, & d'autres pour parler d'elles. Ainsi disent ils *Baba*, mon Pere: en parlant à luy: Et *Youmaan*, en parlant de luy. *Bibi* ma Mere, en parlant à elle, & *Ichanum*, en parlant d'elle. Ce qui avec la difference du langage des hommes & des femmes, des jeunes & des vieus, de l'entretien ordinaire, & des conseils de guerre, doit sans doute multiplier beaucoup les mots de leur langue.

24. Leurs noms propres ont souvent de la signification, & sont pris de diverses rencontres, comme nous le verrons plus particulierement au Chapitre de la Naissance & de l'éducation de leurs enfans.

25. Ils ne nomment jamais le nom d'vne personne, en sa presence: Ou bien par respect ils ne le nomment qu'à demy.

26. Ils ne disent iamais le nom entier ny d'vn homme, ny d'vne femme:

me; mais bien celuy des enfans : Ainsi ils diront, le Pere ou la Mere d'vn tel : Ou bien ils diront le nom à moitié, comme par exemple, *Mala*, au lieu de dire *Mala Kaali*: & *Hiba* pour *Hibalomon*.

27. Les Oncles & les Tantes, tout autant qu'il y a dans la ligne collaterale, sont nommez *Peres* & *Meres* par leurs Neveus. Ainsi l'Oncle est-il appellé *Baba*, c'est à dire *Pere*. Mais quand ils veulent signifier expressément le vray & propre *Pere*, ils ajoutent par fois vn autre mot, en disant *Baba tinnaca*.

28. Suivant cela, tous les Cousins s'appellent aussi *Freres*, & toutes les Cousines *Sœurs*.

29. Mais de Cousin à Cousine, le Cousin appelle sa Cousine : *Yoüeilleri*, c'est à dire proprement, *ma femelle*, ou *mon accordée*, parce que naturelement entr'eus, leurs Cousines, leur sont aquises pour femmes.

30. Ils nomment les mois des *Lunes*; & les années des *Poussinieres*.

31. Ce sont icy ensuite, quelques traits

traits de la naïveté & de l'élegance de leur langage. Nous ne ferons pour la plûpart que marquer ce que leurs mots signifient, sans exprimer les mots mêmes, pour ne les pas mettre deus fois sans necessité, parce que nous les donnerons cy-dessous en nôtre Vocabulaire.

32. Pour signifier qu'vne chose est *perduë*, ou qu'elle est *rompuë*, ils disent ordinairement qu'elle est *morte*.

33. Ils nomment vn Capucin *Pere Aioupa* : Et le mot *d'Aioupa* signifie en leur langue vn *Couvert*, ou vn *Appenty*. De sorte que c'est comme s'ils disoient, que c'est vn homme où il y a de quoy se mettre à couvert, à cause de son grand Capuce. Ils le nomment aussi par raillerie, vne Guenon ou vne Barbuë, à cause de sa longue Barbe.

34. Vn Chrétien, *vn homme de Mer*; à cause que les Chrétiens sont venus vers eus en des navires.

35. Vn Lieutenant, *La trace d'vn Capitaine*, ou *Ce qui paroit aprés luy*.

36. Mon Gendre, *Celuy qui me fait des petits enfans.*

17. Mon Cadet, *Ma moitié.*

38. Ma femme, *Mon cœur.*

39. Vn Garçon, *Vn petit masle.*

40. Vn Fille, *Vne petite femelle.*

41. Les Espagnols & les Anglois, *Ennemis contrefaits Etôutou noubi*, parce qu'ils sont vétus, en les opposant à leurs Ennemis qui sont nuds, & qu'ils nomment simplement *Etôutou*, c'est à dire *Ennemis.*

42. Vn Fol, *Celuy qui ne voit goutte*, ou *qui n'a poınt de lumiere.*

43. La paupiere, *la couverture de l'œil.*

44. Les cils, *le poil de l'œil.*

45. La prunelle, *le noyau de l'œil.*

46. La lévre, *le bord de la bouche.*

47. Le menton, *le soutien des dens.*

48. Le col, *le soutien de la teste.*

49. Le bras & vne aile s'expriment par vn même mot.

50. Le pouls, *l'ame de la main*. Les Allemãs font à peu prés vne composition semblable, lors qu'ils appellent vn Gand, *le soulier de la main.*

51. Les doits, *les petis*, ou *les enfans de la main.*

52. Le pouce, *le Pere des doits,* ou *ce qui leur est opposé*. C'est iustement l'ἀντίχειρ des Grecs.

53. Les Iointures, *chose ajoutée*, ils nomment encore ainsi vne piece mise sur vn habit.

54. La vessie, *le vaisseau de l'vrine.*

55. Le jarret, *ce qui tire la iambe.*

56. La plante du pied, *le dedans du pied.*

57. Les orteils, *les petis*, ou *les enfans du pied.*

58. Dix, *tous les doits de la mains.*

59. Vint, *tous les doits des mains, & tous les orteils des pieds.*

60. Vn Pistolet, *petite arquebuse.*

61. Vn Chandelier, *ce qui tient quelque chose.*

62. Des épines, *le poil de l'arbre,* ou *les yeus de l'arbre.*

63. L'arc-en-ciel, *la plume* ou *le pannache de Dieu.*

64. Le bruit du tonnerre, *Trtrguetenni.*

65. Cette Langue a aussi dans son

abondãce & dans sa naïveté quelques défauts qui luy sont particuliers; dont toutefois il y en a quelques vns, qui luy doivent moins tourner à blâme qu'à loüange.

66. Les Caraïbes ont en leur langue naturelle peu de noms d'iniure & de moquerie; Et ce qu'ils disent ordinairement de plus offensif en leurs railleries, est, *Tu n'es pas bon*, ou *Tu es adroit comme vne Tortuë.*

67. Ils ne savent pas non plus les nõs de plusieurs vices. Mais les Chrétiens ne leur en aprenent que trop. Ainsi l'on admire au langage de Canada, qu'il n'y a point de mot qui réponde à celuy de *peché*: Mais il faut tout dire, Il n'y en a point aussi qui exprime la *vertu.*

68. Ils n'ont point de noms pour exprimer *l'hyver*, *la glace*, *la gresle*, ni *la neige*, car ils ne savent ce que c'est.

69. Ils ne peuvent exprimer, ce qui ne tombe point sous les Sens: excepté qu'ils nomment quelques esprits & bons & mauvais: Mais hors de là ils n'ont point de mot pour signifier les autres

autres choses spirituelles, cóme *l'entendement, la memoire & la volonté*. Quãt à *l'ame*, ils l'expriment par le mot de *cœur*.

70. Ils n'ont point aussi les noms des *Vertus*, des *Sciences*, des *Arts*, des *Metiers*, ni de plusieurs de nos *armes*, & de nos *outils*, si ce n'est ce qu'ils en peuvent avoir appris, depuis leur commerce avec les Chrétiens.

71. Ils ne savent nommer que quatre couleurs, ausquelles ils rapportent toutes les autres : le *blanc*, le *noir*, le *iaune*, & le *rouge*.

72. Ils ne peuvent exprimer vn plus grand nombre, que *vint* : Et encore l'expriment ils plaisamment: étant obligez comme nous avons dit, à montrer tous les doits de leurs mains, & tous les orteils de leurs pieds.

73. Lors qu'ils veulent signifier vn grand nombre, où leur conte ne peut atteindre, ou bien ils montrent leurs cheveus, ou le sable de la mer : Ou bien ils repetent plusieurs fois le mot de *mouche*, qui signifie *beaucoup*; comme lors qu'ils disent en leur baragoin, *Moy mouche, mouche Lunes*,

pour faire entendre qu'ils ſont fort âgez.

74. Enfin, il n'ont point de comparatifs ni de ſuperlatifs. Mais au défaut de cela, lors qu'ils veulent comparer les choſes entr'elles, & qu'ils en veulent élever vne au deſſus de toutes les autres, ils expriment leur ſentiment par vne démonſtration aſſez naïve & aſſez plaiſante. Ainſi, quand ils ont deſſein de repreſenter ce qu'ils penſent des Nations Européenes dont ils ont la connoiſſance, ils diſent de l'Eſpagnol & de l'Anglois, qu'ils ne ſont point du tout bons: Du Hollandois, qu'il eſt bon comme la main, ou comme vn coudée: Et du François, qu'il eſt comme les deus bras, qu'ils étendent en même tems, pour en montrer la grandeur. Auſſi eſt-ce la Nation Chrétienne, qu'ils aiment ſur toutes les autres: Particulierement ceus des François qui ont été à la guerre avec eus. Car à ceus-là, ils font part de tout leur butin. Et toutes les fois qu'ils retournent de la guerre, bien que ces gens-là n'ayent pas été de la

partie,

partie, ils ne laissent pas de leur envoyer leurs dépouilles.



CHAPITRE XI.

Du Naturel des Caraïbes, & de leurs Mœurs.

LEs Caraïbes, dans leur naturel sont d'vn temperament triste, réveus & melancholique, la pesche, la fainéantise & la temperature de l'air, contribuënt beaucoup à l'entretien de cette humeur : Mais ayant remarqué par leur propre experience, que cette fâcheuse constitution altere leur santé, & que l'esprit abbatu deséche les os, ils font pour la plupart vne telle violence à leur inclination naturelle, qu'ils paroissent gais, agreables, & enjouëz en leur conversation, sur tout lors qu'ils ont vn peu de vin dans la teste. Aussi ont-ils de la peine, comme les Bresiliens, à souffrir la compagnie des melancoliques : comme dit de Lery *chap.* 12. Et ceus qui ont

conversé souvent avec eus, les ont toujours reconnus fort facetieus, & fort soigneus de ne laisser écouler aucun sujet de rire sans en profiter; & même, ils les ont veu souvent éclater en des occasions, où les plus gais d'entre nous faisoient à peine vn souris.

Leurs entretiens entre eus sont ordinairement de leur chasse, de leur pesche, de leur jardinage, ou de quelques autres sujets fort innocens : Et lors qu'ils sont en la compagnie des étrangers, ils ne se fâchent jamais des risées qui se font en leur presence, & ne les prenent pas, comme si l'on avoit dessein de se moquer d'eus. Toutefois, au lieu que les Soriquois, Nation de la Nouvelle Frãce, se nomment eus mêmes, *Sauvages*, ne sachant ce que cela signifie, ces peuples s'offencent fort, si on leur donne ce nom-là, quand on leur parle. Car ils entendent ce mot, & disent qu'il n'appartient qu'aus bestes des bois. Ils ne veulent pas non plus être nommez *Cannibales*, bien qu'ils mangent la

chair de leurs ennemis:Ce qu'ils font pour assouvir leur rage & leur vengeance,& non pour aucun goût qu'ils y trouvent plus delicieus,que dans les autres viandes dont ils se nourrissent. Mais on leur fait grand plaisir de les appeller *Caraïbes*, parce que c'est vn nom qui leur semble glorieus, marquant leur courage & leur generosité. Car en effet ce ne sont pas seulement les Apalachites du milieu déquels ils sont venus, qui par ce mot signifient vn *belliqueus*, vn *vaillant homme*,doüé d'vne force & d'vne dexterité particuliere au fait des armes. Les Aroüagues même, leurs capitaus ennemis, ayant souvent experimenté leur valeur, entendent par là, la même chose, bien qu'ils expriment aussi par ce mot, vn *Cruel*, à cause des maus que les Caraïbes leur ont fait sentir. Tant y a que nos sauvages Antillois aiment si fort ce nom-là, qu'ils disent perpetuellement à nos gens,*Toy François*, *moy Caraïbe*.

Leur naturel, au reste, est dous & benin : Et ils sont si ennemis de la

feverité, que fi les Nations qui les tiennent pour Efclaves, comme font les Anglois, qui par rufe en ont enlevé plufieurs des lieus de leur naiffance, les traittent avec rigueur, ils en meurent fouvent de regret. Mais par la douceur on gagne tout fur eus ; tout au contraire des Négres, qui veulent être menez avec rudeffe, autrement ils deviennent infolens, pareffeus, & infideles.

Ils nous reprochent ordinairement nôtre avarice, & le foin dereglé que nous avons d'amaffer des biens pour nous & pour nos enfans, puifque la terre eft fi capable de donner la nourriture à tous les hommes, pourveu qu'ils veüillent prendre tant foit peu de peine à la cultiver. Auffi quant à eus, ils font entierement libres du foucy des chofes qui appartiennent à la vie, & incomparablement plus gras & plus difpos que nous ne fommes. En vn mot, ils vivent fans ambition, fans chagrin, fans inquietude, n'ayant aucun defir d'aquerir des honneurs, ni d'amaffer des richeffes : méprifant

l'or

l'or & l'argent, comme les anciens Lacedemoniens, & les Peruviens, & se contentant également, & de ce que la nature les a fait être, & de ce que leur terre fournit pour leur entretien. Que s'ils vont à la chasse ou à la pêche, ou qu'ils abbatent des arbres pour faire vn jardin, ou pour se bâtir des maisons, qui sont des occupations fort innocentes, & fort convenables à la nature de l'homme, ils font tout cela sans empressement, par maniere de divertissement & de recreation, & comme en se joüant.

Sur tout, ils s'étonnent quand ils voyent que nous estimons tant l'or, veu que nous avons le verre & le Cristal, qui, selon leur iugement, sont plus beaus, & par consequent plus à priser. Et à ce propos, Benzoni, Historien Milanois, nous recite en son Histoire du Nouveau Monde, que les Indiens detestant l'avarice demesurée des Espagnols qui les subiuguerent, prenoient vne piece d'or, & disoient. [*Voicy le Dieu des Chrétiens; Pour cecy ils viennent de Castille en nôtre païs,*

pour cecy ils nous ont rendus esclaves, nous ont bannis de nos demeures, & ont commis des choses horribles contre nous: pour cecy ils se font la guerre entr'eus: pour cecy ils se tuënt les vns les autres: pour cecy ils sont toujours en inquietude, ils querellent, ils dérobent, ils maudissent, ils blasfément: Enfin, pour cecy il n'y a ni vilenie, ni méchanceté où ils ne se portent.

Pour nos Caraïbes, quand ils voyent les Chrétiés tristes & pleins d'ennuy, ils ont acoutumé de leur en faire doucement la guerre, en leur disant, [*Compere* (car c'est vn mot qu'ils ont appris, & dont ils se servent ordinairement pour temoigner leur bonne volonté, comme leurs femmes aussi appellent nos Européenes, *Commeres*, pour vne marque d'amitié) *tu es bien miserable d'exposer ta personne à de si longs & de si dangereus voyages, & de te laisser ronger à tant de soucis & de craintes. La passion d'avoir des biens te fait endurer toutes ces peines, & te donne tous ces fâcheus soins: Et tu n'es pas moins en inquiétude pour les bien-*

que

que tu as déja aquis, que pour ceus que tu recherches encore. Tu appréhendes continuellement que quelcun ne te vole en ton païs ou ſur mer, ou que tes marchandiſes ne faſſent naufrage, & ne ſoient englouties dans les eaus. Ainſi tu vieillis en peu de tems, tes cheveus en blanchiſſent, ton front s'en ride, mille incommoditez travaillent ton corps, mille chagrins te minent le cœur, & tu cours à grand'haſte vers le tombeau. Que n'es-tu content des biens que ton païs te produit? Que ne mépriſes tu les richeſſes comme nous?] Et à ce ſujet, eſt remarquable le diſcours de quelques Breſiliens à Vincét le Blanc 3.*part.chap.*16. [*Ces richeſſes*, diſoient-ils, *que vous autres Chrétiens pourſuivez à perte d'haleine vous mettent-elles plus avant en la grace de vôtre Dieu? Vous empêchent-elles de mourir? Et s'emportent elles avec vous au tombeau?*] Ils tenoient à peu pres le même diſcours à Iean de Lery, comme il le rapporte en ſon Hiſtoire, *Chap.*13.

Les Caraïbes ſavent auſſi fort bien & fort emfatiquement reprocher aus Européens,

Européens, comme vne iniuſtice manifeſte, l'vſurpatiõ de leur Terre natale. [*Tu m'as chaſſé*, (dit ce pauvre peuple,) *de Saint Chriſtofle, de Niéves, de Montſerrat, de Saint Martin, d'Antigoa, de la Gardeloupe, de la Barboude, de Saint Euſtache, &c. qui ne t'appartenoient pas, & où tu ne pouvois legitimement prétendre. Et tu me menaces encore tous les iours de m'oſter ce peu de païs qui me reſte. Que deviendra le miſerable Caraïbe? Faudra-t'il qu'il aille habiter la mer avec les poiſſons? Ta terre eſt ſans doute, bien mauvaiſe, puisque tu la quittes pour venir prendre la mienne: Ou tu as bien de la malice, de venir ainſi de gayeté de cœur me perſecuter.*] Cette plainte n'a pas vn air trop ſauvage.

Lycurgue ne permettoit pas à ſes Citoyens de voyager, craignant qu'ils ne priſſent des mœurs étrangeres. Mais nos Sauvages auroient bien beſoin de grands voyages pour ſe débarbariſer, s'il eſt permis de parler ainſi. Et cependant, ils ne ſont pas ſeulement exemts de cette convoi-

tiſe

tiſe inſatiable, qui fait entreprendre de ſi grands & ſi perilleus voyages aus Chrétiens, & traverſer temérairement tant de terres & tant de mers: mais ils n'ont même nulle curioſité de voir les autres contrées du monde, aimant leur païs plus que tous ceus qu'on leur voudroit propoſer. Et comme ils eſtiment que nous ne devrions pas être plus curieus, ni moins amateurs du nôtre, ils s'étonnent fort de nos voyages. En quoy, certes, ils ont l'honneur de reſſembler à Socrate, à qui Platon rend ce témoignage en ſon Criton, qu'il étoit moins ſorty d'Athenes pour voyager, que les boiteus & les aveugles : & qu'il ne deſira jamais de voir d'autres villes, ni de vivre ſous d'autres loix: N'étant pas en ce point, non plus que ces Caraïbes, de l'opinion des Perſes, qui diſent en cõmun proverbe, que celuy qui n'a point voyagé par le monde, reſſemble à vn Ours.

Les Antillois ne ſont pas ſeulemẽt ſans aucũ deſir de voyager; ils ne veulent pas même ſouffrir que l'on enme-

ne persõne des leurs en vne terre étrãgere, si ce n'est que l'on promette expressemẽt, de le ramener biẽ-tost. Mais s'il arrive par malheur qu'il meure en chemin, il ne faut pas faire état de retourner jamais parmy eus; car ils vous prennent en vne haine mortelle, & il n'y a point de recõciliation à esperer.

Mais s'ils n'ont point de curiosité pour les choses qui sont éloignées, ils en ont beaucoup pour celles qui sont proche d'eus, jusques là que si on ouvre vn coffre en leur presence, il leur faut montrer tout ce qui est dedans, ou bien ils se tiendroient desobligez. Que s'ils agréent quelque chose de ce qu'ils y voyent, encore qu'il ne soit que de tres-petite valeur, ils donneront ce qu'ils ont de plus beau & de plus précieus pour l'avoir, afin de contenter ainsi leur inclination.

Pour le trafic, il est vray que lors qu'ils ont passé l'envie de ce dont ils ont traitté, & qu'ils ont reçeu en échange, ils s'en dediroient volontiers. Mais le secret pour leur faire tenir leur marché, est de leur dire qu'vn

marchand doit eſtre ferme en ſa parole. Quand on les pique ainſi d'honneur, & qu'on leur reproche qu'ils n'ont pas plus de cõſtance que des enfans, ils ont honte de leur legereté.

Le larcin eſt tenu pour vn grand crime parmy eus. En quoy veritablement ils ſe montrent plus raiſonnables que Lycurgue, qui nourriſſoit en ce vice les enfans de Lacedemone, comme en vne occupation fort loüable, pourveu qu'on s'en aquitât finement, & avec ſoupleſſe, (ainſi que dit Plutarque en la vie de Lycurgue.) Mais comme les Caraïbes haïſſent naturellement ce peché, auſſi ne ſe voit-il point au milieu d'eus, ce qui eſt aſſez rare chez les autres Sauvages. Car la plûpart ſont larrons : Et de là vient que quelques-vnes de leurs Iles portent le nom des Larrons.

Pour les Caraïbes, comme ils ne ſont point enclins de leur nature à dérober, ils vivent ſans défiance les vns des autres. Tellement que leurs maiſons & leurs heritages ſont à l'a-

bandon, ſans portes ni clôtures, comme les Hiſtoriens le témoignent des grans Tartares: Et principalemẽt Carpin en ſon voyage de Tartarie. Que ſi on leur derobe la moindre choſe, comme pourroit être vn petit couteau, avec quoy ils font mille petis ouvrages de menuyſerie, ils eſtiment tant ce qui leur eſt vtile, que cette perte eſt capable de les faire pleurer huit jours, & de les faire liguer avec leurs amis pour en tirer reparation, & pour ſe venger ſur la perſonne qu'ils ſoupçonneroient de ce larçin. Et en effet, dans les Iles où ils ont leurs demeures prés des Chrétiens, ils ont ſouvent tiré vengeance de ceus qui leur avoient, à ce qu'ils diſoient, pris quelques vns de leurs petis meubles. Auſſi en ces lieus-là, lors qu'ils trouvent quelque choſe de manque en leur maiſon, ils diſent auſſi toſt, *Vn Chrétien eſt venu icy*. Et entre les griefs & les plaintes qu'ils font aus Gouverneurs de nôtre Nation, celle-cy eſt toujours en teſte, *Compere Gouverneur, tes matelots* (ainſi nomment ils tous les habitans étran-

gers)

gers) *ont pris en ma case vn couteau*, ou quelque autre menuë piece de pareille nature. Les Guinois ne formeroient pas de telles plaintes. Car s'ils perdent quelque chose, ils estiment qu'vn de leurs parens trépassez s'en est venu saisir, parce qu'il en avoit affaire en l'autre monde.

Tous les interests des Caraïbes sont communs entr'eus. Ils vivent en grande vnion & s'entr'aiment beaucoup les vns les autres : ne ressemblant pas aus Asiatiques de Iava, qui ne parlent pas même à leurs freres, sans leur poignard à la main, tant ils ont de défiance. Cette amour, que nos Sauvages se portent naturellement l'vn à l'autre, fait que l'on ne voit que fort peu de querelles & d'inimitiez entr'eus.

Mais s'ils ont été offensez, ou d'vn étranger ou de quelcun de leur compatriotes, ils ne pardonnent jamais, & poussent à toute extremité leur vengeance. Ainsi lors que quelcun de ces abuseurs qu'ils nomment *Boyez* leur fait accroire que l'vn de ceus qu'ils estiment sorciers, est auteur du mal qui leur

leur eſt arrivé, ils ne manquent pas de tacher à le tuer s'ils peuvent, diſant *Yaraliatina*, il m'a enſorcelé. *Nebaneboüibatina*, ie m'en vengeray. Et cette paſſion furieuſe & deſeſperée de ſe venger, eſt celle qui les pouſſe, comme nous avons déja dit, à manger meſme à belles dens la chair de leurs ennemis, ſelon que nous en décrirons les particularitez en leur lieu. Cette animoſité deſordonnée eſt le vice regnant vniverſellement & tyranniquement parmy eus. Et il regne de méme, preſque ſans exception, chez tous les Sauvages Americains. La vengeance des Canadiens eſt quelquefois bien plaiſante : car elle les porte iuſques à manger leurs pous, parce qu'ils en ont été mordus. Si les Breſiliens ſe heurtent à quelque pierre, ils la mordent à belles dens, comme pour s'en venger. Et ainſi mordent-ils les fleches, dont ils ſont atteints dans les combats, ainſi que dit de Lery, *ch.* 11. *&* 14.

Sans avoir receu les loix de Lycurgue, les Caraïbes, par vne ſecrete Loy

de nature, portét vn grand respect aus vieillards, & les écoutent parler avec attention, témoignant, & par leur geste & vn petit son de voix, qu'ils ont leurs discours pour agreables : Et en toutes choses, les jeunes deferent aus sentimens des Anciens, & se reglent sur leurs volontez. On dit qu'il en est de mesme au Bresil & en la Chine, suivant Linscot & Semedo.

Les jeunes hommes Antillois ne frequentent point de filles ny de femmes qu'ils ne soient mariez. Et l'on a remarqué, que les hommes sont d'ordinaire moins amoureus en ce païs-là que les femmes, comme en divers autres lieus de la Zone Torride. Hommes & femmes Caraïbes sont naturellement chastes, qualité bien rare entre les Sauvages. Et quand nos gens les considerent trop curieusement, & se rient de leur nudité, ils ont acoûtumé de leur dire, *Compere, il ne faut nous regarder qu'entre les deus yeus.* Vertu digne d'admiration, en vn peuple nud & barbare comme celuy-là.

On raconte du Capitaine Baron, qu'entre

qu'entre les diverſes deſcentes, qu'il a fait avec les ſiens, à pluſieurs repriſes, en l'Ile de Monſerrat, tenuë par les Anglois, il fit vne fois vn grand dégât dans les habitations voiſines de la mer, qu'il en enleva vn grand butin, & que parmy les priſonniers s'étant trouvé vne belle Demoiſelle, qui étoit femme de l'vn des Officiers de l'Ile, il la fit conduire en l'vne de ſes maiſons de la Dominique. Cette Demoiſelle étant enceinte lors qu'elle fut enlevée, fut ſervie avec grand ſoin en ſes couches, par les femmes des Sauvages de la même Ile. Et bien qu'aprés cela, elle demeurât encore long tems parmy eus, ni le Capitaine Baron, ni aucun autre d'entr'eus, ne la touchérent jamais. Ce qui eſt ſans doute, vne grande retenuë pour de telles gens.

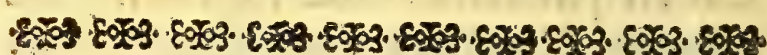
Il eſt vray, qu'vne partie d'eus ont degeneré de cette chaſteté, & de pluſieurs autres vertus de leurs anceſtres. Mais il eſt certain auſſi, que les Européens par leurs pernicieus exemples, & par le mauvais traitement dont ils ont vſé envers eus, les trompant vilaine

lainement, fauſſant lachement en toute rencontre la foy promiſe, pillant & brûlant impitoyablemẽt leurs maiſons & leurs villages, & violant indignement leurs femmes & leurs filles, leur ont appris, à la perpetuelle infamie du nom Chrétien, la diſſimulation, le menſonge, la trahiſon, la perfidie, la luxure, & pluſieurs autres vices, qui leur étoient preſque inconnus, avant qu'ils euſſent eu commerce avec eus.

Au reſte, ces Sauvages, tout Sauvages qu'ils ſont, ont de la civilité & de la courtoiſie au delà de ce qu'on pourroit s'imaginer en des Sauvages: Ce n'eſt pas ſans doute, qu'il n'y ait quelques Caraïbes fort déraiſonnables & fort abbrutis. Mais au moins pour la plupart, témoignent-ils du jugement & de la docilité en beaucoup de rencontres, & ceus qui les ont pratiquez vn long-tems, ont remarqué en pluſieurs divers traits d'honeſteté & de reconnoiſſance, d'amitié & de generoſité. Mais nous en parlerons plus particulierement au

Chapitre de la reception qu'ils font aus étrangers, qui leur vont rendre visite.

Ils ont aussi la proprieté en si grande recommandation (chose bien extraordinaire encore entre les Sauvages) & ont si grande horreur des ordures, que si l'on en avoit fait en leurs jardins où sont plantez leur Manioc & leurs Patates, ils les abandonneroient aussi-tost, & ne voudroient plus se servir des vivres qui y seroient. Nous verrons plus amplement leur propreté & sur ce sujet & sur quelques autres, aus Chapitres de leurs Habitations & de leurs Repas.



CHAPITRE XII.

De la simplicité naturelle des Caraïbes.

L'Admiration étant fille de l'ignorance, on ne doit pas trouver étrange, que les Caraïbes, qui ont si peu de lumiere & de connoissance de toutes

toutes les belles choſes, que l'étude & l'experience ont renduës familieres parmy les Nations civiliſées, ſoyent ſaiſis d'vn profond étonnement à la rencontre de tout ce dont ils ignorent la cauſe, & qu'ils ſoyent nourris dans vne ſi grãde ſimplicité qu'on la prendroit en la plûpart de ce pauvre peuple, pour vne ſtupidité brutale.

Cette ſimplicité paroit entr'autres choſes, dans l'extréme peur qu'ils ont des armes à feu, leſquelles ils conſiderent avec vne extréme admiration. Sur tout, ils s'étonnent des fuzils: car encore pour les pieces d'artillerie & pour les mouſquets, ils y voyent mettre le feu. Mais quant aus fuzils, ils ne peuvent cõcevoir, d'où il eſt poſſible qu'ils prennent feu : & ils croyent que c'eſt *Maboya* qui fait cét office. Ainſi nomment ils l'Eſprit malin. Mais cette peur & cét étonnement leur ſont communs avec beaucoup d'autres Sauvages, qui n'ont rien trouvé de ſi étrange en leurs rencontres avec les Européens, que ces armes qui jettent du feu, & qui de ſi loin

percent & tuënt ceus qu'elles rencontrent en droite ligne. Ce fut-là, avec le prodige de voir des hommes combatre à Cheval, la principale cause qui fit que les Peruviens tinrent les Espagnols pour les Dieus, & qu'ils se soumirét à eus avec peu de resistance. On dit que les Arabes mémes, qui courent le long des rivages du Iordain, & qui semblent devoir être plus aguerris, sont dans cette peur & dans cét étonnement, comme nous font voir Garcilasso en son Commentaire Royal *liv. 3. chap. 8. Voyage de* des Hayes au Levant.

Entre les marques de simplicité des Caraïbes, en voicy encore deus bien considerables. Lors qu'il arrive vne éclipse de Lune, ils croyent que *Maboya* la mange, & dansent toute la nuit, faisant sonner des Calebasses où il y a de petis caillous. Et quand ils sentent quelque mauvaise odeur en vn lieu, ils ont accoutumé de dire *Maboya Cayeu eu*, c'est à dire, le Diable est icy. *Caima Loary*, allons nous en à cause de luy, ou sauvons nous.

crainte

crainte de luy. Et même ils donént le nom de *Maboya*, ou de Diable, à de certaines plantes, à de certains champignons de mauvaiſe odeur, & à tous ce qui eſt capable de leur donner de la frayeur.

Il y a quelque tems, que la plus grãde partie des Caraïbes ſe perſuadoient que la poudre à Canon étoit la graine de quelque herbe: Et il s'en eſt trouvé, qui en ont demandé pour en ſemer en leurs jardins. Et même quelques vns, quoy qu'on leur en ait pû dire, en ont jetté en terre, dans la creance qu'elle produiroit auſſi aiſément que de la graine de Chous : Imagination, toutefois, moins groſſiere que celles de ces brutaus de Guinée, qui, la premiere fois qu'ils virent des Européens, penſoient que les marchandiſes qu'on leur apportoit, comme toiles, couteaus, & armes à feu, croiſſoient ſur la terre ainſi preparées, de même que les fruits des Arbres, & qu'on n'avoit qu'à les cueillir. Cela n'eſt pas, ſans doute, à beaucoup prés ſi pardonnable, que la ſimplicité de

nos Caraïbes. Et l'on peut encore alleguer suivãt Garcilasse *l. 9. chap. 16.* pour excuser cette simplicité, ou du moins pour la faire trouver plus supportable, la stupidité de ces Americains, lésquels au commencement de la découverte du Nouveau Monde s'imaginoient que le Cheval & le Cavalier étoient vne même chose, comme les Centaures des Poëtes : Et de ces autres, qui aprés avoir été vaincus, venant demander paix & pardon aus hommes, & leur apporter de l'or & des viandes, en allerent autant offrir aus chevaus, avec vne Harangue toute pareille à celle qu'ils faisoient aus hommes, prenant le hannissement de ces animaus pour vn langage de composition & de tréve. Comme dit Montagne en ses Essais *l. 1. chap. 8.* Et pour faire la cloture de ces exemples, nous ajoûterons seulement la niaiserie de ces mêmes Indiẽs de l'Amerique, qui croyoient tout franchement, que les lettres missives que les Espagnols s'envoyoient les vns aus autres, étoient des couriers & des espions parlans, voyans, & *declarans les*

actions les plus secrétes selon de Lery *chap.16.* & Garcilasso *l.9.chap.29.* Et dans cette croyance, redoutans vn jour l'œil & la langue de l'vne de ces lettres, ils la cacherent sous vne pierre, pour manger en liberté quelques melons de leurs maitres. Enfin l'on n'aura pas sujet de trouver si étrange, que les Caraïbes ayent pris de la poudre à Canon qui leur étoit inconnuë, pour de la graine à semer, puis qu'il s'est même trouvé des gens en France, qui vivant éloignez des lieus où se fait le sel, croyoient par vne imagination toute semblable, qu'il se recueilloit dans les jardins. Il arriva aussi il y a peu d'années, qu'vne femme habitante de la Martinique, ayant envoyé plusieurs livres de Caret, qui est vn espece d'écaille de Tortuë, & de Tabac à vne marchande de Saint-Malo; comme cette femme eut vendu sa marchandise, elle en donna avis à sa correspondante à la Martinique, & luy manda qu'elle luy conseilloit de planter à l'avenir beaucoup de Caret en son iardin,

plutôt que du Tabac, parce que ce Caret étoit beaucoup plus cher en France, & qu'il ne se pourrissoit pas dans le navire comme le Tabac. Mais voyons ce qui se presente encore à dire, sur la simplicité naturelle des Sauvages Antillois.

C'est vne chose plaisante, que ces pauvres gens sont si simples, que bien qu'ils ayent chez eus force belles Salines, neantmoins ils n'oseroient s'en servir dans leur ordinaire, estimans le Sel extrémement contraire à la santé, & à la conservation de la vie. Aussi ne leur arrive-t'il jamais d'en manger ni d'en assaisonner leurs viandes. Et quand ils voyent nos gens en vser, ils leur disent, par vne compassion digne de compassion, *Compere, tu te fais mourir*. Mais au lieu de sel, ils pimentent étrangement tous leurs mets.

Ils ne mangent point non plus entr'eus, de Pourceau, qu'ils nomment *Coincoin* & *Boüiròkou*: ni de Tortuë, qu'ils appelent *Catallou*, bien que ces animaus se trouvent en grande abondance

dance en leur païs. Et ils s'en abſtiennent pour les plus niaiſes raiſons du monde. Car pour le Pourceau, ils apprehendent d'en goûter, de peur que leurs yeus n'en deviennent petis comme ceus de cette beſte. Or c'eſt, à leur avis, la plus grande de toutes les diformitez, que d'avoir de petis yeus: Et cependant, il n'y en a guéres d'entr'eus, qui ne les ayent tels. Quant aus Tortuës, la raiſon n'en eſt pas moins ridicule. Ils ne s'en nourriſſent point, diſent-ils, de crainte que s'ils en mangeoient, ils ne participaſſent à la lourdiſe & à la ſtupidité de cet animal.

Les peuples Sauvages ſont ainſi remplis d'imaginations particulieres & groteſques, en matiere de repas. Pour exemple, les Canadiens s'abſtiennent de Moules par vne certaine fantaiſie: comme dit Paul le jeune en ſes Relations de la Nouvelle France; mais ils ſont ſi beſtes qu'ils ne ſauroient donner la raiſon de cette abſtinence. Ils ne jettent point aus chiens les os de Caſtor, de peur que

l'ame de cette bête ne l'aille dire aus autres Castors, & ne les fasse fuyr du païs. On dit aussi qu'ils ne mangent point la moëlle de l'épine du dos d'aucun animal, de peur d'avoir mal au dos. Les Bresiliens ne mangent point d'œufs de poule, estimant que c'est du poison, ainsi que dit de Lery *ch.* 11. Ils ne mangent point non plus de cannes, ni d'aucun autre animal qui marche lentement, ni de poissons qui ne nagent pas viste, de crainte d'aquerir la lenteur de ces bêtes-là. Les Maldivois ne mangent point de Tortuë, non plus que les Caraïbes, mais cét à cause de la conformité qu'elles ont à leur avis, avec l'homme. Les Calecutiens, & quelques autres Orientaus ne goûtent iamais de chair de buffle, de vache, ni de taureau, par ce qu'ils croyent que les ames humaines, au sortir du corps, vont animer celuy de ces bêtes, selon Pirard au traitté des animaus des Indes Orientales, *ch.* 2. Enfin, certains Peruviens de la Province de Pastu, ne mangent absolument d'aucune chair, à ce que disent Vincent

cent le Blanc, & Garcilasso, *l.8.ch.7*. Et si on les presse d'en goûter seulement, ils répondent qu'ils ne sont pas des chiens. Tous ces exemples sont mis en avant, pour faire voir que l'apprehension des Caraïbes de manger du sel, du pourceau & de la tortuë, ne les doit pas faire estimer les plus bourrus & les plus extravagans de tous les Sauvages.

Outre les marques que nous avons dé-ja produites de leur niaiserie & de leur simplicité, on trouve encore celle-cy. C'est qu'ils sont si grossiers, qu'ils ne savent pas conter plus grand nombre que celuy des doigts de leurs mains, & des orteils de leurs pieds, qu'ils mõtrent pour signifier ce nombre-là ; le surplus leur étant vn nombre innombrable. De sorte qu'ils n'auroient garde d'être propre à être banquiers. Bien au contraire des Chinois, qui sont si savans à conter, qu'en vn moment ils font des contes sans faute, où nous serions bien empéchez, comme raporte le Voyage fait aus Indes Orientales en 1630.

Mais les Caraïbes ont le privilege de n'estre pas la seule Nation du monde, à qui l'on puisse reprocher cette ignorance. Car elle s'est trouvée aussi chez les Peuples de Madagascar & de Guinée, pour n'alléguer que ceus-là. Et même les Anciens Historiens nous disent, que certains Peuples ne savoient contre que jusqu'à cinq, & d'autres jusques à quatre.

Les Guinois ayant conté jusqu'à dix, avoient acoutumé de faire vne marque,& puis de recommencer. Certains Sauvages du Septentrion de l'Amerique, pour exprimer vn grand nombre qu'il leur est impossible de nommer, se servent d'vne demonstration bien facile, prenant leurs cheveus ou du sable à pleines mains; Comparaisons qui se voyent en plusieurs endroits dans les Saintes Ecritures. Les Antillois, ont aussi leur invention pour suppléer au defaut du conte : car quand il leur faut aller à la guerre & se trouver prests au rendez-vous general, à jour nommé, ils prenent chacun l'vn aprés l'autre,

l'autre, vn égal nombre de pois, en leur aſſemblée ſolennelle, comme trois ou quatre dizaines, & quelque nombre au deſſous de dix, sil en eſt beſoin, ſelon qu'ils ont reſolu d'avancer leur entrepriſe. Ils verſent ces pois dans vne petite Calebaſſe, & chaque matin ils en oſtent vn, & le jettent : lors qu'il n'y en reſte plus, c'eſt à dire que le tems arreſté pour leur partement eſt écheu, & qu'il ſe faut mettre en état de marcher le lendemain. Ou bien ils font chacun autant de nœuds en vne petite corde, & en dénouënt vn chaque jour : Et quand ils ſont venus au dernier, ils ſe trouvent au rendez-vous. Quelquefois auſſi ils prenent de petis morceaus de bois, ſur léquels ils font autant de crans, qu'ils veulent employer de jours à leur preparation. Tous les jours ils coupent vne de ces marques : & lors qu'ils ont la derniere, ils ſe vont rendre au lieu aſſigné.

Les Capitaines, les Boyez ; & les Vieillards, ont l'eſprit plus ſubtil que

le commun, & par vne longue experience jointe à la Traditive de leurs anceſtres, ils ont acquis vne groſſiere connoiſſance de pluſieurs Aſtres, d'où vient qu'ils content les mois par Lunes, & les années par Pouſſiniéres, prenant garde à cette Conſtellation. Ainſi quelques Peruvieus regloient leurs années ſur les recoltes. Les Montagnars de Canada obſervent le nombre des nuits & des Hyvers, & les Soriquois content par Soleils. Mais, bien que les plus iudicieus parmy nos Caraïbes, diſcernent les mois & les années, & qu'ils remarquent les differentes ſaiſons, ils n'ont neantmoins aucuns monumens d'antiquité, & ne peuvent dire combien de tems il y a, que les premiers de leur Nation vinrent du Continent habiter les Iles: Mais ſeulement ils ont donné à entendre que ni eus, ni leurs peres, ni leurs grands peres, ne s'en ſouvenoient point. Ils ne ſauroient dire non plus, ni quel âge ils ont, ni dépuis quand preciſement, les Eſpagnols ſont arrivez en leur païs, ni

beaucoup

beaucoup d'autres choſes ſemblables. Car ils ne marquent rien de tout cela, & ils ne font nul état de ces connoiſſances.



CHAPITRE XIII.

De ce qu'on peut nommer Religion parmy les Caraïbes.

IL n'eſt point de Nation ſi Sauvage, ni de Peuple ſi Barbare, qui n'ait quelque opinion, & quelque croyance de la Divinité, diſoit autrefois le Prince de l'Eloquence Romaine au *Livre* des Queſt. Tuſcul. Et ailleurs, la nature même a imprimé la connoiſſance de la Divinité en l'Eſprit de tous les hommes. Car quelle Nation, ou quelle ſorte d'hommes y a t-il, qui n'ait, ſans l'avoir appris d'aucun, vn ſentiment naturel de la Divinité? On admire ſans doute, avec iuſte raiſon, ces belles lumieres, qui ſortent de la bouche d'vn homme envelopé dans les tenebres du Paganiſme

Mais

Mais il ſemble, qu'il eſt aujourd'huy bien malaiſé de verifier les fameuſes paroles de cet incomparable Orateur. Car les pauvres Sauvages de l'ancien peuple des *Antes* au Perou, & deus Provinces des *Chirhuanes* ou *Cheriganes*; Ceus de la plûpart des païs de la Nouvelle France, de la nouvelle Mexique, de la nouvelle Hollande, du Breſil, des nouveaus Païs-bas, de la Terre del Fuego, des Arouâgues, des Habitans du fleuve de Cayenne, des Iles des larrons & quelques autres, n'ont, à ce que rapportent les Hiſtoriens, aucune eſpece de Religion, & n'adorent nulle Puiſſance ſouveraine.

Ceus auſſi qui ont converſé parmy les Caraïbes Inſulaires, ſont contrains d'avoüer, qu'ils ont preſque étouffé par la violence de leurs brutales paſſions, toute la connoiſſance que la nature leur donnoit de la Divinité, qu'ils ont rejetté toutes les adreſſes & les lumieres qui les y conduiſoient, & qu'en ſuitte, par vn juſte jugement ed Dieu, ils ſont demeurez dans vne nuit

nuit si affreuse, qu'on ne voit parmy eus, ni invocation, ni Ceremonies, ni sacrifices, ni enfin exercice ou assemblée quelconque de devotion. Ils n'ont pas même de nom pour exprimer la Divinité, bien loin de la servir. De sorte, que quand on leur veut parler de Dieu, il leur faut dire. Celuy qui a crée le Monde, qui a tout fait, qui donne la vie & la nourriture à toutes les creatures vivantes, ou quelque chose de semblable. Ainsi sont ils aveuglez & abrutis à tel point, qu'ils ne reconnoissent pas le Seigneur de la nature, en cet admirable ouvrage de l'Vnivers, où luy même a voulu se peindre de mille couleurs immortelles, & faire voir comme à l'œil son adorable puissance. Ainsi demeurent-ils sourds à la vois d'vne infinité de creatures, qui leur préchent continuellement vn Createur. Ainsi vsent-ils tous les iours des biens de leur souverain MAÎTRE, sans penser qu'il en est l'Autheur, & sans en rendre graces à sa bonté, qui les leur communique si liberalement.

Ils

Ils diſent que la Terre eſt la bonne Mere, qui leur donne toutes les choſes neceſſaires à la vie. Mais leur eſprit tout de terre, ne s'éleve pas juſques à ce Pere Tout-puiſſant & Tout-miſericordieus, qui de ſes propres mains a formé la Terre, & qui par vne continuelle influence de ſa Divinité, luy donne tous les iours la vertu de porter leur nourriture. Que ſi on leur parle de cette eſſence Divine, & qu'on les entretienne des myſteres de la Foy, ils écoutent fort patiemment tout le diſcours: Mais aprés qu'on a achevé, ils répondent comme par moquerie, *Compere tu es fort eloquent, tu es mouche manigat*, c'eſt à dire fort adroit, je voudrois auſſi bien parler que toy. Méme ils diſent cõme les Breſiliens, que s'ils ſe laiſſoient perſuader à de tels diſcours, leurs voiſins ſe moqueroient d'eus.

Quelcun d'entre les Caraïbes, travaillant vn iour de Dimanche, Monſieur du Montel rapporte qu'il luy dit; *Celuy qui a fait le Ciel & la Terre ſera faché contre toy de ce que tu travailles*

auiour

aniourduy : Car il a ordonné ce iour pour son service. Et moy,luy répondit brusquement le Sauvage,je suis fâché contre luy : Car tu dis qu'il est le Maître du Monde, & des saisons. C'est donc luy,qui n'a pas envoyé la pluye en son tems , & qui a fait mourir mon Manioc & mes Patates,par la grande sécheresse. Puis qu'il m'a si mal traitté, je veus travailler tous les Dimanches pour le fâcher. Voyez jusqu'où va la brutalité de ces miserables.Ce dicours-là, se rapporte à celuy de ces insensez de Toupinambous , qui sur ce qu'on leur avoit dit que Dieu étoit l'Auteur du tonnerre,argumentoient qu'il n'étoit pas bon,puis qu'il se plaisoit à les épouvanter de la sorte, à ce que dit De Lery *chap.*17.retournõs aus Caraïbes.

Ceus de cette même Nation , qui habitent au Continent Meridional de l'Amerique , n'ont aucune Religion non plus que ces Insulaires. Quelques vns d'entr'eus respectent bien le Soleil & la Lune, qu'ils estiment estre animez. Mais pourtant ils ne les adorent pas,ni ne leur offrent ni sacrifient

chose qui soit. Il est vray-semblable, qu'il sont encore retenu cette veneration pour ces deus grãds Luminaires, qu'ils ont di-je retenuë des Apalachites, avec lesquels leurs predecesseurs ont sejourné autrefois. Nos Insulaires n'ont pas méme conservé cette traditive, mais voicy tout ce qu'on peut nommer Religion parmy eus, & qui en porte quelque grossiere image.

Ils ont vn sentiment naturel de quelque Divinité ou de quelque Puissance superieure & bienfaisante, qui reside és Cieux : ils disent, qu'elle se contente de joüyr en repos des douceurs de sa propre felicité, sans s'offenser des mauvaises actions des hommes,& qu'elle est doüée d'vne si grande bonté qu'elle ne tire aucune vengeance de ses ennemis, d'où vient, qu'ils ne luy rendent ny honneur ny adoration, & qu'ils interpretent ces thresors de Clemence qu'elle déploye si liberalement envers eux, & cette longue patience, dont elle les supporte, ou à vne impuissance, ou à vne indiffe-

indifference qu'elle a, pour la conduite des hommes.

Ils croyent donc deus ſortes d'Eſprits, les vns bons, les autres mauvais. Ces bons Eſprits ſont leurs Dieus. Et ils les appellent en general *Akamboüé*, qui eſt le mot que diſent les hommes : Et *Opoyem*, qui eſt celuy des femmes. Il eſt vray que le mot *d'Akamboüé*, ſignifie ſimplement vn Eſprit, & de là vient qu'il ſe dit auſſi de l'Eſprit d'vn homme. Mais tant y a, qu'ils ne l'appliquent point aus Eſprits malins. Ces bons Eſprits qui ſont leurs Dieus, ſont plus particulieremẽt exprimez par les hommes ſous le mot *d'Icheïri*, & par les femmes, ſous celuy de *Chemijn*, que nous ne pouvons tourner que par celuy de Dieu, & *Chemiignum*, les Dieus. Et chacun parlant de ſon Dieu en particulier, dit *Ichéirikou*, qui eſt le mot des hommes, & *Nechemérakou*, qui eſt celuy des femmes. Mais les hommes & les femmes nomment le mauvais Eſprit, qui eſt leur Diable *Mapoya*, ou *Maboya*, comme diſent tous les François.

çois. Mais les Caraïbes prononcent icy le B, à l'Allemande.

Ils croyent que ces bons Esprits, ou ces Dieus, sont en grand nombre, & dans cette pluralité, chacun s'imagine en avoir vn pour soy en particulier. Ils disent donc que ces Dieus ont leur demeure au Ciel, mais ils ne savent ce qu'il y font, & d'eus mêmes ils ne s'avisent point de les reconnoitre, comme les Createurs du monde, & des choses qui y sont. Mais seulement quand on leur dit, que le Dieu que nous adorons a fait le Ciel & la Terre, & que c'est luy qui fait produire à la terre nôtre nourriture, ils répondent, ouy, ton Dieu a fait le Ciel & la terre de France, & y fait venir ton blé. Mais nos Dieus ont fait nôtre païs,& font croitre nôtre Manioc.

Quelques-vns disent, qu'ils appellent leurs faus Dieus des *Rioches*;Mais c'est vn mot qui n'est pas de leur langue, il vient de l'Espagnol. Nos François le disent aprés les Espagnols. Et si les Caraïbes s'en servent, ce n'est

n'eſt pas entr'eus, mais ſeulement parmy les Etrangers. De tout ce que deſſus il appert, que bien que ces Barbares ayent vn ſentiment naturel de quelque Divinité, ou de quelque Puiſſance ſuperieure, il eſt meſlé de tant d'extravagances, & enveloppé de ſi profondes tenebres, que l'on ne peut dire que ces pauvres gens ayent connoiſſance de Dieu. En effet, les Divinitez qu'ils reconnoiſſent, & auquelles ils rendent quelque hommage, ſont autant de Demons, qui les ſeduiſent, & qui les tiennent enchainez ſous leur damnable ſervitude. Bien que quant à eus neantmoins, ils les diſtinguent d'avec les Eſprits malins.

Ils n'ont aucuns Temples ni Autels, qui ſoyent particulierement dediez à ces pretenduës Divinitez qu'ils reconnoiſſent, ils ne font auſſi aucun Sacrifice à leur honneur de choſe qui ait eu vie; Mais ils leur font ſeulement les offrandes de Caſſaue, & des primices de leurs fruits; Sur tout, quand ils croyent avoir eſté gueris

par eus de quelque maladie, ils font vn vin, ou vn feſtin à leur honneur, & pour reconnoiſſance, ils leur offrent de la Caſſaue & du Oüicou. Toutes ces offrandes ſont nommées par eus *Anacri*. Leurs maiſons étant faites en ovale, & le toit allant juſqu'à terre ils mettent à l'vn des bouts de la caſe leurs offrandes, dans des vaiſeaus, ſelon la nature de la choſe, ſur vn ou ſur pluſieurs *Matoútous*, ou petites tables tiſſuës de jonc & de feüilles de Latanier. Chacun dans ſa caſe peut faire ces offrandes à ſon Dieu; mais quand c'eſt pour l'évoquer, il faut vn Boyé: Toutes ces offrandes ne ſont accompagnées d'aucune adoration, ni d'aucunes prieres, & elles ne conſiſtent, qu'en la preſentation même de ces dons.

Ils évoquent auſſi leurs faus Dieus, lors qu'ils ſouhaittent leur preſence. Mais cela ſe doit faire par l'intervention de leurs *Boyez*, c'eſt à dire de leurs Prétres, ou pour mieus dire de leurs Magiciens, & ils font cela principalement en 4. occaſions. 1. Pour demander

demander vengeance de quelcun qui leur a fait du mal, & attirer quelque punition ſur luy. 2 Pour être gueris de quelque maladie dont ils ſont affligez,& pour en ſavoir l'iſſuë.Et quand ils ont eſté gueris, ils font des Vins comme on les appelle aus Iles, c'eſt à dire des aſſemblées de réjouiſſance, & de débauches en leur honneur, comme pour reconnoiſſance, Et leurs Magiciens, font auſſi parmy eus l'office de Medecin: joignant enſemble la Diablerie & la Medecine, & ne faiſant point de cure, ni d'application de remedes, qui ne ſoit vn acte de ſuperſtition. 3. Ils les conſultent encore ſur l'evenement de leurs guerres.4. Enfin ils évoquent ces Eſprits-là par leurs Boyez, pour obtenir d'eus,qu'ils chaſſent le *Maboya*,ou l'Eſprit malin. Mais jamais ils n'évoquent le *Maboya* luy même, comme quelques vns ſe ſont imaginez.

Chaque Boyé,a ſon Dieu particulier, ou plutoſt ſon Diable familier, lequel il évoque par le chant de quelques paroles,accompagné de la fumée de

de Tabac, qu'ils font bruler devant ce Demon, comme vn parfum qui luy eſt fort agreable, & dont l'odeur eſt capable de l'attirer.

Quand les Boyez évoquent leur Demon familier, c'eſt touſiours pendant la nuit, & il faut bien prendre garde de ne porter aucune lumiere, ni aucun feu dans la place où ils exercent ces abominatiõs, car ces Eſprits de tenebres, ont en horreur toute ſorte de clarté. Et lors que pluſieurs *Boyez* évoquent enſemble leurs Dieus, comme ils parlent, ces Dieus, ou plûtôt ces Demons, s'injurient & querellent, s'attribuant l'vn à l'autre la cauſe des maus de quelcun, & il ſemble qu'ils ſe battent.

Ces Demons ſe nichent ſouvent dans des os de mort, tirez du ſepulcre, & envelopez de cotton, & rendent par là des oracles, diſant que c'eſt l'ame du mort. Ils s'en ſervent pour enſorceler leurs ennemis, & pour cet effet les ſorciers envelopent ces os, avec quelque choſe qui ſoit à leur ennemy. Ces Diables entrent auſſi quelquefois

quefois dans les corps des femmes, & parlent par elles. Quand *Boyé*, ou le Magicien a obligé par ſes charmes le Diable qui luy eſt familier, à comparoître, il dit, qu'il luy apparoit ſous des formes differentes, & ceus qui ſont aus environs du lieu où il prattique ſes damnables ſuperſtitions, diſent, qu'il répond clairement aus demandes qu'on luy fait, qu'il predit l'iſſuë d'vne guerre ou d'vne maladie, & qu'apres que le *Boyé* s'eſt retiré, que le Diable remuë les vaiſſeaus, & fait comme claquer des mâchoires, de ſorte, qu'il ſemble qu'il mange & qu'il boive les preſens, qu'on luy avoit preparés, léquels ils nomment *Anacry*: Mais que le lendemain on trouve qu'il n'y a pas touché. Ces viandes profanes, qui ont été ſoüillées par ces malheureus Eſprits, ſont reputées ſi ſaintes par ces Magiciens, & par le Peuple qu'ils ont abusé; qu'il n'y a que les Vieillards, & les plus conſiderables d'entr'eus, qui ayent la liberté d'en goûter, & méme il n'oſeroient s'y ingerer, ſi ce n'eſt qu'ils ayent vne cer-

taine netteté de corps, quils disent étre requise en tous ceus, qui en veulét vser.

Aussi tôt que ces pauvres Sauvages ont quelque mal ou quelque douleur, ils croyent que ce sont les Dieus de quelcun de leurs ennemis, qui les leur ont envoyez: Et ont recours au *Boyé*, qui consultant son Demon, leur apprend que c'est le Dieu d'vn tel, ou d'vn tel qui leur a causé ces maus-là. Et de là viennent des haines & des vangeances contre ceus, dont les Dieus les ont ainsi traittez.

Outre leurs *Boyez* ou Magiciens, qui sont grandement respectez & honorez parmy eus, ils ont des Sorciers, au moins les croyent-ils tels, qui à ce qu'ils disent envoyent sur eus des charmes, & des sorts dangereus & funestes, & ceus qu'ils estiment tels, ils les tuent quand ils les peuvent attraper. C'est bien souvent vn pretexte pour se défaire de leurs ennemis.

Les Caraïbes sont encore sujets à d'autres maus qu'ils disent venir du *Maboya*, & ils se plaignent souvent qu'il les bat. Il est vray, que quelques Personnes de merite qui ont conversé

quelque tems parmy ce pauvre Peuple, ſont perſuadez qu'ils ne ſont ni pourſuivis, ni battus effectivement par le Diable: & que toutes les plaintes & les recits épouvantables qu'ils font ſur ce ſujet, ſont fondez ſur ce qu'étans d'vn naturel fort melancolique, & ayant pour la plûpart la ratte groſſe & enflée, ils font ſouvent des ſonges affreus & terribles, où ils s'imaginent que le Diable leur apparoit, & qu'il les bat à outrance. Ce qui les fait réveiller en ſurſaut, tout effrayez. Et à leur réveil, ils diſent que *Maboya* les a battus: En ayant l'imagination tellement bleſſée, qu'ils en croyent ſentir la douleur.

Mais il eſt tres-conſtant, par le témoignage de pluſieurs autres perſonnes de condition, & d'vn rare ſavoir, qui ont ſejourné aſſez long-tems en l'Ile de Saint Vincent, qui n'eſt habitée que de Caraïbes, & qui ont auſſi veu ceus de la même Nation qui demeurent au Continent de l'Amerique Meridionale: que les Diables les battent effectivément. & qu'ils montrent

ſouvét ſur leurs corps, les marques bié viſibles des coups qu'ils en ont reçeu. Nous apprenons auſſi par la relation de pluſieurs des Habitans François de la Martinique, qu'étans allez au quartier de ces Sauvages, qui demeurent dans la même Ile. Ils les ont ſouvent trouvez faiſans d'horribles plaintes, de ce que *Maboya* les venoit de mal traitter, & diſans qu'il étoit *Mouche fâche contre Caraïbes*, de ſorte qu'ils eſtimoyent les François heureus, de ce que leur *Maboya* ne les battoit point.

Monſieur Du Montel, qui s'eſt ſouvent trouvé en leurs Aſſemblées & qui a converſé fort familierement & vn long tems avec ceus de cette Nation qui habitent l'Ile de Saint Vincent, & même avec ceus du Continent Meridional, rend ce témoignage ſur ce triſte ſujet. [Dans l'ignorance & dans l'Irreligion où vivent nos Caraïbes, ils connoiſſent par experience, & craignent plus que la mort, l'Eſprit malin, qu'ils nomment *Maboya*, car ce redoutable ennemy leur apparoit ſouvent en des formes tres-hydeuſes.

hydeuſes. Sur tout cet impitoyable & ſanguinaire bourreau, affamé de meurtres dés l'origine du monde, outrage & bleſſe cruellement ces miſerables, lors qu'ils ne ſe diſpoſent pas aſſez promtement à la guerre. De ſorte, que quand on leur reproche la paſſion ſi ardente qui paroît en eus, pour l'effuſion du ſang humain, ils répondent, qu'ils ſont obligez à s'y porter malgré qu'ils en ayent, & que *Maboya* les y contraint.

Ces pauvres gens ne ſont pas les ſeuls que l'ennemy du Genre humain traitte comme ſes eſclaves. Divers autres Peuples Barbares portent tous les jours en leurs ſanglantes marques de ſes cruautez. Et l'on dit que les Breſiliens fremiſſent & ſuënt d'horreur, dans le ſouvenir de ſes apparitions, & meurēt quelquefois de la ſeule peur qu'ils ont du mauvais traittement qu'il leur fait. Auſſi ſe trouve-t'il quelques vnes de ces Nations, qui flattent ce vieus Dragon, & qui par adorations, par offrandes, & par Sacrifices tachent d'adoucir ſa rage & d'appaiſer ſa fureur; Comme

entre autres, pour ne point parler des Peuples de l'Orient, quelques Floridiens, & les Canadiens. Car c'eſt la raiſon qu'ils donnent du ſervice qu'ils luy rendent. On aſſure, que les Iuifs même ſe ſont portez à faire quelquéfois des offrandes à ce Demon, pour eſtre delivrez de ſes tentations & de ſes pieges. Et l'vn de leurs Auteurs, qui eſt Elie dans ſon Thiſby, cite ce Proverbe comme vſité parmy eus : *Donnez vn preſent à Samaël, au iour de l'expiation.*

Mais quelque crainte que les Caraibes puiſſent avoir de leur *Maboya*, & quelque rude traittement qu'ils en reçoivent, ils ne l'honorent ni d'offrandes, ni de prieres, ni d'adoration, ni de ſacrifices. Tout le remede dont ils vſent contre ſes cruelles vexations, c'eſt de former le mieus qu'ils peuvent de petites images de bois, ou de quelque autre matiere ſolide, à l'imitation de la forme où cet eſprit malin leur eſt apparu. Ils pendent ces images à leur col, & diſent, qu'ils en éprouvent du ſoulagement : Et que *Maboya* les

tourmente moins, quand ils les portent. Quelquefois aussi, à l'imitation des Caraïbes du Continent, ils se servent pour l'appaiser, de l'entremise des *Boyez*, qui consultent leurs Dieus sur ce sujet, de même qu'en ces rencontres, ceus du Continent ont recours à leurs Sorciers, qui sont en grande recommandation parmy eus.

Car bien que les Caraïbes de ces quarties-là, soyent tous generalement assez rusez, neantmoins, ils ont parmy eus certains Esprits adroits, qui pour se donner plus d'autorité & de reputation parmy les autres: leur font accroire qu'ils ont des intelligences secrettes avec les Esprits malins, qu'ils nomment *Maboyas*, de même que nos Caraïbes Insulaires, dont ils sont tourmentez, & qu'ils apprenent d'eus, les choses les plus cachées. Ces gens sont estimez parmy ces Peuples sans cónoissance de Dieu, comme des Oracles, & ils les consultét en toutes choses, & s'arrétent superstitieusement à leurs répóses: Ce qui en-

tretient des inimitiés irreconciliables parmy eus, & qui eſt cauſe bien ſouvent de pluſieurs meurtres. Car quand quelcun eſt morts, ſes parens & ſes alliez ont de coutume de conſulter le Sorcier pourquoy il eſt mort ? Que ſi le Sorcier répond, que celuy-cy ou celuy-là en eſt la cauſe, ils n'aurốt jamais de repos, tant qu'ils ayent fait mourir celuy que le *Piais* (ainſi nomment-ils le Sorcier en leur langue) aura marqué. Les Caraïbes des Iles imitent auſſi en cela la coutume de leurs Confreres, comme nous l'avons deja repreſenté cy-deſſus.

Mais c'eſt vne choſe aſſurée, & que tous ces Sauvages reconnoiſſent tous les jours eus-mêmes par experience, que le Malin n'a pas le pouvoir des les maltraitter en la compagnie d'aucun des Chrétiens. Auſſi, dans les Iles où les Chrétiens ſont meſlez avec eus, ces malheureus étant perſecutez par ce maudit adverſaire, ſe ſauvent à toute bride dans les plus prochaines maiſons des Chrétiens, où ils trouvent vn azile & vne retraitte

aſſurée, contre les violentes attaques de ce furieus agreſſeur.

C'eſt auſſi vne verité conſtante, & dont l'experience journaliere fait foy dans toute l'Amerique, que le Saint Sacrement du Batême étant conferé à ces Sauvages, le Diable ne les bat & ne les outrage plus tout le reſte de leur vie. Il ſembleroit aprés cela, que ces gens dévroient ſouhaitter avec paſſion d'embraſſer le Chriſtianiſme, pour ſe tirer vne bonne fois des griffes de ce Lyon rugiſſant. Et de vray, dans les momens qu'ils en ſentent les cruelles pointes en leur chair, ils ſe ſouhaittent Chrétiens, & promettent de le devenir. Mais auſſi-toſt que la douleur eſt paſſée, ils ſe moquent de la Religion Chrétienne & de ſon Batême. La même brutalité ſe trouve parmy le peuple du Breſil, comme nous fait voir de Lery *chap.16*.



CHAPITRE XIV.

Continuation de ce qu'on peut appeller Religion parmy les Caraïbes : de quelques-vnes de leurs Traditions : & du ſentiment qu'ils ont de l'immortalité de l'ame.

NOus avons veu dans le Chapitre precedent, comment les Eſprits de tenebres, épouvantent durant la nuit par des ſpectres hideus, & des repreſentations effroyables les miſerables Caraïbes, & comment pour les entretenir dans leur erreur, & dans vne crainte ſervile de leur pretendu pouvoir, ils les chargent de coups s'ils n'acquieſcent promtément à leurs malignes ſuggeſtions, & qu'ils charment leurs ſens par des illuſions, & des imaginations étranges, feignant d'avoir l'autorité de leur reveler les choſes futures, de les guerir de leurs maladies, de les vanger de leurs ennemis

mis, & de les delivrer de tous les perils où ils ſe rencontrent. Aprés cela ſe faut il étonner, ſi ces Barbares qui n'ont point ſçeu diſcerner ni reconnoitre l'honneur que Dieu leur avoit fait, de ſe reveler à eus en tant de belles creatures, qu'ils a miſes devant leurs yeus pour les conduire à la lumiere de leurs enſeignemens, ont eſté livrez en vn ſens reprouvé, s'ils ſont encore à preſent deſtituez de toute intelligence pour appercevoir le vray chemin de vie, & s'ils ſont demeurez ſans eſperance & ſans Dieu au monde.

Nous avons auſſi repreſenté, que quelque effort qu'ils ayent fait, pour étoufer tous les ſentimens de la Divine Iuſtice, & de ſon droit, en leurs conſciences ; ils n'ont neantmoint pû faire en ſorte, qu'il ne leur ſois reſté quelque etincelle de cette connoiſſance, qui les reveille, & leur donne de tems en tems, de diverſes craintes & apprehenſions d'vne main vangereſſe de leurs crimes, mais au lieu d'elever les yeus au Ciel pour en implorer le ſecours, & fléchir par con-

fiance & par amandement de vie , la Majesté Souveraine du vray Dieu qu'ils ont offensé , ils descendent iusques au profond des Enfers, pour en évoquer les Demons par les sacrileges superstitions de leurs Magiciens , qui aprés leur avoir rendu ces funestes offices , les engagent par ces infames liens,en la déplorable servitude de ces cruels Tyrans

Ces fureurs transportent ces pauvres Barbares jusques là , que pour avoir quelque faveur de ces ennemis de tout bien,& apprivoiser ces tygres, ils leur rendent plusieurs menus services. Car ils ne leur consacrent pas seulement les premices de leurs fruits: Mais ils leur dressent aussi les plus honorables tables de leurs festins ; ils les couvrent de leurs viandes les plus delicates;& de leurs bruvages les plus delicieus,ils les consultent en leurs affaires de plus grande importance,& se gouvernent par leurs funestes avis;ils attendent en leurs maladies , la sentence de leur vie ou de leur mort de ces detestables oracles , qu'ils leur

rendent par l'entremiſe de ces marmouſets de Cotton, dans leſquels ils envelopent les os vermoulus de quelque malheureus cadavre, qu'ils ont tiré de ſon ſepulcre; Et pour détourner de deſſus eus la peſanteur de leurs coups, & divertir leur rage, ils font fumer à leur honneur par le miniſtere des *Boyez* des feüilles de Tabac; ils peignent auſſi quelquefois leurs hydeuſes figures, au lieu le plus conſiderable de leurs petis vaiſſeaus qu'ils appellent *Pyraugues*, ou ils portent panduë à leur cous, comme le collier de leur deſordre, vne petite effigie relevée en boſſe, qui repreſente quelcun de ces maudits Eſprits, en la plus hydeuſe poſture, qu'il leur eſt autrefois apparu, comme nous l'avons déja touché au Chapitre precedent.

On tient auſſi, que c'eſt dans le même deſſein qu'ils ont de ſe rendre ces monſtres favorables, qu'ils macerent ſouvent leurs corps, par vne infinité de ſanglantes inciſions, & de juſnes ſuperſtitieus, & qu'ils ont en ſinguliere veneration les Magiciens,

qui

qui ſont les infames miniſtres de ces furies d'enfer,& les executeurs de leurs paſſions enragées. Ces pauvres abuſez n'ont neantmoins aucunes loix, qui determinent preciſement le tems de toutes ces damnables Ceremonies, mais le même Eſprit malin qui les y pouſſe, leur en fait naiſtre aſſez ſouvent l'envie : ou par le mauvais traittement qu'il leur fait,ou par la curioſité qu'ils ont, de ſavoir l'évenement de quelque entrepriſe de guerre, ou le ſuccés de quelque maladie, ou enfin pour chercher les moyens de ſe vanger de leurs ennemis.

Mais, puiſque ceus qui ont demeuré pluſieurs années au milieu de cette Nation, témoignent conſtamment,qu'en leurs plus grandes détreſſes,ils ne les ont jamais vûs adorer ou invoquer aucun de ces Demons, nous ſommes perſuadés que tous ces menus ſervices que la crainte leur arrache, plutôt que la reverence ou l'amour, ne peuvent point paſſer pour vn vray culte, ou pour des actes de Religion, & que nous donnerons le vray nom

à toutes ces ſingeries, ſi nous les appellons des ſuperſtitions, des enchantemens, des ſortileges, & des honteuſes productions d'vne Magie autant noire, que le ſont ces Eſprits tenebreus, que leurs *Boyez* conſultent. Et nous tenons auſſi, que le manger & le bruvage qu'ils preſentent à ces fauſſes Divinitez, ne peuvent pas eſtre proprement appellés des Sacrifices, mais plutôt des actes exprez, dont les Diables ſont convenus avec les Magiciens, pour ſe rendre preſens à leur demande.

De ſorte, qu'il ne faut pas trouver étrange, ſi dans tous ces foibles ſentimens qu'ont la plûpart des Caraïbes, de tout ce qui a quelque apparence de Religion, ils ſe moquent entr'eus de toutes les ceremonies des Chrétiẽs, & s'ils tiennent pour ſuſpects ceus de leur Nation, qui témoignent quelque deſir de ſe faire bâtiſer. Auſſi le plus ſeur pour ceus à qui Dieu auroit ouvert le cœur pour croire au S. Euangile, ſeroit de ſortir de leur terre, & de leur parenté, & de ſe retirer aus Iles,

qui

qui sont seulement habitées des Chrétiens : Car encore qu'ils ne soyent pas si superstitieus que le Peuple du Royaume de Calecut, qui témoigne de l'horreur à toucher seulement vne personne de Loy contraire à la leur, comme s'ils en étoient soüillez ; ni si rigoureus qu'au Royaume de Pegu, où quād vn homme embrasse le Christianisme, la femme en celebre les funerailles, comme s'il étoit mort, & luy dresse vn tombeau, où elle fait ses lamentations, puis elle a la liberté de se remarier comme veuve : neantmoins celuy d'entre les Caraïbes, qui se seroit rangé au Christianisme, s'exposeroit à mille réproches & injures, s'il perseveroit de faire sa demeure au milieu d'eus.

Lors qu'ils voyent les Assemblées & le Service des Chrétiens, ils ont accoutumé de dire, que cela est beau & divertissant, mais que ce n'est pas la mode de leur païs : sans témoigner d'ailleurs en leur presence, ni haine ni aversion contre ces Ceremonies, comme faisoyent les pauvres Sau-

vages qui vivoyent en l'Ile Hiſpaniola, ou de Saint Domingue, & aus Iles voiſines, qui ne vouloyent pas ſe trouver au ſervice des Eſpagnols, & encore moins embraſſer leur Religion, à cauſe, diſoient ils, qu'ils ne pouvoyent ſe perſuader que des perſonnes ſi méchantes & ſi cruelles, dont ils avoyent tant experimenté la fureur & la Barbarie, puſſent avoir vne bonne creance.

Quelques Preſtres & Religieus, qui ont autrefois eſté en ce païs-là, en ayant batizé quelques-vns vn peu à la legere, avant que de les avoir bien inſtruits en ce myſtere, ont eſté cauſe que ce Sacrement n'a pas eu telle reputation parmy ces Caraïbes, qu'il eut eſté ſans cela. Et parce que leurs Parreins leur donnoient de beaus habits, & pluſieurs menuës gentileſſes au jour de leur Batéme, & qu'ils les traittoyent ſplendidement, huit jours aprés avoir reçeu ce Sacrement, ils le demandoyent de nouveau, afin d'avoir encore des preſens, & dequoy faire bonne chere.

Il y a quelques années, que quelqu'vns de ces Meſſieurs ſe chargerent d'vn jeune Caraïbe leur Catecumene natif de la Dominique qui ſe nommoit *Ya Maraboüy*, Fils du Capitaine que nos François nommoyent *le Baron*, & les Indiens, *Orachora Caramiana*, à deſſein de luy faire voir l'vne des plus grandes & des plus magnifiques Villes du monde, ils luy firent paſſer la mer, & aprés luy avoir montré toutes les ſomptuoſitez de cette Cité incomparable, qui eſt la Capitale du plus Floriſſant Royaume de l'Vnivers, il y fut batizé avec grande ſolemnité, à la veuë de pluſieurs Grãds Seigneurs, qui honorerent cette action de leur preſence, il fut nommé Loüis. Et aprés quelque tems de ſejour en ces quartiers-là, il fut renvoyé en ſon païs, étant chargé de beaucoup de preſens à la verité, mais auſſi peu Chrétien qu'il en étoit ſorty, parce qu'il n'avoit pas bien compris les Myſteres de la Religion Chrétienne. Et il n'eut pas ſi tôſt mis le pied dans ſon Ile, que ſe moquant de tout ce qu'il avoit

avoit veu comme d'vne farce, & disant que les Chrétiens ne se repaissoient que de folies, il retourna en la Compagnie des autres Sauvages, quitta ses habits, & se fit roucouër comme auparavant.

Pour preuve de l'inconstance & de la legereté des Indiens Caraïbes, en la Religion Chrétienne quand ils l'ont vne fois embrassée, on raconte encore que du tems que Monsieur Auber étoit Gouverneur de l'Ile de la Gardeloupe, il étoit souvent visité d'vn Sauvage de la Dominique, qui avoit demeuré vn fort long tems à Seville en Espagne, où il avoit reçeu le Batéme. Mais etant de retour en son Ile, bien qu'il fit tant de signes de Croix qu'on en vouloit, & qu'il portat vn grand Chapelet pendu à son col, il vivoit neantmoins à la Sauvage, alloit nud parmy les siens, & n'avoit rien retenu de ce qu'il avoit veu, & de ce qu'on luy avoit enseigné à Seville, hormis, qu'il se couvroit d'vn vieil habit d'Espagnol pour se rendre plus recommandable, lors qu'il

rendoit viſite à Monſieur le Gouverneur.

Ils ont vne Tradition fort ancienne parmy eus, qui montre que leurs Ayeuls ont eu quelque connoiſſance d'vne Puiſſance Superieure, qui prenoit ſoin de leurs perſonnes, & dont ils avoyent ſenty le favorable ſecours. Mais c'eſt vne lumiere, que leurs brutaus enfans laiſſent éteindre, & qui par leur ignorance ne fait ſur eus nulle réflexion. Ils diſent donc, que leurs anceſtres étoyent de pauvres Sauvages, vivant comme des beſtes au milieu des bois, ſans maiſons, & ſans couvert pour ſe retirer, & ſe nourriſſant des herbes & des fruits que la terre leur produiſoit d'elle même, ſans eſtre aucunement cultivée. Comme ils étoyent en ce pitoyable état, vn vieillard d'entr'eus extrémement ennuyé de cette brutale faſſon de vivre, fondoit en larmes tres-ameres, & tout abbatu de douleur, déploroit ſa miſerable condition. Mais ſur cela, vn homme blanc s'aparut à luy deſcendant du Ciel, & s'étant approché, il

conſola

consola ce vieillard desolé, en luy disant; Qu'il étoit venu pour secourir luy & ses Compatriotes, & pour leur enseigner le moyen de mener à l'avenir vne vie plus douce & plus raisonnable. Que si quelcun d'eus eut plutôt formé des plaintes, & poussé vers le Ciel des gemissemens, ils eussent esté plus promtement soulagez. Que le rivage de la mer étoit couvert de pierres aiguës & tranchantes, dont ils pourroyent couper & tailler des arbres pour se faire des maisons. Et que les Palmiers portoyent des feüilles, qui seroient fort propres à couvrir leurs toits, contre les injures de l'air, Que pour leur témoigner le soin particulier qu'il avoit d'eus, & le singulier amour dont il favorisoit leur espece, sur toutes celles des animaus, il leur avoit apporté vne racine excellente, qui leur serviroit à faire du pain, & que nulle beste n'oseroit toucher, quãd elle seroit plãtée; Et qu'il vouloit que desormais, ce fut leur nourriture ordinaire. Les Caraïbes ajoutẽt, que là dessus ce Charitable Inconnu rompit en

3. ou 4. morceaus vn bâton qu'il avoit en la main:& que le donnant au pauvre Vieillard, il luy commanda de les mettre en terre : l'aſſurant que peu aprés y foüyſſant, il y trouveroit vne puiſſante racine,& que le bois qu'elle auroit pouſſé dehors,auroit la vertu de produire la méme plante. Il luy enſeigna puis aprés comme on en devoit vſer, diſant qu'il falloit raper cette racine avec vne pierre rude & picotée, qui ſe trouvoit au bord de la mer : exprimer ſoigneuſement le jus de cette rappure, comme vn poiſon dangereus ; & du reſte, à l'aide du feu, en faire vn pain qui leur ſeroit ſavoureus & dont ils vivroient avec plaiſir. Le Vieillard fit ce qui luy avoit été enjoint,& au bout de neuf Lunés (comme ils diſent) ayant la curioſité de ſavoir quel ſuccés auroit eu la revelation, il fut viſiter les bâtons, qu'il avoit plantez en terre, & il trouva que chacun d'eus avoit produit pluſieurs belles& groſſes racines, dont il fit entierement comme il luy avoit été ordonné. Ceus de la Dominique qui

ſont

font le conte, disent de plus, que si le Vieillard eut visité ces bâtons au bout de trois jours au lieu de neuf Lunes, il auroit trouvé les racines creües de méme grosseur, & qu'elles auroient été tousiours produites en aussi peu de tems. Mais parce qu'il n'y foüila qu'apres vn si long terme, le Manioc demeure encore à present tout ce tems-là en terre, avant qu'il soit bon à faire la Cassave.

C'est tout ce que porte la Tradition Caraïbe, & l'on pouvoit bien la coucher icy toute entiere, veu que c'est la seule qui se conte entre ce Peuple ignorant, qui ne se met point en peine de savoir le nom, & la qualité de cet aimable & celeste Bienfaiteur, qui les a tant obligez, ny de luy rendre aucune reconnoissance, & aucun honneur. Les Payens étoient bien plus curieus d'honorer leur Cerés, dont ils disoient tenir le froment, & l'invention d'en faire du pain. Et les Peruviens, quoy qu'ils ne connussent pas le grand *Pachacamac*; c'est à dire, celuy qu'ils tenoient pour l'ame de l'V-

nivers

nivers, & le Souverain Autheur de leur vie, & de tous leurs biens ne laissoient pas de l'adorer en leur cœur avec beaucoup de respect & de veneration, & de luy rendre exterieurement par leurs gestes, & par leurs paroles des grands témoignages de soumission & d'humilité, comme au Dieu inconnu, suivant le Commentaire Royal de Garcilasso *liv. 2. chap. 2.*

Les Caraïbes croyent qu'ils ont autant d'ames chacun d'eus, comme ils sentent en leurs corps de batémens d'arteres, outre celuy du cœur. Or de toutes ces ames la principale, à ce qu'ils disent, est au cœur, & aprés la mort elle s'en va au Ciel avec son *Icheïri*, ou son *Chemiin*, c'est à dire avec son Dieu, qui l'y mene pour y vivre en la cõpagnie des autres Dieus. Et ils s'imaginent, qu'elle y vit de la méme vie que l'homme vit icy bas. C'est pourquoy ils tuent encore aujourd'huy des esclaves sur la tombe des morts, quand ils en peuvent atraper qui fussent au service du defunt, pour l'aller servir en l'autre monde.

Car

Car il faut ſavoir ſur ce ſujet, qu'ils ne penſent pas que l'ame ſoit tellement immaterielle, qu'elle ſoit inviſible : Mais ils diſent, qu'elle eſt ſubtile & deliée comme vn corps épuré: Et ils n'ont qu'vn même mot, pour ſignifier le cœur & l'ame.

Quant à leurs autres ames, qui ne ſont point dans le cœur, ils croyent que les vnes vont aprés la mort faire leur demeure ſur le bord de la mer, & que ce ſont elles qui font tourner les vaiſſeaus. Ils les appellent *Oumékou*. Les autres à ce qu'ils eſtiment, vont demeurer dans les bois, & dans les forets, & ils les nommēt des *Maboyas*.

Bien que la plûpart de ce pauvre Peuple croye l'immortalité de l'ame, comme nous venons de le dire : ils parlent ſi confuſément & avec tant d'incertitude, de l'état de leur ame ſeparée du corps, qu'on auroit plutôt fait de dire qu'ils l'ignorent entierement, que de rapporter leurs revéries. Les vns tiennent, que les plus vaillans de leur Nation ſont portez aprés leur mort en des Iles fortunées,

où ils ont toutes choses à souhait, & que les Aroüagues y sont leurs Escalves. Qu'ils nagent sans lassitude en de grans & larges fleuves, & qu'ils vivent delicieusement, & passent heureusemẽt le tems en danses, en jeus & en festin, en vne terre qui produit en abondance toutes sortes de bons fruits sans estre cultivée. Et au contraire, ils tiennent, que ceus qui ont êté lâches & craintifs d'aller à la guerre contre leurs ennemis, vont servir apres leur mort les Aroüagues, qui habitent des païs deserts & steriles, qui sont au delà des montagnes. Mais les autres, qui sont les plus brutaus, ne se mettent point en peine de leur état aprés la mort : ils ny songent ni n'en parlent jamais. Que si on les interroge là dessus, ils ne savent que répondre, & se moquent des demandes qu'on leur fait

Ils ont neantmoins tous eu autrefois quelque creance de l'immortalité des ames; mais grossiere & bien obscure, ce qui se pût recueillir des ceremonies de leurs enterremens, &des prie-

res

res qu'ils font aus morts de vouloir retourner en vie, comme nous le representerons plus amplement au dernier Chapitre de cette Histoire : & de ce que les polis d'entr'eus vivent encore à present en cette persuasion, qu'aprés leurs trépas ils iront au Ciel, où ils disent que leurs dévanciers sont déja arrivez : mais ils ne s'informent jamais du chemin qu'il faut tenir, pour parvenir à ce bien-heureus sejour. Aussi quand leurs Boyez, qui contrefont les Medecins, desesperent de les pouvoir guerir de leurs maladies, & que les Diables leur ont predit par leur bouche, qu'il n'y a plus de vie à attendre pour eus ; ils ajoutent pour les consoler, que leurs Dieus les veulent conduire au Ciel avec eus, où ils seront pour toujours à leur aise, sans crainte de maladie.

La creance des Calecutiens sur cet article, vaut encore moins que celle de nos Caraïbes, & c'est vne extravagante inmortalité que leur Metempsicose: car ils croyent, ainsi qu'on voit dans les Voyages de Pirard 1. *partie*,

chap. 27. que leur ame au ſortir de leur corps, ſe va loger en celuy d'vn Buffle, ou de quelque autre Beſte. Les Breſiliens ſont icy plus raiſonnables: car ils eſtiment que les ames des méchans, vont aprés la mort avec le Diable, qui les bat & les tourmente: mais que les ames des bons vont danſer & faire grand'chere en de belles plaines, au delà des montagnes. Et c'eſt vne choſe plaiſante & pitoyable tout enſemble, que la plupart des Sauvages Americains, mettent dans la danſe leur ſouveraine felicité de l'autre vie, comme remarque de Lery *chap.* 16.

La reſurrection des corps eſt parmy les Caraïbes vne pure réverie; leur Theologie eſt trop obſcure, pour les éclairer d'vne ſi belle lumiere. On admirera ſans doute, dans les pauvres Virginiens, vn petit rayon qui s'y trouve de cette verité ſacrée, veu que c'eſt vne matiere, où les anciens Payens nō plus que nos Caraïbes, n'ont veu goutte. Il en apparoit auſſi quelque étincelle chez les Indiens du Perou,

fou, à ce que diſent la plupart des Auteurs. Voyez Garcilaſſo *l.2.chap.7.* & Iean de Laet,*l.5.chap.7.*

Au reſte, bien que les Caraïbes ayent ſi peu de connoiſſance & de crainte de Dieu, comme nous l'avons repreſenté,ils ne laiſſent pas de redouter merveilleuſement ſa voix, c'eſt à dire le Tonnerre: Cette épouvantable voix qui gronde dans les nuées, qui jette des éclats de flammes de feu, qui ébranle les fondemens des montagnes, & qui fait trembler les Nerons & les Caligules mêmé.Nos Sauvages donc auſſi-tôt qu'ils apperçoivent les approches de la tempeſte, qui accompagne ordinairement cette voix, gagnent promtement leurs petites maiſons,ſe rangẽt en leur cuiſine & ſe mettent ſur leurs petis ſieges auprés du feu,cachant leur viſage & appuyãt leur teſte ſur leurs mains,& ſur leurs genous,& en cette poſture,ils ſe prenent à pleurer, & diſent en leur Baragoin, en ſe lamentant, *Maboya mouchè fache contre Caraïbe*, c'eſt à dire que *Maboya* eſt fort en colere

contre eus,& c'eſt ce qu'ils diſent auſ-
ſi lors qu'il arrive vn Oüragan. Ils
ne quittent point ce triſte exercice,
que tout l'Oüragan ne ſoit paſſé:Et ils
ne ſe ſauroient aſſez étonner, que les
Chrétiens ne témoignent point com-
me eus d'affliction ni de peur, en ces
rencontres. Ainſi les grands Tartares,
craignent tous merveilleuſement le
Tonnerre, & lors qu'ils l'entendent
ils chaſſent de leurs maiſons tous les
étrangers, & s'envelopent dans des
feutres, ou dans des draps noirs, où
ils demeurent cachez tant que le bruit
ſoit paſſé, ſelon Rubrique en ſon Vo-
yage de Tartarie. Et divers autres peu-
ples Barbares, ne ſont pas moins é-
pouvantez que les Antillois, en de
pareilles occaſions. On dit même que
les Peruviens, les Cumanois,les Chi-
nois, & les Moluquois les imitent
dans ces lamentations,& dans ces fra-
yeurs,lors qu'il arrive vne Eclipſe.

Il eſt bien vray que depuis que les
Caraïbes ont eu la communication
familiere des Chrétiens,il s'en trouve
quelques vns, qui témoignent en ap-
parence

parence assez de constance & de resolution pour ne point craindre le Tonnerre. Car on en a veu, qui ne faisoient que rire lors qu'il éclattoit le plus fortement, & qui en contrefaisoient le bruit, disant par maniere de chant,& de raillerie,vn mot que l'on a peine à écrire,& dont le son revient à peu prés à ces lettres *Trtrquetenni.* Mais il est aussi tres - constant, qu'ils font vne grande violence à leur inclination naturelle, quand ils feignent de n'avoir point peur du Tonnerre,& que ce n'est qu'vne pure vanité, qui les pousse à contrefaire cette assurance, pour persuader à ceus qui les voyent, qu'en ces occurrences,ils n'ont pas moins de generosité que les Chrétiens. Car quelques-vns des nos Habitans de la Martinique, qui les ont surpris dans leur Quartier lors qu'il tonnoit & éclairoit, disent, qu'ils ont trouvé, même les plus resolus d'entr'eus,qui trembloient de frayeur dans leurs pauvres Cabanes.

Or ce trouble & ces épouvantemens qu'ils font paroitre à l'ouïe de

cette voix celeste, ne sont ils pas vn effet tout visible, du sentiment d'vne infinie & souveraine puissance, imprimé par la nature dans l'esprit de tous les hommes, & vne preuve bien illustre, que bien que ces miserables s'éforcent de tout leur pouvoir, à émousser les aiguillons de leur conscience, ils ne sauroient neantmoins les briser tellement, qu'ils ne les piquent & les tourmentent malgré qu'ils en ayent. Et cela ne peut il pas bien verifier le beau mot de Ciceron, que nous avons mis à la teste du Chapitre precedent ? Veu que si tous les hómes ne reconnoissent pas de bouche cette Divinité, au moins ils en sont convaincus en eus mêmes, par vne secrette mais invincible main, qui d'vn ongle de diamant, écrit cette premiere de toutes les veritez dans leurs cœurs. De sorte, que pour conclure, nous dirons avec ce grand homme, dont les paroles qui sont au Livre second de la nature des Dieus, finiront excellemment ce Discours, cóme elles l'ont commencé. Qu'il est né, & comme

gravé

gravé dans l'eſprit de tous les hommes, qu'il y a vne Divinité.

CHAPITRE XV.

Des Habitations & du Ménage des Caraïbes.

LEs Hiſtoriens recitent & notamment Garcilaſſo en ſon Commentaire Royal. *liv.2.c.*12.& *l.6.c.*11. qu'autrefois vne partie des anciens Habitans du Perou, vivoient épars ſur les montagnes & par les plaines, comme des beſtes Sauvages, ſans avoir ni villes, ni maiſons. Que d'autres ſe retiroient en des cavernes & en des lieus écartez & ſolitaires : & d'autres dans des foſſes, & dans les creus des gros arbres. Mais l'état des Caraïbes d'aujourd'huy ſe trouve bien eloigné de cette maniere de vivre ſi Sauvage & ſi brutale. Il eſt vray que nous n'aurons pas beaucoup de peine à décrire leurs logemens ; car ils n'y font gueres de faſſon : Et il ne leur faut qu'vn

arbre & vne serpe, pour leur bâtir vn logis.

Ils ont leurs demeures proche les vnes des autres, & dispersées en forme de village. Et pour la plupart ils recherchent pour leurs logemens, la situation de quelque petite montagne, afin de respirer vn meilleur air, & de se garantir de ces moucherons, que nous avons nommez *Mousquites* & *Maringoins*, qui sont grandement importuns & dont la piquure est dangereuse, aus lieus où les vens ne soufflent pas. C'est la même raison qui oblige les Floridiens, de delà la Baye de Carlos & des Tortugues, à se loger en partie à l'entrée de la mer, en des Huttes bâties sur pilotis. Les Antillois ne s'éloignent guere aussi des fontaines, des ruisseaus, & des rivieres, par ce que, comme nous l'avons dit, ils ont acoutumé de se laver le matin tout le corps, avant que de se rougir. Et c'est pourquoy ils recherchent autant qu'il leur est possible, vn voisinage de cette nature pour leurs petis édifices.

Parmy

Parmy-nous & parmy plusieurs autres Nations, les Architectes se travaillent à faire des édifices si puissans & si superbes, qu'il semble qu'ils entreprenent de braver les siécles, & de faire disputer la durée de leurs ouvrages, avec celle du Monde. Les Chinois, dans la nouvelle frequentation qu'ont euë les Chrétiens avec eus, en ont témoigné grand étonnement, & nous ont taxé de beaucoup de vanité, comme dit Trigaut dans son Histoire de la Chine, *chap.*4. Pour eus, ils ne mesurent la durée de leurs edifices, qu'à celle de la brieveté de leur vie. Mais nos Sauvages Antillois diminuënt encore beaucoup de cette durée, & ils edifient de telle sorte, qu'il leur faut souvent edifier en leur vie. Leur petites Cases sont faites en ovale, de pieces de bois plantées en terre, sur léquelles ils élevent vn couvert de feüilles de Palmes, ou de Cannes de Sucre, ou de quelques herbes, qu'ils savent si bien agencer & si proprement joindre les vnes sur les autres, que sous ce couvert, qui

bat jusqu'à terre, ils s'y trouvent à l'épreuve des pluyes & des injures du tems. Et ce toit, tout foible qu'il semble, dure bien trois ou quatre ans sans se rompre, pourveu qu'il n'y vienne point d'Oüragan. Pline au *l.16. c.38.* dit que certains Peuples du Septentrion se servoient aussi de roseaus pour la couverture de leurs maisons : & encore aujourd'huy, l'on en voit plusieurs maisons couvertes dans les Païs-bas, & en quelques lieus champestres de la France. Les Caraïbes employent aussi de petis roseaus entre-lassez, pour faire des palissades, qui tiennent lieu de murailles à leurs logis. Sous chaque couvert, ils font autant de separations qu'ils veulent de chambres. Vne simple natte fait chez eus l'office de nos portes, de nos verrous,& de nos serrures, leur plancher d'en haut est le toit même,& celuy d'en bas n'est que de terre battuë. Mais ils ont vn tel soin de le tenir propre, qu'ils le balayent toutes les fois, qu'ils y apperçoivent la moindre ordure. Ce qui n'a lieu que dans leurs

cases particulieres:Car ordinairement leur Carbet,ou leur maison publique, où ils font leurs réjouïssances,est fort sale. De sorte que souvent la place est pleine de Chiques.

Outre vn petit corps de logis où ils prenent leur repos,& où ils reçoivent leurs amis,chaque famille cōsiderable a encore deus petis couverts.Dās l'vn, ils font leur cuisine & ils se servent de l'autre cōme d'vn magasin,où ils conservēt leurs arcs,leurs fléches,& leurs boutous,qui sont des Massuës de bois pesant & poly , dont ils se servent en guerre au lieu d'épée,lors qu'ils ont vsé toutes leurs fléches.Ils y tiennent encore leurs outils, leurs paniers , leurs licts de reserve,toutes les bagatelles,& tous les petis ornemens dont ils se servent en leurs réjouïssances publiques & aus jours de parade. Ils nomment toutes ces babioles des *Caconnes*.

Pour tous meubles , nos Sauvages n'ont que des licts branlans,qu'ils appellent *Amacs*,qui sont de grādes couvertures de cotton , fort industrieusement tissuës , qu'ils froncent par

les bouts, pour joindre enſemble les deus coins de la largeur. Puis ils attachent ces *Amacs* par ces deus bouts froncez, aus principaus piliers de leur edifice. Ceus qui n'ont point de lict de cotton, ſe ſervent d'vn autre lict, que l'on appelle *Cabane*. Ce ſont pluſieurs bâtons tiſſus de long & de travers, ſur leſquels on met quantité de feüilles de Baliſier, ou de Bananier. Cette Cabane eſt ſuſpenduë & ſoutenuë par les quatre coins, avec de groſſes cordes de Mahot. Ils ont outre cela de petis ſieges, tout d'vne piece, faits d'vn bois de couleur rouge ou jaune, poly comme du marbre. Et l'on voit auſſi chez-eus de petites tables, qui ont quatre piliers de bois, & qui ſont tiſſuës de feüilles de cette eſpece de Palme qui ſe nomme *Latanier*.

Leur vaiſſelle, & leur batterie de cuiſine eſt toute de terre, comme celle des Maldivois: ou de certains fruits ſemblables à nos courges, mais qui ont l'écorce plus épaiſſe & plus dure, taillez & compoſez de diverſes figu-

res, & qui ſont polis & peints auſſi delicatement qu'il ſe peut. Cela leur tient lieu de plats, d'écuelles, de baſſins, d'aſſiettes, de coupes, & de vaiſſeaus à boire. Ils nomment *Coïs* ou *Coüis*, toute cette vaiſſelle faite de fruis: Et c'ét le méme nom, que les Breſiliens donnent à la leur, faite de ſemblable matiere. Ils ſe ſervent de leur vaiſſelle de terre, comme nous-nous ſervons de nos marmites, & de nos chauderons de France. Ils en ont entr'autres d'vne faſſon, qu'ils appellent *Canary*. On voit de ces Canaris qui ſont fort grans, & d'autres qui ſont fort petis. Les petits ne ſervent qu'à faire des ragouts, avec des œufs & des entrailles de crabes, & du pigment, que l'on appelle *Taumalis*; Mais les grands ſont employez à faire le bruvage, qu'ils nomment *Oüicou*. Les Caraïbes de la Martinique, apportent fort ſouvent de ces petis *Canaris* au quartier des François, qui leur donnent en échange quelque *Cacönes*, c'eſt à dire, quelques petites babioles qui leur plaiſent. Nos gens font état de ces

ces petits vaiſſeaus, parce qu'ils ne ſe caſſent pas ſi aisément que nos pots de terre. Cette vaiſſelle que nous venons de décrire, quelque chetive qu'elle ſoit, eſt conſervée & entretenuë par eus, avec tant de curioſité & de propreté que l'on puiſſe deſirer.

Les Caraïbes ont méme vn lieu, loin de leurs maiſons, deſtiné à leurs neceſſitez naturelles, où, lors qu'ils en ont beſoin, ils ſe retirent, y portant vn bâton pointu avec lequel ils font vn trou en terre où ils mettent leur ordure, qu'ils couvrent de terre puis aprés. De ſorte que jamais on ne voit de ces vilenies parmy eus. Et quoy que le ſujet n'en ſoit pas trop agreable, cette coûtume, neantmoins, merite d'étre remarquée, veu qu'elle ſe rapporte formellement à l'ordonnance que Dieu avoit faite au vingt-troiſiéme du Deuteronome, pour l'armée d'Iſraël, qui étant à la campagne, ne pouvoit pas vſer de la propreté & de la commodité ordinaire dans ces neceſſitez. A cela ſe rapporte auſſi la coûtume des Turcs, qui lors qu'ils

qu'ils se trouvent dans ce besoin, font vne fosse avec vne péle pour cacher leurs excremens, suivant Busbequius en ses Ambassades *liv. 3.* Ce qui rend leur Camp extremement propre, quãd ils sont à la guerre. Ctesias ancien Autheur nous dit, que dans les l'Indes Oriẽtales, vn certain Oiseau nommé le *Iuste*, fait quelque chose de semblable, en foüissant son ordure, & la couvrant en sorte qu'elle ne paroisse point. Ce qui seroit merveilleus, s'il tenoit autant de la verité, qu'il sent la fable. Les Tartares, à ce que dit Carpin en son voyage de Tartarie, ne voudroient pas méme avoir fait de l'éau dans l'enclos de leurs logemens, tenans celà pour vn peché. Repassons vers nos Sauvages.

On voit dans l'enceinte de leurs maisons, vn grand nombre de Poules communes, & de Poules d'Indes, qu'ils nourrissent, non tant pour l'entretien de leurs tables, que pour regaler leurs amis Chrétiens qui les vont visiter, ou pour échanger contre

des

des ſerpes, des coignées, de hoües, & autres ferremens qui leur ſont neceſſaires.

Ils ont encore aus environs de leurs logis pluſieurs Orangers, Citroniers, Goyaviers, Figuiers, Bananiers, & autres arbres portans fruits : de ces petis Arbres qui portent le Pyman, & les Arbriſſeaus ou les Simples dont ils ont la connoiſſance pour s'en ſervir quand ils ont quelque incommodité. Et c'eſt de tout cela qu'ils font les bordures de leurs jardins. Mais ces jardins ſont remplis au dedans de Manioc, de Patates, & de divers Legumes, comme de Pois de pluſieurs eſpeces, de Feves, de gros Mil, appellé *Mays*, de petit Mil, & de quelques autres. Ils y cultivent auſſi des Melons, de toutes ſortes de Citroüilles excellentes, & vne eſpece de Chous, qu'on appellé *Chous Caraïbes*, qui ſont d'vn goût delicat. Mais ils ont ſoin particulierement de la culture de l'Ananas, qu'ils cheriſſent par deſſus tous les autres fruits.

Au reſte, bien qu'ils n'ayent point de

de Villages, ny de maiſons mobiles, & ambulatoires, comme diſent Breves, Rubruquis, & Carpin, des *Bedovins*, pauvre Peuple de l'Egypte; de certains Mores, habitans au Midy de Tunis en Afrique, & des Nations de la grande Tartarie; neantmoins, ils changent aſſez ſouvent de demeure, ſelõ que les y porte leur caprice. Car auſſi-tôt qu'vne habitation leur déplait le moins du monde, ils demenagent, & ſe vont placer ailleurs. Et cela ſe fait en moins de rien, & ſans en demander la permiſſion à leur Caccique, comme étoient obligez de faire à leur Roy les anciens Peruviens, en ſemblables rencontres.

Entre les ſujets de ce changement de demeure parmy les Antillois, ſe trouve parfois la creance qu'ils ont d'étre plus ſainement placez ailleurs. Ce qui cauſe bien ſouvent vn pareil remuë-menage chez les Breſiliens, ſelon de Lery *chap.* 19. Parfois quelque ſaleté que l'on aura faite en leur logis, & qui leur donne de l'horreur. Et parfois auſſi la mort de quelqu'vn de la maiſon

maiſon, qui leur faiſant apprehender d'y mourir de méme, les oblige à ſe retirer ailleurs, comme ſi la mort ne les y pouvoit ni trouver ni ſaiſir avec la méme facilité. Mais cette folle apprehenſion a bien plus de vogue encore chez les Caraïbes du Continent, qui ne manquent point en des pareilles occaſiõs de brûler la caſe, & d'aller chercher autre gîte. Cette plaiſante ſuperſtition ſe voit auſſi chez les Indiens de l'Ile de Coraçao, bien que pauvres gens ayent reçeu le Saint Batême. Car Monſieur du Montel rapporte qu'étant au grand Village de ces Indiens nommé *l'Aſcenſion*, & ayant remarqué en deus ou trois endroits des maiſons les vnes deſertes, quoy qu'elles fuſſent en leur entier, & les autres abſolument ruinées, il demanda pourquoy ces maiſons étoient ainſi abandonnées: & le Cacique ou Capitaine luy répondit, à ce que dit Garcilaſſo, *liv. 2. chap.* 1. que c'étoit parce qu'il étoit mort quelques perſonnes en ces lieus-là. Les anciens Peruviens ſe mettoient méme dans le tracas d'vn

tel

d'vn tel démenagement, s'il arrivoit que leur logis vint à être frappé de la foudre. Car alors ils l'avoient en ſi grande abomination, qu'ils en muroient auſſi-tôt la porte avec des pierres & de la boue, afin qu'il n'y entrât iamais perſonne.

On dit qu'autrefois les hommes de la Province de Quito au Perou, n'avoient point de honte de s'aſſujetir à faire tout le ménage pendant que leurs femmes s'alloient promener: Et les anciens Egyptiens n'en faiſoient pas moins, ſi nous en croyons Herodote *liv.2.* Il faut bien dire que le metier de faire la cuiſine étoit eſtimé bien noble dans la vielle Grece. Car le bon homme Homere repreſente en ſon Iliade *l.9.* qu'Achille faiſant luy-méme vn hachis, & mettant de la viande en broche, & tous ſes Courtiſans employez à la cuiſine pour regaler les Ambaſſadeurs d'Agamemnon. Et pour le poiſſon, il a touſiours eu ce privilege, comme il a encore aujourd'huy, que les perſonnes de qualité, ne dedaignent pas de le ſavoir aprêter.

Mais parmy les Caraïbes, les hom-

mes tiennent tous ces emplois & toutes ces occupations pour indignes d'eus. Ils ſont d'ordinaire à la campagne. Mais leurs femmes gardent ſoigneuſement la maiſon, & y travaillent. Ils abbatent, à la verité, le bois de haute futaye, neceſſaire pour leurs logemens : Ils bâtiſſent les maiſons, & il ſont ſoin d'entrerenir l'edifice des reparations neceſſaires. Mais les femmes ont la charge de tout ce qu'il faut pour la ſubſiſtance de la famille : Ils vont bien à la chaſſe & à la pêſche, comme nous le dirons cy-aprés. Mais ce ſont elles, qui vont querir la venaiſon au lieu où elle a été tuée, & le poiſſon ſur le bord de l'eau. Enfin, ce ſont elles, qui ont la peine de chercher le Manioc, de preparer la Caſſaue, & le Ouïcou, qui eſt leur bruvage le plus ordinaire, de faire la cuiſine, de cultiver les jardins, & de tenir la maiſon nette & le ménage bien en ordre, ſans conter le ſoin qu'elles ont de peigner & de rocouër leurs maris, & de filer le cotton pour l'vſage de la famille. De ſorte qu'elles ſont en vne occupation

pation continuelle, & en vn travail ſans relache, pendant que leurs maris courent les chams & ſe divertiſſent: reſſemblant plutôt ainſi à des eſclaves, qu'à des compagnes.

Dans les Iles de Saint Vincent, & de la Dominique, il y a des Caraïbes qui ont pluſieurs Négres pour Eſclaves, à la façon des Eſpagnols & de quelques autres Nations. Ils les ont en partie, pour les avoir enlevez de quelques terres des Anglois: ou de quelques navires Eſpagnols, qui ſe ſont autrefois échoüez à leurs coſtes. Et ils les nomment *Tamons*, c'eſt à dire Eſclaves. Au reſte, ils ſe font ſervir par eus, en toutes les choſes où ils les employent avec autant d'obeiſſance, de promptitude, & de reſpect, que le pourroient faire les peuples les plus civiliſez.

Quelcun pourroit peut-être demander icy, ſur le ſujet de ce ménage des Caraïbes, ſi comme nous avons l'vſage des lampes, des chandeles, & des flambeaux, ils ne ſe ſervent point auſſi de quelque lumiere & de quelque

que artifice durant la nuit, pour ſupléer, dans le beſoin, au defaut de la lumiere du jour. Et de vray, ils ont apris des Chrétiens à ſe ſervir d'huyle de poiſſon, & à mettre du Cotton dans des lampes, pour s'éclairer pendant les tenebres de la nuit. Mais la plupart n'ont point d'autres lumieres pour la nuit, qu'vn bois fort ſuſceptible de feu, qu'ils conſervent pour cét effet, & que les nôtres, à cauſe de celà, appellent *bois de chandele*. En effet, il eſt tout remply d'vne gomme graſſe, qui le fait brûler comme vne chandele: Et ce bois étant allumé, rend vne fort douce odeur. Ainſi les Madagaſcarois vſent la nuit, au lieu de flambeaus & de chandeles, de certaines gommes qui prenent aiſément feu, leſquelles ils mettent en des creuſets de terre, où elles font vn feu beau & odorant. Que ſi le feu des Caraïbes vient à s'éteindre, ils ſavent le ſecret d'en exciter avec deus bois de Mahot, qu'ils frottent l'vn contre l'autre: & par cette colliſion ils prenent feu, & éclairent en peu de tems, ſelon
de

de Lery *cap.19*. C'eſt ainſi que les Breſiliens, au lieu de la pierre & du fuſil, dont ils ignorent l'vſage, ſe ſervent de deus certaines eſpeces de bois, dont l'vn eſt preſque auſſi tendre que s'il étoit à demy pourry, & l'autre, au contraire, extremément dur: Et par la friction & l'agitation le feu s'y prend, & allume ce que l'on veut. On voit à Paris le méme effet, en frappant l'vn contre l'autre certains bois d'Inde, qui ſe trouvent dans les cabinets des Curieus.

Ceus qui ont voyagé vers l'embouchure de le Riviere des Amazones, raportent qu'ils y ont veu des Indiens tirer du feu avec deus bâtons, mais d'vne faſſon differente de celle de nos Caraïbes. Car en ce quartier-là, ils ont auſſi deus morceaus de bois, l'vn mol, qu'ils applatiſſent en forme de planchette, & l'autre qui eſt tres-dur, en forme de bâton pointu par le bout, qu'ils piquent dans celuy qui eſt mol, lequel ils tiennent arreſté contre terre ſous leurs pieds. Et ils tournent l'autre avec les deus mains,

d'vne si grande vitesse, qu'enfin le feu prend à celuy de dessous & il s'enflamme. Et comme il arrive souvent qu'vne personne se lasse en cét exercice, vne autre reprend promtement le bâton, & le tourne avec la même vitesse, jusques à ce qu'ils ayent allumé le feu. Au reste, bien que plusieurs estiment que ces fassons d'allumer le feu sont modernes, il s'en trouve neantmoins des marques dans l'antiquité, comme on le peut voir dans Theophraste, *Livre* 7. de l'Hist. des plantes. *c*. 10.



CHAPITRE XVI.

Des Repas ordinaires des Caraïbes.

LA plupart des peuples Sauvages & Barbares, sont goulus & sales en leurs repas, comme dit de Lery *chap*. 9. Les Bresiliens mangent & boivent & par excés, & fort salement, à toutes heures, & se levent même la nuit pour cét exercice. Les Canadiens sont

ſont gourmans juſqu'à crever, & ne ſe peuvent même reſoudre à laiſſer perdre l'écume du pot, ſelon Paul le Ieune en la Relation de la Nouvelle France. Iamais on ne les voit laver, ni leurs mains, ni leurs viandes. Ils ne ſavent non plus ce que c'eſt que de s'eſſuyer en mangeant, & ils n'ont point d'autres ſervietes que leurs cheveus & le poil de leurs chiens, ou la premiere choſe qu'ils rencontrent, ainſi que diſent Rubriques & Carpin. Les grands Tartares en font de même.Ils ne lavent jamais leurs écuelles ni leurs marmites qu'avec le potage même, & commettent d'autres vilenies, qui ſeroient trop horribles à reciter. Les petis Tartares ne leur cedent guere en ſaleté,& en gourmandiſe, humant leur boüillon avec le creus de la main, qui leur ſert de cuillier pour en prendre : Et mangeant la chair des chevaus morts,ſans ſe donner la peine de la faire cuire autrement, qu'en la laiſſant vne heure ou deus,entre la ſelle & le dos de leurs chevaus, ſuivant Busbeq.des Hayes,&

 Bergeron.

Bergeron. Ainsi, pour sortir de ces vilains exéples, les Guinois, ceus du Cap de bonne Esperance, & certains autres Sauvages, devorent la chair cruë & puante, avec poil & plumes, tripes & boyaus, comme pourroient faire des chiens, selon Vincent le Blanc, & Garcilasso. Mais il faut donner aus Caraïbes la loüange d'être sobres, & propres en leurs repas ordinaires, aussi bien que ceus du Continent, encore que quelques vns d'entr'eus ne meritent pas cét éloge, comme il n'y a point de regle si generale qui n'ait son exception. Monsieur du Montel, digne & fidele témoin, rend ce témoignage de sobrieté & de propreté à ceus qu'il a veus à S. Vincent, & ailleurs: Mais ils ne sont pas tous si retenus ni si propres. Et ceus qui les ont veus, entr'autres, à la Dominique, ne leur donnent pas cette qualité.

Ce peuple mange souvent ensemble en la maison publique, comme nous le verrons plus particulierement cy aprés, ou pour se divertir & faire la débauche, ou même pour s'entre-

tenir

tenir de la guerre & des affaires du commun, comme autrefois les Lacedemoniens. Les femmes, comme en quelques autres païs des Barbares, ne mangent point que leurs maris n'ayent pris leur repas, & ils n'ont point d'heure reglée pour cét exercice. Leur estomac est leur Horloge. Ils endurent si patiemment la faim, que s'ils retournent de la pesche, ils auront la patience de faire rostir le poisson à petit feu, sur vn gril de bois de la hauteur de deus pieds ou environ, sous lequel ils allument vn feu si petit, qu'il faut quelquefois vne journée, pour cuire le poisson comme ils le desirent. Il y a de nos François qui en ayant mangé de leur façon, l'ont trouvé de fort bon goût, & cuit en perfection. Ils observent generalement en toutes les viandes qu'ils preparent, de les faire ainsi cuire fort lentement & à petit feu.

Ils mangent d'ordinaire assis sur de petis sieges; & chacun d'eus a sa petite table à part, qu'ils nomment

Matoutou, comme Tacite témoigne au Livre des Mœurs des anciens Allemans, qu'il se pratiquoit chez eux, & comme dit Linscot *ch.* 26. qu'il se fait encore aujourd'huy dans le Iapon. Parfois aussi ils mangent à terre, accroupis sur leurs genous, & en rond les vns auprés des autres. Pour nappes, ils n'ont point de linge comme nous, ni de peaus comme les Canadiens, ni de nattes ou de taffetas comme les Maldivois, ni de tapis comme les Turcs, & quelques autres peuples, mais de belles & amples feüilles de Bananier toutes fraiches, qui sont tres-propres à servir de nape, étant de la grandeur que nous les avons representées. Ce sont aussi leurs serviettes, & ils en mettent sur eus pour s'y essuyer. Ils se lavent toujours soigneusement les mains avant le repas. Et même dans leur cuisine, ils ne touchent jamais rien de ce que l'on peut manger, qu'ils n'ayent les mains nettes. Enfin, dans tous leurs repas ordinaires, il paroit avec la sobrieté, vne propreté, que l'on auroit pei-

ne

ne à s'imaginer parmy des Sauvages.

Nous avons déja dit cy-dessus, que leur pain ordinaire est vne certaine galette assez delicate, qu'ils appellent *Cassave*, composée de la racine du Manioc. Elle se fait en cette sorte, que nous sommes obligez de decrire icy, pour la perfection de nôtre Histoire, bien que d'autres l'ayent representée avant nous. La racine, bien qu'elle soit quelquefois de la grosseur de la cuisse, s'arrache aisément hors de terre. On la racle d'abord avec vn couteau, pour emporter vne petite peau dure qui la couvre, & puis on la rape ou grage (selon la frase du païs) avec vne rape ou grage platte, de fer ou de cuivre, de bonne grandeur : & on presse la farine qui s'en forme dans vn sac de toile, ou dans de longues chausses, ou poches, que l'on appelle aus Iles *Couleuvres*, industrieusement tissuës de jonc, ou de feüilles de Latanier, par la main des Caraïbes, pour en exprimer le suc. Les Sauvages, avant qu'on leur eut porté de ces rapes, se servoient au lieu de cela,

 de

de certaines pierres dures & picotées, qui ſe trouvent ſur leurs rivages. Elles ſont ſemblables à nos pierres ponces. Quand l'humidité du Manioc eſt bien tirée, on paſſe la farine par vn tamis, & ſans la detremper avec aucune liqueur, on la jette ſur vne platine qui n'eſt quelquefois que de terre, ſous laquelle il y a du feu. Lors qu'elle eſt cuite d'vn coſté, on la tourne de l'autre. Et quand elle eſt achevée de cuire, on l'expoſe au Soleil, pour la faire durcir davantage, & afin qu'elle ſe puiſſe mieux conſerver, on ne la fait pas pour l'ordinaire plus épaiſſe, que d'vn petit doit, & quelquefois moins, ſelon la fantaiſie des Habitans. Elle ſe garde pluſieurs mois. Mais pour la trouver meilleure, il la faut manger fraiche d'vn jour ou deus. Il y en a qui ne la quitteroient pas pour nôtre pain ordinaire. Et c'eſt vne merveille, que d'vne racine ſi dangereuſe de ſa nature, l'on ſache tirer par artifice, vne nourriture ſi excellente, comme on voit dans

le

le voyage de Breves. Ainsi les Mores, mettant secher au Soleil de certains Abricots mortels, qui croissent dans leur terre, & les faisant puis aprés boüillir au feu, avec d'autres ingrediens, en font vn bruvage, dont on vse assez souvent sans aucun danger, & avec plaisir.

Sur tout, la Cassave que font les Sauvages Antillois est extremement delicate. Car ils ont tant de patience à faire ce qu'ils entreprennent, qu'ils y reussissent mieus que les François, qui se precipitent ordinairement en leurs ouvrages, & qui n'ont pas si tôt commencé qu'ils voudroient avoir achevé. Mais nos Caraïbes travaillent à loisir, & ne considerent pas le tems qu'ils mettent en leurs occupations, pourveu que l'ouvrage soit bien fait.

Que si quelques Européens, qui ont de la Cassave, se plaignent que cette nourriture n'est pas saine, qu'elle gâte l'estomac, qu'elle corrompt le sang, qu'elle change la couleur,

qu'elle débilite les nerfs, & qu'elle desséche le corps : il faut considerer, que comme l'acoutumance est vne seconde nature, si bien que plusieurs choses, quoy que mauvaises en elles mêmes, lors qu'on les a acoutumées, ne nuisent point à la santé, aussi à l'opposite, celles qui de leur nature sont bonnes & innocentes, voire les meilleures, si on ne les a point acoutumées, sont par fois préjudiciables & nuisibles. Et pour montrer cette verité, c'est que par cette faute d'acoutumance, en la même sorte que quelques vns de nos gens se plaignent de la Cassave, les Historiens nous rapportent & notamment Moreau en la Relation de la guerre faite au Bresil entre les Hollandois & les Portugais, que les Bresiliens étant enfermez avec les Hollandois au Fort Sainte Marguerite, trouvoient étrange le pain & les viandes qu'on leur distribuoit comme aus soldats, & dont il leur falloit vivre ; & se plaignoient qu'elles les rendroient malades, & les fairoient mourir. Et à ce propos, est encore

encore extrémément remarquable, ce que nous lisons dans le Voyage de Monsieur des Hayes au Levant. C'est que ce personnage ayant à sa table quelques petis Tartares, qui ne savoient ce que c'étoit que de pain, il leur en fit manger, dont ils penserent mourir deus heures aprés, que ce pain qu'ils avoient mangé commença à s'enfler, & à leur causer de grandes douleurs.

On fait aussi parmy les Antillois, vne autre sorte de pain avec du blé d'Espagne, qu'on nomme *Mays*. Les Anglois qui habitent la Vermoude n'en vsent point d'autre. Quelques vns mangent aussi au lieu de pain, la racine appellée *Patate*, dont nous avons fait mention cy devant.

Pour ce qui est des autres vivres dont vsent les Caraïbes, leurs mets les plus communs, & dont se servent aussi les Caraïbes du Continent, sont les Lezards, le Poisson de toutes sortes: excepté la Tortuë; & les Legumes, comme les Chous, les Pois, & les Féves, ainsi qu'on voit dans le

Voyage de François Cauches. Mais leur plus ordinaire manger (bien au contraire des Madagaſcarois qui ont cette nourriture en horreur) eſt de Crabes bien netoyées de leurs Coques, & fricaſſées avec leur propre graiſſe, & avec du jus de Citron & du Pyman, qu'ils aiment éperdument,& dont ils rempliſſent toutes leurs ſauces. Neantmoins,quand ils reçoivent des François, ou d'autres Européens, ils n'en sõt pas ſi prodigues,& ils s'accommodent en cela à leur goût, par vne complaiſance & vne diſcretion qui n'eſt pas trop Sauvage.Ils appellẽt le dedans de Crabe *Taumaly* : Et c'eſt de cela qu'ils font leur ragoût le plus ordinaire avec de l'eau, de la mouchache, ou fine farine de Manioc, & force Pyman. Pour le deſſert ils vſent de fruits comme nous. Et d'ordinaire ils ſe contentent de Figues, de Bananes, ou d'Ananas. Que s'ils mangent de la chair, & des choſes ſalées, c'eſt ſeulement par complaiſance envers les Etrangers, pour n'être point importuns à ceus qui les reçoivent, & pour gratifier

gratifier ceus qui les vont voir. Car alors, ils appreftent la plupart des viandes felon leur gout. Et c'eft à cela qu'il faut ajufter ce que nous avons dit, qu'ils ne mangent jamais de Sel, de Porceau, ni de Tortuë, ni de Lamãtin.

Il eft vray, qu'il fe trouve parmy ce Peuple certains hommes extrémement pareſſeus & melancoliques qui menent vne miferable vie; Car ils ne fe nourriffent que de Burgaus, de Coquillages, de Crabes, de Soldats, & de femblables infectes. Ils ne mangent auffi jamais de potage, ni de chair, fi ce n'eft de quelques Oifeaus qu'ils boucanét, c'eft à dire qu'ils font cuire fur la braife, avec leur plume, & fans les éventrer, & pour tout ragoût, ils ne fe fervent que d'eau de Manioc, qui perd fa qualité venimeufe étant boüillie, de fine farine de Manioc & de force Piman.

Ils affaifonnent quelquefois leurs viandes, d'vn déteftable affaifonnement, c'eft à dire de graiffe d'Aroüagues, leurs ennemis irreconciliables. Mais cela n'a pas de lieu dans leurs

repas ordinaires : c'eſt ſeulement en des jours ſolemnels de débauches, & de réjoüyſſance.

Quant à leur boiſſon, tout ainſi qu'en pluſieurs endroits de l'Amerique, les mémes grains de *Mays* qui ſervent à faire du pain, ſont employez à la cõpoſition d'vn bruvage qui tient lieu de vin : & que parmy nous, des mémes grains de blé qui compoſent nôtre pain, nous faiſons auſſi de la biere ; de méme, en ces Iles avec les racines des Patates & du Manioc, qui ſervent de pain, on compoſe deus bruvages, qui ſont ordinaires dans le païs. Le premier & le plus commun qui ſe fait de Patates boüillies avec de l'eau, s'apelle *Maby*. Il rafraiſchit, & deſaltere merveilleuſement, & il a auſſi vne vertu aperitive qui fait évacuer tout le ſable & toutes les viſcoſitez des parties baſſes. D'où vient que l'on ne voit aucun de ceus qui s'en ſervent, ſe plaindre de la gravelle. L'autre bruvage, que l'on nomme *Oüicou* (d'vn nom approchant du *Caoüin* des Breſiliens) ſe fait avec la Caſſave méme, boüillie

boüillie pareillement dans de l'eau. On le coule au travers d'vn tamis, que les Sauvages nomment *Hibichet*. Ce bruvage est plus excellent que le Maby, & n'est guere different de la biere en couleur & en force. Les Indiens le rendent fort agreable, mais d'ailleurs d'vne telle vertu, que si l'on en prend beaucoup, il enyvre comme du vin. Ils le font de Cassave bien rissolée sur la platine, puis mâchée par des femmes, & versée dans des vaisseaus pleins d'eau : où aprés avoir infusé & boüilly environ deus jours par sa propre vertu, sans feu, comme fait le vin nouveau, on coule en suite l'infusion par vn tamis. Et le suc que l'on en tire étant conservé deus autres jours, se trouve dans sa perfection pour étre bû. Au reste, pour faire boüillir cette composition, on met dans le vaisseau deus ou trois racines de Patates rapées bien menu. Et il est vray que cette coûtume que les Sauvages observent, de mâcher la Cassave avant que de la jetter dans le vaisseau, est dégoûtante au possible:

Mais

Mais aussi est-il constant, que le bruvage qui est composé de cette sorte, est incomparablement meilleur que celuy qui est fait autrement.

On fait aussi le *Oüicou* d'vne autre fasson, sans racines de Patates. C'est qu'aprés que la Cassave est tirée de dessus la platine, on la met quelque part dans la case, & on la couvre de feüilles de Manioc, & de quelques pierres pesantes, pour la faire échaufer. Ce qui se fait durant trois ou quatre jours. Aprés quoy on la met en plusieurs morceaus, que l'on étend sur des feüilles de Bananier, & puis on les arrose d'eau legerement, & on les laisse à découvert. Quand la Cassave a demeuré vne nuit ainsi, elle devient toute rouge : Et c'est alors qu'elle est bonne à faire le *Oüicou*, & qu'elle fait boüillir son eau sans racines de Patates. On la nomme *Cassave pourrie*.

Outre ces deus boissons, qui sont les plus ordinaires dans les Antilles, on y fait encore en divers endroits, plusieurs vins delicieus. Les Négres,

qui ſont eſclaves en ces Iles, font des inciſions aus Palmiſtes épineus, d'où il diſtille vne certaine liqueur ſemblable à du vin blanc, laquelle ils recueillent dans pluſieurs petites Callebaſſes qu'ils attachent aus ouvertures de ces arbres, qui en rendent chacun par jour deus pintes, & quelquefois davantage. Les plus anciens Auteurs nous apprennent, que parmy les Orientaus le vin de Palmes étoit fort en vſage, comme il y eſt encore aujourd'huy : L'on s'en ſert auſſi en quelques endroits de l'Afrique, comme en *Monomotapa.*

De plus, on fait aus Antilles, avec des Bananes, vn autre bruvage qui ſe trouve auſſi ailleurs, & que quelques vns appellent *Couſcou.* Mais parce que ce vin, quoy que tres-agreable & plein de force, cauſe de grandes ventoſitez, il n'eſt guére en vſage.

Enfin, on tire en ces Iles vn excellent vin de ces precieus roſeaus qui donnent le Sucre. Et c'eſt le bruvage le plus eſtimé, qui ſe faſſe aus Antilles. On le nomme *Vin de Cannes*:

&

& il y a vn ſecret particulier pour le faire. Il s'en fait plus à Saint Chriſtofle qu'ailleurs, à cauſe de la quantité de Cannes qui y ſont plantées. Le ſuc de ces Roſeaus, s'exprime dans vn moulin dreſſé tout exprés pour cét vſage. Et puis on le purifie avec le feu dans de grandes chaudieres. Il ſe pût conſerver long-tems en ſa bonté : Et il a vne douceur & vne certaine pointe, qui le feroient preſque paſſer pour du vin d'Eſpagne. On en fait auſſi de l'eau de vie, que l'on appelle *eau de vie de Cannes*, & qui ſe garde mieus que le vin de ces mémes Roſeaus.

Il n'y a rien dans la matiere de ces repas ordinaires de nos Antillois, qui puiſſe ſembler tenir du Sauvage, que pût-étre le lezards : mais celà ne vaut-il pas bien les grenoüilles & les eſcargots, dont quelsques-vns mangent en ces quartiers ? Et qui ne ſait qu'en Eſpagne il ſe mange force Aſnons? Aprés tout, que l'on compare le vivre de nos Caraïbes avec celuy des Canadiens ; qui outre l'écume, dont nous avons dit qu'ils mangét, boivent d'ordinaire de vilaine & ſale graiſſe,

& preferent la chair de l'Ours à toute autre viande: Avec celuy des habitans de l'Ile de Fort-aventure, l'vne des Canaries, qui mangent du ſuif en abondance: Avec celuy des Tartares, des Perſes, des Chinois, des Huancas, Nation du Perou, & des Négres d'Angole, qui vivent communement de chair de Cheval, de Chameau, de Mulet, de Loup, de Renard, d'Aſne, de Chien, & du ſang de ces Animaus en bruvage: Avec celuy des Indiens de l'Orient, qui trouvent la chair de Chauveſouris auſſi delicieuſe que celle de la Perdrix: Avec celuy des Breſiliens qui ſe nourriſſent de Crapaus, de Rats, & de vers: Ou enfin, avec celuy des Tapuyes, & de quelques autres Barbares, qui mangent des cheveus découpez fort menu, & meſlez avec du miel Sauvage, & qui ſaupoudrent leurs viandes de la cendre des corps brûlez de leurs parens, & la paîtriſſent avec de la farine; Ce qui cauſe de l'horreur ſeulement à le repreſenter: Que l'on faſſe, dis je, vne comparaiſon de tous ces infames ra-

goûts avec ceus de la Nation Caraïbe; Et l'on trouvera que dans ſon manger ordinaire, elle n'a rien de barbare. Il ne faut pourtant pas diſſimuler, que quelques-vns de nos François rapportent, qu'ils ont veu par fois les Caraïbes manger des pous & des chiques qu'ils avoient pris, comme on le dit des Mexicains, & des Cumanois: mais ils n'en font pas vn ordinaire, & cela eſt particulier à quelques-vns d'eus, joint qu'ils ne le font pas pour aucun goût qu'ils trouvent à ces vermines: mais ſeulement pour ſe vanger, & rendre la pareille, à ce qui leur a fait du mal.

Au reſte, l'horreur que les Caraïbes avoient autrefois de manger du Porceau, de la Tortuë & du Lamantin, pour les plaiſantes raiſons que nous avons allegué cy-deſſus, alloit iuſqu'à tel point, que ſi quelqu'vn des nôtres leur en avoit fait manger par ſurpriſe, & qu'ils vinſſent puis aprés à le ſavoir, ils s'en vengeoient aſſurement tôt ou tard. Témoin ce qui arriva à vne perſonne de marque d'entre

nos

nos François. Ce personage recevant visite du Cacique, ou Capitaine des Sauvages de l'Ile où il étoit, le traitta par raillerie de Lamantin deguisé en fasson d'hachis, le Cacique, dans la défiance où il étoit de ce qui luy arriva, pria le Gentil-homme de ne le point tromper. Et sur l'assurance qui luy en fut donnée, il ne fit point de difficulté de manger. Le disner étant achevé nôtre Gentil-homme découvrit la fourbe au Cacique & à sa compagnie, pour avoir le plaisir de leurs discours & de leurs grimaces. Mais ils eurent assez de pouvoir sur eus-mêmes, pour dissimuler leur dépit. Et le Cacique se contenta de dire en riant, *He bien Compere nous n'en mourrons pas.* Quelque tems aprés, le Gentil-homme luy fut rendre la visite. Il le reçeut avec toute sorte de civilité, & luy fit grand chere. Mais il avoit donné ordre à ses gens, de mettre dans toutes les sausses de la graisse d'Arouâgue, dont les principaus Indiens ont toujours provisiõ chez eus. Aprés que cét infame repas fut finy, le Cacique
plein

plein de joye demāda au Gentil-homme & à ſa troupe, s'ils ſe trouvoient bien de ſon traittement. Eus s'en loüant fort, & luy en faiſant des remercimens, il leur apprit ſa malice, dont la plupart eurent tant de créve-cœur, & tānt de bondiſſemens & de dévoyemens d'eſtomac, qu'ils en furent grandement malades. Mais l'Indien ſe moquant d'eus diſoit, qu'il avoit ſa revanche.

Ceus qui ont frequenté dépuis peu les Caraïbes de la Dominique & de la Martinique, diſent qu'à preſent, ils ne font pour la plupart aucune difficulté de manger du Lamantin, de la Tortuë, du Porceau, & même de toutes les autres viandes qui ſont en vſage parmy nous, & qu'ils ſe rient de cette ſimplicité, qui les obligeoit de s'en abſtenir, crainte de participer à la nature & aus qualitez de ces Animaus.

Ils ont auſſi beaucoup relâché de cette grande ſeverité, dont ils vſoient à l'endroit de leurs femmes. Car elles ne vont plus que rarement querir

la

la pesche de leur mary : Et quand ils ont été à la pesche, le mary & la femme mangent ensemble. Elles vont aussi plus souvent au Carbet, pour participer au festin & à la rejoüissance publique, qu'elles ne faisoient avant que leurs maris eussent eus la cómunication familiere des étrangers.



CHAPITRE XVII.

Des Occupations & des Divertissemens des Caraïbes.

ALexandre le Grand estimoit que le travail estoit vne chose vrayment royale, comme dit Plutarque en la vie de ce Prince. Et l'on voit encore aujourduy dans le Serrail d'Andrinople des outils, dont Amurat se servoit pour faire des fléches, qu'il envoyoit à des principaus de sa Porte. Les Peruviens meritent aussi sur ce sujet-là, beaucoup de loüange. Car les Roys du Perou, ainsi qu'on voit dans le Voyage de des Hayes au Levant, avoient

avoient fait des Loys & étably des Iuges particuliers contre les Faineans & les Vagabons. Iusques-là, qu'il falloit que les enfans de cinq ans s'employassent à quelque travail qui fust conforme à leur âge : Et ils n'épargnoient pas méme les aveugles, les boiteus, & les muets ; les occupant à diverses choses où l'on pouvoit travailler de la main, selon le Commentaire Royal de Garcilasse, *liv.5, ch.11. & liv.6. chap.35.* Mais il s'est trouvé des Peuples si lâches, que de tenir l'Oisiveté pour vne chose fort belle, & fort honorable, comme on voit en Herodote *liv.5.* Et les Historiens des Indes Occidentales, & notamment du Laët en son Histoire de l'Amerique, nous parle de certains stupides, & brutaus Indiens de la nouvelle Espagne & du Bresil, qui ronflent tout le long du iour en leurs cabanes, pendant que leurs femmes leur vont chercher des racines pour manger.

Nos Caraïbes ne ressemblent pas à ces Faineans. Car on les voit travailler, & prendre plaisir à diverses sortes

d'exercices

d'exercices. Les principaus & ceus qui leur ſont les plus ordinaires, ſont la chaſſe & la peſche, où ils employent vne bonne partie de leur tems, mais particulierement a la peſche. On ne les voit gueres ſortir de leurs maiſons ſans arc & ſans flêches. Et ils ſont admirablement adroits à s'en ſervir, s'habituant à cét exercice, comme les Turcs, dés leur plus tendre jeuneſſe. Ce qui fait qu'avec le tems, ils ſe rendent ſi habiles & ſi aſſurez à tirer de l'Arc, que de cent pas ils mettroient dans vn quart d'écu, ſans jamais y manquer. Et même en s'enfuyant ils ſavent tirer adroitemeut ſur leurs ennemis, comme faiſoient autrefois les Parthes, comme on voit au Livre des Iuges *chap.* 20. Il y avoit encore plus de ſujet d'admirer ces gauchers Beniamites qui frondoient à vn cheveu, & n'y failloient point.

Lors que les Caraïbes ſortent pour la chaſſe ou pour la peſche, ils ne menent pas avec eus leurs femmes, comme certains Breſiliens qui les font toujours marcher devant eus,

tant ils ſont jalous : Mais quand ils ont pris quelque choſe , ils la laiſſent ſur le lieu , & les femmes étoyent autrefois obligées à l'aller chercher , & à l'apporter au logis,comme nous l'avons déja touché. On dit que les Canadiens en font tout de même.

Il n'y a point chez les Antillois, non plus que parmy tous les autres Indiens Occidentaus,de diſtinction de qualité pour la chaſſe:& l'exercice en eſt auſſi libre au plus petit d'entr'eus, qu'au plus grand.

Comme en leurs repas particuliers, ils ne ſe ſervent d'aucune chair , s'ils n'ont des Etrangers à leur table , auſſi ne vont ils pour l'ordinaire qu'à la chaſſe des Lezards. Et s'ils font quelque autre chaſſe,c'eſt en des occaſions extraordinaires , lors qu'ils veulent traitter quelques - vns de leurs amis d'entre nos Européens : où bien lors qu'ils les vont voir, & qu'ils veulent tirer d'eus quelque marchandiſe en échange.

Ils ſont merveilleuſement ſubtils à péſcher à l'hameçon & à tirer le poiſ-

ſon

ſon avec la fléche. Et l'on ne ſauroit aſſez admirer leur patiéce en cét exercice. Car ils y demeureroient quelquefois vn demy jour tout entier ſans ſe laſſer. Et lors qu'aprés avoir guetté long-tems le poiſſon, ils viennent enfin à en appercevoir quelque gros & puiſſant, qui ſoit à leur gré & bien à leur main, ils tirent deſſus avec la fléche, de méme que les Breſiliens. Et comme ils ſont excellemment bons nageurs, ils ſe jettent à l'inſtant eus-mémes à corps perdu aprés la fléche, pour ſe ſaiſir de leur proye, comme dit Iean de Lery, *chap.* 12. Mais outre l'hameçon & la fléche avec quoy ils prennent le poiſſon, ils ſavent auſſi heureuſement plonger auprés des rochers, & le tirer des cavernes où il eſt caché : ſemblables en cela aus Floridiens, qui n'attendant pas que le poiſſon vienne à ſe montrer, le vont chercher juſqu'au fond de l'eau, & l'y aſſomment à coups de maſſuë. Si bien qu'on les voit remonter tenant d'vne main la beſte, & de l'autre la maſuë, ſelon Ioſeph Acoſta *liv.* 3. *c.* 15.

& François Pirard *1.part.ch.* 2. C'eſt vne choſe commune entre les Sauvages, que d'eſtre ainſi grands nageurs; Et l'on aſſure nommément des Breſiliens, des Maldivois, de quelques Peruviens, & des habitans des Iles des Larrons, qu'ils peuvent paſſer pour anfibies.

Que ſi les autres inventions pour la peſche viennent à manquer à nos Caraïbes, ils ont recours à vn certain bois lequel ils battent, l'ayant coupé en morceaus. Puis ils le jettent dans les étangs, ou dans les lieus où la mer eſt coye. Et c'eſt comme vne momie ſouveraine, avec quoy ils prennent du poiſſon tant qu'ils veulent. Mais ils ont cette prudence de ne ſe point ſervir de ce dernier artifice, que dans la neceſſité, pour ne pas faire vn trop grand dégaſt.

Aprés la chaſſe & la péche, ils s'adonnent à pluſieurs menus ouvrages, comme à faire des licts de cotton, fort bien tiſſus, & qu'ils nomment *Amacs*. Les femmes filent le cotton ſur le genou, & ne ſe ſervent pour l'ordinai-

re,

re, ni de fuseau, ni de quenoüille. Mais il y en a à la Martinique, qui en ont appris l'vsage de quelques Françoises. Elles le savent aussi parfaitement bien retordre : Mais dans quelques Iles les hommes font la tissure du lict. Ils font outre cela, des paniers de joncs & d'herbes, de diverses couleurs : des siéges de bois poly, qui sont tout d'vne piéce, des petites tables, qu'ils appellent *Matouton*, tissuës de feüilles de Latanier, des tamis nommez *Hibichets*, des *Catolis*, qui sont de certaines hottes, plusieurs sortes de vases, & de vaisseaus, propres à servir à boire & à manger, qui sont polis, peints & enjolivez de mille grotesques & enluminures agreables à la veuë. Ils font aussi quelques petis ornemens, comme les ceintures, les chappeaus & les couronnes de plumes, dont ils se parét les jours de leurs fêtes & de leurs rejouïssances publiques. Et les femmes font pour elles des demy-botines, ou des demy-chausses de cotton. Mais sur tout ils s'appliquent avec soin à façonner & à polir

leurs armes, c'eſt à dire leurs arcs, leurs fléches, & leurs boutous ou maſſuës, qui ſe font de bois dur & poly, & qui par le manche, ſont curieuſement ornez de bois & d'os de diverſes couleurs.

Ils ne sõt pas moins ſoigneus de travailler à leurs *Pïraugues*, ou vaiſſeaus de mer, & à tout leur appareil de paix & de guerre. Ils les font d'vn ſeul gros arbre, qu'ils creuſent, rabottent, & poliſſent avec vne dexterité nonpareille. Les grandes *Piraugues* ſont par fois huvées, c'eſt à dire rehauſſées. comme on parle, par haut, tout à l'entour, ſur tout au derriere, de quelques planches ajoutées. Quelquefois ils y peignent leur *Maboya*. Par fois des Sauvages, ou des groteſques. Ces chalouppes portent ſouvent iuſqu'à cinquante hommes, avec leurs munitions de guerre. Avant qu'ils euſſent communication avec les Chrétiens, qui leur ont fourny toutes ſortes de coignées, & d'autres outils de charpenterie & de menuyſerie, ils avoient mille peines à venir à bout de faire

leurs

leurs vaiſſeaus, comme dit de Lery *chap*.13.Car ils étoient obligez,comme les Virginiens & quelques autres Sauvages, à mettre le feu au pied des arbres, & à les environner de mouſſe moüillée vn peu au deſſus du pied pour empeſcher le feu de monter : Et ainſi ils minoient l'arbre peu à peu. Aprés, ils ſe ſervoient pour tailler le bois, de certaines pierres dures, aiguiſées par le bout, avec leſquelles il coupoient & creuſoieut leurs *Piraugues*. Mais c'étoit avec vne longueur de tems ſi penible & ſi ennuyeuſe, qu'ils reconnoiſſent aujourd'huy l'obligation qu'ils nous ont, de les en avoir delivrez, & s'eſtiment heureus de la facilité qu'ils ont à preſent en leurs ouvrages, par le moyen des ferremens dont ils ſont pourveus. Ainſi les Peruviens. comme nous aſſure Garcilaſſo en ſon Commentaire Royal, *l*.1. *c*.11. tenoient pour vn ſi grand bonheur ces outils que leur avoient apporté les Européens, que l'vſage des ciſeaus s'étant introduit dans le Perou par le moyen des Eſpagnols, il y eut

vn Indien de qualité, qui n'en pouvant assez loüer l'invention, disoit à l'vn d'eus, que quand les Espagnols n'auroient fait autre chose que leur aporter des rasoirs, des ciseaus, des peignes, & des miroirs, cela pouvoit suffire pour les obliger à leur donner liberalement, tout ce qu'ils avoient d'or & d'argent.

Les Caraïbes s'employent aussi à faire des pots de terre de toutes sortes, qu'ils savent cuire en des fourneaus, comme nos potiers. Et avec cette méme terre, ils forment des platines, sur léquelles ils font cuire la Cassave.

L'adresse qu'ils ont à tous ces petis exercices que nous venons de décrire, témoignent assez qu'ils apprendroient aisement plusieurs métiers de nos Artisans, si on leur en donnoit la connoissance. Ils se plaisent sur tout à manier les outils des Charpentiers & des Menuysiers : Et sans avoir appris comme il s'en faut servir, ils en savent faire plusieurs ouvrages, depuis que nos gens les ont accommodez. Dequoy donc vraysemblablement

ne

ne feroient-ils point capables, s'ils étoient inftruits, & exercés par des bons maîtres, & qu'ils fiſſent leur apprentiſſage ſous eus.

Comme ils aiment fort les divertiſſemens & la recreation, auſſi recherchent-ils avec paſſion tout ce qui pût les entretenir en bonne humeur, & chaſſer la melancholie. Pour cét efet, ils ſe plaiſent à nourrir & à apprivoiſer grand nombre de Perroquets & de petites Perriques, ou Arrats, auſquels ils apprennent à parler.

Pour ſe divertir, ils font pluſieurs inſtrumens de Muſique; ſi on les pût appeller ainſi, ſur leſquels ils forment des accords. Comme entr'autres ſur de certains Tambours, faits d'vn arbre creus, ſur léquels ils étendent vne peau d'vn ſeul côté, à la façon des Tambours de Baſque. On peut ioindre à cét exemple vne forme d'Orgues, qu'il compoſent avec des Callebaſſes, ſur léquelles ils poſent vne corde faite d'vn fil de roſeau, que l'on nomme *Pite*. Et cette corde étant

touchée rend vn son qui leur agrée fort. Le concert de beaucoup d'autres Sauvages, ne vaut pas mieus que le leur, & n'est pas moins pitoyable & moins discordant à l'oreille des François. Ordinairement aussi, le matin à leur lever ils se mettent à jouër de la flute. Ils en ont de diverses sortes, aussi bien polies que les nôtres : quelques vnes faites des os de leurs ennemis. Et plusieurs d'entr'eus, en savent jouër avec autant de grace que l'on pourroit s'imaginer pour des Sauvages, bien qu'en cela ils n'approchent pas des François. Pendant qu'ils jouënt ainsi de la flute, les femmes apprestent le déjeuner.

Ils passent encore le tems à chanter quelques airs, qui ont des refreins assez agreables. Et avec ces chansons en la bouche, ils se divertissent quelquefois vn demy jour, assis sur de petis siéges, à voir rôtir leur poisson. Ils mettent aussi des pois ou de menus caillous, comme les Virginiens, en des calebasses, par le milieu desquelles ils font passer vn baston, qui leur sert

de

de manche. Et puis ils les font ſonner en les remuant. C'eſt ainſi qu'en ces quartiers les femmes appaiſent & divertiſſent les enfans avec des jouëts & des ſonnettes. La plupart des chanſons des Caraïbes, qui ſont fort frequentes en leur bouche, ſont des railleries ſanglantes de leurs ennemis. Les autres ſont ſur des oiſeaus, ou ſur des poiſſons, ou ſur des femmes, & le plus communement ſur quelque badinerie. Et il y en a beaucoup qui n'ont ni rime ni raiſon.

Souvent auſſi nos Sauvages Antillois, joignent la danſe à leur Muſique : Mais cette danſe eſt auſſi belle & auſſi bien reglée, que leur Muſique a de douceur & de juſteſſe. On voit vne bõne partie des peuples Barbares s'adonner à cét exercice, avec vne paſſion démeſurée, comme pour exemple les Breſiliens, qui au raport de Iean de Lery, danſent jour & nuit. Et nous avons déja dit, qu'il y en a beaucoup, qui font même conſiſter en danſes, leur imaginaire felicité de l'autre vie.

Mais les Caraibes vſent particulie-

rement de danses dans leurs festins solennels, en leur Carbet ou maison publique. Ces festins se font avec cet ordre. Quelques jours avant cette réjouïssance publique, le Capitaine en avertit toutes les maisons, afin que chacun ait à se trouver au Carbet, au jour assigné. Cependant, les femmes font vne sorte de boisson de Cassaue rôtie, & mieus preparée que celle dont ils se servent à l'ordinaire. Et comme ils augmentent la dose des ingrediens de cette boisson, elle a aussi plus de force,& elle est capable d'enyver aussi facilement que le vin. Les hommes de leur costé vont à la pesche, où à la chasse des Lezards. Car pour les autres viãdes,nous avons déja dit qu'ils n'en préparent point pour leur table s'ils n'ont des étrangers à traitter. Au jour nommé,hommes & femmes se peignent le corps de diverses couleurs & de diverses figures, & se parent de leurs couronnes de plumes, de leurs plus belles chaines, & de leurs plus beaus pendans d'oreilles, colliers, bracelets, & autres

ornemens. Les plus galans ſe frottent le corps d'vne certaine gomme, & ſoufflent déſſus du duvet de divers oiſeaus. Enfin, ils ſe mettent ſur leur bonne mine, & s'efforcent de paroitre le plus qu'ils peuvent en cette ſolennité. Equippez de la ſorte, & ſe mirans en leurs plumes, ils viennent à l'aſſemblée. Les femmes y apportent le bruvage & les mets qu'elles ont preparez, & ſont extremément ſoigneuſes qu'il n'y manque rien, qui puiſſe contribuer à la réjouïſſance. Nos Caraïbes employent tout ce jour, & la meilleure partie de la nuit à faire bonne chere, à danſer, à s'entretenir, & à rire. Et dans cette débauche, ils boivent beaucoup plus qu'à l'ordinaire : c'eſt à dire en vn mot, qu'ils s'enyvrent : Les femmes même le font par galanterie. Lors qu'ils peuvent trouver du vin & de l'eau de vie, pour meſler dans cette feſte, ils ne s'y épargnent pas non plus, & s'en donnent au cœur joye. Si bien que ce que nous avons dit de leur ſobrieté ordinaire, n'a point de lieu dans

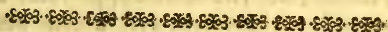
ces

ces rencontres, non plus que lors qu'-ils se preparent à aller à la guerre, ou qu'ils en retournent. Quoy qu'au fonds ils n'aillent pas iusqu'à l'extremité des Bresiliens, qui dans leur réjouïssance, boivent deus ou trois jours entiers sans cesser, & dans leur yvresse, se plongent en toutes sortes de vices.

Leur yvrognerie & leurs débauches sont fréquẽtes. Car ils en font. 1. Pour tenir leurs conseils de guerre. 2. Lors qu'ils retournẽt de leurs expeditions, soit qu'ils y ayent reussi ou non. 3. Pour la naissance de leurs premiers enfans masles. 4. Quand on coupe les cheveus à leurs enfans. 5. Quand ils sont en âge d'aller à la guerre. 6. Pour abatre vn jardin selon leur stile, c'est à dire, pour couper des bois, découvrir & defricher la terre, & la preparer pour vn jardin. 7. Quand ils trainent à la mer vn Vaisseau neuf. 8. Et quand ils ont été gueris de quelque maladie. Ils nomment ces Assemblées *Oüicou*, & dépuis qu'ils ont conversé avec les François, *Vin*.

Mais

Mais à l'opposite aussi, tant leur humeur est en cela bizarre & contraire à soy même, ils sont de grands & de ridicules jeusneurs. Et 1. ils jeusnent lors qu'ils entrent en adolescence. 2. Quand on les fait Capitaines. 3. A la mort de leurs Peres, ou de leurs Meres. 4. A la mort du Mary, ou de la Femme. 5. Lors qu'ils ont tué vn Aroüague : jeusne qui leur tourne à grand honneur.



CHAPITRE XVIII.

Du Traittement que les Caraïbes font à ceus qui les vont visiter.

C'Est icy où nos Caraïbes triomfent en matiere de civilité pour des Sauvages. Car ils reçoivent avec toute sorte de courtoisie & de temoignages d'affection, les Etrangers qui abordent en leurs Iles, pour leur y rendre visite.

Ils

Ils ont des Sentinelles ſur le bord de la mer, dans la plûpart des Iles qu'ils poſſedent tous ſeuls. Ces Sentinelles ſont placées ſur les montagnes, ou ſur les eminences qui découvrent loin en mer, & elles ſont posées en telle ſorte, qu'elles ont la veuë ſur les lieus où il y a vn bon moüillage pour les Navires, & vne facile deſcente pour les hommes. Si-toſt que ces gens-là apperçoivent vn Navire, ou vne Chalouppe venir à eus, ils en donnent avis à ceus des leurs qui leur ſont les plus proches. Et en moins de rien, vous voyez parêtre pluſieurs petits Canos ou vaiſſeaus, dans chacun deſquel s'il n'y a au plus que trois hommes, qui ſont deputez pour venir reconnoître qui vous étes, & qui vous crient de loin, que vous ayez à le declarer. Car ils ne ſe fient pas au pavillon, parce que ſouvent ils ont été trompez: & ils reconnoiſſent à la voix ſi l'on eſt François, Eſpagnol, Anglois, ou Hollandois. Sur tout on dit qu'ils reconnoiſſent les Anglois. On aſſure que les

les Brefiliens, & les Peruviens ont l'odorat ſi ſubtil, qu'au flair ils diſcernent vn François, d'avec vn Eſpagnol.

Quand les Caraïbes ne ſont pas bien aſſurez qui l'on eſt, & qu'on deſcend à eus les armes à la main, & en poſture de leur vouloir malfaire, ils ſe mettent en defence, ſe ſaiſiſſent des avenuës le plus étroittes de leurs terres, mettent des embuſcades dans les bois, & ſans qu'ils ſoiét apperceus, ſuivent de l'œil leurs ennemis, ſe reculant par les voyes égarées, iuſqu'à ce qu'ils ayent trouvé leur avantage, & qu'ils ayent vny toutes leurs forces. Et alors ils décochent vne greſle de fleches ſur ces ennemis. Puis ils les environnent, viennent aus mains, & les aſſomment avec leurs maſſuës. Ils font en quelques-vnes des Iles vn gros, qui eſt parfois de 1500. hommes & davantage, à ce qu'il paroît; car on ne peut pas ſçavoir aſſuremét le nombre, veu qu'eus-mémes, ne ſçachant pas conter, n'en ont pas la connoiſſance.

Que

Que s'ils se sentent pressez de leurs ennemis, ils se cachent facilement, & se glissent parmy les buissons herissez d'épines extremément piquantes, se coulant adroitement par dessous : Ou bien ils grimpent des rochers inaccessibles à tous autres ; Ou s'ils sont voisins de la mer, ils se jettent dedans, & plongent : puis vont sortir à cent, voire à deus cens pas loin du lieu où vous aviez la veuë. Et en suitte, ils se rallient ensemble aus rendez-vous qui leur sont connus, & viennent de nouveau à la charge, lors qu'on y pense le moins, & que l'on croit les avoir mis en déroute.

Mais quand ils reconnoissent que ceus qui abordent, sont de leurs amis, qui les viennent visiter, comme si ce sont des François ou des Hollandois, aprés leur avoir crié qu'ils sont les tres-bien venus, ils vont en partie à la nage au devant d'eus, entrent dans leur vaisseau, & lors qu'il approche de terre, s'offrent à les porter à bord sur leurs épaules, pour témoigner leur affection dés l'entrée. Cependant,

pendant, le Capitaine luy-méme, ou ſon Lieutenant, vous attend ſur le rivage. Et lors que vous mettez pied à terre, il vous reçoit au nom de toute l'Ile, & vous fait complimēt ſur vôtre arrivée. Vous étes auſſi-toſt conduits en bonne compagnie au Carbet, qui eſt la maiſon de Ville; où les habitans de l'Ile, chacun ſelon l'âge & ſelon le ſexe de leurs nouveaus hoſtes, viennent faire la bien-venuë. Le Vieillard complimente & careſſe le Vieillard: le jeune homme & la jeune fille, font le méme envers leurs ſemblables; & dans le viſage de toute la troupe, on peut lire clairement, la ſatisfaction qu'ils ont de vous voir.

Mais le premier diſcours qu'ils vous tiennent en vous abordant, eſt de vous demander vôtre nom, & puis ils vous diſent le leur. Et pour témoignage de grande affection, & d'amitié inviolable, ils ſe nomment eus-mémes du nom de leurs hoſtes. Mais ils veulent pour la perfection de la ceremonie; que celuy qu'ils reçoivent ſe qualifie auſſi de leurs noms. Ainſi ils font

vn échange de noms. Et ils ont la memoire si heureuse à retenir les noms de leurs amis & comperes, qu'au bout de dix ans ils s'en souviendront sans aucune équivoque, & reciteront quelque circonstance de ce qui s'est passé de considerable en leur derniere entreveuë. Que si on leur a fait present de quelque chose, ils ne manqueront pas de le ramentevoir, pour témoigner leur reconnoissance. Et si la chose est encore en être, ils la montreront à celuy qui la leur avoit auparavant donnée.

Aprés tous ces complimens de Sauvages, qu'ils vous ont faits d'abord, ils vous presentent des licts suspendus, qui sont fort nets & fort blancs, & qu'ils tiennent en reserve pour de pareilles rencontres. Ils vous prient de vous y reposer,& en suite ils vous apportent des fruits : & pendant que les vns pourvoyent au festin, les autres se tiennent auprés de vous, pour vous entretenir, observant tousiours le rapport de l'âge & du sexe.

Cét accueil sera trouvé sans doute, bien

bien plus raisounable que celuy des Caraïbes du Continent Meridional, qui reçoivent leurs hostes d'vne façon fort bizarre, & qui est semblable à celle que pratiquent les Canadiens. Car le Cacique de ces Caraïbes conduit en la maison publique, sans parler aucunement, celuy qui les vient voir ; puis on luy presente vn siege & du Tabac, & on le laisse ainsi quelque tems sans luy dire mot, jusques à ce qu'il se soit reposé, & même qu'il ait achevé de humer son Tabac. Alors le Cacique approche & luy demande s'il est venu? L'autre répondant qu'ouy, il se sied prés de luy, & l'entretient. Puis aprés ceus du commun viennent, luy demandant en la même sorte, s'il est venu? Et luy ayant presenté à manger, ils s'entretiennent aussi fort agreablement. Or il est bien vray, que nos Caraïbes Insulaires pratiquent dans la reception de leurs hostes, envers ceus de leur Nation qui sont étrãgers de leurs Iles, la même chose que les Caraïbes du Continent: Mais quand ils reçoivent

des François, & d'autres Européens, qui ne ſavent pas garder le ſilence ſi long-temps, ils parlent à eus, & les entretiennent d'abord, comme nous avons dit, s'accommodant à leur humeur;& contrevenant pour leur complaire, aus regles de leurs propres ceremonies.

Mais le feſtin qu'ils leur veulent faire eſt deſormais preparé. Voyons donc comme ils s'y gouvernent. Ils donnent donc à chacun ſa petite table,& ſes mets à part comme les Chinois. Les vns apportent des Lezards rotis, comme nous raconte Trigaut *liv.*1.*chap.*7.les autres des Crabes fricaſſées : quelques-vns des legumes;& d'autres des fruits, & ainſi du reſte. Pendant le repas, ils vous entretiennét,& vous ſervent avec vn ſoin merveilleus. On ne leur ſauroit faire plus de plaiſir,que de bien boire & de bien manger, & ils ne ceſſent de vous en conjurer fort amiablement, de vous verſer à boire, & de prendre garde ſi chaque table eſt bien fournie. Il ne faut rien laiſſer dans le vaiſſeau en bu-

vant

vant, ſi vous ne voulez les mécontenter. Que ſi vous ne pouvez mãger toute la Caſſave qu'ils vous ont donnée, il faut prendre le reſte ſur vous, & l'emporter;autrement vous les desobligeriez. Ainſi les Turcs, quand ils ſe trouvent aus tables de leurs amis, ont acoûtumé de remplir leurs mouchoirs, & quelquefois les manches de leurs robes,de morceaus de viande & de pain qu'ils emportent chez eus, ainſi que dit Buſbequius,*liv.*4. Et parmy les grans Tartares,quand vn convié ne peut achever toute la viande qui luy a été preſentée, il faut qu'il donne le reſte à ſon valet, pour le luy garder, où bien qu'il l'emporte luyméme en ſon eſcarcelle,où il ſerre auſſi les os, quand il n'a pas eu le tems de les bien ronger, afin de les achever apres, tout à ſon aiſe, ainſi qu'on voit dans le Voyage de Rubruquis en Tartarie: Mais pàrmy les Chinois, quãd le convié s'en retourne chez luy, les ſerviteurs du conviant portent avec luy, les mets qui ſont reſtez ſur la table.

Apres

Aprés le repas, les Caraïbes vous ménent promener en leurs maisons particulieres, & en leurs jardins, vous montrent leurs armes, leurs curiositez, & leurs babioles, & vous font present de fruits, ou de quelques menus ouvrages de leur façon.

Que si l'on a envie de demeurer quelque tems avec eus, ils le tiennent à faveur & en sont ravis, & jamais ils ne cessent de vous faire bon visage, ni ne diminuënt leur bon traitement. Mais si l'on se veut retirer, ils témoignent de la tristesse de vôtre départ, & demandent si vous avez été maltraittez, pour vous en aller si tost. Avec ce triste visage ils vous reconduisent en grande troupe jusque au bord de la mer, & même vous portent dans la chalouppe, si vous le voulez souffrir. Et dans cét adieu, vous recevez encore de leur main des presens de fruits, qu'ils vous pressent fort d'accepter, disant à ceus qui les veulent refuser, *Compere, si tu n'en as pas besoin pour toy-méme, tu les donneras à tes matelots.* Ils appellent ainsi,

tous

tous les ſerviteurs & domeſtiques de ceus à qui ils parlent.

Ce mot de *Matelot*, eſt commun auſſi entre les François habitans des Iles, pour ſignifier vn Aſſocié. Et lors que deus habitans ont acheté, ou defriché vne habitation enſemble, on dit qu'ils ſe ſont *enmatelotez*. On dit que les Breſiliens & les Canadiens, font auſſi quelques preſens en de pareilles rencontres. Et Tacite nous rapporte, que les anciens Allemans régaloient de leurs liberalitez les étrangers qui les alloient viſiter: Mais qu'ils demandoient reciproquement auſſi quelque choſe de leur part: En cette occaſion, les Caraïbes ſe montrent plus genereus: Car ils donnent ſans rien demander.

Mais ce ſeroit vne incivilité, d'aller voir ces bonnes gens & de recevoir leurs courtoiſies, ſans leur faire auſſi preſent de quelque choſe. C'eſt pourquoy les étrangers qui les vont voir, ont toûjours quelques grains de Raſſade ou de Cryſtal, quelques hameçons, éguilles, épingles, ou petis

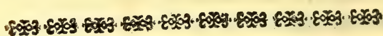
conteaus, & autres menuës bagatelles. Et à la fin du repas ils mettent ſur la petite table ſur laquelle ils ont mangé, quelques vnés de ces choſes. Ceus qui ont preparé le feſtin, s'en tiennent recompenſez au centuple, & en témoignent vne grande ſatisfaction, & vne reconnoiſſance nompareille,

Iuſques icy, nous avons repreſenté le bon accueil & l'agreable traittement, que les Caraïbes ont fait autrefois à quelques vns de leurs amis, ou Compere, comme ils parlent, de la Nation Françoiſe, & Hollandoiſe, qui les ont viſitez. Mais ils vſent d'autres Ceremonies en la reception des Etrangers de leur même Nation, ou de leurs Confederez, qui arrivent dans leurs Iles. Il y a en chaque Carbet vn Sauvage, qui a la Commiſſion de recevoir les paſſans, & qui s'appelle *Nioüakaiti*. S'ils ſont du commun, il leur preſente des ſiéges, & de ce qu'il a de propre à manger, & ſur tout vne Caſſave pliée en double, qui ſignifie qu'ils

qu'ils mangent ce qu'il pourront, mais qu'ils laissent le reste.

Si ceus qui les vont voir, ou qui passent par occasion, leur sont plus considerables, comme parens, ou Capitaines, ils leur peignent les cheveus & en entrant & en sortant, ils pendent des lits & les invitent à se reposer, en leur disant, *En Bouëkra,* voila ton lict. Ils leur presentent aussi des *Matoutou*, qui sont de petites tables tissuës de jonc, ou de feüilles de Palme ou de Latanier, comme nous l'avons déja dit, sur léquelles ils posent des viandes, des Cassaves non pliées en deus, mais étenduës. Les femmes les mettent à leurs pieds : Et les hommes se presentant tout debout, font la civilité, & montrent ce qui a été apporté, en disant, *En yérébali*, voila ton manger. Apres les femmes apportent des calebasses pleines de *Oüicou*, & leur font boire à même. Puis les ayant posées devant eus contre terre, le mary qui est derriere elles, fait encore civilité, en disant *En batoni*, voila ton bruvage. Et l'autre répond à ces

deus complimens *Yao*; c'eſt à dire, Bien, *ou grand mercy*. La Caſſave dépliée veut dire, Mange ton ſoul, & emporte le reſte. A quoy ils ne manquent. Quand ils ont bien diſné ſans étre interrompu de perſonne, chacun les vient ſaluër l'vn aprés l'autre, en luy diſant *Halea-tibou*, c'eſt dire, ſois le bien venu. Mais les femmes ne ſe mélent pas beaucoup dans cette ceremonie. Pour eus, quand ils s'en veulent aller, ils vont dire adieu à tous en particulier : Ce qu'ils expriment par le mot de *Huichan*; en leur langage.



CHAPITRE XIX.

De ce qui tient lieu de Police chez les Caraïbes.

IL y a en chaque Ile des Antilles habitées par les Caraïbes pluſieurs ſortes de Capitaines. 1. Capitaine de Carbet, ou de Village, qu'ils nomment *Tiouboutouli haute*. C'eſt quand vn homme

homme a vne famille nombreuſe, & qu'il ſe retire à l'écart des autres avec elle, & bâtit des caſes pour les loger, & vn Carbet où elle s'aſſemble quelquefois toute, pour ſe réjoüyr, ou bien pour traiter des affaires qui touchent leur Communauté. Il eſt donc à cauſe de cela nommé Capitaine de Famille, ou de maiſons. 2. Capitaine de Piraugue, c'eſt à dire, ou celuy à qui appartient le Vaiſſeau, ou celuy qui y commande quand on va en guerre, & ils ſont nommez *Tiouboutouli Canâoa*. 3. Entre ceus qui commandent chaque Vaiſſeau en particulier, ils ont encor vn Amiral ou vn General de mer, qui commande toute la Flotte, ils le nomment *Nhalené*. Enfin ils ont le grand Capitaine, qu'ils appellent *Ouboutou*, & au plurier *Ouboutounum*. C'eſt le méme que les Eſpagnols nomment *Cacique*, comme quelques autres Indiens, & quelquefois auſſi nos Sauvages par imitation. Il eſt toute ſa vie, depuis qu'il eſt éleu à cette charge, le General de leurs armées, & on luy fait touſiours grand

 honneur

honneur. Il convoque les assemblées du Carbet, soit pour les rejouissances publiques, soit pour les deliberations de la guerre. Et il marche toûjours accompagné de toute sa maison, & d'autres gens qui luy veulent faire honneur. Ceus qui ont le plus de suite, sont les plus considerez. Si quelcun ne luy porte pas le respect qu'il luy doit, il a droit de lever la main sur luy pour le frapper. Il n'y en a que deus au plus dans vne Ile, comme à la Dominique. Ordinairement ils sont aussi les Amiraus quand la Flotte marche. Ou bien c'est quelque jeune homme qui pretend à la charge, & qui se veut signaler en cette occasion.

On parvient à cette charge par election. Et on ne peut être éleu que l'on n'ait tué plusieurs ARoüagues, ou pour le moins vn Chef. Les fils ne succedét pas plutôt que les autres à la charge de leurs Peres, s'ils n'en sont dignes. Quand le Grand Capitaine parle, chacun fait silence. Et quand il entre au Carbet, chacun se retire pour luy faire place. Il a aussi tousiours

la

la premiere, & la meilleure part du feſtin. Le Lieutenant de ce Capitaine ſe nomme en Sauvage, *Ouboutou mali arici*, c'eſt à dire proprement la trace du Capitaine, ou ce qui paroit aprés luy.

Aucun de ces Chefs ne commande à toute la Nation, & n'a d'empire ſur les autres Capitaines. Mais quand les Caraïbes vont à la guerre, ils choiſiſſent de tous les Capaines, vn General d'Armée, qui fait la premiere attaque : Et la Campagne étant finie, il n'a nulle autorité que dans ſon Ile. Il eſt bien vray, que s'il a genereuſement reüſſy dans ſon entrepriſe, il eſt touſiours fort conſideré dans toutes les Iles. Mais autrefois, avant que le commerce que les Caraïbes ont avec les étrangers euſt alteré la plus grand'-part de leur ancienne police, il y avoit bien du myſtere, & bien des conditions, pour obtenir ce degré d'honneur.

Il falloit premierement, que celuy qu'on élevoit à cette Dignité, euſt

fait plusieurs campagnes à la guerre, & qu'au sceû de toute l'Ile dont il devoit être éleu Capitaine, il s'y fust porté courageusemẽt & vaillamment. Aprés cela, il luy étoit necessaire d'être si agile & si leger à la course, qu'il surmontast en cét exercice tous les cõpetiteurs qui s'y presentoient avecque luy. En troisiéme lieu, le prétendant au Generalat de l'Ile, devoit emporter l'avantage à nager & à plonger, sur tous les autres aspirans. Pour la quatriéme condition, il falloit qu'il portast vn fardeau d'vne telle pesanteur, que tous ceus qui briguoient avecque luy, n'en pussent soutenir le poids. Enfin, il étoit obligé à donner de grandes preuves de sa constance. Car on luy déchiquetoit cruellement les épaules & les mammelles avec vne dent d'Agouty. Même ses plus grands amis, luy faisoient de tres-vives & profondes incisions en divers endroits du corps. Et le miserable qui vouloit obtenir cette charge, devoit endurer tout cela, sans faire paroitre le moindre signe de re-
sentiment

ſentiment & de douleur. Au contraire, il faloit qu'il montraſt vn viſage ſatisfait & riant, comme s'il eût été le plus content & le plus aiſe du monde. On ne s'etonnera pas tant que ces Barbares ſouffriſſent vn traittement ſi cruel, pour aquerir quelque dignité, lors qu'on ſe repreſentera que les Turcs ne ſe montrent quelquefois pas moins cruels envers eus-mémes, par vne pure galanterie, & comme pour vn ſimple divertiſſement. Temoin ce que Busbequius nous rapporte au quatriéme livre de ſes Ambaſſades; Ce qui ſeroit trop long à reciter en cét endroit.

Pour revenir aus Antillois, cette ancienne ceremonie qu'ils obſervoiét en l'élection de leurs Chefs, ſemblera ſans doute, comme elle l'eſt en effet, étrange & Sauvage. Mais il ſe trouve parmy d'autres Nations quelque choſe de ſemblable. Car au Royaume de *Chili*, on élit pour Souverain Capitaine, celuy qui peut porter le plus long-tems vn gros arbre ſur ſes épaules, ainſi que dit Vincent

le Blanc, *3. part. chap.7.* Au païs de *Vviapaco*, vers la grande Riviere des Amazones, pour être fait Capitaine, il faut endurer, ſans crier, ſans faire la grimace; ni branler, neuf furieus coups de houſſine de chaque Capitaine, à trois diverſes fois, ſelon les Voyages de Moquet, *l.2.* Mais ce n'eſt pas tout. Il faut encore ſouffrir d'être dans vn lict de cotton au deſſus d'vn feu de feüilles vertes, qui ne rend que de la fumée épaiſſe, laquelle montant en haut incommode beaucoup, comme l'on peut penſer, le miſerable qui eſt ſi ſot que de s'y expoſer. Et il eſt obligé à demeurer là, juſqu'à être évanouï & à demy-mort. C'eſt avoir vne merveilleuſe envie d'être Capitaine. Autrefois même, parmy les Perſes, on demandoit à ceus qui vouloient être admis dans la Confrerie du Soleil, des preuves de leur conſtance, en quatrevints ſortes de tourmens, ſuivant De Lery *chap.* 14. Les Breſiliens, ſans y faire tant de façon, éliſent pour leur General, celuy qui a le plus pris, & le plus tué d'ennemis.

mis. Et à present aussi, en quelques vnes des Antilles, les Caraïbes se rient eus-mémes de leurs anciennes ceremonies, en l'élection de leur Capitaine. Et parce qu'ils ont remarqué que leurs voisins tiennent pour ridicules ces façons de faire, ils se contentent de choisir pour Chef celuy qui s'étant porté vaillamment dans les guerres, contre leurs ennemis, s'est aquis la reputation de brave & de courageus.

Dés que le Cacique est reçeu dans la charge, il se voit extrémement honoré de tous. On ne paroist devant luy qu'avec vn grand respect. Et jamais personne ne parle, s'il ne l'interroge, ou ne le luy commande. Que s'il arrive à quelcun de ne pouvoir tenir sa langue, on entend les autres luy crier à l'heure même, *Cala la Bocca*, qu'ils ont apris de l'Espagnol: Mais ce n'est pas tout que de se taire en la presence de leur Chef. Ils sont tous fort attentifs à son discours, le regardent quand il parle, & pour témoigner, qu'ils approuvent ce qu'il

dit, ils ont accoûtumé de faire vn soûris, accompagné d'vn certain *Hunhun.*

Ces marques d'honneur n'ont rien du tout du Sauvage, & qui ne soit receu presque de tout l'Vnivers. Mais les Maldivois ont vne façon d'honorer bien particuliere : Car comme ils estiment vne action de mépris de passer derriere vne personne, aussi pour luy témoigner vne grande déference, ils prennent leur passage devant ses yeus, & se baissant le corps, ils disent en passant, *Ne vous déplaise*, comme on voit dans Picard, Linscot, Garcilasso, des Hayes, & autres. Les Yncas, Peuples de l'Empire du Perou, pour témoigner le respect qu'ils portoient à leur Dieu, entroient dans son Temple à reculons, & en sortoient tout de méme ; Tout au contraire de ce que nous pratiquons dans nos visites & dans nos ciuilités ordinaires. Les Turcs estiment la main gauche la plus honorable parmy les gens de guerre : Les Iavans croyent qu'on ne se peut soûmettre & avilir

davantage

davantage qu'en se couvrant la tête: Ce qui ne se rapporte pas mal, à ce que dit Saint Paul aux Corinthiens *ch.* 1. *verset* 11. de l'homme qui fait oraison, ou qui profetise ayant la tête couverte. Les Iaponois tiennent pour vne grande incivilité, de recevoir étant debout ceus que l'on veut honorer. Ils s'assient, & dechaussent leurs souliers lors qu'ils veulent faire honneur à quelqu'vn. Au Royaume de Gago en Afrique, tous les sujets parlent à genous au Roy, ayant en leurs mains vn vase plein de sable, qu'ils se jettent sur la tête. Les Négres du païs d'Angole, se couvrent aussi de terre, quand ils rencontrent leur Prince, comme pour témoigner qu'ils ne sont devant luy que poudre & cendre. Les Maronites du Mont Liban rencontrant en face leur Patriarche, se prosternent à ses pieds pour les baiser. Mais luy les relevant aussi-tôt, leur presente la main, laquelle ils saisissent à deus mains, & l'ayant baisée, la portent sur leur tête. Mais ceus du détroit de Sunda, ont vne coûtume tout

tout à fait étrange. C'eſt que pour faire honneur à leurs Superieurs, ils leur prennent en main le pied gauche, & leur frottent doucement la jambe depuis le pied juſqu'au genou: Et en ſuite, ils leur frottent de même le viſage juſques par deſſus la teſte. Iugez ſi cette actiõ-là ſeroit eſtimée fort reſpectueuſe en ces quartiers. Tout cela montre que l'honneur mondain, quel qu'il puiſſe être, hors la vertu, ne conſiſte au fonds, que dans l'opinion & dans la coutume, qui differẽt, & qui bien ſouvent ſe choquent, ſelon la diverſité & la contrarieté du caprice des Nations.

Pour revenir au Capitaine de nos Caraïbes, ſon office eſt de prendre les reſolutiõs pour le tems de la guerre, d'en ordonner les preparatifs, & d'y aller à la teſte de ſes Compagnies. C'eſt auſſi luy qui convoque les aſſemblées de ſon Ile, & qui commande les reparations du Carbet, qui eſt la maiſõ où l'on s'aſſemble pour prendre les reſolutions ſur toutes les affaires publiques. Enfin, c'eſt luy qui dans les occaſions, répond au nom

de

de toute l'Ile, & qui prescrit le jours de divertissement & de rejouïssance, dont nous avons déja parlé.

La Iustice, chez les Caraïbes, n'est point exercée par le Capitaine, ni par aucun Magistrat : Mais tout de même que parmy les *Toupinambous*, celuy qui se tient offensé entr'eus, tire de son adversaire telle satisfaction que bon luy semble, selon que la passion le luy dicte, & que sa force le luy permet. Le public ne s'interesse point dans la recherche des crimes. Que si quelcun d'eus souffre vn tort ou vn affront, sans s'en venger, il est méprisé de tous les autres, & tenu pour vn lâche, & pour vn homme sans honneur. Mais, comme nous avons dit ailleurs, leurs divisions & leurs querelles sont fort rares.

Vn Frere venge son Frere & sa Sœur, vn Mary sa Femme, vn Pere ses enfans, les enfans leur Pere. Ainsi tuez, ils sont bien tuez, par ce que ça été pour tirer raison. Pour prevenir cela, si vn Sauvage de quelque Ile a tué vn autre Sauvage, crainte d'estre

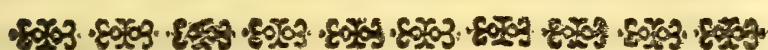
d'estre tué en revanche par les parens du mort, il se sauve dans vne autre Ile, & s'y habituë. Ceus qu'ils croyent Sorciers, ne la font pas longue parmy eus, quoy que bien souvent, il y ait plus d'imagination que de verité.

Si les Caraïbes soupçonnent quelcun de leur avoir derobé quelque chose, ils taschent de l'attraper, & de luy faire des taillades, ou de couteau ou de dent d'Agouty, sur les épaules, pour marque de son crime & de leur vengeance. Ces dens d'Agouty font en plusieurs occasions chez les Caraïbes, l'office de nos rasoirs. Et en effet elles ne sont guére moins tranchantes & moins affilées. Ainsi les anciens Peruviens & les Canariens n'ayant pas encore l'invention de nos ferremens, se servoient de certaines pierres à feu, comme de ciseaus, de lancettes, & de rasoirs.

Le mary ne souffre point que sa femme viole impunément la foy coniugale : mais il s'en fait luy-même la iustice, comme nous le dirons plus particulierement au Chapitre des

Mariages.

Mariages. Mais ils ne ſavent ce que c'eſt que de punir publiquement, & par forme de juſtice. Et ils n'ont pas méme de mot en leur langue, pour ſignifier *Juſtice* ou *Jugement*.



CHAPITRE XX.

Des Guerres des Caraïbes.

C'Eſt ordinairement dans leurs feſtins publics, que les Caraïbes prennent leurs reſolutions de faire la guerre. Ce qui n'eſt pas particulier à leur Nation : car les Breſiliens & les Canadiens en font de même. Et afin qu'on ne penſe pas qu'il ne ſe trouve rien de tel que chez les Sauvages, Herodote & Strabon *Livre* 1. & *l.* 15. nous témoignent, qu'autrefois les Perſes conſultoient de leurs affaires les plus importantes dans leurs banquets, & lors qu'ils avoient la teſtepleine de vin. Et non ſeulement les Perſes: mais pluſieurs Nations Gréques tenoient

leurs Conſeils à table, ſi nous en creyons Plutarque *Livre* 3. des propos de table, *queſt.* 2. Ce que font encore auiourd'huy les Chinois, au rapport des Hiſtoriens, & notamment de Trigaut *liv.* 1.*c.*7.

Mais pour venir au détail des Conſeils de guerre de nos Caraïbes, quand ils commencent à avoir le cerveau échauffé de leur boiſſon, vne Vieille entre dans leur aſſemblée avec vne mine dolente & vn maintien triſte, & les larmes aus yeus, demande audience. Ce qui luy eſtant facilement accordé, à cauſe du reſpect & de la reverence que l'on porte à ſon âge: d'vne vois plantive & entrecoupée de ſoupirs, elle repreſente les dommages que toute la Nation a receus des Aroüagues, leurs anciens & capitaus ennemis. Et aprés avoir fait vn denombrement des plus grandes cruautez, qu'ils ont autrefois exercées contre les Caraïbes, & des vaillans hommes qu'ils ont tuez ou pris captifs dans les batailles, qui ſe ſont données entr'eus, elle deſcend en particulier, à c'eus qui

de

de fraiche datte ont esté faits prisonniers, massacrez, & mangez dans les dernieres rencontres: Et enfin, elle conclud, que ce seroit à leur Nation vne lâcheté honteuse & insupportable, s'ils ne prenoient la vengeance de tous ces maus, imitant la generosité de leurs Predecesseurs, braves Caraïbes, qui n'ont rien eu en plus grande recommandation, que de tirer raison des injures qu'ils avoient receuës: Et qui aprés avoir secoüé le joug que les Tyrans leur vouloient imposer pour asservir leur anciene liberté, ont porté tant de fois leurs armes victorieuses dans les terres de leurs ennemis, qu'ils ont poursuivis avec la fléche & le feu iusques sur leurs plus hautes montagnes, les ayant contraints de se retirer dans le creus le plus profond des Abymes, dans les ouvertures des rochers, & dans l'horreur des Forets les plus épaisses: avec tant d'heureus succés, que même à present, ils n'oseroient plus paroitre sur les costes de leurs Mers, & ne sauroient trouver de demeure si écar-
tée

tée, où ils se puissent tenir à couvert contre les attaques des Caraïbes, la frayeur & l'épouvantement les ayant saisis aprés de si grandes victoires. Qu'il faut donc courageusemēt poursuivre cette pointe, & ne se point relâcher, que cette race ennemie ne soit tout à fait exterminée.

Aussitost que le discours de la Vieille est finy, le Capitaine harangue sur le même sujet, pour émouvoir davantage les Esprits : aprés quoy, on voit toute l'assemblée applaudire vnanimement à sa proposition, & donner toutes sortes de signes qu'ils reconnoissent la justice de la cause. Et dés ce moment, estant animez par les paroles qu'ils viennent d'entendre, ils ne respirent plus que le sang & le carnage. Le Capitaine iugeant bien par l'applaudissement de toute l'assemblée, & par ses gestes & sa contenāce, qu'elle conclud à la guerre, bien qu'elle ne le dise pas par ses paroles, il en fait, à l'heure même l'ordonnance, & limite le tems de l'entreprise par quel-

ques

ques-vnes de leurs façons de conter, comme nous l'avons décrit dans le Chapitre de leur ſimplicité naturelle. Il faut remarquer icy,qu'ils prennent ces reſolutions ſanglantes eſtãt yvres; & aprés que le Diable les a tourmentez pour les y porter, comme nous l'avons touché cy deſſus.

Dés le lendemain de cette aſſemblée, on ne voit & on n'entend en tous les quartiers de l'Ile,que les preparatifs à la guerre. Les vns poliſſent leurs arcs : les autres mettent en état leurs maſſuës : les autres préparent, aiguiſent,& envenIment leurs fléches: les autres enfin dreſſent & agencent leurs Piraugues. Les femmes de leur coſté travaillent à diſpoſer & à amaſſer les vivres neceſſaires pour l'armée. Et au jour préfix chacun ſe trouve ſans manquer au bord de la mer avec tout ſon équipage, pour l'embarquement.

Ils ſe fourniſſent tous d'vn bon arc, & d'vn gros trouſſeau de fléches qui ſont faites d'vne certain petit roſeau poly, armé d'vn fer par le bout, ou d'vn

d'vn os de queuë de raye, dentelé & extremement piquant. C'eſt auſſi de cela que les fléches des Breſiliens ſont armées. Mais les Caraïbes ajoûtent aus leurs, pour les rendre plus redoutables, vn poiſon ſouverainement mortel, composé de jus de Mancenilles, & d'autres venins, la moindre égratignure qu'elles font, eſt vne bleſſure mortelle. Il a eſté iuſques icy impoſſible, de tirer d'eus le ſecret de cette compoſition. Ils portent auſſi chacun cette épée de bois qu'ils nomment *Boutou*, ou pour mieus dire, cette maſſuë puiſſante, qui leur tient lieu d'épée, & dont ils s'eſcriment à merveilles. Ce ſont-là toutes leurs armes : car ils ne ſe couvrent point de Rondaches, comme les *Toupinambous*; mais leurs corps demeurent tout à nud, à ce que dit de Lery *chap.* 14.

Apres le ſoin de leurs armes, ils prennent celuy de leurs munitions de bouche, & portent en leurs vaiſſeaus, de la Caſſave, du poiſſon roſty, des fruits, & particulierement des Bananes,

nanes, qui se gardent long-tems, & de la farine de Manioc. Les Icaques dans leur guerre ne se donnent pas cette peine. Et ce qu'ils pratiquent en ce point, leur est tout particulier, & merite que l'on en parle. Car ils se passent de si peu de chose pour leur nourriture, & se plaisent si fort à vivre de certaines prunes, qui croissent en abondance en leurs quartiers, & dont ils portent même le nom d'*Icaques*, que quand ils vont à la guerre, on ne les voit jamais porter de provision de bouche avec eus.

Nos Sauvages Antillois, aussi bien que ceus du Bresil, comme dit de Lery *chap.* 14. menent à la guerre quelques femmes avec eus, pour faire leur cuisine & pour garder leurs Piraugues ou vaisseaus de mer, quand ils ont fait leur descente. Ils attachent fermement à ces Piraugues leurs armes & leurs munitions de bouche. De sorte que si le vaisseau vient à renverser, ce qui arrive assez souvent, ils le remettent sur son assiette, sans rien perdre de ce qui est dedans. Et

dans

dans ces rencontres, eſtant ſi bons nageurs que nous les avons repreſentez, ils ne ſe trouvent point en peine de leurs perſonnes; & ils ſe ſont quelquefois moquez des Chreſtiens, qui ſe rencontrant prés d'eus en ces occaſions, ſe mettoient en devoir de les ſecourir. C'eſt ainſi que les Toupinambous ſe rioient vn jour de nos François, en vne ſemblable aventure, comme le recite Iean de Lery, *chap.* 12. Les voiles des vaiſſeaus des Caraïbes ſont de toile de cotton, ou d'vne eſpece de natte tiſſuë avec des feüilles de Palme. Ils ſavent admirablement bien ramer avec de certains petis avirons, qu'ils pouſſent d'vne viteſſe nonpareille. Ils menent auſſi quelques Canots, qui ſont leurs plus petis vaiſſeaus, pour accompagner leurs Piraugues.

Leur coutume eſt de marcher d'Ile en Ile pour s'y raffraichir, & ils ont à cét effet des jardins, en celles là mémes qui ſont deſertes & inhabitées. Ils deſcendent auſſi dans les Iles de leur Nation, pour joindre à leurs troupes,

troupes, en chemin faiſant, tous ceus qui ſont en état de les accompagner. Et ainſi ils groſſiſſent leur armée, & avec cet equipage, ils ſe vont rendre ſans bruit ſur les Frontieres.

Lors qu'ils marchent le long des côtes, & que le ſoir eſt venu, ils mettent le Vaiſſeau ſur le ſable, & font en vne demy-heure leur logement ſous quelque arbre, avec des feüilles de Baliſier ou de Latanier, qu'ils attachent enſemble ſur des gaules, ou ſur des roſeaus, ſoûtenus par quelques fourches plantées en terre & pour ſervir de fondement à ce petit couvert & pour ſuſpendre leurs lits. Ils appellent ces logemens fait à la hâte, *Aioupa*.

Le Legiſlateur de Lacedemone, avoit defendu entre autres choſes, de faire ſouvent la guerre contre mémes ennemis, de peur de les aguerrir, ſelon Plutarque en la vie de Lycurgue. Mais les Caraïbes ne ſuivent pas ces maximes, & n'apprehendent pas vn pareil inconvenient. Car ils font toûjours la guerre à la méme Nation. Leurs anciens & irreconciliables en-

nemis, ce ſont les *Aroüacas*, *Aroüaques*, ou *Aroüagues*, qui eſt le nom qu'on leur donne le plus communément dans les Iles, bien que quant aus Caraïbes, ils les appellent *Aloüagues*: leſquels demeurent en cette partie de l'Amerique Meridionale, qui eſt connuë dans les Cartes ſous le nom de Province de *Guyana* ou *Guayana*, guére loin des bords des rivieres, qui deſcendent de cette Province pour ſe rendre en la mer. Le ſujet de l'inimitié immortelle de nos Caraïbes Inſulaires contre ces Peuples, a été dé-jà touché au chap. de l'origine des Caraïbes, aſſavoir, que ces Aroüagues ont cruellement perſecuté les Caraïbes du Continent leurs voiſins, Confreres de nos Inſulaires, & de la méme Nation qu'eus. Et qu'ils leur ont livré continuellemẽt des guerres ſanglantes pour les exterminer, ou tout au moins pour les chaſſer de leurs demeures. Ce ſont donc ces Aroüagues, que nos Antillois vont chercher en leur pays ordinairement vne fois ou deus par an, pour en tirer toute la vangeance que

leur fureur eſt capable de leur dicter. Et il faut remarquer que de leur côté, les Aroüagues ne vont iamais ataquer les Caraïbes Inſulaires dans leurs Iles, depuis qu'ils ſe ſont retirez de celle de Tabago, qui étoit la plus voiſine de leur Terre, mais qu'il ſe tiennent ſur la ſimple defenſive: Au lieu qu'ils ſont aſſûrez de voir plus ſouvent chez eus nos Sauvages qu'ils n'auroient à ſouhaiter, bien que de la derniere des Antilles qui eſt Ste. Croix, en côtoyant, comme ils ont coûtume de faire, toutes les autres Iles, dans leſquelles ils ont des jardins ou des Colonies, iuſques aus terres des Aroüagues, il y ait environ 300. lieuës de chemin.

La grande generoſité du grand Alexandre le portoit à dire, qu'il ne faloit pas dérober la victoire: Mais Filippe d'vn autre humeur que ſon fils, eſtimoit qu'il n'y avoit iamais de honte à vaincre de quelque faſſon que ce pût être, dont parlent Arrian Quinte-Curſe, & Iuſtin, *livre* 9. Nos Caraïbes, avec la plûpart des Ameriquains, ſe trouvent dans le méme ſen-

timent. Car ils font toutes leurs guerres par surprise, & ne tiennent pas à deshonneur de s'y servir de la faveur des tenebres. Bien au contraire des Icaques, qui s'estimeroient flétris en leur reputation, si lors qu'ils arrivent dans les terres de leurs ennemis, ils ne les envoyoient avertir de leur venuë & sommer de se mettre sous les armes pour les recevoir. Les Arraucains qui sont voisins du gouvernemēt de Chili, Peuple belliqueus, & que l'Espagnol n'a pû domter jusques icy, en ayant esté méme souvent vaincu, font encore bien davantage. Car quand ils veulent combatre cet ennemy, comme recite Garcilasso *l. 5. ch. 12.* ils luy font denoncer la guerre par des Héraus & luy envoyent dire, *Nous t'irons trouver dans tant de Lunes: Tien toy prest*. Et ainsi les Yncas, Rois du Perou, n'entreprenoient aucune guerre, qu'auparavant ils n'en avertissent leurs ennemis, & ne la leur declarassent par deus ou trois fois. Ce qui fera voir, en passant, que Lescarbot s'est trompé dans son Histoire de

de la Nouvelle France, lors qu'il a dit que tous les Indiens Occidentaus vniverſellement, font leurs guerres par ſurpriſe.

Les Caraïbes ont cette imagination, que la guerre qu'ils commenceroient ouvertement ne leur reüſſiroit pas. De ſorte qu'aprés avoir fait leur deſcente chez les Aroüagues, s'ils ſont découverts, avant que de donner le premier choc, ou qu'vn chien, par maniere de dire, ait abbayé contr'eus, tenant cela pour mauvais augure, ils remontent tout froidement dans leurs vaiſſeaus, & retournent en leurs Iles, remettant la partie à vne autre fois.

Mais s'ils ne ſont point apperceus, ils donnent vivement ſur leurs ennemis, & les vont chercher en leurs Cabanes. Que s'ils ne les peuvent pas aiſément aborder.& qu'ils les trouvent trop bien retranchez & fortifiez dans quelques maiſons munies de bonnes paliſſades, d'où ils décochent leurs fléches avec avantage:ils ont acoutumé de les contraindre d'en ſortir, en

y jettant le feu avec leurs fléches, au bout déquelles ils attachent du cotton allumé. Et ces fléches estant poussées sur les toits, qui ne sont que d'herbes, ou de feuilles de Palme, les enflamment aussi tost. Ainsi les Aroüagues sont obligez de sortir de leurs tanieres, & de rendre combat en pleine campagne; ou bien de prendre la fuite, si leur courage ne leur permet pas de faire teste aus ennemis. Quand nos Sauvages les ont de cette sorte attirez au champ de bataille, ils tirent premierement contr'eus toutes leurs fléches. Et aprés avoir épuisé leurs Carquois, ils ont recours au Boutou, & font d'étranges effets avec cette épée de bois, ou plutost avec cette massuë: Ils ne font que sauteler en combattant, pour donner moins de loisir à l'ennemy de les mirer. Les armes à feu, particulierement les canons, qui font tant de bruit & tant d'effet, sur tout lors qu'ils sont chargez de clous, de chaines, & d'autres ferrailles, leur ont abbatu le courage, quand ils ont affaire avec nous, & leur

font

ſont apprehender l'approche de nos navires & de nos forts, comme on voit dans les Voyages de Villamont *l.* 2. Mais bien qu'ils ne prenent pas d'Opium, pour oſter le ſentiment, avant que d'aller au combat, comme les Turcs & les Indiens Orientaus de Cananor : comme dit Paludanus chez Linſcot, *chap.*76. & Vincent le Blanc, & qu'ils ne ſe nourriſſent pas de Tygres ni de Lions, pour ſe rendre plus courageus, comme le Peuple du Royaume de Narſingue vers Malabar, toutefois quand ils combatent à armes égales contre les Aroüagues, & qu'ils ont commencé la bataille, principalement s'ils ſont animez par quelque heureus ſuccés, ils ſont hardis comme des Lions, & rien n'eſt capable de leur faire lâcher le pied : mais ils veulent vaincre ou mourir, au rapport de Linſcot & de Laët. Ainſi en faiſoient les Sauvages belliqueus du païs de Cartagene eſtans attaquez par les Eſpagnols, comme nous diſent Acoſta & le Ieune. Car ils ſe

precipitoient au combat de telle furie, hommes & femmes, qu'vne de leurs filles, coucha plusieurs Espagnols sur la place avant que d'êrre tuée. On dit aussi que lés Mexicains, & les Canadiens se font plutost tailler en pieces que de se laisser prendre au combat.

Si les Antillois peuvent avoir en vie quelqu'vn de leurs ennemis, ils le lient, & l'emmenent captifs en leurs Iles. Que si quelqu'vn de leurs gens tombe mort ou blessé dans le champ de bataille, ce leur seroit vn reproche eternel & insupportable, de le laisser au pouvoir de l'ennemy. Et c'ét pourquoy, il se jettent de furie au milieu des plus grands dangers, & tête-baissée, percent d'vn commun effort tout ce qui leur fait resistance, pour enlever les corps de leurs camarades, & les ayant arrachez par force d'entre les mains des ennemis, les porter en leurs vaisseaus.

Aprés que la bataille est finie, nos Sauvages se retirent au bord de la mer ou dans quelque Ile voisine. Et s'ils

ont

ont reçeu quelque notable perte par la mort de quelques vns de leurs Chefs, ou de leurs plus vaillans soldats, ils font retentir l'air d'hurlemens & de cris épouvantables, avant que de remonter en leurs vaisseaus: Et meslant vne infinité de larmes au sang de leurs morts, ils les couchent pitoyablement en leurs Piraugues, & les accompagnent de leurs regrets & de leurs soupirs jusques aus premieres de leurs terres.

Que s'ils ont eu la victoire, ils ne s'amusent pas à couper les testes de leurs ennemis tuez, à les porter en trofée, & à dépoüiller ces pauvres corps de leur peau, pour la faire servir d'étendart à leurs triomfes, comme font les Canadiens: & comme le pratiquoient autrefois les Scythes, sur le témoignage d'Herodote, & même nos vieus Gaulois, si nous en croyons Tite-Live, *liv.* 4. *&* 10. Les Caraïbes se contentent de jetter des cris de joye sur les corps des Aroüagues, & de faire éclater sur leurs rivages des tons d'allegresse, comme pour

insulter à cette terre ennemie, avant que de la quitter. Mais aprés qu'ils ont répandu sur ce païs étranger vne partie de leurs chansons triomfales, ils remontent en diligence dans leurs vaisseaus, pour porter le reste dans le sein de leur patrie. Et ils enmenent bien garottez les pauvres Aroüagues qu'ils ont pris en vie, pour en faire chez eus la curée, que le Chapitre suivant va representer.

Le but qu'ils ont en cette guerre, n'est pas de se rendre maitres d'vn nouveau païs, ou de se charger des dépoüilles de leurs ennemis: Mais ils ne se proposent que la seule gloire de les vaincre & d'en triofmer, & le plaisir d'assouvir sur eus la vengeance qu'ils respirent des torts qu'ils en ont reçeus.

Nos Caraïbes n'ont, aprés les Aroüagues, qu'ils nomment simplement *Etoútou*, c'est à dire *Ennemis*, aucuns plus grands ennemis que les Anglois, qu'ils appellent *Etoútou Noubi*, c'est à dire *Ennemis contrefaits*, à cause qu'ils sont vétus. Cette inimitié a pris

pris ſon origine de ce que les Anglois, ſous le pavillon des autres Nations, ayant attiré pluſieurs des Caraïbes dans leurs vaiſſeaus, où au commencement ils les avoient amadouëz & alléchez par mille careſſes & petis preſens, & ſur tout avec de l'eau de vie, qu'ils ayment extremement : lors qu'ils virent que leur vaiſſeau étoit remply de ces pauvres gens, qui ne penſoient à rien moins qu'à vne pareille perfidie, ils levérent l'ancre, & porterent les Caraïbes, hommes, femmes, & enfans, en leurs terres, où iuſqu'à preſent ils les tiennent eſclaves. On dit qu'à l'imitation des Eſpagnols, ils ont fait ce lâche trait en pluſieurs Iles. C'eſt ce qui eſt cauſé qu'ils haïſſent à mort les Anglois, & qu'ils ne peuvent ſeulement oüir parler leur langue. Iuſques là méme, que ſi vn François ſe ſert de quelques termes Anglois en ſon diſcours, il atire ſur ſoy leur inimitié. Auſſi à leur tour, & par droit de repreſailles, ils ont fait ſouvent des deſcentes dans les Iles de Montſerrat, d'Antigoa, & en d'autres

qui ſont occupées par les Anglois. Et aprés avoir brûlé quelques maiſons, & pillé quelques meubles, ils ont enlevé des hommes, des femmes, & des enfans, qu'ils ont conduit à la Dominique & à Saint Vincent. Mais on n'apprend point qu'ils en ayẽt mangé aucun. Ils reſervent cette cruauté pour les Aroüagues. Et même avant que les Caraïbes fuſſent en guerre avec les Habitans de la Martinique, quand les Parens ou amis des Anglois qui avoyent été enmenez priſonniers de guerre par ces Caraïbes, employoient l'interceſſion & l'entremiſe des François, ils étoyent aiſément élargis, & remis entre les mains des François, qui donnoient en échange aus Caraïbes, quelques-vnes de ces bagatelles, dont ils font cas; ou vne coignée & quelque ſemblable outil qui leur eſt neceſſaire. On a méme receu de leurs mains des Aroüages deſtinez à être mangez, en leur preſentant auſſi en échange quelques vnes de ces choſes. Ils ont encore à preſent en l'Ile de Saint Vincent, des garçons & des
filles

filles de la Nation Angloiſe, qui pour avoir été enlevez fort jeunes, ont oublié tout à fait leurs parens, & ne voudroient pas même retourner avec eus, tant ils ſont façonnez à l'humeur des Caraïbes, qui les traittent auſſi de leur part fort doucement, comme s'ils étoient de leur Nation. Aujourd'huy on ne les reconnoît qu'aus cheveus qui ſont blons, au lieu que les Caraïbes les ont tous vniverſellement noirs.

Quant aus Eſpagnols, au commencement de la découverte de l'Amerique, les Caraïbes qui poſſedoient toutes les Antilles furent rudement traitlez par eus. Ils les perſecutoient avec le fer & le feu, & les pourſuivoient parmy les bois, comme des beſtes fauves, pour les emmener captifs travailler aus mines. Ce qui contraignit ce peuple, qui eſt vaillant & genereus, à repouſſer la violẽce, & à dreſſer auſſi des embûches à leurs ennemis: Et méme à les aſſaillir à guerre ouverte en leurs vaiſſeaux qui étoient à leurs rades, léquels ils abordoient ſans

crainte des armes à feu, & au travers des épées & des piques. Ce qui leur réüssit à diverses fois, si avantageusement, qu'ils se rendirent maitres de plusieurs Navires richement chargez, faisant main-basse par tout, enlevant tout le butin, & puis brûlant les vaisseaus. Il est vray qu'ils pardonnoient aus esclaves Négres qu'ils y rencontroient, & qu'ils les conduysoient à terre, pour les faire travailler en leurs habitations. Et c'est de là que sont venus les Négres qu'ils ont à present en l'Ile de Saint Vincent, & en quelques autres.

Les Espagnols ayant ressenty ces pertes, & voyant qu'ils avoient à faire à forte partie, & que quand ils auroient ruiné cette Nation, il ne leur en reviendroit aucun avantage : considerant aussi que les Iles qu'ils habitoient, étoient necessaires à leurs vaisseaus qui venoient d'vn long voyage, pour y prendre des raffraichissemens, de l'eau, du bois, & même des vivres, au besoin, & pour y laisser dans la necessité les malades qui étoient en

leurs

leur Flotte,ils se resolurent de traitter plus humainement les Caraïbes : & aprés avoir donné la liberté à quelques vns de ceus qu'ils tenoient captifs,& les avoir amadouëz & renvoyez en leurs terres avec presens,ils se servirent de leur entremise pour traitter vne forme de paix avec ce Peuple, laquelle ayant été acceptée de quelques Iles, ils y jetterent les porceaus qu'ils avoient amenez de l'Europe:& depuis, ils y laissoient en passant les malades qu'ils avoient en leurs Navires;pour les reprendre au retour étant gueris. Mais les Caraïbes de Saint Vincent,& ceus qui demeuroient à la Dominique, ne voulurent point consentir à cét accord, & ont conservé toujours jusqu'à present, leur aversion contre les Espagnols, & le desir de se vanger d'eus.

Au reste, pour ce qui est particulierement de leurs guerres défensives, ils ont appris par la hantise & la frequentation des Chrétiens, & par les démeslez qu'ils ont eu avec eus en diverses rencontres, à tenir leurs rangs,

à

à ſe camper en des lieus avantageus, à ſe gabionner, & à ſe ſervir d'vne ſorte de retranchemens à leur imitation. Nos François le reconnurent & l'éprouverent ces dernieres années, en la priſe de l'Ile de la Grenade. Ils s'étoient imaginez, que les Caraïbes ne feroient nulle reſiſtance : Mais ils les trouverent en défenſe, pour leur empêcher la deſcente, & leur conteſter la demeure en cette terre, Car outre qu'ils leur firent eſſuyer la greſle d'vne infinité de fléches, & qu'ayant mis des barricades aus avenuës, ils s'oppoſerent courageuſement à leur débarquement, & les eſcarmoucherent par pluſieurs fois: quand ils virent que les nôtres, nonobſtant leur reſiſtance ne faiſoient point volte-face, mais qu'ils les repouſſoient vertement dans les bois, ils ſe rallierent ſur vne éminence laquelle ils avoient fortifiée. Et comme elle étoit eſcarpée de tous côtez, hormis d'vn ſeul qui avoit vne ſpacieuſe avenuë, ils avoient coupé des arbres, du tronc deſquels ils avoient compoſé de

longs rouleaus, qui étant attachez & retenus fort legerement au plus haut de la montagne, pouvoient être roulez le long de la pante, & poussez avec force & violence contre les nôtres, s'ils eussent voulu aller à l'assaut. Ils firent aussi à plusieurs reprises, des sorties de ce fort-là sur nos gens, qui étoient occupez à en bastir vn, où ils pussent attendre en seureté le secours qui leur devoit être envoyé de la Martinique : Et ils les tinrent investis quelques jours, pendant léquels ils avoient fait des creus en terre, où ils étoient à couvert du mousquet des François: Et de là, montrant seulement la teste, ils décochoient des fléches contre ceus qui avoient l'assurance de sortir du retranchement. Ils pousserent même à la faveur de la nuit, vn pot remply de braise ardente, sur laquelle ils avoient jetté vne poignée de grains de Pyman, en la Cabane que les François avoient dressée dés leur arrivée en l'Ile, afin de les étouffer, s'ils eussent pû, par la fumée dangereuse & la vapeur étourdissante du

du Pyman. Mais leur ruse fut découverte : Et quelque temps aprés, le secours étant survenu aus nôtres, les Caraïbes traitterent avec eus, & leur laisserent la libre possession de cette terre.

Cet accord ne fut pas vniuersellement aprouvé des Chefs de cette inconstante Nation. Ceus de l'Ile de S. Vincent protesterent les premiers à l'encontre, & pour témoigner hautement leur desaveu, ils éclaterent quelque temps apres en vne rupture ouverte, qui donna le commencement à vne nouvelle guerre, laquelle a duré depuis le treiziéme de Iuillet, de l'année mille six cens cinquante-quatre qu'elle fut declarée, iusqu'à l'entrée de l'an mil six cens soixante-vn, c'est à dire, 7. ans ou environ.

Il est vray que les Caraïbes, pour donner quelque couleur de justice aus massacres, aus embrazemens & à toutes les autres violences qu'ils commirent ensuitte dans l'Ile de Sainte Alousie, & en divers quartiers de celle de la Martinique, alleguoient entre

leurs

leurs autres pretextes, que par le Traité de paix qu'ils avoient fait avec Mr. du Parquet avant que de luy laiſſer la paiſible joüiſſance de la Grenade, il s'étoit obligé de leur donner en compenſation la valeur de trois mille florins, qui leur ſeroient contez en marchandiſes qui leur ſeroient les plus agreables, entre toutes celles qui ont cours dans le païs : & que cette condition n'ayant pas été acomplie, ils avoient eu droit d'en rechercher la ſatisfaction les armes à la main, & de ſe vanger eux-mémes de tant d'autres iniures qu'ils pretendoient avoir receu des François de la Martinique.

Cette longue guerre, qui fut acompagnée de divers ſuccés, ſelon que les armes ſont journalieres ; fut enfin terminée, vn peu apres la mort de Monſieur du Parquet, par la prudence & la valeur de Monſieur de Gourſolas, lequel il avoit fait reconnoître de ſon vivant pour ſon Lieutenant General. Monſieur de l'Aubiere, l'vn des plus vaillans & des plus renommez Capitaines de la même Ile de la Martini-

que, s'aquit auſſi beaucoup de gloire dans les grands & perilleus employs où il fut engagé, ſuivant les ordres de Mr. de Gourſolas ſon digne frere, pour prevenir les mauvais deſſeins de ces Barbares, reprimer leurs courſes, s'emparer de leurs retranchemens, & les obliger à quitter entierement cette belle terre, pour ſe refugier aus Iles de S. Vincent & de la Dominique, qui ſont les ſeules places qui leur reſtent à preſent de toutes les Antilles qu'il ont autrefois occupées.

On tient qu'il y a encore quelques familles de Caraïbes à la Martinique : mais outre qu'ils font leur demeure parmy les François, & qu'on ne leur permet plus d'avoir des Villages particuliers & d'y faire des aſſemblées ; on les eſclaire maintenant de ſi prés, qu'ils ne peuvent entretenir aucune intelligence ni fomenter aucun parti avec ceus de leur Nation qui demeurent ailleurs, ſans eſtre découverts.

L'vn des principaus Officiers de la Martinique, nous a envoyé de ſa grace,

ce,vne fort ample, & tres-exacte Relation de tout ce qui s'eſt paſſé de plus memorable durant cette guerre : mais parce que ce Chap.eſt déja aſſez étendu, & que ce recit groſſiroit nôtre ouvrage au delà de ce que nous avons propoſé, nous le reſerverons pour vn autre Traité, auquel nous luy trouverons ſa place,ſi le Seigneur nous continuë la vie : & nous dirons ſeulement par avance, que les Habitans de cette Ile celebre, ſont redevables de ce dous repos, & de cette profonde tranquilité dont ils joüiſſent à preſent, à la ſage conduite, & au courage de Mr. de Gourſolas, & de Mr. de l'Aubiere ſon frere : puiſque Dieu s'eſt ſervi de leur zele & de leur generoſité, pour domter les Sauvages & conſerver à la France l'vne des plus illuſtres & des plus peupleés Colonies qu'elle ait dans tout ce nouveau Monde.

Chapi



CHAPITRE XXI.

Du Traitement que les Caraïbes font à leurs prisonniers de Guerre.

NOus allons tremper nôtre plume dans le ſang & faire vn Tableau qui donnera de l'horreur. Il n'y paroiſtra que de l'inhumanité, de la barbarie & de la rage. On verra des creatures raiſonnables y dévorer cruellemét leurs ſemblables, & ſe remplir de leur chair & de leur ſang, aprés avoir dépoüillé la nature humaine, & revétu celle des plus ſanguinaires & des plus furieuſes beſtes. Choſe que les Payens mémes, au milieu de leurs tenebres, ont autrefois trouvé ſi pleine d'execration, qu'ils ont feint que le Soleil s'étoit retiré, pour ne point éclairer de tels repas.

Lors que les Cannibales, ou *Antropofages*, c'eſt à dire *Mangeurs d'hommes* : car c'eſt icy proprement qu'ils

les

les faut appeller de ce nom, qui leur eſt commun avec celuy de Caraïbes : lors dis-je, qu'ils ramenent quelque priſonnier de guerre d'entre les Aroüagues, il appartient de droit à celuy qui s'en eſt ſaiſy dans le combat, ou qui l'a pris à la courſe. De ſorte qu'étant arrivé en ſon Ile, il le garde en ſa maiſon, & enfin dans vn Amac, qu'il ſuſpend preſque au faiſte de ſa caſe, & aprés l'avoir fait jeuſner quatre ou cinq jours, il le produit en vn jour de débauche ſolemnelle, pour ſervir de victime publique, à la haine immortelle des ſes Compatriotes contre cette Nation.

S'il y a de leurs ennemis morts ſur la place, ils les mangent ſur le lieu même. Ils ne deſtinent qu'à l'eſclavage les filles & les femmes priſes en guerre. Ils ne mangent point les enfans de leurs priſonnieres, moins encore les enfans qu'ils ont eus d'elles: mais ils les élevent avec leurs autres enfans. Ils ont goûté autrefois de toutes les Nations qui les frequentent, & diſent que les François ſont les

plus

plus delicats, & les Espagnols les plus durs. Maintenant ils ne mangent plus de Chrétiens.

Ils s'abstiennent aussi de plusieurs cruautez, qu'ils avoyent acoûtumé de faire, avant que de tuër leurs ennemis: Car au lieu qu'à present ils se contentent de les assommer d'vn coup de massuë, & en suitte de les mettre en quartiers, & de les faire rôtir & de les devorer : ils leur faisoyent autrefois souffrir beaucoup de tourmens, avant que de leur donner le coup mortel. Voicy donc vn partie des inhumanitez qu'ils exerçoient en ces funestes rencontres, comme eus-mémes les ont racontées à ceus qui ont eu la curiosité de s'en informer sur les lieus, & qui les ont apprises de leur bouche.

Le prisonnier de guerre, qui avoit esté si malheureus que de tomber entre leurs mains, & qui n'ignoroit pas qu'il ne fut destiné à recevoir tout le plus cruel traitement, que la rage leur pourroit suggerer, s'armoit de constance, & pour témoigner la generosité du peuple Aroüague, marchoit

de luy même alaigrement au lieu du ſupplice, ſans ſe faire lier ni traiſner, & ſe preſentoit avec vn viſage riant & aſſuré au milieu de l'aſſemblée, qu'il ſavoit ne reſpirer autre choſe que ſa mort.

A peine avoit il apperceu ces gens qui témoignoient tant de joye, voyant approcher celuy qui devoit eſtre le mets de leur abominable feſtin, que ſans attendre leurs diſcours, & leurs ſanglantes moqueries, il les prevenoit en ces termes. *Ie ſay fort bien le deſſein, pour lequel vous m'appellez en ce lieu. Ie ne doute nullement que vous n'ayez envie de vous raſſaſier de mon ſang: & que vous ne bruliez d'impatience de faire curée de mon corps. Mais vous n'avez pas ſujet de vous glorifier de me voir en cet état, ni moy de m'en affliger. Mes Compatriotes ont fait ſouffrir à vos predeceſſeurs beaucoup plus de maus que vous ne ſauriez en inventer preſentement contre moy. Et j'ay moy-méme avec eus, bourrelé, maſſacré, mangé de vos gens, de vos amis, & de vos peres. Outre que j'ay des parens, qui*

ne manqueront pas de ſe venger avec a-vantage ſur vous, & ſur vos enfans, du traitement le plus inhumain que vous meditiez contre moy. Ouy, tout ce que la cruauté la plus ingenieuſe vous pourra dicter de tourmens pour m'oſter la vie, n'eſt rien en comparaiſon des ſupplices, que ma Nation genereuſe vous prepare pour échange. Employez donc ſans feindre, & ſans plus tarder, tout ce que vous avez de plus cruel, & de plus ſenſible, & croyez que ie le mepriſe, & que ie m'en moque. A quoy ſe rapporte fort bien cette bravade ſanglante & enjouée, qui ſe lit, dans les Eſſais de Montagne *liv.* 1. *chap.* 30. d'vn priſonnier Breſilien, preſt à être devoré par ſes ennemis. *Venez tous hardiment* leur diſoit-il, *& vous aſſemblez pour diſner de moy. Car vous mangerez quant & quant vos Peres & vos Ayeuls, qui ont ſervy d'aliment & de nourriture à mon corps. Ces muſcles, cette chair & ces veines, ce ſont les vôtres, pauvres fous que vous êtes. Vous ne reconnoiſſez pas que la ſubſtance des membres de vos anceſtres s'y tient encore. Savourez*

voirez les bien, vous y trouverez le goût de vôtre propre chair. Revenons à nos Aroüagues.

Son cœur n'étoit pas seulement sur le bord de ses levres ; il se montroit aussi dans les effets qui suivoient sa bravade. Car aprés que la Compagnie avoit enduré quelque tems ses fieres menaces, & se défis arrogans sans le toucher : vn de la troupe luy venoit brûler les costez avec vn tison flambant. L'autre luy faisoit des taillades vives & profondes, qui penetroient jusques aus os, sur les épaules, & par tout le corps; Et ils jettoient dans ses douloureuses playés, cette épicerie piquante, que les Antillois nomment *Pyman*. D'autres se divertissoient à percer de fléches le pauvre patient : Et chacun travailloit avec plaisir à le tourmenter. Mais luy souffroit avec le méme visage, & sans témoigner le moindre sentiment de douleur. Aprés qu'ils s'étoyent ainsi jouëz bien long tems de ce miserable, enfin s'ennuyant de ces insultes qui ne cessoient point, & de sa constance,

qui paroiſſoit touſiours égale, l'vn d'eus, s'approchant l'aſſommoit d'vn furieus coup de maſſuë, qu'il luy dechargeoit ſur la teſte. Voila le traitement que nos Cannibales faiſoyent autrefois à leurs priſonniers de guerre: mais à preſent ils ſe contentent de les aſſommer, ainſi que nous l'avons déja repreſenté.

Sitoſt que ce malheureus eſt renverſé mort ſur la place, les jeunes gens prennent le corps, & l'ayant lavé le mettent en pieces: puis il en font boüillir vne partie, & rôtir l'autre ſur des grilles de bois deſtinées à cet vſage. Quand ce deteſtable mets eſt cuit & aſſaiſonné, comme le deſire leur infame goſier, ils le diviſent en autant de parts qu'ils ſont de perſonnes: Et aſſouviſſant avec avidité leur barbarie, ils le devorent cruellement, & s'en repaiſſent pleins de joye: ne croyant pas qu'il ſe puiſſe faire au monde de repas ſi delicieus. Les femmes, léchent même les bâtons où la graiſſe de l'Aroüagne a coulé. Ce qui ne vient pas tant de l'agrément, que

trouve

trouve leur palais au gout de cette viande, & de cette graiſſe, que du plaiſir exceſſif qu'ils ont de ſe venger de la ſorte de leurs capitaus ennemis.

Mais comme ils ſeroient bien marris que la haine enragée qu'ils portent aus Aroüagues prit jamais de fin, auſſi travaillent ils à luy donner le moyen de s'entretenir. Et c'eſt pour cela qu'en faiſant cuire ce pauvre corps, ils en recueillent & amaſſent fort curieuſemeut toute la graiſſe. Car ce n'eſt pas à deſſein d'en compoſer des medicamens, comme les Chirurgiens en font quelquefois, ou d'en faire du feu Grégeois pour embraſer les maiſons de leurs ennemis, comme les Tartares : comme l'on le peut voir dans le Voyage de Carpin en Tartarie, mais ils recueillent cette graiſſe, pour la diſtribuer aus principaus, qui la reçoivent & la conſervent avec ſoin, dans des petites calebaſſes, pour en verſer quelques gouttes dans les ſauſſes de leurs feſtins ſolennels, & perpetuer ainſi autant qu'il

leur eſt poſſible, la nourriture de leur vengeance.

I'avouë, que le Soleil, auroit raiſon d'abandonner ces Barbares, plutoſt que d'aſſiſter à de ſi deteſtables ſolennitez. Mais il faudroit en méme tems qu'il ſe retiraſt de la plûpart des païs de l'Amerique,& méme de quelques Terres de l'Afrique & de l'Aſie, où de ſemblables & de pires cruautez s'exercent journellement. Pour exemple, les Toupinambous font à peu prés à leurs priſonniers de guerre,le méme traitement que les Caraïbes font aus leurs. Mais ils y ajoûtent divers traits de barbarie, qui ne ſe voyent point aus Antilles, au raport de de Lery *chap.*14. Ils frottent le corps de leurs enfans du ſang de ces miſerables victimes, pour les animer au carnage. Celuy qui a fait l'execution du captif, ſe fait déchiqueter & taillader en divers endroits du corps, pour vn trofée de vaillance, & vne marque de gloire, ſelon le méme de Lery *chap.*8. Et ce qui eſt entierement étrange, c'eſt que ces Barbares donnant

nant de leurs filles pour femmes à ces ennemis, auſſi-toſt qu'ils les ont en leur puiſſance, quand ils viennent à les mettre en pieces, la femme elle même mange la premiere, s'il luy eſt poſſible, de la chair de ſon mary. Et s'il arrive qu'elle ait quelque enfant de luy, il ne manque pas à eſtre aſſommé, rôty, & mangé, quelquefois à l'heure même qu'il entre au monde. Vne pareille barbarie s'eſt veuë autrefois en pluſieurs Provinces du Perou, comme écrit Garcilaſ. *Livre* 1. *chap.* 12.

Divers autres Peuples Barbares, ſurpaſſent auſſi les Caraïbes en leur inhumanité. Mais ſur tout, les habitans du païs d'Antis ſont plus cruels que les Tygres, dit le méme Garcilaſ. *liv.* 1. *chap.* 12. S'il arrive que par droit de guerre ou autrement, ils faſſent vn priſonnier, & qu'ils le connoiſſent pour être vn homme de peu, ils l'écartelent incontinent, & en donnent les membres à leurs amis, ou à leurs valets, afin de les manger s'ils veulent, ou de les vendre à la

Boucherie. Mais si c'est vn homme de condition, les principaus s'assemblent entr'eus, avec leurs femmes & leurs enfans, pour assister à sa mort. Alors, ces impitoyables, l'ayant dépoüillé, l'atachent tout nud à vn gros pieu, & le découpent par tout le corps à coups de rasoirs & de couteaus, faits d'vn certain caillou fort tranchant, & qui est vne espece de pierre à feu. En cette cruelle execution, ils ne le démembrent pas d'abord, mais ils ostent seulement la chair des parties, qui en ont le plus, comme du gras de la jambe, des cuisses, des fesses, & des bras. Aprés cela, tous pesle-mesle, hommes, femmes, & enfans, se teignent du sang de ce malheureus. Et sans attendre que la chair qu'ils en ont tirée, soit ou boüillie, ou rôtie, ils la mangent goulument, ou pour mieus dire, ils l'engloutissent sans la mâcher. Ainsi ce miserable se voit mangé tout en vie, & ensevely dans le ventre de ses ennemis. Les femmes ajoutant encore quelque chose à la cruauté des hommes, bien qu'excessive-
ment

ment barbare & inhumaine, se frottent le bout des mammelles du sang de ce patient, afin de le faire succer à leurs enfans, avec le lait qu'elles leur donnent. Que si ces inhumains ont pris garde, que dans les langueurs & les supplices qu'ils ont fait souffrir au défunt, il ait témoigné le moindre sentiment de douleur, ou en son visage, ou aus moindres parties de son corps: ou méme qu'il luy soit échappé quelque gemissement, ou quelque soupir, alors ils brisent ses os, aprés en avoir mãgé la chair, & les jettẽt à la voirie, ou dãs la riviere, avec vn mépris extréme.

C'est ainsi que plusieurs autres Nations insultent cruellement sur les miserables restes de leurs ennemis tuez, & font paroitre leur inhumaine vengeance, & leur animosité barbare, sur ce qui n'a plus de sentiment. Ainsi quelques Peuples de la Floride, pour assouvir leur brutalité, pendent en leurs maisons, & portent sur eus, la peau & la chevelure de leurs ennemis. Les Virginiens, en attachent à leur col vne main seche. Quelques

Sauvages de la nouvelle Eſpagne, pendent ſur leurs corps en forme de medaille, vn petit morceau de la chair de ceus qu'ils ont maſſacrez, comme dit de Laët en ſon Hiſt. de l'Amerique Les Seigneurs de Belle - Ile, proche la Chine, portent vne couronne façonnée de têtes de morts hideuſemēt arrangées & entrelacées avec des cordons de ſoye, ſelon Somedo en ſon Hiſtoire de la Chine, 1.*partie*, *chap*.2. *liv*.4. Les Chilois font des vaiſſeaus à boire, du teſt des Eſpagnols qu'ils ont aſſommez, comme le prattiquoient autrefois les Scythes envers leurs ennemis, ſelon le rapport d'Herodote. Les Canadiens & les Mexicains danſent en leurs feſtes, portant ſur eus la peau de ceus qu'ils ont écorchez & mangez. Les Huancas, ancienne Nation du Perou, faiſoient des Tambours de telles peaus, diſant que ces caiſſes, lors qu'on venoit à les battre, avoient vne ſecrette vertu, pour mettre en fuite ceus qu'ils combatoient, dit Garcilaſ. *liv*.6.*chap*.10.

Tout cela fait voir, juſqu'à quel

degré

degré de rage & de fureur peut monter la haine & l'appetit de vengeance. Et dans ces exemples, on peut reconnoitre beaucoup de traits plus ſanglans, & de marques plus deteſtables de cruauté & de barbarie, que dans le traitement que nos Cannibales font à leurs priſonniers de guerre Aroüagues.

Mais pour faire trouver ce traitement encore vn peu moins horrible, il ſeroit aiſé de produire icy ſur le theatre divers Peuples, léquels outre cette animoſité furieuſe, & cette ardeur deſeſperée à ſe venger, témoignent de plus, vne gourmandiſe barbare & inſatiable, & vne paſſion tout à fait brutale & feroce de ſe repaitre de chair humaine.

Et premierement, au lieu que les Cannibales ne mangent pour l'ordinaire que des Aroüagues, leurs ennemis irreconciliables, épargnãt les priſonniers qu'ils ont de toute autre Nation, quelques Floridiens voiſins du détroit de Bahama, dévorent cruellement tous les Etrangers qu'ils peu-

vent attraper, de quelque Nation qu'ils soient. De sorte que si vous descendez en leurs terres, & qu'ils se trouvent plus forts que vous, il est infaillible que vous leur servirez de curée. La chair humaine leur semble extrémement delicate, de quelqu'endroit du corps qu'elle puisse être. Mais ils disent que la plante du pied est le plus friand morceau de tous. Aussi le servent-ils ordinairement à leur Carlin, qui est leur Seigneur; au lieu qu'anciennement, les Tartares coupoient les mammelles aus jeunes filles, & les reservoient pour leurs Chefs qui se repaissoient de cette chair, comme écrit Bergeron en son Traité des Tartares. Il faut joindre à ces Barbares, ceus de la Province de Hascala & de la Region de la Ville de Darien en la Nouvelle Espagne, qui ne mangeoient pas seulement la chair de leurs ennemis, mais celle de leurs compatriotes mémes, comme nous assurent Garcilasso, de Laet, & Linscot. Et les Historiens, & entre autres Garcil. en son Commentaire Royal,

nous rapporte, que les Yncas Roys du Perou conquirent plusieurs Provinces, dont les habitans ne trouverent point de loy si facheuse & si insupportable, entre toutes celles que leur imposerent ces Princes vainqueurs, que la défense de manger de la chair humaine, tant ils étoient affamez de cette exécrable viande. Car sans attendre que celuy qu'ils avoient blessé à mort eust rendu l'esprit, ils beuvoient le sang qui sortoit de sa playe : Et ils en faisoient de même, lors qu'ils le coupoient par quartiers le suçant avidement, de peur qu'il ne s'en perdist quelque goutte. Ils avoient des boucheries publiques de chair humaine, dont ils prenoient des morceaus qu'ils hachoient menu, & des boyaus ils faisoient des boudins & des saucisses. Particulierement les Cheriganes, ou Chirhuanes, Montagnars, avoient vn appetit si étrange & si insatiable de chair humaine, qu'ils la mangeoient gloutonnement toute cruë, n'épargnant pas

même

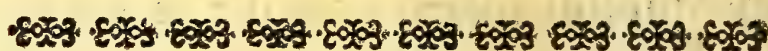
méme dans leur barbarie, leurs plus proches parens quand ils mouroient, ſelon les relations de Garcilaſſo *l.* 7. *ch.*17. Roulox, Baro, & Rubruquis en leurs Voyages, & de Vincét le Blanc, 1.*part.ch.*15.& 25. Ce qui ſe voit encore aujourd'huy chez les Tapuyes & chez quelque Nation de l'Orient, ce qu'Herodote au *livre* 3. nous aſſure s'être auſſi trouvé dans ſon ſiecle. On dit méme que les peuples de Iava ſont ſi barbares, & ſi frians de cette abominable nourriture, que pour ſatisfaire à leur damnable appetit, ils ôtent la vie à leurs parens, & jouënt à la paume des morceaus de cette chair, à qui la gagnera par ſon adreſſe, ainſi que le raporte le Blanc, 1.*part.chapit.*24. Les Aymures peuple du Breſil, ſont encore plus inhumains, & plus deteſtables. Et il ne faut plus feindre des Saturnes qui dévorent leur enfans. Car ſi nous en croyons les Hiſtoriens, & notamment du Laët en ſon Hiſtoire de l'Amerique, ces Barbares mangent en effet leurs propres enfans, membre aprés membre, &

quel-

quelquefois méme ouvrant le ventre des femmes grosses, ils en tirent le fruit qu'ils devorent aussitôt, affamez à vn tel point de la chair de leurs semblables, qu'ils vont à la chasse des hommes comme à celle des bêtes, & les ayant pris, les déchirent & les engloutissent d'vne façon cruelle & impitoyable.

Par ces exemples, il paroit assez que nos Cannibales, ne sont pas tant *Cannibales*, c'est à dire *Mangeurs d'hommes*, , bien qu'ils en portent particulierement le nom, que beaucoup d'autres Nations Sauvages. Et il seroit facile de trouver encore ailleurs des preuves d'vne barbarie, qui répond à celle de nos Cannibales Caraïbes, & méme qui les surpasse de bien loin. Mais c'en est trop. Tirons le rideau sur ces horreurs, & laissant les Cannibales de toutes les autres Nations, repassons vers ceus des Antilles, pour divertir en la consideration de leurs Mariages, nos yeus lassez du spectacle de tant d'inhumaines & sanglantes tragedies.

CHAPI-



CHAPITRE XXII.

Des Mariages des Caraïbes.

IL ſe voit en l'Amerique des Sauvages ſi Sauvages & ſi brutaus, qu'ils ne ſavent ce que c'ét du mariage, mais ſe mélent indifferemment comme des bêtes. Ce que nous aſſure Garcilaſſo *liv.1.chap.14. & 15. & liv.7.chap.17.* entr'autres des anciens Peruviens, & des Habitans des Iles des Larrons. Mais les Caraïbes avec toute leur barbarie, s'aſſujettiſſent aux lois de cette étroitte alliance.

Ils n'ont point de temps prefix pour leur Mariage, comme les Perſes, qui ſe marient ordinairement au Printems, ſelon Strabon *liv.11.* Ni d'âge, cõme pluſieurs autres Sauvages, dont les vns ſe marient ordinairement à neuf ans, comme en Orient; les autres à douze, en Madagaſcar, quelques-vns à vint-quatre, tels que ſont le Peruviens; & d'autres à quarante ſeulement, ce qui ſ'obſerve

s'obſerve chez les Floridiens. Ce ne ſont pas auſſi chez les Caraïbes, comme preſque chez toutes les Nations, les jeunes hommes qui choiſiſſent ordinairement les filles à leur gré, & ſelon leur inclination : ni à l'oppoſite, ce ne ſont pas les filles qui choiſiſſent leurs maris, comme font celles de la Province de Nicaragua, dans les feſtins & les aſſemblées publiques: Et comme il ſe faiſoit autrefois auſſi dans la Candie, au raport des Hiſtoriens.

Mais quand nos Sauvages deſirent de ſe marier, ils ont droit de prendre toutes leurs couſines germaines, & n'ont qu'à dire, qu'ils les prennent pour leurs femmes, elles leur ſont naturellemeni aquiſes, & ils les peuvent emmener en leurs maiſons, ſans autre ceremonie, & pour lors elles ſont tenuës pour leurs femmes legitimes. Ils ont tous autant de femmes qu'il leur plait : Sur tout, les Capitaines font gloire d'en avoir pluſieurs. Ils bâtiſſent à chaque femme vne caſe particuliere. Ils demeurent autant de tems

qu'ils

qu'ils veulent, avec celle qui leur agrée davantage ; ſans que les autres en ſoyent jalouſes. Celle avec laquelle ils ſont, les ſert avec vn ſoin & vne affection nonpareille. Elle leur fait de la Caſſave, les peigne, les rougit & les accompagne en leurs voyages.

Leurs maris les ayment fort : Mais cet amour eſt comme vn feu de paille, veu que ſouvent ils les laiſſent auſſi aiſément qu'ils les prenent. Ils quittent pourtant fort rarement leurs premieres femmes, notamment quand ils en ont eu des enfans.

Lors qu'ils ont quelques priſonnieres de guerre qui leur agréent, ils les prenent à femme. Mais bien que les enfans qui en naiſſent ſoyent libres, elles ſont toujours tenuës pour eſclaves quant à elles. Toutes les femmes parlent avec qui elles veulent : Mais le mary n'oſe s'entretenir avec les parens de ſa femme, qu'en des occaſions extraordinaires.

Quand il arrive que quelcun d'entr'eus n'a point de Couſines Germaines, ou que pour avoir trop tardé à les

les prendre en mariage, leurs parens les ont données à d'autres, ils peuvent à present épouser des filles qui ne sont point leurs parentes; mais il faut qu'ils les demandent à leurs Peres & Meres, & aussi tost que le Pere, ou la Mere les ont accordées, elles sont leurs femmes, & ils les emménent chez eus.

Avant qu'ils eussent alteré vne partie de leurs anciennes coutumes, par le commerce qu'ils ont avec les Chrétiens, ils ne prenoient pour femmes legitimes que leurs Cousines, qui leur étoyent aquises de droit naturel, comme nous venons de le dire, ou les filles que les Peres & les Meres leur offroyent de leur bon gré, quand ils étoyent de retour de la guerre. Cette vieille pratique a beaucoup de particularitez qui sont dignes de nos remarques, c'est pourquoy nous la deduirons icy tout au long, & toute telle que nous la tenons des plus anciens de cette Nation, qui l'ont racontée, comme vne preuve des grands changemens qui se sont glissez dans leurs

mœurs

mœurs & leurs façons de faire, depuis qu'ils ont eu la connoissance des étrangers.

Quand les Caraïbes étoient retournez heureusement de leurs guerres, & qu'on leur avoit fait en leurs Iles vne reception solemnelle, & vn grand festin dans leur Carbet. Aprés cette rejouissance qui se pratique encore parmy eus, le Capitaine se mettoit à reciter le succés de leur voyage, & à donner des éloges à la generosité de ceus qui s'étoyent portez le plus vaillamment. Mais il s'étendoit en particulier sur la valeur des jeunes hommes, pour les animer à témoigner toûjours le même cœur en de semblables rencontres. Et c'estoit ordinairement à la fin de ce discours que les Peres de famille, qui avoient des filles en âge d'estre mariées, prenoient occasion de les presenter pour femmes à ceus d'entre les jeunes hommes, dont ils avoient ouï priser les belles & loüables qualitez, & exalter le courage & la hardiesse dans les combats. Ils s'empressoient à faire l'aquisition de tels

tels gendres. Et celuy qui avoit tué le plus d'ennemis, avoit bien de la péne à ne recevoir en ce jour-là qu'vne femme, tant il y en avoit qui le ſouhaittoyent. Mais les poltrons & les lâches ne trouvoient perſonne qui voulut d'eus, de ſorte que ſi l'on avoit envie de ſe marier parmy eus, il falloit neceſſairement avoir du courage: Car vne femme chez cette Nation, étoit alors vn prix qui ne ſe donnoit qu'à la generoſité. Ainſi chez les Breſiliens, les jeunes hommes ne ſe peuvent marier, qu'ils n'ayent tué quelque ennemy, ſelon Vincent le Blanc, 1. *part. chap.* 30. Et en vne ville de la grande Tartarie, nommée Palimbrote, ceus de la plus haute condition ne ſauroient avoir de femme, qu'ils n'ayent bien verifié avoir fait mourir trois ennemis de leur Prince, comme dit Alexandre d'Alexandre, *l.* 1. *chap.* 24. On dit auſſi qu'autrefois en la Carmanie, il falloit apporter au Roy la teſte d'vn ennemy, ſi l'on vouloit être marié. Il en étoit à peu prés de méme chez vn Peuple proche

de

de la mer Caſpienne. Et qui ne ſait que le Roy Saül demanda la mort de cent Filiſtins à David pour le Doüaire de ſa fille, avant que de la luy donner en Mariage?

Au reſte, heureus étoit le Pere chez nos Caraïbes, qui le premier approchoit & ſaiſiſoit au corps, quelcun de ces gendres valeureus, que le Capitaine avoit loüez. Car il n'y avoit rien à attendre pour ce coup-là, pour celuy qui venoit aprés: & le Mariage étoit fait auſſitoſt que l'autre auoit dit au jeune homme, je te donne ma fille pour femme. Vn pareil mot de la Mere ſuffiſoit même à cela. Et le jeune homme n'oſoit refuſer la fille, quand elle luy étoit ainſi preſentée: Mais il falloit que belle ou laide, il la reçeut dés-lors pour ſa femme. Ainſi nos Caraïbes ne ſe marioyent point par amourettes.

Que ſi les jeunes hommes Caraïbes aprés être mariez continuoient à ſe porter vaillamment dans les guerres ſuivantes, on leur donnoit encore d'autres femmes à leur retour. Cette Poligamie

Poligamie eſt encore en vſage chez nos Antillois : Elle eſt auſſi commune parmy les autres Peuples Barbares, cóme on voit dans l'Hiſt. de Laet. Les Chilois habitans de l'Ile de la Mocha, n'y font point d'autre façon, ſinon que toutes les fois qu'il leur prend envie d'avoir vne nouvelle femme, ils en achetent vne pour vn bœuf, pour vne brebis, ou pour quelque autre marchandiſe. Et il y a tel endroit où le nombre des femmes d'vn ſeul mary eſt prodigieus, comme au Royaume de Bennin, où l'on voit par fois au Roy ſept cens que femmes que concubines, ſuivant la Relation des Hollandois. Et où les ſimples ſujets, auſſi bien qu'en la Mexique, ont iuſqu'à cent, & iuſqu'à cent cinquante femmes chacun. Et d'autre coſté il ſe trouve quelques lieus, où l'on permet à chaque femme d'avoir auſſi pluſieurs marys, comme chez les Pehuares Nation du Breſil, au Royaume de Calecut, & autrefois en quelques vnes des Canaries.

Les jeunes hommes parmy les Caraïbes,

raïbes, à ce que dit de Laët en ſon Hiſtoire, ne frequentent point encore à preſent de filles, ny de femmes, qu'ils ne ſoient mariez. En quoy certes ils ſont bien éloignés des Peguans amoureus ſi paſſionnez, au raport de Pirard 1.*part. chap*.27. que pour faire voir la violence du feu ſecret qui les dévore, éteint en eus le ſentiment de toutes les autres ardeurs,ils ſe brûlent eus-mêmes les bras en preſence de leurs Maîtreſſes, avec vn flambeau allumé; ou bien ils laiſſent mourir & conſumer ſur leur chair, vn linge flambant & trempé en huile, ainſi qu'on voit dans la Conquête des Canaries par Betencourt. Et pour montrer qu'étant navrez à mort, toute playe deſormais ne leur peut être que legere, ils ſe tailladent le corps, & le percent de coups de poignard, ſelon Vincent le Blanc, 1.*part.chap*.3.*liv*.1. Les Turcs les imitent en cela, au rapport de Villamont. Car en ſemblables occaſions ils ſe font pluſieurs taillades & de grandes playes avec leur coûteaus, ſur diverſes parties du corps.

Le

Le nombre des femmes de nos Caraïbes n'eſt point limité, comme parmy les Maldivois, où l'on n'en peut avoir que trois à la fois, comme écrit Pirard, 1.*p.c.*12. Mais comme ce nombre étoit autrefois proportioné à leur courage & à leur valeur : Car à chaque fois qu'ils retournoiét de la guerre avec vn eloge de hardieſſe & de generoſité, ils pouvoient pretendre & eſperer vne nouvelle femme ; auſſi encore à preſent, ils en ont autant qu'ils en deſirent & qu'ils en peuvent obtenir. De ſorte que chez eus, ſelon de Lery *c.*17.cõme parmy les Toupinambous, celuy qui a les plus de femmes eſt eſtimé le plus vaillant & le plus conſiderable de toute l'Ile. Et au lieu qu'en l'Ile Eſpagnole, comme on voit dans l'Hiſtoire de Lopez, toutes les femmes couchoient dans vne méme chambre avec leur mary : les Caraïbes, comme nous l'avons déja touché, pour éviter toute ſorte de querelles & de jalouſies, tiennent leurs femmes, de méme que font les Turcs, & les Tartares, en des demeures ſeparées.

Même quelquefois ils les mettent en diverses Iles : Ou bien ils font cette separation & cet éloignement de leurs femmes l'vne de l'autre, afin qu'elles se puissent plus commodement adonner à la culture de leurs jardinages, qui sont épars en divers lieus. Et c'est pour cela méme, que l'on assure que les Caraïbes du Continent pratiquent le semblable, leurs femmes ayant la loüange de ne se point laisser piquer à la jalousie. Nos Sauvages Insulaires ont soin s'ils n'ont qu'vne femme, de ne s'éloigner pas beaucoup d'elle, & s'ils en ont plusieurs ils les visitent les vnes aprés les autres. Mais ils observent tous, comme les Floridiens, de ne point toucher celles qui sont grosses.

On ne sauroit suffisammét s'étonner que Lycurgue & Solon, ces lumieres de la Grece, au raport de Plutarque dans leurs vies, se soyent montrez si aveugles,& si peu honnêtes gens, que d'ouvrir la porte à l'adultere,&de trouver bó qu'il entrât chez leurs Citoyés. Car à péne y a-il aucune des Nations

les

les plus Barbares & les plus Sauvages qui n'ait eu ſoy-méme aſſez de lumiere, pour y lire cette loy, tracée de la main de la nature : Que l'adultere eſt vn crime, & qu'il doit être en horreur: & qui auſſi ne témoigne qu'elle l'a en deteſtation, & ne le chatie ſevérement lors qu'il s'introduit chez elle. La punition de l'adultere n'eſt que plaiſante chez les Guinois, ainſi qu'il ſe voit dans la Relation des Hollandois. C'ét que la femme ſi elle ne veut être chaſſée, paye pour amende à ſon mary quelques onces d'or. Mais il n'y a pas dequoy rire chez les Orientaus de Bengala ; & chez les Mexicains, qui coupent le nez & les oreilles à leurs femmes en pareils cas, ſuivant Linſcot, *chap.* 16. Divers autres Peuples Barbares, les puniſſent méme de mort, à ce que dit Vincent le Blanc, 1.*part.* *ch.* 31. Et les Peguans ſont ſi rigoureus en ces rencontres, & ont tant d'horreur pour ce crime, que chez eus les adulteres ſont enterrez vifs, hommes & femmes.

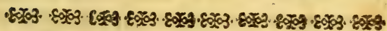
Les Caraïbes ne ſont pas icy des plus indulgens, & des moins jalous de leur honneur. Ils ne ſavoient point autrefois punir ce crime, par ce qu'il ne regnoit point entr'eus, avant leur communication avec les Chrétiens. Mais auiourd'huy, ſi le mary ſurprend ſa femme s'abandonnant à quelque autre homme, ou que d'ailleurs il en ait vne connoiſſance aſſurée, il s'en fait luy méme la iuſtice, & ne luy pardonne guére, mais il la tuë, par fois d'vn coup de Boutou, par fois en luy fendant le ventre du haut en bas, avec vne raſoir, ou vne dent d'Agouty, qui ne tranche guére moins ſubtilement.

Cette execution-là étant faite, le mary s'en va trouver ſon Beau-pere, & luy dit tout froidement. *I'ay tué ta fille, parce qu'elle ne m'avoit pas eſté fidelle.* Le Pere trouve l'action ſi iuſte, que bien loin d'en être fâché contre ſon gendre, il l'en louë & luy en ſait gré : *Tu as bien fait*, luy répon-il, *Elle le meritoit bien.* Et méme s'il luy reſte encore des filles à marier, il

luy

luy en offre vne dés lors,& promet de la luy donner à la premiere occasion.

Le Pere n'épouse pas sa fille,comme quelques vns ont voulu dire. Ils ont en horreur ce crime, & s'il y en a eu parmy eus des Peres incestueus,ils ont esté contrains de s'absenter, car s'ils avoient esté attrappez des autres, ils les auroient brulez vifs, ou bien ils les auroient déchirez en mille pieces.



CHAPITRE XXIII.

De la Naissance & de l'Education des Enfans des Caraïbes.

ON ne voit guére parmy ces pauvres Indiens, de coutume plus brutale que celle dont ils se servent à la Naissance de leurs enfans. Leurs femmes acouchent sans beaucoup de peine, & si elles sentent quelque difficulté, elles ont recours à la racine d'vne espece de jonc, de laquelle elles expriment le suc,& l'ayant bu,elles sont

incontinent delivrées. Quelquefois dés le jour méme de leur acouchement, elles ſe vont laver avec leur enfant, à la plus prochaine Riviere ou fontaine, & ſe remettent au travail ordinaire du ménage. Les Peruviennes, les Iaponnoiſes & les Breſiliennes en font de méme : au raport de Garcilaſſo, Linſcot, & de Laet. Et il étoit ordinaire aus Indiens de l'Ile Eſpagnole, & méme aus anciens Lacedemoniens, de laver ainſi leurs enfans dans l'eau froide, pour leur endurcir la peau incontinent aprés leur naiſſance, ſelon Pyrard. Les Maldivois lavent les leurs durant pluſieurs jours. Et l'on nous veut faire croire, que les Cimbres mettoient autrefois dans la neige ces petites creatures nouvellement nées, pour les acoutumer au froid & à la fatigue, & leur renforcer les membres.

Ils ne font point de feſtin à la naiſſance de leurs enfans, que pour le premier qui leur vient; & ils n'ont point de tems prefix pour cette rejouïſſance, cela dépend de leur caprice : mais quand

quand ils aſſemblent leurs amys pour ſe rejouïr avec eus ſur la naiſſance de leur premier-né,ils tâchent de ne rien épargner de ce qui peut contribuer au bon traitement & à la joye des conviez; au lieu qu'autrefois les Thraces, accompagnoient de leurs pleurs les cris de ceus qui venoient au monde, ſe remettant devant les yeus,toutes les miſeres qu'il faut ſouffrir en cette vie, comme écrit Herodote *l.5*.

Mais voicy la brutalité de nos Sauvages, dans leur réjouiſſance pour l'acroiſſement de leur famille. C'eſt qu'au méme tems que la femme eſt delivrée le mary ſe met au lit,pour s'y plaindre & y faire l'acouchée : coutume, qui bien que Sauvage & ridicule, ſe trouve neantmoins à ce que l'on dit, parmy les payſans d'vne certaine Province de France. Et ils appellent cela *faire la couvade*. Mais ce qui eſt de fâcheus pour le pauvre Caraïbe, qui s'eſt mis au lit au lieu de l'acouchée, c'eſt qu'on luy fait faire diéte dix ou douze jours de ſuite, ne luy donnant rien par jour qu'vn petit

morceau de Caſſave, & vn peu d'eau, dans laquelle on a auſſi fait boüillir vn peu de ce pain de racine. Aprés il mange vn peu plus : mais il n'entame la Caſſave qui luy eſt preſentée, que par le milieu durant quelques quarante jours, en laiſſant les bords entiers qu'il pend à ſa caſe, pour ſervir au feſtin qu'il fait ordinairement en ſuite à tous ſes amis. Et méme il s'abſtient aprés cela, quelquefois dix mois, ou vn an entier, de pluſieurs viandes, comme de Lamantin, de Tortuë, de Porceau, de Poules, de Poiſſon, & de choſes delicates : Craignant par vne pitoyable folie, que cela ne nuiſe à l'enfant. Mais ils ne font ce grand jeuſne qu'à la naiſſance de leur premier enfant. Car à celle des autres, leurs jeuſnes ſont beaucoup moins auſteres, & beaucoup plus courts, n'étant d'ordinaire que de quatre ou cinq jours au plus.

On trouve bien chez les Breſiliens, & les Iaponnois des maris aſſez inſenſés pour faire ainſi l'accouchée : comme raportent de Laët & Maffée, mais ils

ils ne ſont pas ſi ſots que de jeuſner dans leur lit. Au contraire ils s'y font traiter delicatement & en abondance. On dit qu'autrefois la méme choſe s'eſt veuë chez les Tibariens, voiſins à la Cappadoce, & chez quelque autre peuple. Mais les Habitans naturels de Madagaſcar imitent ce jeuſne des Caraïbes, lors qu'ils veulent faire circoncir leurs enfans, à ce que dit Alexandre d'Alexandre.

Quelques vns de nos Caraïbes ont encore vne autre folie. Et c'eſt bien pis que tout le reſte pour le pauvre pere à qui il eſt né vn enfant, car à la fin du jeuſne, on luy ſcarifie vivement les épaules avec vne dent d'Agouty, au raport de François Cauche. Et il faut que ce miſerable, non ſeulement ſe laiſſe ainſi accommoder, mais que méme il le ſouffre ſans témoigner le moindre ſentiment de douleur. Ils croyent que plus la patience du Pere aura paru grande dans ces épreuves, plus recommandable auſſi ſera la vaillance du fils : Mais il ne faut pas laiſſer tomber à terre ce

le noble ſang dont l'effuſion fait ainſi germer le courage. Auſſi le recueillent ils en diligence, pour en frotter le viſage de l'enfant, eſtimant que cela ſert encore beaucoup à le rendre genereus. Et celà ſe pratique même en quelques endroits envers les filles: car bien qu'elles n'ayent pas à ſe trouver dans les combats, comme autrefois les Amazones, neantmoins, elles ne laiſſent pas d'aller à la guerre avec leurs maris, pour leur appreſter à manger, & pour garder leurs vaiſſeaus, tandis qu'ils ſont aus mains avec l'ennemy.

Dés que les enfans ſont nez, les Meres leur applatiſſent le front, & le preſſent en telle ſorte, qu'il panche vn peu en arriere, car outre que cette forme eſt l'vn des principaus traits de la beauté qui eſt eſtimée parmy eus, ils diſent qu'elle ſert pour pouvoir mieus décocher leurs fléches au deſſus d'vn arbre, en ſe tenant au pied, à quoy ils ſont extremement adroits, y étans façonnez dés leur jeuneſſe.

Ils n'emmaillotent point leurs enfans:

fans : mais ils leur laissent la liberté de se remuër à leur aise dans leurs petis Amacs ou lits de Cotton, ou sur de petites couches de feüilles de Bananier, qui sont étenduës sur la terre, à vn coin de leurs cases : Et neanmoins leurs membres n'en deviennent point contrefaits; mais tout leur corps se voit parfaitement bien formé. Ceus qui ont sejourné chez les Maldivois, & chez les Taupinambous, en disent autant des enfans de ces Peuples-là, bien que jamais on ne les enferme, non plus que les petis Caraïbes, dans des couches & des langes, comme nous disent Pyrard 1. partie, & De Lery *chap.* 17. Les Lacedemoniens en faisoient de méme autrefois, selon Plutarque en la vie de Lycurgue.

Ils ne donnent pas les noms aus enfans, aussi tôt aprés leur naissance : mais ils laissent écouler douze ou quinze jours, & alors on appelle vn homme & vne femme, qui tiennent lieu de parrein & de marreine, & qui percent à l'enfant les oreilles, la levre

de deſous, l'entre-deus des narines & y paſſent vn fil, afin que l'ouverture ſoit faite pour y attacher des pendans. Ils ont neantmoins la diſcretion, de differer cette ceremonie, ſi les enfans ſont trop foibles pour ſouffrir ces perçures, juſques à ce qu'ils ſoyent plus robuſtes.

La plupart des noms que les Caraïbes impoſent à leurs enfans, ſont pris de leurs devanciers, ou de divers Arbres qui croiſſent en leurs Iles; ou de quelque rencontre qui ſera ſurvenuë au Pere pendant la groſſeſſe de ſa femme, ou pendant ſes couches. Ainſi à la Dominique vne fille fut appellée *Ouliem-bana*, c'eſt à dire feüille de Raiſinier, qui eſt vn arbre dont nous avons donné la deſcription en ſon lieu. Vn autre de la méme Ile, ayant eſté à Saint Chriſtofle pendant que ſa femme étoit enceinte, & y ayant veu Monſieur le General de nôtre Nation, il nomma l'enfant que ſa femme eut à ſon retour, *General*; en memoire du bon traitement que ce Seigneur luy avoit fait.

On

On trouve quelque chose de semblable chez les autres Nations. Par exemple les Canadiens empruntent les noms de poissons & de rivieres, au raport de Lescarbot. Les Virginiens & les Bresiliens se servent de ceus de la premiere chose qui leur vient en la pensée, comme d'arc, de fléches, d'animaus, d'arbres, de plantes. Les grands Seigneurs de Turquie ont acoutumé de donner aus Eunuques qui gardent leurs femmes, les noms des plus belles fleurs, afin que ces femmes les appellant, par ces noms, il ne sorte rien de leur bouche qui ne soit honneste, & agreable. Les Romains, comme il se voit chez Plutarque, prenoient quelquefois leurs noms des poissons, quelquefois de leurs plaisirs rustiques: quelquefois des imperfections de leurs corps; & parfois de leurs belles actions à l'imitation des Grecs. Les Saintes Ecritures méme, nous fournissent des exemples de quantité de noms pris de diverses rencontres, comme entr'autres des Benoni, des Fares, des Icabod, & autres semblables.

Les

Les noms que les Caraibes imposent à leurs enfans mâles, vn peu aprés leur naissance, ne sont pas pour toute leur vie. Car ils changent de nom quand ils sont en âge d'être reçeus au nombre de leurs soldats : Et quand ils se sont portez vaillamment à la guerre, & qu'ils ont tuez vn Chef des Aroüagues, ils prenent son nom pour marque d'honneur. Ce qui a quelque rapport, à ce que prattiquoient les Romains apres leurs victoires, prenant en effet les noms des Peuples qu'ils avoiét vaincus. Témoin Scipion l'Afriquain, & tant d'autres qu'il n'ét pas besoin d'alleguer. Ces Caraïbes victorieus, ont aussi dãs leurs vins ou dans leurs réjouïssances publiques quelcun choisi pour leur donner vn nouveau nom, auquel ils disent apres qu'ils ont bien bû, *Yéticlée y atec*, c'est à dire, *Ie veus estre nommé, nomme moy*. A quoy l'autre satisfait aussitôt. Et en recompense il reçoit quelque present ou d'vn coûteau, ou d'vn grain de crystal, ou de quelqu'autres menuës choses, qui sont en estime parmy eus.

Les

Les femmes Caraïbes alaitent elles mémes leurs enfans, & sont tres-bonnes nourrices, & tres tendres meres, ayant tous les soins imaginables de les bien nourrir. Et méme leurs soins s'étendent aus enfans de leurs voisines, quand elles sont à la guerre. Toutes les Peruviennes, & les Canadiennes, & prêque toutes les autres Indiennes de l'Occident, sont aussi nourrices, selon Garcillasso, & Lescarbot. Et dans les Indes Orientales, au Royaume de Transiane, & aus Maldives, les femmes de quelque qualité qu'elles soient, sont obligées à donner la mammelle à leurs enfans, comme disent le Blanc & Pirard. Ainsi Tacite nous témoigne, au Livre des Mœurs des anciens Allemans, que chaque mere allaitoit elle méme ses enfans, parmy les Anciens Peuples de l'Allemagne. On dit qu'autrefois les Reynes mémes du Perou, prenoient bien la peine de nourrir leurs enfans. Et nous avons l'exemple de quelques Reynes de France, qui n'ont pas dédaigné cét office maternel. Bien au contraire de

ces

ces femmes Canariennes,qui faisoient ordinairement alaiter leurs enfans par des Chevres, au rapport de Bergeron en son Traité des Navigations. Comme faisoient aussi quelques villageoises de Guienne, au temps de Michel de Montaigne, comme il dit dans ses Essais *liv.2.chap.8.*

Les Meres de nos petits Caraïbes, ne leur donnent pas seulement la mammelle, mais aussi-tôt qu'ils ont pris vn peu de force, elles mâchent les Patates, les Bananes, & les autres fruits qu'elles leur donnent. Encore qu'elles laissent quelquefois leurs petits enfans se rouler tous nuds sur la terre, & que bien souvent ils mangent de la poussiere, & mille ordures qu'ils portent à leur bouche, ils croissent neantmoins merveilleusement bien, & la pluspart deviennent si robustes, qu'on en a veu, qui pouvoient à six mois marcher sans appuy.

On leur coupe les cheveus à l'âge d'environ deus ans: & pour cela on fait

fait vn festin à toute la famille. Il y a quelques Caraïbes qui different jusques à cét âge-là, de faire percer les oreilles, les levres, & l'entre-deus des narines de leurs enfans: toutefois cela n'est pas beaucoup en vsage, si ce n'est lors que la foiblesse de l'enfant n'a pas permis de le faire plutôt. Quand ils sont parvenus en vn âge plus avancé, les garçons mangent avec leurs Peres, & les filles avec leurs Meres. Ils appellent Peres, leurs beaus-peres, & tous ceus qui sont dans la ligne collaterale, avec leurs vrais peres.

Bien que les enfans des Caraïbes ne soient point instruits à rendre quelque reverence à leurs parens, ni à leur témoigner par quelques gestes du corps le respect & l'honneur qu'ils leur doivent. Ils les ayment neantmoins tous naturellement, & si on leur à fait quelque injure, ils épousent incontinent leurs querelles & tâchent par tous moyens d'en tirer vangeance. Témoin celuy qui voyant qu'vn de nos François de la Gardeloupe, avoit

avoit coupé les rabans de l'Amac, qui sont les cordelettes qui le tiennent froncé & suspnedu en l'air. Dans lequel étoit couché son beau-pere, de sorte qu'étant tombé à terre il s'étoit demis vne épaule, assembla en méme tems quelques jeunes gens, qui firent vne descente dans l'Ile de Marigualante, & y massacrerent les François, qui commençoient de s'y habituer.

Mais le principal soin que témoignent les Caraïbes en l'education de leurs enfans : c'est de les rendre extremement adroits à tirer de l'arc. Et pour les y fassonner de bonne heure; à péne savent-ils bien marcher, que leurs Peres & Meres ont cette coutume d'attacher leur déjuné à vne branche d'arbre, d'où il faut que ces petis l'abbatent avec la fléche s'ils ont envie de manger. Car il n'y a point de misericorde. Et à mesure que ces enfans croissent, on leur suspend plus haut leur portion. Ils coupent aussi par fois vn Bananier, & le posent en terre, comme en butte, pour appren-

dre

dre à leurs enfans à tirer au fruit. Ce qui fait qu'avec le tems, ils se rendent parfaits en cet exercice. Les anciennes Histoires nous rapportent; que certains Peuples, approchant icy de la coutume des Caraïbes, obligeoient leurs enfans à abbatre leur manger avec la fronde.

Ils destinent ordinairement tous leurs fils à porter les armes, & à se venger de leurs ennemis à l'imitation de leurs dévanciers. Mais avant qu'ils soyent mis au rang de ceus qui peuvent aller à la guerre, ils doivent estre declarez soldats en presence de tous les parens & amis, qui sont conviez d'assister à vne si solemnelle Ceremonie. Voicy donc l'ordre qu'ils observent en ces occasions. Le Pere qui a auparavant convoqué l'assemblée, fait seoir son fils sur vn petit siege, qui est posé au milieu de la case, ou du Carbet; & aprés luy avoir remontré en peu de paroles, tout le dévoir d'vn genereus soldat Caraïbe, & luy avoir fait promettre, qu'il ne fera jamais rien qui puisse flétrir la

gloire

gloire de ses predecesseurs, & qu'il vengera de toutes ses forces l'ancienne querelle de leur Nation. Il saisit par les pieds vn certain oyseau de proye, qu'ils appellent *Mansfenis* en leur langue, & qui a été preparé long-tems auparavant pour estre employé à cet vsage, & il en décharge plusieurs coups sur sõ fils, iusques à ce que l'oiseau soit mort, & que sa teste soit entierement écrasée. Aprés ce rude traitement, qui rend le jeune homme tout étourdy, il luy scarifie tout le corps avec vne dent d'Agouty, & pour guerir les Cicatrices qu'il a faites, il trempe l'oiseau dans vne infusion de grains de Pyman, & il en frotte rudement toutes ses blessures, ce qui cause au pauvre patient vne douleur tres-aiguë, & tres-cuisante : mais il faut qu'il souffre tout cela gayément, sans faire la moindre grimace, & sans témoigner aucun sentiment de douleur. On luy fait manger en suite le cœur de cet oiseau. Et pour la clôture de l'action, on le couche dans vn lit branlant, où il doit demeurer étendu de son long,

long, iuſques à ce que les forces ſoyent preſque toutes épuiſées à force de jeuſner. Aprés cela, il eſt reconnu de tous pour ſoldat, il ſe peut trouver à toutes les aſſemblées du Carbet, & ſuivre les autres dans toutes les guerres, qu'ils entreprenent contre leurs ennemis.

Outre les exercices de la guerre, qui ſont communs à tous les jeunes Caraïbes, qui veulent vivre en quelque eſtime parmy les Braves de leur Nation ; leurs Peres les deſtinent ſouvent à étre *Boyez*, c'eſt à dire Magiciens & Medecins. Ils les envoyent pour cet effet à quelqu'vn des plus entendus en cette deteſtable profeſſion, c'eſt à dire qui ſoit en grande reputation de ſavoir evoquer les Eſprits malins, de donner des ſorts pour ſe vanger de ſes ennemis, & de guerir diverſes maladies auſquelles ceus de cette Nation ſont ſujets. Mais il faut que le jeune homme qui eſt preſenté au Boyé pour eſtre inſtruit en ſon art, y ait eſté conſacré dés ſa plus tendre jeuneſſe par l'abſtinẽce de pluſieurs ſortes de viandes, par des jeunes rigou-

reus & que pour commencer ſon apprentiſſage, on luy tire du ſang de toutes les parties de ſon corps avec vne dent d'Agouty, de méme qu'on le pratique envers ceus qui ſont receus ſoldats.

Les Caraïbes, apprennent auſſi avec ſoin leurs enfans à peſcher, à nager, & à faire quelques ouvrages, comme des boutous, des arcs, des fléches, des ceintures; des lits de coton, & des Piraugues. Mais d'avoir nul ſoin de former & de cultiver leur eſprit, & de leur apprendre ni honneur, ni civilité, ni vertu : c'eſt ce que l'on ne doit pas attendre de ces pauvres Sauvages, qui n'ont point d'autre guide, ni d'autre lumiere : pour vne telle education, que leur entendement aveugle & remply d'épaiſſes tenebres, ni d'autre regle dans toutes les actions de leur vie, que le dereglement & le deſordre pitoyable de leur Nature vicieuſe & corrompuë.

CHAPITRE XXIV.

De l'Age ordinaire des Caraïbes, de leurs Maladies, des Remedes dont ils se servent pour récouvrer la santé ; de leur Mort, & de leurs funerailles.

LEs Caraïbes estant de leur nature d'vn tres-bon temperament, & passant leur vie avec douceur & repos d'esprit, sans chagrin & sans ininquiétude ; Ioint aussi la sobrieté ordinaire dont ils vsent en la conduite de leur vie, ce n'est pas de merveille s'ils sont exemts d'vne infinité d'incommodités & de maladies, qui travaillent d'autres Nations, & s'ils arrivent beaucoup plus tard au tombeau, que la plus grande partie des autres Peuples. Le bon air dont ils joüissent, contribuë encore à leur santé & à la longueur de leurs jours.

On ne trouve guére parmy eus de ces âges abrégez, dont il se voit si grand

grand nombre parmy nous:mais s'ils ne meurent de mort violente,ils meurent fort vieus presque tous. Leur vieillesse est extrémement vigoureuse: & à quatre-vint dix ans les hommes engendrent encore. Il s'en voit grand nombre d'entr'eus, qui ont plus de cent ans, & qui n'ont pas vn poil blanc. Iean de Lery, digne d'estre creu, nous assure, au *Chap.* 8. qu'il n'avoit apperçeu presque point de cheveus blancs en la teste des Toupinambous de pareil âge. D'autres Historiens nous assurent, & notamment De Laët en son Histoire de l'Amerique,que les femmes de ces Sauvages-là, gardent leur fecondité jusques à quatre-vints ans. Et les François ont connu au païs de Canada vn Sauvage, qui avoit encore les cheveus noirs,& meilleure veuë qu'eus tous,bien qu'il fust à l'âge de cent ans,dont fait mention Lescarbot *liv.3.chap.* 10.

La vie ordinaire de nos Caraïbes est de cent cinquante ans,& quelquefois plus. Car bien qu'ils ne sachent pas conter leurs années, on ne laisse

pas

pas d'en recueillir le nombre par les marques qu'ils en donnent. Et entre autres, ils avoient encore, il y a peu de tems au milieu d'eus, des personnes vivantes, qui se souvenoient d'avoir veu les premiers Espagnols qui avoient abordé en l'Amerique. D'où l'on conclud, qu'ils devoient être âgez de cent soixante ans au moins. Et en effet, ce sont des gens qui peuvent passer pour l'ombre d'vn corps, & qui n'ont presque plus que le cœur en vie, étant couchez dans vn lit, immobiles, & décharnez comme des squelettes. Ils ont toutefois, encore de la santé. Et il paroit bien que leur langue, non plus que le cœur, n'est pas morte, & que la raison respire encore. Car non seulement, ils parlent avec facilité, mais la memoire & le jugement accompagnent leurs paroles.

Cette mort reculée qui se voit chez les Caraïbes, ne doit pas sembler étrange, ny être prise pour vn fantôme. Car pour laisser maintenant les grans âges des premiers siecles & ceus

dont les Ctesias, les Herodotes & les Plines font mention; les Historiens modernes nous fournissent assez d'exemples pour confirmer cette verité. Et entr'autres les Hollandois qui ont trafiqué aus Moluques, nous assurent en leurs Relations, que la vie en ce païs-là est bornée d'ordinaire à cent trente ans. Vincent le Blanc dit 1. *par. chap.* 1. qu'en Sumatra, en Iava, & aus Iles voisines, elle va iusqu'à cent quarante, comme elle fait aussi chez les Canadiens. Et qu'au Royaume de Casuby, elle atteint la cent cinquantieme année. François Pirard, & quelques autres, comme Bergeron au traité des Nauigations, Lescarbot, & de Laët, nous témoignent que les Bresiliens ne vivent pas moins, & qu'ils vont iusqu'à cent soixante ans, & au delà méme. Et dans la Floride & en Iucatan, il s'ét trouvé des hommes qui passoient cét âge là. En effet, on recite que les François au Voyage de Laudoniere en la Floride, en 1564. virent là vn Vieillard, qui se disoit âgé de trois cens ans, & pere de cinq

Genera

Generations, ſelon Bergeron au traité des Navigations. Et enfin au rapport de Mafée, vn Bengalois en Orient l'an 1557. ſe vantoit d'avoir trois cens trente-cinq ans. Aprés tout celà, la longueur des jours de nos Caraïbes ne ſauroit paſſer pour vn prodige, ny vne choſe incroyable.

Aſclepiade au rapport de Plutarque au *livre* 11. des Opinions des Filoſofes, *chap.* 3. eſtimoit que generalement les habitans des païs froids vivoient plus que ceus des regiõs chaudes, parce, diſoit-il, que le froid retient au dedans la chaleur naturelle, & ſerre les pores pour la garder, au lieu que cette chaleur ſe diſſipe facilement dans les climats chauds, où les pores ſont élargis, & ouverts par la chaleur du Soleil. Mais l'experience des Caraïbes, & de tant d'autres Peuples de la Zone Torride qui vivent d'ordinaire vn ſi grand âge, pendant que nos Européens ſont veus communément mourir jeunes, eſt contraire à ce raiſonnement naturel.

Lors qu'il arrive, comme il ne ſe

peut autrement, que nos Caraïbes sont attaquez de quelque mal, ils ont la connoissance de quantité d'herbes, de fruits, de racines, d'huyles & de gommes, par l'ayde déquelles ils retournent bien-tost en convalescence, si le mal n'est pas incurable. Ils ont encore vn secret assuré pour guerir la morsure des Couleuvres, pourveu qu'elles n'ayent point percé la veine. Car alors il n'y a point de remede. C'est le jus d'vne herbe qu'ils appliquent sur la playe, & dans vint-quatre heures ils sont infailliblement gueris.

Le mauvais aliment des Crabes & d'autres Insectes, dont ils se nourrissent ordinairement, est cause qu'ils sont presque tous sujets à vne fâcheuse maladie qu'ils nomment *Pyans* en leur langue, comme les François à la petite verole. Quand ceus qui sont entachez de cette sale maladie, mangent de la Tortuë franche, ou du Lamantin, ou du Caret, qui est vne autre espece de Tortuë, ils sont incontinent aprés tous boutonnez, parce

que

que ces viandes font ſortir ce mal en dehors. Ils ont auſſi ſouvent de groſſes Apoſtumes, des clous, & des charbons en divers endroits du corps. Pour guerir ces maus qui proviennent la plupart de la mauvaiſe nourriture dont ils vſent ; ils ont vne écorce d'arbre appellée *Chipiou*, amere comme ſuye, laquelle ils font tremper dans de l'eau, & ayant rapé dans cette infuſion le fonds d'vn certain gros Coquillage qu'on nomme *Lambys*, ils avalent cette Medecine. Ils preſſent auſſi quelquefois l'écorce fraichement levée de quelques arbres de *Miby*, ou d'autres Vimes qui rampent ſur la terre, ou qui s'acrochent aus arbres, & boivent le jus qu'ils en ont exprimé : mais ils ne ſe ſervent pas volontiers de ce remede, que quand les arbres ſont en leur plus grande ſéve.

Outre ces Medecines, avec léquelles ils purgent les mauvaiſes humeurs du dedans ; ils appliquent encore au dehors certains onguens, & linimens, qui ont vne vertu tres-parti-

culiere pour nettoyer toutes les pustules qui restent ordinairement sur le corps de ceus qui sont travaillez des *Pyans*. Ils composent ces remedes avec de la cendre de roseaus brulez, laquelle ils démeslent avec de l'eau, qu'ils recueillent des feüilles de la tige du *Balisier*. Ils vsent aussi pour le méme dessein, du jus du fruit de *Iunipa*, & ils apliquent sur les bouöts le marc de ce fruit, à cause qu'il a la vertu d'attirer tout le pus des playes, & de refermer les levres des vlceres. Ils n'ont point l'vsage de la saignée par l'ouverture de la veine, mais ils vsent de scarifications sur la partie douloureuse, en l'égratinant avec vne dent d'Agouty, & la faisant quelque peu saigner. Et afin de diminuer l'étonnement que pourroit causer ce que nous avons déja representé ailleurs, de tant d'incisions que ces Barbares se font pour divers sujets, & qui donneroient lieu de se figurer en leurs personnes des corps tousiours sanglans, & couverts de playes, il faut savoir qu'ils ont aussi des secrets & des remedes
infaillibles

infaillibles pour se guerir prontement, & pour fermer leurs blessures, & consolider si nettement leurs playes, qu'à peine peut on remarquer sur leurs corps, la moindre cicatrice.

Ils se servent aussi de bains artificiels, & provoquent les sueurs par vne espece de poële où ils enferment le patient, qui reçoit par ce remede son entiere guerison. Les Soriquois font aussi suer leurs malades : mais quelquefois ils les humectent de leur haleine, au raport de Lescarbot, & de Laet. Et pour la cure des playes, eus & les Floridiens en succent le sang, comme les anciens Medecins le pratiquoient, quand quelcun avoit été mordu d'vne beste venimeuse, faisans preparer pour cela celuy qui en faisoit l'office. On dit aussi que nos Caraïbes, lors qu'ils ont été piqués d'vn serpent dangereus, se font succer la playe par leurs femmes, aprés qu'elles ont pris vn bruvage, qui a la vertu de rebatre la force du venin. Les Toupinambous succent méme

les parties malades, bien qu'il n'y ait point de playe, selon de Lery *chap.* 20. Ce qui se fait aussi quelquefois en la Floride, comme dit Linscot, *chap.* 1. Et les Turcs, lors qu'il leur survient quelque défluxion, & quelque douleur, ou à la teste ou sur quelque autre partie du corps, brulent la partie qui souffre, ainsi qu'on voit dans le Voyage de Villamont *l.* 3.

Quelques-vns des Peuples Barbares ont de bien plus étranges remedes dans leurs maladies, comme il se peut voir chez les Historiens. Ainsi on dit que les Indiens de Mechoacham & de Tabasco en la nouvelle Espagne, pour se guerir de la fievre, se jettent tous nuds dans la riviere pensant y noyer cette maladie. En quoy pour l'ordinaire ils reüssissent fort mal. Vne action à peu prés semblable s'est veuë chez les Caraïbes. Car Monsieur du Montel y trouva vn jour vn vieillard, qui se lavoit la teste à vne fontaine extremement froide. Et luy en ayant demandé la cause, le bon homme

homme luy répondit : *Compere, c'est pour me guérir : car je suis mouche*, c'est à dire, *beaucoup enrhumé*. Le Gentilhomme ne se put empescher d'en rire : mais plutôt il en eut pitié, croyant qu'il y en avoit assez pour perdre le pauvre vieillard. Et cependant contre toutes les régles de nôtre Medecine, cét étrange remede luy succeda heureusement. Car nôtre Gentilhomme le rencontra le lendemain, gaillard & dispos, & délivré tout à fait de son rhume. Et le Sauvage ne manqua pas de s'en vanter, & de railler nôtre François, de sa vaine pitié du jour précedent.

Les Caraïbes sont extrémement jalous de leurs secrets en la Medecine, sur tout leurs femmes qui sont fort intelligentes en toutes ces cures : & pour quoy que ce pust estre, ils n'ont encore voulu communiquer aus Chrétiens les remedes souverains qu'ils ont contre la blessure des fléches empoisonnées. Mais ils ne refusent pas de les visiter & de les traiter quãd ils ont besoin de leur secours : au

contraire ils portent alégrement, & de tres-franche volonté. Ainsi vn personnage, de qualité d'entre nos François ayant été mordu dangereusement par vn serpent, en a été heureusement guery par leur moyen. En quoy certes ils sont bien differens de ces brutaus de Guinois & de Sumatrans, qui n'ont aucune compassion de leurs propres malades, les abondonnant comme de pauvres bestes, selon la Relation des Hollandois & de Vincent le Blanc, 1. *part. ch.* 24. Mais l'ancien Peuple de la Province de Babylone, prenoit vn interest si particulier dãs toutes les maladie, que les malades y étoient mis en place publique, & chacun leur dévoit enseigner le remede, dont il avoit fait l'experience sur luy-méme, selon Herodote *liv.* 1. Ceus qui ont fait voyage à Cambaya, disent, qu'il y a méme vn Hospital pour traiter les oiseaus malades, cõme il se voit au Voyage des Drac. 2. *p.*

Quand les remedes ordinaires dont se servent nos Caraïbes en leur necessité, n'ont pas eu vn tel succés qu'ils

qu'ils s'étoyent promis, pour lors ils ont recours à leurs Boyez, c'eſt à dire à leurs Magiciens, qui contrefont auſſi les Medecins : & les ayant conviez, de les venir viſiter, ils les conſultent ſur l'evenément de leurs maladies. Ces malheureus ſuppoţs de l'Eſprit malin, ſe ſont aquis par leurs enchantemens, vn tel credit parmy ces pauvres abuſez, qu'ils ſont reputez comme les arbitres de la vie & de la mort, & tellement redoutez à cauſe de leurs ſortileges, & de la vangeance qu'ils tirent de ceus qui les mépriſent, qu'il n'y a aucun de ce miſerable Peuple, qui ne tienne à gloire de rendre vne deference & vne obeïſſance aveugle à tous leurs avis.

Pour ce qui eſt des Ceremonies qu'ils obſervent en ces rencontres, nous les avons déja touchées en partie au Chapitre de leur Religion. Il faut avant toutes autres choſes, que la caſe en laquelle le Boyé doit entrer ſoit bien nettement preparée : que la petite table qu'ils nomment *Matoutou*, ſoit chargée de l'*Anakri* pour

Maboya, c'eſt à dire d'vne offrande de Caſſave & d'Oüycou pour l'Eſprit malin:& méme des premices de leurs jardins, ſi c'eſt la ſaiſon des fruits. Il faut auſſi qu'il y ait à l'vn des bouts de la caſe autant de petis ſieges, qu'il ſe doit trouver de perſonnes à cette deteſtable action.

Aprés ces preparatifs, le Boyé, qui ne fait jamais cette œuvre de tenebres que pendant la nuit, ayant fait ſoigneuſement éteindre tout le feu de la Caſe & des environs, entre dans cette obſcurité, & ayant trouvé ſa place à l'ayde de la foible lueur d'vn bout de Tabac allumé qu'il tient en ſa main; il prononce d'abord quelques paroles Barbares: il frappe en ſuitte de ſon pied gauche la terre à pluſieurs repriſes, & ayant mis en ſa bouche le bout de Tabac qu'il portoit en ſa main, il ſouffle cinq ou ſix fois en haut la fumée qui en ſort, puis froiſſant entre ſes mains, le bout de Tabac, il l'éparpille en l'air. Et alors le Diable qu'il a evoqué par ces ſingeries, ébrãlant d'vne furieuſe ſecouſſe le faiſte de

la

la Caſe, ou excitant quelque autre bruit épouvantable, comparoit auſſitôt, & répond diſtinctement à toutes les demandes, qui luy ſont faites par le Boyé.

Si le Diable aſſure, que la maladie de celuy pour lequel il eſt conſulté; n'eſt pas mortelle : pour lors le Boyé & le Fantôme qui l'accompagne, s'approchent du malade pour l'aſſurer qu'il ſera bien-tôt guery:& pour l'entretenir dans cette eſperance, ils touchent doucement les parties les plus douloureuſes de ſon corps,& les ayant vn peu preſſées, ils feignent d'en faire ſortir des épines, des os briſez, des éclats de bois & de pierre, qui étoyent, à ce que diſent ces malheureus Medecins, la cauſe de ſon mal. Ils humectent auſſi quelqu-fois de leur haleine la partie debile, & l'ayant ſuccée à pluſieurs repriſes, ils perſuadent au patient, qu'ils ont par ce moyen attiré tout le venin qui étoit en ſon corps, & qui le tenoit en langueur : Enfin, pour la clotûre de tous cet abominable myſtere ils frottēt

tout le corps du malade avec le ſuc du fruit de *Iunipa*, qui le teint d'vn brun fort obſcur, qui eſt comme la marque & le ſeau de ſa gueriſon.

Celuy qui croit d'avoir été guery par vn ſi damnable moyen, a coûtume de faire en reconnoiſſance vn grand feſtin, auquel le Boyé tient le premier rang entre les conviez. Il ne doit pas auſſi oublier *l'Anakri* pour le Diable, qui ne manque pas de s'y trouver. Mais ſi le Boyé a recüeilly de la communication qu'il a eu avec ſon Demon, que la maladie eſt à la mort, il ſe contente de conſoler le malade, en luy diſant, que ſon Dieu, ou pour mieus dire ſon Diable familier, ayant pitié de luy, le veut enmener en ſa Compagnie, pour eſtre delivré de toutes ſes infirmités.

Certains Peuples, ne pouvans ſupporter l'ennuy & les incommoditez d'vne trop caduque vieilleſſe, avoient acoutumé de chaſſer avec vn verre de Cigüe, leur ame qui croupiſſoit trop long tems à leur gré, dans leur miſerable corps, ſi nous en croions Elian, *l. 3. ch. 38.*

*ch.*38. Et quelques autres au rapport de Pline,*Liv.*4. *ch.*12. étant las de vivre, se precipitoient en la mer. Mais en d'autres païs, les enfans n'attendoient pas que leurs Peres étant parvenus à vn grand âge, fissent cette execution, à ce que dit Elian, *l.*4. *c.*1. Car on dit que par vne Loy publique, ils en étoient les parricides & les bourreaux. Et le Soleil éclaire encore aujourd'huy dans quelques Provinces de la Floride, des maudites creatures, qui par vne espece de religion & de pieté,assomment leurs Peres parvenus à la caducité,comme des personnes inutiles en ce monde, & qui sont à charge à eus-mémes.

Mais quelque avancée que puisse estre la vieillesse chez nos Caraïbes, les enfans ne s'ennuyent pas de voir leurs Peres & leurs Meres en cet état. Il est vray, que quelques Caraïbes ont autrefois avancé la mort de leurs parens, & ont tué leurs Peres & leurs Meres, croyant faire vne bonne œuvre,& leur rendre vn office charitable, en les delivrant de beaucoup d'incom

d'incommoditez & d'ennuis, que traine aprés ſoy la vieilleſſe. Vn vieus Capitaine que nos François nommoient *le Pilote*, ſe glorifioit d'avoir rendu ce deteſtable ſervice à pluſieurs de ſes ancêtres. Mais premierement, les Caraïbes ne pratiquoient cette inhumanité, qu'envers ceus qui le deſiroient ainſi, pour être delivrez des miſeres de cette vie : & ce n'étoit, que pour aquieſcer aus prieres inſtantes de ceus qui étoient las de vivre, qu'ils en vſoient de la ſorte. De plus, cette barbarie n'a jamais été vniverſellement reçeuë parmy eus:& les plus ſages l'ont à preſent en deteſtation, & entretiennent leurs Peres & leurs Meres juſques au dernier periode de leur vie, avec tous les ſoins, & tous les témoignages d'amitié, d'hôneur & de reſpect, que l'on pourroit attendre d'vne nation, qui n'a point d'autre lumiere pour ſe conduire que celle d'vne nature corrompuë. Ils ſupportent patiemment leurs defauts & les chagrins de leur vieilleſſe: ne ſe laſſent point de les ſervir, & le plus qu'il leur

leur eſt poſſible,ſe tiennent prés d'eus pour les divertir, comme nos François l'ont veu en quelques vnes de leurs Iles. Ce qui ne merite pas vne petite loüange, ſi l'on conſidere que cela ſe fait chez des Barbares. Que ſi quelques vns d'entr'eus n'honorent pas ainſi leurs Peres & leurs Meres, ils ont degeneré de la vertu de leurs Ancêtres.

Mais quand aprés tous leurs ſoins & toutes leurs peines, ils viennent à perdre quelcun de leurs proches ou de leurs amis, ils font de grands cris & de grandes lamentations ſur ſa mort; Bien au contraire des anciens Traces,& des Habitans des Iles Fortunées, qui enſeveliſſoient leurs morts avec joye, danſes & chanſons, cõme des perſonnes delivrées des miſeres de la vie humaine, au raport d'-Herodote *Liv.*5. & de Filoſtrate en la vie d'Apollonius, *l.*5. *c.*1. Aprés que les Caraïbes ont arroſé le corps mort de leurs larmes, ils le lavent, le rougiſſent, luy frottent la teſte d'huile, luy peignent les cheveus, luy

plient

plient les jambes contre les cuisses, les coudes entre les jambes, & ils courbent le visage sur les mains, de sorte que tout le corps est à peu prés en la méme posture, que l'enfant est dans le ventre de sa Mere, & ils l'envelopent dans vn lict neuf, attendant qu'ils le mettent en terre.

Il s'est trouvé des Nations qui donnoient les rivieres aus corps morts, pour sepulture ordinaire, comme quelques Ethiopiens. D'autres les jettoient aus oiseaus & aus chiens, comme les Parthes, les Hircaniens & leurs semblables aussi honnestes gens que Diogene le Cynique, comme on voit dans le Voyage de Drac, 2. *partie.* Quelques autres Peuples vn peu moins insensez, les couvroient d'vn monceau de pierres. On dit que quelques Africains les mettent en des vaisseaus de terre, & que d'autres les logent dans du verre. Heraclite, qui tenoit le feu pour le principe de toutes choses, vouloit qu'on brulast les corps, afin qu'ils retournassent à leur origine. Et cette coutume observée par

par les Romains durant plusieurs Siecles, se pratique encore aujourd'huy chez divers Peuples de l'Orient. Mais Cyrus disoit en mourant, comme raporte Xenofon en sa Cyropedie, *l.8.* qu'il n'y avoit rien de plus heureus, que d'estre au sein de la terre, la Mere commune de tous les humains. Les premiers Romains étoient de cette opinion : car ils enterroient leurs morts selon Pline, *liv. 7. chap. 54.* Et c'ét ausi de tant de pratiques differentes sur ce sujet, celle que l'on trouve en vsage chez les Caraïbes. Ils ne font pas leurs fosses selon nôtre mode, mais semblables à celles des Turcs, des Bresiliens, & des Canadiens ; c'est à dire de la profondeur de quatre ou cinq pieds ou environ, de figure ronde, de la forme d'vn tonneau : Et au bas ils mettent vn petit siege, sur lequel les parens & les amis du défunt asséent le corps, le laissant en la méme posture qu'il luy ont donné incontinent aprés sa mort.

Ils font ordinairement la fosse dans la case du defunt, ou s'ils l'enterrent ailleurs,

ailleurs, ils font toujours vn petit couvert ſur l'endroit où le corps doit repoſer, & apres l'avoir dévalé dãs cette foſſe, & l'avoir envelopé de ſon Amac, ils font vn grand feu à l'entour, & tous les plus anciens, tant hommes que femmes, s'accroupiſſent ſur leurs genous. Les hommes ſe placent derriere les femmes, & de tems en tems ils leur paſſent la main ſur les bras pour les inciter à pleurer. Puis en chantant & pleurant ils diſent tous d'vne vois piteuſe & lamentable. *Hé pourquoy es tu mort? Tu avois tant de bon Manioc, de bonnes Patates, de bonnes Bananes, de bons Ananas. Tu étois aimé dans ta Famille, & l'on avoit tant de ſoin de ta perſonne. Hé pourquoy donc es tu mort? Pourquoy es tu mort?* Si c'eſt vn homme ils ajoutent. *Tu étois ſi vaillant & ſi génereus. Tu as renverſé tant d'ennemis; tu t'es ſignalé en tant de combats: Tu nous as fait manger tant d'Aroüagues: Hélas! qui nous defendra maintenant contre les Aroüagues? Hé pourquoy donc es tu mort? Pourquoy es tu mort.* Et ils

recommencent plusieurs fois la méme chanson.

Les Toupinambous font à peu prés les mémes lamentations sur les Tombeaus de leurs morts, comme dit de Lery *chap. 5. Il est mort*, disent ils, *ce bon chasseur, & excellent pescheur, ce vaillant guerrier, ce brave mangeur de prisonniers, ce grand assommeur de Portugais, & de Margajats, ce genereus defenseur de nôtre païs. Il est mort.* Et ils repetent souvent le méme refrein. Les Guinois demandent aussi à leurs morts, ce qui les a obligez à mourir, & leur frottent le visage avec vn bouchon de paille pour les réveiller, ainsi qu'on remarque dans la Relation des Hollandois, *Livre 1.* Et Busbequius, dans la Relation de ses Ambassades en Turquie recite, que passant par vn bourg de la Servie, nommé Yagodena, il entendit des femmes & des filles qui lamentant auprés d'vn mort, luy disoient dãs leurs chants funebres, comme s'il eut esté capable de les entẽdre. *Qu'avons nous merité & qu'avons nous*

manqué

manqué de faire pour ton ſervice, & pour ta conſolation ? Quel ſuiet de mécontentement as-tu iamais eu contre nous, qui t'ait obligé de nous quitter, & de nous laiſſer ainſi miſerables & deſolées ? Ce qui ſe rapporte en partie aus plaintes funebres de nos Caraïbes.

Le Vacarme & les Hurlemens des Toupinambous, & des Virginiens en ſemblables occaſions, dure ordinairement vn mois. Les Peuples d'Egipte, faiſoient durer leurs larmes ſoixante-dix jours. Et quelques Floridiens employent des vieilles pour pleurer le mort ſix mois entiers. Mais Lycurgue avoit limité le dueil à onze iours, à ce que dit Plutarque en ſa vie : & c'eſt à peu prés le tems que prenoient autrefois nos Caraïbes pour pleurer le defunt, avant que de le couvrir de terre. Car pendant l'eſpace de dix jours, ou environ, deus fois chaque jour les parens, & méme les plus intimes amis, venoient viſiter le mort à ſa foſſe : Et ils portoient touſiours à boire & à manger à ce mort, luy diſant à chaque fois : *Hé pourquoy es-tu mort?*

Pour

Pourquoy ne veus tu pas retourner en vie ? Ne dis pas au moins que nous t'ayons refusé dequoy vivre. Car nous t'apportons à boire, & à manger. Et aprés qu'ils luy avoient fait cette belle exhortation, comme s'il l'eut dû entendre, ils luy laissoient sur le bord de la fosse les viandes & le bruvage, iusques à l'autre visite, qu'ils les poussoient sur sa teste, puis qu'il ne daignoit pas avancer sa main pour en prendre.

Les Peruviens, les Bresiliens, les Canadiens, les Madagascarois, les Canariens, les Tartares, les Chinois, accompagnent aussi de quelques mets, les tombeaus où ils enterrent leurs proches, comme on peut voir dans Acosta, de Lery, Paule le Ieune, François Cauche, Thomas Nicole, chez Bergeron, Carpin, & Trigaut. Et sans aller si loin, ne se fait il pas quelque chose de semblable parmy nous ? Car on sert durant quelques jours, les effigies de nos Roys & de nos Princes nouvellement morts, & on leur presente à boire & à manger, comme

comme ſi elles étoient vivantes ; méme iuſqu'à faire devant elles, l'eſſay des viandes & du bruvage.

Les Caraïbes de quelques Iles, poſent encore à preſent des viandes prés de la foſſe du mort : mais ils ne le laiſſent pas vn ſi long-tems qu'ils faiſoient autrefois, ſans le couvrir de terre. Car apres que la chanſon funebre eſt finie, & que les femmes ont épuisé toutes leurs larmes, l'vn des amis du defunt luy met vne planche ſur la tête, & les autres pouſſent peu à peu la terre avec les mains & rempliſſent la foſſe. On brûle apres cela tout ce qui apartenoit au mort, au raport d'Acoſta, dans l'Hiſtoire de la Chine, de Laët, Garcilaſſo, Pirard, Linſcot, & d'autres.

Ils tuent auſi quelquefois des Eſclaves pour accompagner les Manes de leurs morts, & les aller ſervir en l'autre monde. Mais ces pauvres miſerables, gagnent au pied quand leur maître meurt, & ſe ſauvent en quelque autre Ile. On conçoit vne juſte horreur, au recit de ces inhumaines & barbares funerailles, qui ſont arrosées
du

du ſang des Eſclaves, & de diverſes autres perſonnes : & qui expoſent en veuë de pauvres femmes égorgées, brulées, & enterrées toutes vives, pour aller en l'autre monde tenir compagnie à leurs maris, comme il s'en trouve des exemples chez diverſes Nations. Mais nos Caraïbes ſe contentent en ces rencontres, de tuer les Eſclaves du defunt, s'ils les peuvent attraper.

Il étoit defendu aus Lacedemoniens de rien enterrer avec les morts : mais le contraire s'eſt pratiqué, & ſe pratique encore aujourd'huy chez diverſes Nations. Car ſans parler de tant de choſes precieuſes que l'on faiſoit conſumer avec les corps qui paſſoient par le feu aprés leur mort, chez les anciens Romains, Macedoniens, Allemands, & autres Peuples : comme nous voyons dans Virgile, Arrian, & Tacite, *l.7.c.12.* Nous liſons en l'Hiſtoire de Ioſefe que le Roy Salomon enferma de grandes richeſſes avec le corps de David ſon Pere : Ainſi les Tartares mettent dans la tombe avec

le mort,tout ſon or & ſon argent, ſelon Carpin,& De Lery, Et les Breſiliens,les Virginiens, les Canadiens & pluſieurs autres Sauvages enterrent avec les corps les habits,les hardes & tout l'équipage des defunts,ſuiuant la Relation des Hollandois, de Laet, & le Ieune.

C'eſt auſſi ce que les Caraïbes pratiquoient en leurs funerailles avant qu'ils euſſent communiqué avec les Chrétiens. Car à la derniere viſite qu'ils venoient rendre au mort, ils aportoient tous les meubles qui luy avoient ſervy durant ſa vie, aſſavoir, l'arc & les fléches, le Boutou, ou la Maſſuë, les Couronnes de plume, les pendans d'oreilles, les Colliers, les Bagues, les Braſſelets, les paniers, les vaiſſeaus, & les autres choſes qui étoient à ſon vſage, ils enterroient le tout avec le mort; ou ils le brûloient ſur la foſſe. Mais à preſent ils ſont devenus meilleurs ménagers: Car les parens du defunt, reſervent tout cela pour leur vſage, ou bien ils en font preſent aus aſſiſtans, qui

les conservent en memoire du defunt.

Apres que le corps est couvert de terre, les plus proches parens se coupent les cheveus, & jusnent rigoureusement, croyant que par là, ils en vivront & plus long tems & plus heureus. D'autres quittent les Cases & la place où ils ont enterré quelcun de leurs parens, & vont demeurer ailleurs. Quand le corps est à peu pres pourry, ils font encore vne assemblée, & aprés avoir visité & foulé aus pieds le sepulcre en soûpirant, ils vont faire la débauche, & noyer leur douleur dans le Ouïcou. Ainsi la Ceremonie est achevée, & l'on ne vient plus tourmenter ce pauvre corps.

Fin du Second & dernier Livre de l'Histoire Morale des Antilles.



VOCABVLAIRE CARAIBE.

Avertissement.

1. NOus marquons par des accens aigus les syllabes longues, & sur léquelles il faut s'appuyer. Et nous mettõs 2. points sur plusieurs lettres, pour faire connoitre que celle qui precede appartient à la syllabe d'auparavant, & ne se doit point du tout joindre en la prononciation avec la suivante. Comme lors qu'en François nous mettons deus points sur *loüange*, sur *louër*, & sur quelques mots semblables.

2. Lors que le mot que nous couchons est celuy des hommes, nous le désignons par vne H. Et lors que c'est celuy des femmes, nous le distinguons par vne F.

3. Enfin, comme les mots de cette Langue sont difficiles à imprimer correctement à ceus qui n'en ont pas la connoissance par eus mesmes, les Lecteurs sont suppliez d'attribuer au Correcteur les fautes qui peut-être se trouveront icy en quelques endroits, comme il est presque impossible autrement.

I. LES

I. LES PARTIES DV CORPS HVMAIN.

MOn corps, *nókobou.* La graisse. *takellé.*

Ma peau, *nóra.* Cela signifie en general tout ce qui sert de couverture.

Mes os, *nábo.* Cela signifie aussi vn *tendron.*

Les Caraïbes ne distinguent point les veines d'avec les nerfs; & ils les expriment par le mot de *nillagra*, qui signifie mes nerfs ou mes veines: comme *Lillagra* ses nerfs ou ses veines. Ils appellent encore ainsi les racines des arbres.

Mon sang, H. *nitta* F. *nimoinalou.*

Mon poil, mes cheveus, *nitibouri.*

Ma teste, *nicheucke.*

Mes yeus, *nákou.*

Ma prunelle, *náoku-euke.* C'est à dire proprement, *Le noyau de mon œil.*

Ma paupiére, *nakóu-ora.* C'est à dire, *La peau de mon œil.*

Mon sourcil, *nichikouchi.* Proprement, *Piece d'œil.*

Mes cils, *nákou-ïou.* Proprement, *le poil de l'œil.*
Mon front, *nérébé.*
Mon visage, *nichibou.*
Mon nez, *nichiri.*
Ma bouche *nióuma* :
Ma lévre, *nioumárou.*
Ma dent, *nari.*
Ma dent macheliére, *nackeuke.*
Mes gencives, *nári-aregrik.* Proprement, *ce qui est contre mes dents.*
Mon oreille, *narikaë.*
Mes temples, *nouboyoubou.*
Mes jouës, *nitigné.*
Ma langue, *ninigné.*
Mon menton, *nariona.*
Ma mammelle, *nouri.*
Ma poitrine, *nárokou.*
Mon épaule, *néché.*
Mon bras, *narreuna.* Il signifie aussi vne *aîle.*
Mon coude, *neugueumeuke.*
Mes mains, *nóucabo.*
Mes doits, *nóucabo-raün*, comme si vous disiez, *les petis, ou les enfans de ma main.*
Mon pouce, *noucabo-iteignum.* Proprement,

prement, *ce qui est opposé aux doits.*
Le pouls, *Loucabo ánichi*, c'est à dire proprement, *l'ame de la main.*
Mon ongle, *nóubara.*
Mon estomac, *nanichirokou,*
Mon cœur, H. *niouanni.* F. *nánichi.* Ce mot signifie aussi, *mon ame.*
Mon poulmon, *noara.*
Mon foye, *noubana.*
Mes entrailles, *noulakaë.* Cela signifie aussi le *ventre.*
Mes reins, *nanagané,*
Mon costé, *nauba.*
La ratte, *eouëmata.*
La vessie, *ichikoulouakaë.*
Mon nombril, *nárioma.*
Les parties naturelles de l'homme, H. *Yaloukouli*, F. *Nebuera.*
Les parties naturelles de la femme, *Touloukou.*
Mon derriere, *nárioma-rokou.*
Ma fesse, *niatta.*
Ma cuisse, *nebouïk.*
Mon genou, *nagagirik.*
Mon jarret, *nichaoua-chaoua.*
Ma jambe, *nournâ.*
Ma gréve, *nourna-aboulougou.*

Ma jointure, *napataragoune*, c'eſt à dire, *vne choſe ajoutée*. Ce qu'ils appliquent auſſi à vne piéce que l'on met ſur vn habit.

Ma chéveille du pied, *noumourgouti*.

Mon pied, *nougouti*.

Mon talon, *nougouti-ona*.

Mes orteils, *nougouti-raim*. C'eſt à dire proprement *les petis du pied*.

La plante de mon pied, *nougouti-rokou*, proprement, *le dedans du pied*.

Comme ils ne diſent presque jamais les noms indéfinis, ſur tout des parties du corps, mais qu'ils les reſtreignent à l'vne des trois perſonnes, nous les avons mis icy à la premiere. Qui les voudra mettre aus autres, n'aura qu'à changer la premiere lettre à chaque mot: comme on le peut apprendre du Chapitre du Langage.

II. PARENTE' ET ALLIANCE.

MOn parent, H. *nioumoulikou*. F. *nitoucke*.

Mon

Mon mariage, *youëlleteli.*

Mon mary, *niraiti.*

Mon Pere, en parlant à luy, H.& F. *Bába.*

En parlant de luy, H. *youmáan*, F. *noukóuchili.*

Mon grand Pere, H. *itámoulou*, F. *nárgouti.*

Mon Oncle paternel. On l'appellé Pere, *Bába.* Et pour signifier le vray & propre Pere, quand on le veut distinguer expressément, on fait quelquefois cette addition, *Baba tinnaka.*

L'oncle maternel, H. *iyáo.* F. *akátobou.*

Mon fils, H. *imákou*, *imoulou*, *yámoinri*, F. *niráheu.*

Mon petit fils, *hibáli.* Lors qu'il n'y en a qu'vn. Mais lors qu'il y en a plusieurs, *nibágnem.*

Mon frere ainé, H. *hanhin*, F. *niboukayem.*

Mon cadet H. *ouanoüé*, & *Ibiri.* C'est à dire proprement, *ma moitié*, F. *namouléem.*

Mon beau-frere, & mon Cousin de

mére, H. *Ibámouï*, F. *nikeliri.*

Le Cousin non marié à la Cousine, *Yapataganum.*

Mon Neveu, *Yanantigané.*

Mon gendre, *Hibali moukou.* C'est à dire, *qui fait des petis enfans.*

Ma femme H. *Yenénery.* Les femmes disent *Liani*, sa femme.

Ma Mére, en parlant à elle, H. & F. *Bîbi*, c'est aussi vne exclamation.

En parlant d'elle; H. *Ichánum.* F. *noukoúchourou.*

Ma Belle-mére du second lit, *noukóuchouroutenï.*

Ma Belle-mére dont j'ay épousé la fille, *Imenouti.*

Ma grand'mére, H. *Innouti.* F. *naguette.*

La tante maternelle s'apelle Mere, *bíbi.*

La paternelle, *naheupouli.*

Ma fille H. *niananti.* F. *niraheu.*

Ma Sœur, *nitou.*

L'ainée, *bibi-ouanouan.*

La cadette, *tamouleloua.*

Bru, belle fille, & Niéce, *nibaché.*

Ma Cousine, H. *Youëlleri*, c'est à dire, *Ma*

Ma femelle, ou *ma promise*; parce que naturellement elles sont deuës pour femmes à leus Cousins : les femmes disent *Youellou.*

Les enfans de dseus fréres, s'appellent *fréres* & *sœurs* : les enfans des deus sœurs, tout de méme.

III. CONDITIONS ET QVALITEZ.

VN homme, ou vn masle, H. *Ouëkelli* : au pluriel, *ouëkliem*, F.*eyéri* : au pluriel. *eyérium.*

Vne femme, ou vne femelle, H.*ouëlle* : au pluriel, F. *ouliem Inarou* : au pluriel, *Innoyum.*

Vn enfant, *niankeïli.*

Vn garçon, *mouléke.*

Vne fille, *niankeirou.*

Vn petit garçon, *ouëkelliraeu.* Proprement, *Vn petit masle.*

Vn petite fille, *ouëlle raeu,* Proprement, *Vne petite femelle.*

Vn vieillard, *ouaiáli.*

Vn Pére de famille, *tiouboutouli authe.*

Vn veuf & vne veuve,*moincha.*
Vn camarade , *banaré.*
Vn amy,H.*ibaouánale*,F. *nitignon.*
Vn ennemy,H.*etóutou*, F.*akani.*
Vn ennemy contrefait , *etóutou noubi.* Ainsi nomment ils tous ceus de leurs ennemis qui sont vétus.
Sauvage,*maron.* Les Caraïbes ne donnent ce nom qu'aus animaus & aus fruits Sauvages.
Habitant , *bonon.*
Insulaire , ou Habitant d'vne Ile , *oubao bonon.*
Habitãt de la terre ferme,*baloüé bonon.*
Homme de Mer,*balanaglé.* C'est ainsi qu'ils appellent les Chrétiens,parce qu'ils viennent de si loin par mer en leur païs.
Général d'armée navale , ou Amiral, *nhaléné.*
Capitaine de vaisseau, *tiouboutouli canaouá.*
Grand Capitaine,ou Général,*ouboutou* au pluriel, *ouboutounum.*
Lieutenant,*tiouboutoumali arici.* C'est à dire proprement,*la trace du capitaine*,ou *ce qui pareit aprés luy.*

Soldat,

Soldat, ou guerrier, *netoukouïti.*
Sentinelle, Eſpion, *arikouti, nabara.*
Mon priſonnier de guerre, *niouïtouli, nioüemakali.*
Celuy qui a la charge de recevoir les hôtes, *nioudkaiti.*
Mon ſerviteur à gage, tel que les Chrétiens en ont *nabouyou.*
Serviteur eſclave, *tamon.*
Vn chaſſeur *ekerouti.*
Gras, *tibouléti.*
Maigre, *toulééli.*
Grand, *mouchipééli.*
Gros, *ouboutonti,*
Petit, *nianti, raeu.*
Chétif, *pikenine.* En langage bâtard.
Haut, *inôuti.*
Bas, *onabouti.*
Profond, *oulíliti, anianliti.*
Large, *tabouběreti.*
Long, *mouchinagouti.*
Rond, *chiririti.*
Quarré, *patágouti.*
Beau, *bouïtouti.*
Laid, *nianti ichibou.*
Mol, *nioulouti.*

Dur, *téleti.*
Sec, *ouarrou*, *ouarrouti.*
Humide, *kouchakouali.*
Le chaud & le froid ſont exprimez au titre I X.
Blanc, *alouti.*
Noir, *ouliti.*
Iaune, *houereti.*
Rouge, *ponáti.*
Ils ne ſavent nommer que ces quatre couleurs-là, & ils y rapportent toutes les autres.
Larron, *youálouti.*
Inceſtueus, *kakouyoukouátiti.*
Adultere, *oulimateti.*
Paillard, *Huéreti.*
Querelleus, *oulibimekoali*, *koauaiti.*
Traitre, *nirobouteiti.*
Mauvais, *oulibati*, *nianouanti.*
Bon, *iroponti.*
Sage, *kanichicoti.*
Adroit, *manigat.*
Fol, *leuletui ao*, ou, *talouali ao.* C'eſt à dire proprement, *qui n'a point de lumiere.*
Vaillant, *ballinumpti.*
Poltron, *abáouáti.*

Ioyeus,

Ioyeus, *aouërekoua liouani.*
Trifte, *imouemeti*
Yvre, *nitimaïnti.*
Riche, *katkobaïti.*
Pauvre, *matakobaïti.*
Piquant, *chouchouti.*
Mort, *neketali.*

IV. ACTIONS ET PASSIONS.

IL fe fie en luy *moingatteti loné.*
Atten moy, *iacaba, noubara.*
Efpere, atten, *alliré.*
Efpere en luy, *emenichiraba.*
Efperance, *ementchira.*
Mon efperance, *nemenichiraeu.*
Ma crainte, *ninonnoubouli.*
Ma joye, H. *naoueregon*, F. *niouanni.*
Ma trifteffe, *nitikaboue.*
Il eft né, *emeignouali.*
Sois le bien venu, *halea tibou.*
I'ay faim, *lamanatina.*
I'ay foif, *nacrabatina.*
Donne moy à manger, ou, donne moy du pain, H. *yerebali üm boman*, F. *nouboute üm boman.*

Donne

Donne moy à boire, *natoni boman.*
Mange, à l'imperatif, *Baika.*
Manger, à l'infinitif, ce qui est peu en vsage, *aika.*
Ie mange, *naikiem.*
Boy, *kourába.*
Ie Bois, *natiem, natakayem.*
Ie suis échauffé de boire, *nacharonatina.*
Vien icy, *Hac-yeté.*
Va t'en *bayouboukaa.*
Parle, *ariangaba.*
Ie parle, *nanangayem.*
Tay toy, *maniba.*
Assieds toy, *niouróuba.*
Couche toy par terre, *ráoignaba.*
Léve toy, *aganekaba.*
Tien toy debout, *aramaba.*
Regarde, *arikaba.*
Ecoute, *akambabaë.*
Flaire, *irimichaba.*
Goute-en, *aóchabaë.*
Touche le, *kourouabaë.*
Marche, *bayoubaka.*
Ie marche, *nayoubákayem.*
Promene toy, *babáchiaka.*
Cours, *hebemba.*

Danse,

Danſe, *babénaka.*
Ie danſe, *nabinakayem.*
Saute, *choubakouaba.*
Ie vay ſauter, *choubakouaniabou.*
Ry, *béerraka.*
Ie ris, ou ie me réjouïs, *naouerékoyem.*
Pleure, *ayakouaba.*
Dors, *baronka.*
Réveille toy, *akakotouaba.*
Veille, *aromankaba.*
Travail, H. *youategmali.* F. *noumaniklé.*
Repos, *nemervoni.*
Combat, *tibouikenoumali.*
Guerre, H. *nainkoa,* F. *nibuctoukouli.*
Paix, *niuemboulouli.*
Il eſt défait, *niouellemainti.*
Il eſt vaincu, *enépali.*
Reſpire, *aouraba banichi.* Cela veut dire proprement, *raffraichy ton cœur.*
Souffle, *phoubaë.*
Crache, *chouëba.*
Touſſe, *hymba.*
Mouche toy, *nainraba.*
Excrémenter, *houmoura.*
Lave toy, *chibaba.*

Arroſe,

Arrose, *touba boubara.*
Va baigner, *Akao bouka.*
Ie nage, *napouloukayem.*
Il nage bien, *kapouloukatiti.*
Il a été noyé, *chalalaali.*
Il a été étouffé, *niarakouali.*
Ouvre, *Talába.*
Ferme, *tába.*
Cherche, *aloukaba.*
Trouve *ibikouabaë.*
Vole, *hamamba.*
Tu tombes, *batikeroyen.*
Perds le, *aboulekouabaë.*
Ven-le, *kebecikerabaë.*
Achete, *amouliakaba.*
Il traitte ou trafique, *baouanemeti.*
Va à la chaſſe, *ekrekabouka.*
Ma chaſſe, *nékeren.*
Il tire bien de l'arc, *kachienratiti, boukatiti.*
Il tire bien de l'arquebuſe, *katouratiti.*
Va peſcher du poiſsõ, *tikabouka authe.*
Ie peſche, *Natiakayem.*
Ma peſche, *Natiakani.*
Il eſt arrivé au port, *abourrikaali.*
Ie chante en l'Egliſe, *Nallalakayem.*
Ie chãte vne chanſon, *Naromankayem.*

Il

Il eſt amoureux d'elle, il la careſſe, *Ichoatoati tao.*
Baiſe-moy, *Chouba nioumoulougou.*
Ie veux eſtre nommé, nomme moy, *yetkilée yatek.*
Il l'aime, *kinchinti loné, Tibouinati.*
Il le hait, *yerekati lonè.*
Querelle, *liouëléboli.*
Yvrognerie, *Liuëtimali.*
Frappe, fouëtte, *Baikoaba.*
Fouët, *abaïchaglé.*
Bats-le, *apparabaë.*
Egratigne, *kiomba.*
Tuë le, *chiouïbaë.*
Il ſe porte bien, *atouattienli.*
Il eſt malade, *Nanégaëti. Nannêteiti.*
Maladie, *anek.*
Il m'a deſorcelé, *Naraliatina.*
Ie me vengeray, *Nibanébouïbatina.*
Vengeance, *Nayouibanabouli.*
Il l'a mordu, *kerrelialo.*
Il eſt bleſſé, *Niboukabouali.*
Il vit encore, H. *noulloukeïli,* F. *kakékeïli.*
La vie, *Lakakethoni.*
Il eſt mort, H. *Aouééli, Nikotamainali,* F. *Hilaali.*

La

La mort, *Lalouëne.*

Enterre le ; ce qui ne se dit pas seulement de l'homme, mais en general de tout ce que l'on met en terre, comme d'vne plante, *bonambaë.* Enterrement, *tonamouli.*

V. MENAGE ET TRAFIC.

VN Village, *authe.*

Vne maison publique, *karbet.*

Vne maison, H. *toubana.* F. *touhonoko.*

Vn appenty, vn couvert, ou vn auvent, *aïoupa.*

Vn Iardin, *maïna.*

Mon jardin, H. *imaïnali*, F. *nichali.*

Fosse à manioc, *tomonak.*

Le toict, *toubana ora.* Proprement, *couverture de maison* ou *de case.*

Muraille ou palissade, *koúrara.*

Plancher. Ils n'en ont point.

Planche, *iboutou.*

Porte, *béna.*

Fenétres *Toullepen*, proprement, *vn trou.*

Lict,

Lict,H,*amak* & *akat*, F.*nêkera.*
Table,*matóutou.*
Siége,*haláheu.*
Cage,*tónoulou banna.*
Vaisseau , *Takaë.* Ce qui s'applique à tout.
Vaisselle de calabasse,*couï.*
Moitié de Couï qui sert de plat,*tauba.* Ce mot signifie proprement vn *costé.*
Tasse à boire, *Ritta.*
Verre , flacon, bouteille , *boutella*, de l'Espagnol.
Gril de bois , que d'autres Sauvages appellent Boucan , *youla.*
Pot de fer,ou marmite *touraë.*
Pot de terre,*Taumali akaë* , & *Canary.*
Chandelier , ou ce qui tient quelque chose , *Taketakle.*
Chandele , lampe , flambeau , *touli* c'est du sandal qui rend vne gomme.
Mouchette,*tachackoutaglé.*
Hameçon,*keouë.*
Aiguilles, *akoucha.*
Epingle , *alopholer.*
Coffre , *aka.*
Hotto, *aláouata*, *Catoli.*

Tamis pour passer la farine du Manioc, & pour couler le Oüicou, *hibichet.*
Fine farine de Manioc, *mouchache.*
Viande, chair *tékeric.*
Du roty, *aribelet, achérouti.*
Vne sausse, *taomali*, ou *taumali.*
Vn hachis *nátara.*
Vn festin *nátoni, laupali, eletoák.*
Du poison, H. *tiboukoulou*, F. *tibaukoura.*
Marchandise, *eberitina.*
Marchand, *baoüanemoukou.*
Piraugue, ou grand vaisseau de Sauvages, *canaoüa.*
Petit vaisseau de Sauvages, que nous appellons Canot, *couliala.*
Navire, *kanabire.* Cela vient sans doute de nôtre mot François.
Corde, *ibitarrou.*
Cable, *kaboya.* C'est vn mot qui sent le barragoin, & qu'ils ont formé sans doute, depuis qu'ils ont frequenté avec les étrangers; comme quelques-vns des suivans.
Ancre, *tichibani* & *ankouroute.*
Coûteau, *couchique.*

Ciseaus

Ciſeaus, *chirachi.*
Beaucoup, *Mouche.* Mot du langage corrompu.
Dix, *chonnoúcabo raïm,* c'eſt à dire *tous les doits de la main,*
Vint, *chonnoucabo Caim. chonnougouci raïm,* c'eſt à dire, *tous les doits de la main, & tous les orteils des pieds.* Ils ne ſauent pas conter plus avant.
Voila ton lict, *bouëkra.*
Voila ton manger, *en yérébali.*
Voila ton bruvage, *en batoni.*
Grand mercy, *tao.*
Oüy, *anhan.*
Non, *oüa.*
Demain, *alouka.*
Bon jour, *mabouë.*
Adieu, *huichan.*

VI. ORNEMENS, & ARMES.

BAbioles ou bagatelles en general, *cacones.*
Couronne, *tiamataboni.*
Bague, *toukabouri.*

Collier

Collier, *eneka.*
Mon collier, *Yenekali.*
Bracelet, *noúrnari.*
Pendant d'oreille, *narikaëla.*
Ceinture, *ieconti,*ou *niranvary.*
Brodequin, *Tichepoulou.*
Peigne de France, *baïna.*
C'est nôtre mot en Baragoin.
Peigne de roseaus, *bouléra.*
Mouchoir, *naïnraglé.*
Miroir, *chibouchi.*
Epée, *echoubára.*
Arquebuse,mousquet,*rakábouchou.*
Pistolet,*rakábouchou raeu.*Proprement, *petite arquebuse*, ou *petit mousquet.*
Canon, *kaloon.*
Pique, Halebarde, *ranicha.*
La pointe,H.*lichibau*,F.*laboulougou.*
Le milieu, *lírana.*
Le bout, *tíona.*
Vn arc, H. *oullaba*, F. *chimala.* Ces deus mots signifient aussi vn *arbre.*
La corde de l'arc, *ibitarrou.*
Des fléches,*alouáni*, *bouleouá*,*hippé.*
Massuë d'armes, dont les Sauvages se servent dans leurs combats au lieu d'épée, *bouttou.*

VII. ANIMAVS DE Terre, d'Eau, & d'Air.

CHien, *anly*.
Chienne, *ouëllé anly*.
Proprement, *femelle de chien*.
Pourceau, *bouïrokou*. Ils le nomment quelquefois auſſi, *coincoin*.
Guenon, ou barbuë, *alouáta*.
Tortuë, *catallou*: & en baragoin, *tortille*.
Gros lezard, *ouâyamaka*, c'eſt le méme que d'autres Indiens appellẽt *iganas*.
Petit lezard, ou Gobe mouche, *oulleouma*.
Rat, *karattoni*.
Chat, *méchou*.
Soldat ou eſcargot, *makeré*.
Fourmis, *hague*.
Araignée, *koulaëlé*.
Serpent, *hebué*.
Couleuvre, *couloubéra*. De l'Eſpagnol.
Scorpion, *akourou*.
Poiſſon, *authe*. Et en langage corrompu, *pisket*.
Coquillage, Vignotage. Ils diſent le

poiſſon, & ils ajoutent, *ora*; Comme qui diroit, *la coque* ou *la couverture du poiſſon*. Ainſi, *oüattaboüi ora*, c'eſt ce que nous apellons communément vn *lambis*.

Mouſquite, ou eſpece de moucheron, *aëtera*.

Autre eſpece de moucherons, nommez communément *maringoins*, & conus ſous ce nom-là, *malü kalábala*. Qui ont les pieds blancs.

Mouche, *huërê huëré*.

Mouche luiſante, *cogouyou*, cela ſe rapporte aū *cocuyos* d'autres Indiens.

Oiſeau, *tónoulou*.

Coq-d'Inde, *ouekelli pikaka*. Poule d'Inde, *ouëllé pikaka*.

Poule commune, *kayou*.

Canne, *kanarou*.

Oiſon, *iriria*.

Perroquet, *kouléhuec*.

Pigeon, *ouákoukouá*.

Tourte, *oulleou*.

Perdrix, *ouállami*.

Plume, *toubanna*. C'eſt auſſi vne feüille.

Aile, ou bras, *tarreunâ*.

Be

Bec ou bouche, *Tiouma.*
Pied ou patte, *Tóugouti.*

VIII. ARBRES ET PLANTES.

ARbre, *huëhuë.*
Plante, *ninánteli.*
Fleur, *Illehuë.*
Fruit, ou graine, *Tün.*
Feüille, *Toubanna.*
C'est aussi vne *plume.*
Branche, *Touribouri.*
Epine, scion, *huëhuë you.* Proprement, *le poil de l'arbre*, ou, *huéhué akou:* comme si vous disiez, *Les yeus de l'arbre.*
Vne Forest, *arabou.*
Figues, *backôukou.*
Ils nomment les Oranges & les Citrons comme nous, parce que ces fruits leur sont venus de l'Europe.
Cassier, ou Canificier, *malimali.*
Cotton, *manóulou.*
Cottonier, *monoülou akecha.*
Raisinier, *oulicm.*

Raquette, fruit ainsi nommé par les François, *Batta*.
Gros chardon, nommé Torche ou Cierge, *akoulerou*.
Tabac, *youli*.
Melon, *Battia*.
Pois ou féve, *manconti*.
Canne, ou roseau, en general, *mam̃boulou, tikasket*.
Canne de Sucre, *kaniche*.
Ius de Cannes, ou vin de Cannes, *kanichira*.
Sucre, *choucre*. C'est nôtre mot méme, en Baragoin.
Vne herbe, *kalao*.
Racine à manger, *torolé*.

IX. CHOSES ELEMENTaires & inanimées.

LE Ciel, & vne Nueë, *oubékou*.
Nuage blanc, *allirou*.
Nuage noir, *ouallion*.
Brouillart, *kemerei*.
Etoille, *oualoukouma*.
Soleil, H. *huyeyou*, F. *káchi*.
Lune, H. *nonum*, ce qui signifie aussi

la terre, F. *kati.*
Iournée, *lihuyeouli.*
Clarté & resplendeur, *Lalloukone.*
Lumiere, *laguenani.*
Nuit, *ariabou.*
Tenebres, *bourreli.*
Il est iour, *haloukaali.*
Il est nuit, *boureokaali.*
Air, *naouaraglé.*
Vent, *bebéité*, il signifie aussi *l'air* quelquefois.
Feu, *ouattou.*
Cendre, *ballissi.*
Pluye, *konôboui.*
Gresle, glace, neige. Ils ne les connoissent pas.
Hyver, leur est inconnu tout de méme.
Eté, *Liromouli.*
Le froid, *lamoyenli.*
Le chaud, *loubacha.*
Le beau-tems, *Ieromonméeli*, ils l'appellent aussi du nom de l'Eté.
Il fait beau-tems, *hueôumeti.*
Il fait mauvais-tems, *yeheuméti.*
Tonnerre, *oualou ouyoulou.*
Le bruit du tonnerre, , *trtrguetenni.*

Tempeste, *Youállou, bointara, ourogan*: qui est le nom le plus commun.

Arc-en-ciel, *alamoulou*, ou *Youlôuca*; comme qui diroit, *plume*, ou *pannache de Dieu*.

Vne montagne, *ouëbo*.

Vne vallée; *taralironne*.

Le montant, *tagreguin*.

Vne plaine, *liromonobou*.

Eau, riviére, *tôna*.

Etang, *taônaba*.

Source, fontaine, *taboulikani*.

Puits, *chiekáti*.

Ruisseau, *tipouliri*.

Mer, H. *balanna*, F. *balaonâ*.

Terre, H. *nonum*. Cela signifie aussi la Lune, F. *moná*.

Excrément, *itika*.

Sable, *sáccao*.

Chemin, *ema*.

Pierre, *tébou*.

Rocher, *emétali*.

Ile; *oubao*.

Terre ferme, ou Continent, *balouë*.

Du bois, *huébué*, il signifie aussi vn *arbre*.

Du fer *crâbou*.

De l'or & de l'argent, *boulâta.*
De l'airin, *tialapirou.*
Du leton, *kaouanam.*
Vn trou, *toullepen*, cela signifie aussi vne *fenétre.*
Vne rade, *beya*, c'est le mot de *baye* vn peu changé.

X. CHOSES SPIRITVELLES, ou de Religion.

L'Ame est exprimée par le méme mot qui signifie le *cœur*. Voyez au titre des parties du corps humain.

Vn Esprit, H. *akamboüe*, F. *opoyem* Ces noms sont generaus. C'est pourquoy ils s'appliquent parfois à l'Esprit de l'homme. Mais ils sont donnez en particulier aus bons esprits; au moins que les Caraïbes estiment tels, & qui leur tiennent lieu de Dieus.

Bon esprit, qu'ils tiennent pour vne Divinité, & dont chacun d'eus a le sien pour son Dieu en particulier, est aussi nommé, *Icheiri*, qui est le mot des hommes, & *chemün*, qui est celuy

celuy des femmes, & dont le pluriel est *Cheminum*. De sorte que ces mots répondent à celuy de *Dieu*, & des *Dieus*.

Mon bon esprit, ou, mon Dieu, H. *Icheirikou*, F. *néchemérakou*.

Esprit malin, ou Diable. Hommes & femmes l'appellent, *maboya*, comme prononcent tous nos François : Mais les Caraïbes prononcent icy le B, vn peu à l'Allemande, comme si nous écrivions, *mopoya*.

Ils donnent aussi le nom de *maboya* à de certains champignons, & à de certaines plantes de mauvaise odeur.

Le Diable, ou l'esprit malin est icy: Sauvons nous crainte de luy *maboya kayeu - eu : kaima loari*. Ils ont accoutumé de dire cela, lors qu'ils sentent vne mauvaise odeur.

Offrandes qu'ils font aus faus Dieus, ou aus Demons, *anacri*.

Invocation, priere, ceremonie, adoration : Ils ne savent ce que c'est.

Fin du Vocabulaire Caraïbe.

